



# *Le Castelo Lillois*



## **Flâner**



- Le Mez à Ennevelin
- Notariat SCRIECK du XVI<sup>e</sup> siècle
- Roubaix 1491
- Bourgeois de Lille égarés
- Biens de la chartreuse de la Boutillerie...

© Bibliothèque Municipale de Lille

Revue dématérialisée  
n° 57 – octobre 2021

Internet – Dépouillements

Carembault – Ferrain – Mélanthois – Pévèle – Weppes

ISSN 2494-5315

# SOMMAIRE

Castelo-Lillois n°57 octobre 2021

<b>Edito</b> .....	3
De l'ancien tire des richesses	
<b>Liberté d'expression ou comédie ?</b> .....	4
Le Magistrat de Lille contre la comédie	
<b>Seigneurie du Mez</b> .....	5
A Ennevelin	
<b>Bourgeois égarés</b> .....	8
Du registre 954	
<b>Construction de la porte de Paris / des Malades</b> .....	13
Par Simon VOLLANT	
<b>Vieux Hommes</b> .....	14
En quelques actes - Par Régis NOLF	
<b>Les SCRIECK</b> .....	16
Notaires à Lille	
<b>Pierre SCRIECK père et fils</b> .....	23
Notariat à Lille 1560-1586	
<b>L'Abbiette à Wervicq</b> .....	101
Témoins lors d'un procès - Par Régis NOLF	
<b>Biens de la Boutillerie</b> .....	107
Chartreuse à Fleurbaix	
<b>Procès à Comines</b> .....	122
En pièces	
<b>Propriétés de Ste Ramphroye de Denain</b> .....	123
Dans la châtellenie de Lille	
<b>Roubaix</b> .....	124
Archives communales II - Par Maxime SENAVERE	
<b>Bibliothèque de Lille</b> .....	167
En ligne	
<b>Arrêt du Parlement 1742</b> .....	168
Empoisonneur à Tourcoing	



## De l'ancien tire des richesses

Il y a quelques années déjà j'avais remarqué que peu de publications de dépouillements d'archives notariales du XVI<sup>e</sup> siècle étaient proposées (pour ne pas dire aucune...). Les archives de ces notaires principalement Lillois sont certes moins nombreuses que celles de 1671 à nos jours (organisation du notariat dans notre région oblige), mais elles sont d'autant plus précieuses que difficiles à lire pour le commun des généalogistes. Vous avez pu constater que le dépouillement de plusieurs d'entre elles était déjà paru dans cette revue. Je poursuivrai cette fois-ci avec les Pierre SCRIECK de Lille, père et fils, de 1560 à 1576. Vous y croiserez de nombreux étrangers à la ville de Lille qui y viennent passer leurs transactions parce que c'est là que se trouvent beaucoup de grands propriétaires.

Régis Nolf et Maxime Senave nous proposent des documents concernant Wervicq et Roubaix. Nous irons faire un tour dans les pages manquantes (sic) des registres aux bourgeois de Lille, à Ennevelin, à Fromelles, Frelinghien, Haubourdin, Tourcoing et autres lieux de la châtellenie que balayent les différents types d'archives dépouillées.

Bonne lecture,  
Christophe YERNAUX



### 7<sup>ème</sup> Salon du Livre régional de la généalogie et des associations d'histoire locale de GONDECOURT

Salle des Fêtes de Gondecourt

**Samedi 23 Octobre :**

**10H30** conférence sur l'origine de la Flandre

par Eric Vanneufville/Docteur en histoire

**14H00** conférence sur les maires de Lille

par Eric Vanneufville/Docteur en histoire

**Dimanche 24 Octobre :**

**10H30** Face à l'occupant: 100 000 mineurs

en grève (mai/juin 1941)

par Pierre Outteryck/Professeur agrégé d'histoire

**14H00** conférence sur Qui était Philippe le Bon?

par Guillaume Léveq/Docteur en Histoire

Présence d'animaux de la ferme

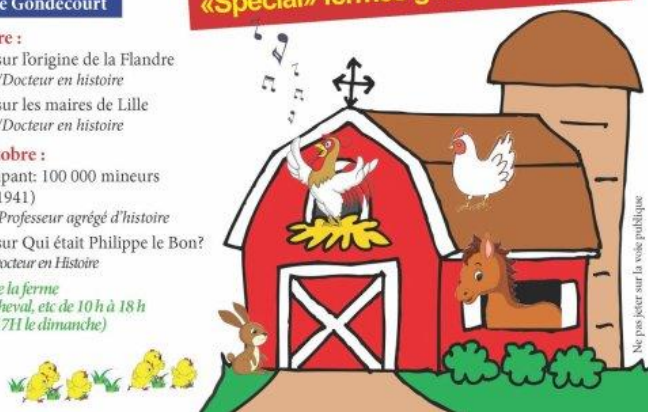
(coqs, poules, lapins, cheval, etc de 10 h à 18 h

le samedi et de 10h à 17h le dimanche)

pour les enfants.

**VEZ ENOMBREUX!**

«Spécial» fermes gondecourtoises



N'oubliez pas d'utiliser le moteur de recherche de votre lecteur de fichiers PDF pour retrouver un nom ou un lieu dans cette revue

**Cette revue est à télécharger gratuitement sur :**  
<http://www.lillechatellenie.fr>



# JUGEMENT

Des Prévôt, Mayeur & Echevins de la ville de Lille,

DU 23 AVRIL 1787.

CONTRE LA DIRECTRICE DES SPECTACLES.

*A MESSIEURS,*  
MESSIEURS LES MAYEUR  
ET ECHEVINS DE CETTE VILLE.

**R** Emontre le Lieutenant de Monsieur le Prévôt, qu'il vient de se répandre dans le public, un écrit intitulé avis concernant les Spectacles; que cet avis dans lequel la Directrice compromet le Corps DU MAGISTRAT, par des faits dont la fausseté est évidente, est d'ailleurs imprimé & rendu public, en contravention aux Ordonnances; A CES CAUSES.

Il requiert pour le Roi, qu'il soit informé contre l'Imprimeur & les Distributeurs dudit avis; & que la Directrice des Spectacles soit mandée au Conclave pour y être ouïe, & ensuite punie, le cas échéant, ainsi qu'il appartiendra. Fait à Lille le vingt-trois Avril mil sept cent quatre-vingt-sept. Signé, CABILLAUX.

Vu le présent Réquisitoire & l'avis au public joint, soit la Directrice des Spectacles mandée au Conclave ce jourd'hui, à onze heures du matin, pour icelle ouïe, être ordonné ce qu'il appartiendra. Fait en notre assemblée extraordinaire du vingt-trois Avril mil sept cent quatre-vingt-sept, Signé, A. J. LEROY.

L'an mil sept cent quatre-vingt-sept, le vingt-trois d'Avril, à la Requête de Monsieur le Prévôt de cette Ville, je Sergent-Royal de la Prévôté de Lille, soussigné, ai signifié, délivré copie dudit



Réquisitoire & de l'Ordonnance couchée en marge d'icelui, à la Dame Denarelle, en son domicile, parlant à sa personne, avec assignation à comparoître au Conclave Echevinal ce jourd'hui, onze heures du matin, à péril, &c. Fait à dix heures & demie du matin, dont acte. Signé, J. J. A. DUBAIL.

Vu le présent Réquisitoire & l'avis au public mentionné, oui ladite Denarelle, & sur les conclusions de Monsieur le Prévôt, Nous avons ordonné & ordonnons, que les exemplaires dudit avis au public seront rapportés au Greffe de ce Siège pour y être supprimés; défendons à ladite Denarelle de récidiver, à péril d'emprisonnement ou de telle autre peine qu'il appartiendra; ordonnons qu'il sera informé pardevant Nous, tant contre l'Imprimeur que contre les Distributeurs dudit avis au public, pour le tout communiqué à Monsieur le Prévôt, être par lui requis & par Nous ordonné ce qu'il appartiendra. Ordonnons qu'à la diligence de Monsieur le Prévôt, le présent Jugement sera imprimé & affiché aux frais de ladite Denarelle.

Fait en Conclave, le vingt-trois Avril mil sept cent quatre-vingt-sept. Signé, A. J. LEROY.

Prononcé ledit jour pardevant le Lieutenant de Monsieur le Prévôt, présens Echevins en nombre compétent, dont acte. Signé, A. J. LEROY.

*Liberté d'expression ou comédie ?*

# Seigneurie du Mez à Ennevelin

**Fief** – La Chambre des Comptes de Lille possède dans ses archives de nombreux documents concernant les seigneuries et fiefs de la châtellenie de Lille. Bien confisqués, sous tutelle... On regrettera de n'avoir pas une suite chronologique des documents seigneuriaux de la seigneurie du Mez, mais la série de rapports et dénombremments de 1515 n'en perd pas pour autant son intérêt. On se reportera au *Castelo-Lillois* n°25 pour consulter d'autres documents concernant cette seigneurie.

Rapports et dénombremments présentés à Pierre DUPRET, seigneur du Mez au hameau de Hellin, paroisse d'Ennevelin le 8 juillet 1515, devant Jean DE LANDAS lieutenant de Pierre BERNARD, bailli par Collard CROMBET l'aîné, Collard CROMBET le fils, Jean OLIVIER, Jean HEDDEBAUT, Collard HEDDEBAUT, Thomas DELEMOTTE, Pierre PIETHIN et autres. A.D.59 - B 3826 / 2.

*Sur la deuxième ligne les aboutants des terres qui doivent permettre de les localiser.*

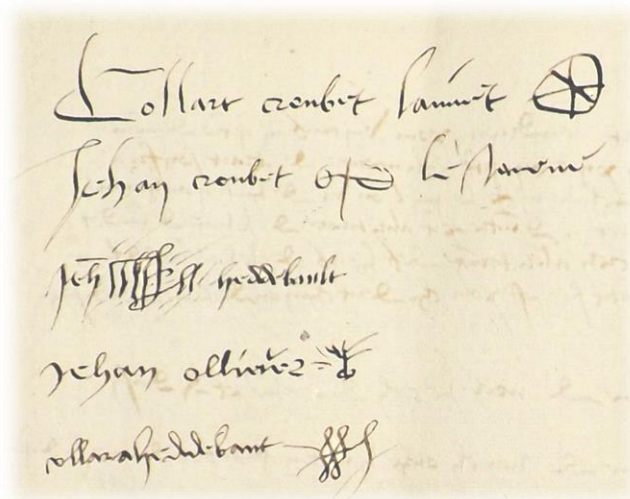
*J'ai regroupé les Pierre P~TH(I/U)N sous le nom PIETIN. P~ remplaçant normalement PAR, PER, PRO, PRE, PRA... mais je n'ai pas trouvé de nom de famille qui puisse correspondre en dehors de PIETIN...*

- Gillette GODUINE épouse de Pierre PIETIN 5c 1q manoir sur le petit riez de Hellin  
Jean LE WAUQUIER, veuve et hoirs Quentin CROMBET
- Bertould, Jean et Gilles CROMBET, eux trois frères 4c 1q appelés le Champ pourri (sic)  
Thomas DELEMOTTE à cause de sa femme Cécile DE BUISSY
- Marc OLIVIER et Marguerite DELEMER sa femme 4c  
Jean DE LANDAS, Jean HEDDEBAUT, Jean CROMBET et ses enfants
- Collard CROMBET et Marguerite DEROUBAIX sa femme 6c de pré. Ajout : Par achat à Collard HEDDEBAUT  
Luce DE BUISSY, le chemin de Hellin à Ardompret
- idem 4c en 7c ½ à l'encontre de Jean CROMBET son frère. Ajout : A Jean FOUQUART par achat  
Jean DE LANDAS, hoirs Jean CORSIN
- Jean CROMBET et ses enfants qu'il eut de Marguerite DESGREMONT 3c  
Jean DE LANDAS, Marc OLIVIER
- idem 3c  
Jean DE LANDAS, veuve et hoirs Quentin CROMBET
- idem 3c ½ en 6c ½ à l'encontre des hoirs Jean BONNIER  
Jean HEDDEBAUT, Philippe POTTIER
- idem 2c de pré en 6c nommés Annies Hetrencq (?)  
Ledit chemin, Philippe POTTIER
- idem 5c moins 1.5°  
Philippe POTTIER, Jean CROMBET dit Hacut, le fossé de la paroisse
- Luce DE BUISSY 2c de pré. Ajout : Par achat à Jean BUISSY dit Hag~de  
Ledit chemin, le pré de le Boche, hoirs Jean HEDDEBAUT
- Jean CROMBET fils de Collard dit Bertould 3c ½ en 7c contre Collard CROMBET son frère  
Jean DE LANDAS, veuve et hoirs Quentin CROMBET, Pierre PIETHUN
- idem 4c ½  
Ledit fossé, Jean DE LANDAS, Jean CROMBET dit Hennique

- Collard CROMBET l'aîné 3c. Ajout : A Jean FOUQUART par achat  
Ledit fossé, Philippe POTTIER, Thomas COQUEL
- Jean HEDDEBAUT et Catherine RAVIBAUDE sa femme 3c  
Marc OLIVIER, Collard CROMBET, Jean DE LANDAS
- Philippe POTTIER 9c ½  
Ledit fossé, Collard CROMBET, Jean CROMBET dit Hennique
- idem 2c de pré en 6c appelés le Mes Hennicq (?)  
Ledit chemin, le pré de le Boche, Collard CROMBET
- Cécile DE BUISSY 4c 1q  
Veuve et hoirs Quentin CROMBET, Jean LE WAUQUIER, hoirs de la femme Collard CROMBET
- Jean DE LANDAS 9c 1q  
Veuve et hoirs Quentin CROMBET, hoirs Jean BONNIER, Jean CROMBET dit Hennique
- idem 7 ½ de pré  
Ledit chemin, Collard LANDRIEU, Marc OLIVIER
- idem 6c ½  
Ledit fossé, Jean CROMBET dit Hacut, **Collard CROMBET dit le Cocut (sic)**
- idem avec Suzanne PETIT sa femme 5 quartiers  
Hoirs Jean HEDDEBAUT dit le Petit, Collard LANDRIEU, ses terres
- Jean HEDDEBAUT et Agnès HOVARDE sa femme 6c  
Ledit fossé, Jean DE LANDAS, Collard HEDDEBAUT dit le Double
- Les hoirs Jean BONNIER 7c ½ manoir et pré  
Ledit chemin, Gard LANDRIEU, les hoir Jean HEDDEBAUT dit le Petit
- idem 3c en 6c ½  
Pierre POTTIER, Jean OLIVIER, Collard LANDRIEU
- idem 7c ½ à la Planque des Mortiers  
Jean DE LANDAS, Jean CABIT à cause de sa femme
- Jean LE WAUQUIER et Catherine DE BUISSY sa femme 4c 1/2q  
Ledit fossé, veuve et hoirs Quentin CROMBET, ses terres
- idem 4c 1/2q à la Planque de la paroisse  
Ses terres, Cécile DE BUISSY
- idem 1/6° et 2 parts pour 1/6° de demi bonnier  
Pierre PIETIN, veuve et hoirs Quentin CROMBET
- Les hoirs Jean HEDDEBAUT 4c de pré au Ponchiel de Chanteraine  
Ledit fossé, ledit chemin, le pré de le Boche, Luce DE BUISSY
- les hoirs Jeanne PIETERE épouse de Jean CORSIN 2c ½ en 5c  
Ledit fossé, Jean OLIVIER, Jean DE LANDAS
- Lesdits hoirs de ladite Jeanne CORSINNE (sic) 2c de pré en 6c dit Hernencq (?)  
Ledit chemin, Jeannette fille de Jean BONNIER, Jean GRADIN (?)
- Simon CROMBET et Catherine VATIELLE (WATTEL) sa femme 5c de pré  
Hoirs Jean BONNIER, hoirs Jean HEDDEBAUT dit le petit, Gard LANDRIEU
- Agnès CROMBET femme de Jean CABIT 6c de pré  
Hoirs Jean HEDDEBAUT dit le petit, hoirs Jean BONNIER
- Hoirs Jean HEDDEBAUT dit le Petit 8c ½ manoir et pré  
Ledit chemin, hoirs Jean BONNIER, Jean OLIVIER
- idem 5c en 10c contre Pierre PIETIN  
Jean DE LANDAS, Jean OLIVIER, Gard LANDRIEU
- idem 6c



- Jean DE LANDAS, Grard LANDRIEU, hoirs Jean BONNIER
- Agathe COQUET veuve de Jean HEDDEBAUT et les hoirs dudit Jean dit le Petit 5c ½ manoir non amassé  
Jean DE LANDAS, ledit chemin
  - idem 8c nommé le Pré Boursier  
Vincent FOUQUART, veuve et hoirs Quentin CROMBET
  - Pierre PIETHIN 5c en 10c contre les hoirs Jean HEDDEBAUT dit le Petit  
Son manoir, Grard LANDRIEU, Jean OLIVIER
  - Jean OLIVIER 3c  
Hoirs Jean BONNIER, Collard LANDRIEU, Jean CROMBET
  - idem 2c ½ en 5c  
Ledit fossé, Pierre PIETHUN, hoirs Jean CORSIN
  - Grard LANDRIEU 3c ½  
Le Ponchiel de Chanteraine, Pierre PIETHIN, Jean DE LANDAS
  - idem 5c  
Hoirs Jean BONNIER, Simon CROMBET
  - idem 4c de manoir en 12c à l'encontre de Collard LANDRIEU son frère  
Hoirs Jean BONNIER, ledit chemin, son héritage
  - Jeanne HEDDEBAUT femme de Thomas DELEMOTTE 3c 3q en 12c contre Collard HEDDEBAUT son frère  
Ledit fossé, Jean DE LANDAS
  - Les veuve et hoirs Quentin CROMBET, à savoir Jeanne DESGREMONT, 3c de pré à la Planque des Mortiers  
Jean DE LANDAS, hoirs Jean HEDDEBAUT dit le Petit, Jeanne DESGREMONT
  - idem 17c 1/2q et 1/5<sup>c</sup> de pré  
Sa maison, hoirs Jean HEDDEBAUT dit le Petit, Jean CROMBET dit Hennique
  - idem et ses enfants 9c 1/2q de pré  
Le chemin de Hellin à le Rue, Jean LE WAUQUIER, Pierre PIETHIN
  - Collard HEDDEBAUT 8c 1q en 12c à l'encontre de Jeanne HEDDEBAUT sa sœur  
Ledit fossé, Jean DE LANDAS, Jean HEDDEBAUT
  - Collard LANDRIEU 8c 3q de maison en 12c 3q à l'encontre de Grard LANDRIEU son frère  
Le chemin de Hellin à Ardompert, Jean DE LANDAS, hoirs Jean HEDDEBAUT
  - idem 4c 3q  
Jean DE LANDAS, Jean OLIVIER



Les CROMBET d'Ennevelin sont bourgeois de Lille depuis Gilles et Léonard en 1350 mais principalement Collard en 1377 qui fut père de Bertould qui fut père de Collard, qui fut père de Bertould et de Collard... On se reportera à la table des bourgeois à télécharger sur mon site :

<https://www.lillechatellenie.fr/porte/index.php/a-telecharger-sur-ce-site/sur-ce-site/category/9-pratique>

Et aux registres correspondants qui sont en ligne sur le site des Archives Municipales de Lille :

<https://archives.lille.fr/ark:/74900/a011586175569RqMYfO/from/a011586175569htewZ2>

# Bourgeois égarés du registre 954

**Oups !** – Les registres de bourgeoisie (entrée et reliefs) sont classés par lettre initiale du prénom du bourgeois puis par date. Lorsque la lettre compte de nombreux candidats le greffier a subdivisé celle-ci en autant de sections que de prénoms différents. C'est le cas de la lettre J qui compte les Jean et Jacques très nombreux. Quelques feuilles font défaut dans la version du registre mise en ligne.

Dans le registre 954 des A.M.Lille qui se trouve en ligne, il manque en effet deux périodes au prénom Jacques : 1394-1407 et 1485-1494. 1408, 1484 et 1495 y sont partiellement

Il existe toutefois d'autres versions de ces registres qui permettent de palier ce manque, en l'occurrence le registre 414.

Absents du registre, ces bourgeois le sont également de la table générale. Toutefois une table dactylographiée reprenant ces manques a été ajoutée au début de la table générale manuscrite des bourgeois de Lille mais il ne s'agit que d'une table dans laquelle manque donc certains renseignements, ce qui nécessite d'aller consulter des pages qui ne sont pas en ligne. Par ailleurs ce complément comporte des erreurs et des manques.

Voici donc un dépouillement exhaustif des actes manquants. Lorsqu'il s'agissait d'un achat après 1471 j'ai ajouté entre crochets les informations du registre 275 qui, lui, mentionne uniquement les nouveaux bourgeois.

A noter que les comptes sont tenus de la Toussaint à la veille de la Toussaint suivante (date du renouvellement du Magistrat communal) donc sur deux années et que l'année commençait alors à Pâques et non pas le 1<sup>er</sup> janvier. Il est sous-entendu par le greffier que ceux dont on ne mentionne pas l'origine ou la résidence sont des Lillois. Ce qui n'est pourtant pas toujours le cas puisque Jacques DESMARESCAUX pour lequel on ne mentionne pas de lieu, demeure à Verlinghem où il est très probablement né.

## 1<sup>ère</sup> partie 1394-1408

*(La partie précédente se trouve photo 166 sur le site des A.M.Lille)*

f°96v°

(De)puis le Toussains (mil CCC) IIII<sup>xx</sup> XIII

Jaquemart HAGHEBART fil de feu Jehan de daraine de julle par accat

Puis le Toussains lan mil CCC IIII<sup>xx</sup> et XV

Jaquemart HIERENCQ fils de Jaquemart le IIIe jour de janvier par raccat

Jaquemart DU PUCH bastars filz de feu Jaquemart DU PUCH de Quesnoit nes en demiselaige fist serment de fils de bourgeois le VI<sup>e</sup> jour de mars lan IIII<sup>xx</sup> et XVI au quel jour furent faits au siege des comptes de la hanse et toutes les solempnites et informasions en tel cas app(artient) de faire

f°97

Jaquemart CAMPOIS asniers fils de feu Jehan ne de (blanc) Senghin en Melentois le premier jour de juing par acat de LXs

Judart ENGLART fils de feu Simon le X<sup>e</sup> jour de juing par racat

Jaquemart HAMBOUT fils de feu Jaquemon le XIII<sup>e</sup> jour de juing par raccat



#### Puis le Toussains lan mil CCC III<sup>xx</sup> et XVI

Jaquemart DE WATYGNIES filz de feu Jehan par raccat le XVIII<sup>e</sup> jour de novembre  
Jaquemart WAGNON fevre, le IX<sup>e</sup> jour de janvier par acat de LXx  
Jaques LE DENIS fil de feu Jaque de **Gondécourt** le XVII<sup>e</sup> jour d'avril par acat de LXs  
Jaquemart LESQUEVIN filz de feu Jaquemon LESQUEVIN de **Marque** le XI<sup>e</sup> jour de septembre par raccat  
Jaques DE LE CAMBE dit Gantois filz de feu Jehan le XXIX<sup>e</sup> jour doctobre par raccat

#### Puis le Toussains lan mil CCC III<sup>xx</sup> et XVII

Jaquemart LENGART d'**Armentières** filz de feu Jaquemon LENGART de **Radinghem** le VIII<sup>e</sup> jour de janvier par (blanc) LXs  
Jaquemart FLAMENG fil de feu Pieron ledit VIII<sup>e</sup> jour de janvier par raccat  
Jaquemars RENIERS filz de feu Henry RENIER le X<sup>e</sup> jour de may par raccat  
Jaquemart LE MANNIER dit le Nolleur filz de feu Watier le XXV<sup>e</sup> jour de may par raccat  
Jaquemart PORTINGHAL filz de feu Jehan le XVIII<sup>e</sup> jour daoust par racat  
Jaquemars RAMERIS dit de Boullongne filz de feu Hubert le V<sup>e</sup> jour doctobre par racat f°97v°

#### Puis le Toussains lan mil CCC III<sup>xx</sup> XVIII

Jaquemart LE PIAT foulon fil de feu Jehan, le XVI<sup>e</sup> jour de novembre par (blanc) LXs  
Jaquemars DUDAM filz de feu Jakemon le XXV<sup>e</sup> jour de janvier par racat  
Jaquemars DESTAILLEURS dit Blanche Aloe filz de feu Gille le XX<sup>e</sup> jour de septembre par (blanc) LXs

#### Puis le Toussains lan mil CCC III<sup>xx</sup> et XIX

Jaquemars DES BUISSONS filz Jehan le X<sup>e</sup> jour de fevrier par acat de LXs  
Jaquemart PIPPELART fil de feu Pierre le XIII<sup>e</sup> de fevrier par (blanc) LXs  
Jaques DE LE TANERIE le XX<sup>e</sup> jour de march par acat de LXs  
Jaquemars CAMBIERS menestriel filz de feu Tassart le XVIII<sup>e</sup> jour de septembre par (blanc) LXs  
Jaquemart DE LE VAL filz de feu Gillion DE LE VAL de **Lesquin** le VII<sup>e</sup> jour doctobre par racat

#### Puis le Toussains lan mil et CCCC

Jaquemars WICARS filz de feu Mikiel le XXVI<sup>e</sup> jour d'avril lan mil CCCC par raccat  
Jaquemart DE GAND filz de feu Jehan DE GAND le VI<sup>e</sup> jour de septembre par raccat  
Jaquemars DELECOURT filz de feu Jehan le VIII<sup>e</sup> jour doctobre par raccat  
Jaquemars BOSQUES tisserant de toilles filz de feu Jehan le VIII<sup>e</sup> jour doctobre par (blanc) LXs f°98

#### Puis le Toussains lan mil CCCC et ung

Jaquemars DU PLOYCH dit Cordier le XV<sup>e</sup> jour de novembre par (blanc) LXs  
Jaquemart TRAMESONT peletier fil de feu Jehan le dernier jour de decembre par (blanc) LXs  
Jaquemars DEFFONTAINEZ taneur fil de feu Anssel le III<sup>e</sup> jour de march par (blanc) LXs  
Jaquemars HAZARS filz de feu Jehan le XI<sup>e</sup> jour de march par acat de LXs  
Jaquemart LAMENDAU fil Jehan le XXI<sup>e</sup> jour de march par raccat  
Jaquemart LOLIEUR filz de Jehan LOLIEUR le VIII<sup>e</sup> jour d'avril par racat  
Jaquemars DE LE PLANQUE dit Hustin filz de feu Pierrart le dit VIII<sup>e</sup> jour d'avril par raccat  
Jaquemart LESWILLE fil de feu Jehan le dit VIII<sup>e</sup> d'avril par acat de LXs  
Jaquemars **MALES** filz de feu Jehan **MALLET** le XXIII<sup>e</sup> jour doctobre par raccat  
Jaquemart DE FLINES dit Roze couvreur de neulles le XIII<sup>e</sup> doctobre par (blanc) LXs

#### Puis le Toussains lan mil CCCC et deux

Jaquemart LEMESRE filz Henry le penultisme jour de decembre par racat  
Jaquemars **MIETTE** filz maistre Jehan **MYETTE** (MUETTE ?) carpentier le VI<sup>e</sup> jour de fevrier par raccat  
Jaquemars DAVION filz Jehan DAVION de **Meurchin** le X<sup>e</sup> jour de fevrier par (blanc) LXs

f°98v°

Jaquemars BOUCHE filz de feu Jehan le Xe jour de fevrier par (blanc) LXs

Jaquemart RICART desquerqueur de vins filz de feu Pierre le dit Xe jour de fevrier par (blanc) LXs

Jaquemart LE FEVRE dit de le Becque demorant a le **Magdeleine** lainé fil de feu Willem le dit Xe jour de fevrier par (blanc) LXs

Jaquemart DU SVELON tainturier fil Jehan DU SVELON de **Mardicque** le Xe jour davril par (blanc) LXs

Jaquemars DE LE MONTAIGNE brasseur fil de feu Gille né de **Saint Genois** le XXI<sup>e</sup> jour par (blanc) LXs

Jaquemart LE PELU fil de feu Jehan le VIII<sup>e</sup> jour de may par racat

Jaquemars BOULLES fil de feu Jehan BOULET demorant dehors le porte de Dergnau, le XV<sup>e</sup> jour de septembre par racat

Jaquemart RUFFAUT parmentier de **Senghin en Melentois** le XXIII<sup>e</sup> jour doctobre par (blanc) LXs

Jaquemars DIVREGNY taintenier né de **Wavrin** le XXVII<sup>e</sup> jour doctobre par (blanc) LXs

#### Puis le Toussains mil CCCC et trois

Jaquemart ROSE bouchier le XV<sup>e</sup> de decembre par (blanc) LXs

Jaquemart LE ROGIER filz Jehan LE ROGIER le XII<sup>e</sup> jour de janvier par racat

Jaquemart HANOTEL fil de feu Jehan HANOTEL mesureur de terres le dernier jour de may par racat

Jaquemars DU MONT filz de feu Pierrot DU MONT le IX<sup>e</sup> jour daoust par raccat

Jaquemars **LI NIEPS** filz de feu Jaque **LE NEPVEU** nieutenant du bailli de Lille le XI<sup>e</sup> jour doctobre par racat

f°99

Jaquemars DU CAUVROIT parmentier fil de feu Lotard DU CAUVROY de **Senghin en Melentois** par (blanc) LXs

Jaquemars HAQUENIS brasseur fil de feu Grard HAQUENIS par (blanc) LXs

Jaquemars DE NAMUR filz de feu Jehan DE NAMUR le XXVII<sup>e</sup> jour doctobre par (blanc) LXs

#### Puis le Toussains mil CCCC et quatre

Jaquemars DU BRUILLE tieyeur de vin fil de feu Jehan le XVI<sup>e</sup> jour de decembre par (blanc) LXs

Jaques LE PREVOST fil de feu Thumas le V<sup>e</sup> jour de janvier par racat

Jaquemart VREDIERE demorant a **Thumaisnil** fil de feu Jehan, le XIII<sup>e</sup> de fevrier par (blanc) LXs

Jaquemart BIEQUE filz Pierart BIEQUE, le V<sup>e</sup> jour de juing par racat

#### Puis le Toussains IIII<sup>c</sup> et cinq

Jaquemart FOURLLIGNIE fil de feu Jaquemon le XIII<sup>e</sup> jour de novembre par racat

Jaquemart BOULENGHIER manouvrier fil de feu Denis le V<sup>e</sup> jour de decembre par (blanc) LXs

Jaquemart VARLET vieswarier filz de feu Gonthier VARLLET, de **Hierin** le IX<sup>e</sup> jour de janvier par (blanc) LXs

Jaquemart DE ROULLERS chavetier fil Grard DE ROULLERS le dit IX<sup>e</sup> jour de janvier par (blanc) LXs

Jacot LE JOVENE carpentier fil de feu Helard LE JOVENE le VI<sup>e</sup> jour de march par (blanc) LXs

f°99v°

Jaquemart DELEHAYE olieur fil de feu Jehan DELEHAYE le XIII<sup>e</sup> jour de march par (blanc) LXs

Jaquemart COURTOIS cordewannier fils de Jehan COURTOIS detailleur de cuirs le XIII<sup>e</sup> jour de march par racat

Jaquemart DE LATTRE fil de feu Jakemon DE LATTRE de **Radinghehem** le XIX<sup>e</sup> jour de juing par racat

#### Puis le Toussains mil CCCC et six

Jaquemart HABILLI dit Housel fil Jehan HABILLI le VII<sup>e</sup> de may par raccat

Jaquemart DU BUS filz Jehan DU BUS dit Loncefeve le X<sup>e</sup> jour de septembre par raccat

Jaquemars DU PLOYCH filz de feu Jehan DU PLOYCH de **Mainbus** le X<sup>e</sup> jour de septembre par (blanc) LXs

Jaquemars HUGHELOS lateur fil Jehan HUGHELOT de **Wanebrechies** le XI<sup>e</sup> jour doctobre par acat de LXs

Jaquemart LE MOISNE fil de feu Pierron LE MOISNE d'**Asch** le XVII<sup>e</sup> jour doctobre par raccat

#### Puis le Toussains mil CCCC et sept

Jaquemart LEFEVRE fils de feu Jehan LEFEVRE de **Lambersart** le XXI<sup>e</sup> jour davril par raccat

Jaquemart WAUKET fournyer fil de feu Robert né de **Chierench**, le XVIII<sup>e</sup> jour de septembre par (blanc) LXs

### Puis le Toussains mil CCCC et huit

Jaquemart DE LANNOIT demorant dalez le porte de Five fil de feu Pierron le XX<sup>e</sup> jour de novembre par (blanc)  
LXs  
f°100

Jaquemart DE HAYNAU filz de feu Jehan DE HAYNAU le XII<sup>e</sup> jour de janvier par raccart

Jaquemart LEGRANT filz de feu Jehan LEGRAND, le dit XII<sup>e</sup> jour de janvier par raccat  
(La suite se trouve photo 167 (f°86) sur le site des A.M.Lille)

### 2<sup>ème</sup> partie 1484-1495

#### C'est puis le toussains mil III<sup>c</sup> IIII<sup>xx</sup> et quatre

(La partie précédente se trouve photo 178 sur le site des A.M.Lille)

f°113

Jacques LE BRUN filz Pierre natif de Lille par accat LXs [10 juillet sans enffans]

Jacques TOURNEMINE filz de Bertoul natif de Lille par raccat le VI<sup>e</sup> doctobre

Jacotin TENANT filz de feu Jacquemon natif d'Aire par accat de LXs [6 octobre]

#### C'est puis le Toussains mil IIII<sup>c</sup> IIII<sup>xx</sup> et cinq

[Jacquet LE CARLIER fils de feu Pierre natif de Sainghin en Weppes à marier achat 4 novembre]

Jaquemart DU SART filz de feu Francois natif de Saint Venant homme marié ayant ung filz nommé Hacquinet  
de XVIII mois [ung an et demy] ou environ par accat de LXs [3 février]

Jacques BARINE filz de feu Piere natif daneulin [dennevelin marié sans enffans] par accat de LXs [5 may]

Jaquemart DU MORTIER filz de feu Gillon natif de Flers par accat de LXs [marié sans enffans 4 août]

#### Cest puis le Toussains mil IIII<sup>c</sup> IIII<sup>xx</sup> et six

Jaquemart DUPONT filz de feu Ernoul natif de Flerz par accat de LXs [Marié sans enffans 5 janvier]

Jaquemart DU HEM filz de Pierart par raccat le second jour de may

Jaquemart BARBRY dit Leureux filz de feu Mahieu natif de Houplines sur le Lys, ayant IIII enfans nommez  
Hacquin, Thonin, Jenette et Belotte par accat de LXs [4 may]

Jaquemart BRISELANCE filz de feu Pasquier par accat de LXs [Natif de Lille homme marié sans enffans 5  
doctobre]

#### Cest puis le Toussains mil IIII<sup>c</sup> IIII<sup>xx</sup> et sept

Jaquemart DASSONVAL dit Dugardin filz de feu Jehan natif de Bethune ayant trois enfans nommez Jennette,  
Jennon et Marquette [et deux religieux lun a labbiette et lautre a Vaucelles] par accat de LXs [homme  
marié 7 decembre]

Jaques DE NEULLY filz de feu Jehan par raccat le XIII<sup>e</sup> de juing

Jaques DUYEL dit Desreveaux filz de feu Pierart par raccat le IIII<sup>e</sup> de juillet

#### Cest puis le Toussains mil IIII<sup>c</sup> IIII<sup>xx</sup> et huyt

Jaquemart COMBLIEL (?) filz de feu Jehan natif de Thumesnil par raccat le XIX<sup>e</sup> de novembre

Jaquemart DU FLOSCQ filz de feu Jehan natif du Mesnil par rachat le XIII<sup>e</sup> de janvier

f°113v°

Jacques LE GROUL filz de feu Jacques par racat le XIX<sup>e</sup> de juing

Maistre Jacques MUYSSART medechin filz de Jacques natif de Quesnoit le Conte par acat de LXs [26 doctobre]

#### Cest puis le Toussains mil IIII<sup>c</sup> IIII<sup>xx</sup> et neuf

Jaquemart BONNIER filz de Vinchent natif de Phalempin ayant ung filz nommé Hacquinot par acat de LXs [6  
novembre]

Jaquemart DANE filz de feu Jehan natif de Lestrehem ayant ung filz nommé Hacquin par acat de LXs [6  
novembre]

Jacques AGNIES filz de feu Willem natif de **Neufeglise** ayant deux enfans nommez Jeannin et Mahieuet par acat de LXs [4 decembre]  
Jacques LEMESRE filz de Jacques natif de Lille par racat le XXII<sup>e</sup> de march  
Jaquemart DE MARQUILLIES filz de feu Jehan natif de **Fourmelles** ayant trois enfans nommez Mahieuet, Jacquet et Isabelet par acat de LXs [2 avril]  
Jacques DE LE FORTRIE filz de feu Jacquemon par racat le VIII<sup>e</sup> de may  
Jacques BONVARLE filz de feu Jacques par racat le VIII<sup>e</sup> de juing

#### Cest puis le Toussains IIII<sup>xx</sup> dix

Jacquet DESLICHES filz de feu Jehan natif de **Douay** à marier par acat de LXs [7 janvier]  
Jaquemart DE SAUBRIX filz de Micquiel natif de **Bondues** par racat le XIX<sup>e</sup> jour de may  
Jacques DE HAS fils de feu Piere par racat le VI<sup>e</sup> jour de Juing  
Jacques LE CHURLE filz de feu Willamme natif de Lille marié ayant une fille nommée Jeannette par acat de LXs [3 juing]  
Jaquemart DE LE DURPE [DE LE DEURPE] filz de feu Thiery natif de **Marque en Bareul** marié ayant ung filz nommé Hacquin par acat de LXs [6 may]  
Jacotin CAUDRELIER filz de Jehan natif de **le Venties** ou pays de Laleue a marier par *racat* (sic - Apparaît bien dans la liste des bourgeois par achat) de LXs [5 aoust]

#### Cest puis le Toussains mil IIII<sup>c</sup> IIII<sup>xx</sup> XXI

Jacques DE MORENGHES filz de feu Jacques par racat le VIII<sup>e</sup> jour de novembre  
Jaquemart DE LE PLANCQUE filz de feu Jehan natif de **Marque en Bareul** ayant cinq enfans les troys diceux nommez chescun deux Jennin le IIII<sup>e</sup> Julyen et le V<sup>e</sup> Jennon par act de LXs [2 decembre]  
f°114  
Jacques DE POUQUES filz de feu Anthoine par racat le III<sup>e</sup> de janvier  
Jaquemart DE CARNIN filz de feu Nicaise natif d'**Esquerchin lez Douay** ayant trois enfans nommez Guillaume, Pierchon et Jennon par acat de LXs [2 decembre]  
Jaquemart DESMARESCAUX filz de Jehan par racat le VIII<sup>e</sup> jour doctobre

#### Cest puis le Toussains mil IIII<sup>c</sup> IIII<sup>xx</sup> XII

Jaques MOREL filz de feu Simon par rachat le XXVI<sup>e</sup> de janvier  
Jaquemart LE BERTOUL filz de feu Tristran natif du **Pont a Marque** marié sans enfans par achat de LXs [1<sup>er</sup> mars]  
Jaques CROUSET filz de Willem par rachat le III<sup>e</sup> jour devril  
Jaques BULLETEL [BULLETEL] filz de feu Robert natif de **Saint Venant** ayant six (sic) enfans nommez Jennette, Marion, [Thonin,] Wallerand, Margot et Alizon par achat le II<sup>e</sup> de may de LXs [1<sup>er</sup> may]  
Jaques LEBAY filz de Jaques par rachat le V<sup>e</sup> de septembre  
Jaquemart LE GRAND filz de feu Jaques natif de **Bethune** marié ayant IIII enfans nommez Loyset, Guillemin, Marion et Jossine par achat le VII<sup>e</sup> de juing de LXs

#### Cest depuis le Toussains mil IIII<sup>c</sup> IIII<sup>xx</sup> et treize

Jaquemart BONBLED filz de Jehan natif de **Hopplines** marié ayant deux enfans nommez Thonin et Philipote par achat le VIII<sup>e</sup> de novembre de LXs  
Jacotin CAMBIER filz de Jehan natif des faubours du Mollinel [paroisse de **Wazemmes**] par acat le XVI<sup>e</sup> de novembre de LXs  
Jaquemart DESPREZ filz de feu Jehan natif de **Templeuve** [en **Dossemer**] ayant IIII enfans [fils] nommez Jacquet, Claudin, Lucquet et Jennin par achat le VII<sup>e</sup> de fevrier de LXs  
Jaques MEURILLE filz feu Philippes par rachat le III<sup>e</sup> jour de janvier  
Jacquet MADOUL filz de Jehan [Jacques natif de Lille a marier] par achat le VII<sup>e</sup> de march de LXs  
Jaquet DE LE HAYE filz de feu Jehan par achat le VII<sup>e</sup> de march de LXs (N'apparaît pas dans les achats de bourgeoisie)  
Jacquet MARIAIGE filz de feu Jacques par achat le II<sup>e</sup> jour de may de LXs

Jaques GOMEMEZ (Aucun Georges GOM... trouvé parmi les bourgeois) filz de George par rachat le darrain jour de septembre

Jaquemart DE LE BOE filz de feu Pierre natif de **Beaucamp** marié sans enffans par achat le III<sup>e</sup> doctobre de LXs (N'apparait pas dans les achats de bourgeoisie)

#### Cest puis le Toussains mil IIII<sup>e</sup> IIII<sup>xx</sup> XIII

Maistre Jaques DU VIVIER filz de feu Jehan natif d'**Audenarde** naryé ayans VI enffans nommez Jacquemine, Jaquet, Hacquinet, Marquet, Marguerite et Gardin par acat le XXIII<sup>e</sup> de decembre de LXs f°114v°

Jaques DE HENNIN filz de feu Pol par racat le XIX<sup>e</sup> de fevrier

Jaquemart LAIGNIEL filz de feu Jaquemart natif de **Bailleul** marié sans enffans par acat le VI<sup>e</sup> de fevrier de LXs

#### Cest puis le Toussains mil IIII<sup>e</sup> IIII<sup>xx</sup> quinze

Jaques MORTREUF filz de feu Jehan par racat le VI<sup>e</sup> jour de novembre

Jaques MORIEL dit du Rez natif de **Lambersart** par racat le XXVIII<sup>e</sup> jour de novembre

Jacques FOUCQUIER filz de feu Collart natif de **Douay** homme marié sans enffans par acat le IIII<sup>e</sup> de decembre (?) de LXs (N'apparait pas dans les achats de bourgeoisie)

Jaques RUSTIN filz de Franchois par racat le premier jour de juillet

Jaquemart DU BAS [DE BAS] filz de feu Jehan natif de **Pethem** en Flandres marié ayant ung filz nommé Willequin par acat le III<sup>e</sup> jour de juing de LXs

*(La suite se trouve photo 179 sur le site des A.M.Lille)*

---

### Construction de la Porte des Malades (de Paris) par Simon VOLLANT

2 E 3 / 652 acte 18 du 11/06/1692

Comparurent personnellement Mathieu BETTREMIEUX filz de feu Philippe, manouvrier de maçon, âgé de 72 ans (sic), François EMAS filz de feu Alexandre, Pierre TESTELIN filz de feu Pierre, âgé de 45 ans, Pierre PENNEL filz de Bruno, âgé de 32 ans tous maçons à Lille et Thomas CABY filz de feu Gilles, âgé de 50 ans, le tout environ, tailleur de pierre blanche lesquels après serment par eux fait et prêté es mains du notaire soussigné, présents les témoins souscrits, ont dit, juré et affirmé d'avoir travaillé en qualité d'ouvriers à la construction de la porte des Malades de cette dite ville pendant l'espace de deux ans ou environ, finis passé trois ans et plus, et que pendant tout le temps qu'ils y ont travaillé pour Mathieu MENGE, Victor(?) HENRY (?) et Kavant (ou Ravant) DE BEUF entrepreneurs de ladite porte, que les inspecteurs n'ont point cessé d'être présents pendant le temps de ladite construction, que les affirmants et autres leurs compagnons n'ont rien fait sans le gré et consentement desdits inspecteurs qui ont toujours de temps en temps mesuré toutes les pierres qu'elles ont été posées à ladite construction, ayant très bien remarqué que de temps en temps le Sr VOLLANT, ingénieur, y venoit voir et donnoit l'ordre de la manière qu'il souhaitoit que les choses eussent été faites, en sorte qu'il n'y a rien eu de fait ni aucune pierre de mise en œuvre sans l'aveu et agrément desdits ingénieur et inspecteurs, jusque la même qu'ils ont défendu auxdits affirmants de ne rien faire après l'heure ordinaire ni d'asseoir aucune pierre sans leur présence. Ce qu'ils savent pour être de leur fait et connaissance et avoir le tout vu et fait promettre ce que dessus ratifier pardevant tels Srs ou justices qu'il appartiendra. De laquelle attestation a été requis acte de la part desdits entrepreneurs absents.



*La porte de Paris vers 1855*

# Vieux hommes

## En quelques actes

**Exemple** – Par intérêt personnel Régis NOLF a relevé quelques actes se trouvant dans les archives de l'hospice des Vieux Hommes conservées aux A.D.59.

A.D.59 - A H 2 / 38 Hospice des Vieux Hommes

A noter que l'inventaire détaillé de la série A.H. (Archives Hospitalières) est téléchargeable sur mon site :  
*Télécharger / Sur ce site / Pratique*

### Pièce 1 (Photo 341) 04/08/1732

Les procureurs de Joseph Sauveur VANSTUREN Y FARVACQUE prêtre et Antoinette Eléonore VANSTUREN Y FARVACQUE enfants de feu François, demeurant à Malaga en Espagne, et héritiers fidéicommissaires de Isabelle Louise REIGNIER épouse à son trépas de Bauduin LIPPENS par procuration du 21 février 1732. Moyennant 3019 florins 9 patars reçus des héritiers des sieurs MIROUL père et fils, vendent à la maison des anciens hommes : une rente héritière du 1 mars 1684, une rente héritière du 21 mars 1648, la moitié d'une lettre de rente du 7 mars 1641, une rente du 22 mai 1472 de 16 florins par an au rachat de 400 florins au profit de Louis LOGHIER, de laquelle rente Catherine HUGHELOT veuve de Pierre FARVACQUES en a acquis le droit par acqne du 13 septembre 1600... à Lille le 4 aout 1732

### Pièce 2 (Photo 347) 13/09/1600

Comparut en sa personne Noël DESCAMPS fils de feu Gilles demeurant à Wambrechies, aiant droit tant par transport que aultrement des lettre et rentes ensuivant déclarées Lequel comparant parmy et moyennant la somme de 850 £ parisis qu il confesse avoir eu et rechu de Dems Catherine HUGHELOT veuve de feu Pierre FARVACQUE dmt en cette ville de Lille et dont iceluy a fait quittance absolute... lequel vend à la dite veuve Pierre FARVACQUE, ad ce present Guillebert FARVACQUE son fils ce acceptant pour et au nom d'icelle, une lettre de rente héritière de 50 £ par an au rachat de 800 £ivres en quoy la ville et gouvernance dudit Lille sont obligés au proufit de Louis LOHIER par lettre du 22 mai 1472... passé audit Lille le 13 septembre 1600

### Pièce 3 (Photo 352) 16/05/1600

Comparut en sa personne Jacques DESMAZIERE bail et mari de Jeanne DUMORTIER fille de feu Josse et de defunte Marie DESCAMPS, à present demeurant a Saint Ghist au pais de Calais, luy comparant a cause de sadite femme et comme hoir et héritier de defunte Catherine DUMORTIER en son vivant soeur de ladite Jeanne femme dudit comparant... moyennant la somme 100 florins carolus (note : 200 £) de 20 patars qu'il confesse avoir eust et receu de Noël DESCAMPS fils de feu Gilles, laboureur demeurant à Wambrechies... et transporte audit Noël DESCAMPS présent et comparant es mains dudit Noël DESCAMPS une lettre de rente héritière de 50 £ parisis de rente héritière par an au rachat en une fois la somme de 800 £ivres... obligé la ville de Lille faite et passée devant les eschevins de ladite ville... du 22 de mai l'an 1472 dont ledit Jacques DESMAZIERE en avoit le droit tant par ladite Jeanne sa femme comme par le trespas de ladite Catherine DUMORTIER sa belle-soeur de quoi en appert par contrat en forme de transport fait et passé par devant moi notaire soussigne au profit dudit Noël DESCAMPS en datte du 4 octobre 1594, en vertu de quoy ledit Jacques DESMAZIERE a transporté et délaissé le quart de ladite lettre comme ditte est au cours et principal d'icelle pour par ledit Noël DESCAMPS et ses hoirs ayant cause en jouir user et posséder depuis le 22 jour de mai dernier passé de l'an 1599 en ayant héritablement et a toujours le faisant dudit quart... passé le mardi 16 mai 1600 en présence de Allard FACON fils de feu Allard, laboureur demeurant à Wambrechies et de Renaut MALBRANCQUE aussi demeurant à Wambrechies. Signé : Barnabé SIX

*Note : il y a un problème dans la rédaction.*

*Un contrat de transport du 04/10/1594 entre "au profit dudit Noël DESCAMPS" (sic) donnerait droit à Jacques DESMAZIERE de vendre 100 florins le 16 mai 1600 à Noël DESCAMPS.*

*En fait la vente du 04/10/1594 est celle faite par Olivier ROUZE à Noël DESCAMPS (pièce 4 ci-dessous).*

*B 4486 f° 80r Les intérêts 1584 de la rente sont payés à Maurice DEVISQ*

*B 4487 f° 83r les intérêts 1585 de la rente sont payés à Noël DESCAMPS tant en son nom que comme tuteur des enfants Marie DESCAMPS, Charles DESBONNET mari d'Antoinette DESCAMPS au lieu et comme hoirs de la veuve Meurisse LEVISCQ 50 £*

#### **Pièce 4 (Photo 356) 04/10/1594**

Comparut en sa personne Olivier ROUZE fils de feu Simon laboureur demeurant à Wambrechies lequel reconnu que parmy et moiennant certaine somme de deniers qu'il confesse avoir reçu de Noël DESCAMPS fils de feu Gilles, aussy laboureur demeurant audit Wambrechies dont il s'en tient content et en a fait et passé audit Noël DESCAMPS et ayant cause par ses presentes pleine absolute et irrevocable quittance, icelluy Olivier cède et transporte audit Noël DESCAMPS à ce présent et comparant ce acceptant 100 florins carolus en principal courant en rente héritière au denier 16 pris en une lettre de 800 £... obligeant la ville de Lille en datte du 22 mai 1472 desquels 100 florins ledit Olivier en avoit le droit par transport a luy fait par Charles DESBONNETS comme père et tuteur des ses enfants qu'il a eu en premières noces de déffunte Antoinette DESCAMPS et iceulx enfants nommez Martin, Jacques, Antoine, Charles et Françoise DESBONNETS et ledit transport fait et passé devant moi notaire soussigné en date du 23 septembre dernier passé de cet an 1594 à prendre lesdit 100 florins en ladite lettre allencontre dudit Noël DESCAMPS auquel appartient la juste moitié, et l'aultre quart en icelle faisant pareillement 100 florins appartenant à Jeanne et Catherine DUMORTIER filles de feu Josse et de defuncte Marie DESCAMPS - de quoy en appert par contrat fait et passé pardevant Gilles VANHULST notaire en date du 20 de décembre 1581 - en vertu de ce que dit est ledit Olivier aurait cédé et transporté le dit 100 florins comme dit est, audit Noël DESCAMPS pour par luy ses hoirs ayant cause en jouir user et posséder depuis le 22 mai de l'an 1592 en aiant héritablement et a toujours pour par ledit Noël recevoir ladite rente mesme le principal rachat s'il se faisoit et en, intempter toute actions et poursuites judiciaire comme ledit Charles et ledit Olivier ensuint peult faire auparavant ce présent transport, promettant... le 4 octobre 1594 en présence de François DEBEAUSSART marchand de mouche à miel et de Jacques OTTEBART manouvrier demeurant audit Wambrechies  
Signé : Barnabé SIX

*Le 20/12/1581 transport de la rente (probablement entre les 3 copropriétaires DESCAMPS)*

*Le 23/09/1594 Charles DESBONNET a vendu 100 florins à Olivier ROUZE*

*Le 04/10/1594 Olivier ROUZE vend 100 florins à Noël DESCAMPS*

#### **Pièce 5 (Photo 360) 19/12/1547**

Sacent tous que pardevant moy Dominique LERS notaire apostolique et imperial résident en ceste ville de Lille et des tesmoins soubs scriptz comparut en sa personne Cornille DESFONTAINRES fils de feu Maistre Rogier nepveu et héritier en ligne collatérale de feu Maistre Jean DENIS lequel declara que parmy et moiennant certains somme de denier qu'il confessa avoir eu et reçu de Meurisse DEVISCH soldats du Chastel de ceste ville dont il se tient content... rente de 50 £ du 22 mai 1472... le 19 décembre 1547

#### **Pièce 6 (Photos 362-371) 22/05/1472**

Dette initiale de la ville de Lille : une rente du 22 mai 1472 de 16 florins par an au rachat de 400 florins au profit de Louis LOGHIER

#### **Pièce 7 (Photo 372) 17/11/1547**

Cornille DESFONTAINES fils de feu Maistre Roger, nepveu et héritier en ligne collatérale de feu Maistre Jean DENIS, lequel declara que parmy et moiennant certaine somme de denier qu'il confessa avoir eu et reçu de Meurisse DE VISCH soldats du Chastel de ceste ville... 17 novembre 1547

# Les Scrieck notaires à Lille

**Confusion** – S'il vous venait à l'idée d'aller chercher sur internet des informations concernant la famille SCRIECK de Lille, vous tomberiez inmanquablement sur une page de type Wikipédia copiée-collée par plusieurs sites sans aucune vérification quant à son contenu. Il ne s'agit pas d'une page présentant la généalogie de cette famille mais elle indique que ces SCRIECK auraient donné naissance à la famille des industriels SCRIVE. Tout ceci n'est que pure fantaisie.

Comme l'indiquait déjà † Henri DESCAMPS il y a quelques années, il suffit de remonter l'arbre de ces SCRIVE pour se rendre compte que des porteurs de ce nom vivaient dans la région au nord de Lille à une époque où les SCRIECK n'avaient pas encore quitté Bruxelles.

Le nom SCRIVE et sa variante SCREVE sont effectivement bien présents, et depuis longtemps, dans la vallée de la Lys. Ainsi au XV<sup>ème</sup> siècle un greffier mentionne t'il un Gilles LE SCRIVERE censier de Haverie à Halluin (commune flamande) en 1490 devenu SCRIPVEN en 1505 sous la plume d'un greffier francophone et, toujours dans les enquêtes fiscales de l'époque, des LE SCRIBEUR et L'ESCRIVAIN, exacte traduction de DE SCHRIJVERE. Nom sous cette dernière forme, effectivement bien présent à Halluin et qui a donné, par aphérèse, les SCRIVE et SCREVE (Nom de famille fonctionnel qui fait inmanquablement penser au mot *scribe*) tout comme DE DEURWAERDER a fini par donner DRUART. On trouve également des LESCRIVENT ou DE SCRIVERE à Tourcoing, Bondues et environs qui deviendront eux aussi des SCRIVE / SCREVE.

Autant il arrive de trouver dans les noms des alternances K/G, F/V, D/T, B/V, autant l'alternance K/V est tout à fait improbable, ça n'arrive jamais ! Ce serait comme chercher à faire un lien entre DUMONT et DUPONT... Les SCRIVE marchands de bois à Bondues n'ont donc aucun lien avec les SCRIECK notaires à Lille dont la généalogie est par ailleurs bien connue (voir plus bas) et ne montre aucun point de contact.

*Les variantes du nom dans une famille Wervicquoise (commune flamande) :*

*28 Augusti 1605 Jodoca fia Antony DE SCRYVERE et Jodoca VANDEN ABEELE*

*22 Aprilis 1607 Maria fia Antony DE SCRIVE et Judoca VANDEN ABEELE*

*27 February 1614 baptizata est Martina SCRIVERS filia Anthony SCRIVERS et Judoca eius uxor*

*A.E.Courtrai Wezerij Wervicq 70/4 Jan VANDER ZUUDT fils de Simoen et Anthoine DE SCHRIVERE fils d'Oulters, tous deux à Wervicq, prêtent serment le 28 Novembre 1620, comme tuteurs de Jaquimine et Rucxin VANDEN ABEELE enfants de Ricquarts, par le décès de leur mère Pyroone VAN ZUUDT*

*A Halluin :*

*Gilles LE SCRIVERE censier de Haverie en 1490*

*Enquêtes fiscales de la Flandre wallonne : 1449 Hubert LE SCRIBEUR, Guilbert LESCRIVAIN, Jean POULIERE (LEPOUTRE). 1505 Gilles SCRIPVEN*

*Lettre de rémission à Josse DE SCRYVERE en 1512*

*Tram (Bertrand) DE SCRIVERE censier de le Berghe en 1546*

*2 B 24 le 15/07/1574 Zègre VANDE BOGARDE et Louise FLEURKIN sa femme contre Josse SCREVERE pour que le premier puisse jouir de 2c ½ entre le jardin du second et les bois montants du premier nommé le Wachetere*

*2 B 24 le 05/04/1576 Jean DE SCRIVERE contre Pasquier et Georges DESMAITRE frères, enfants et héritiers de feu Guillaume pour rendre une somme namptie*



### *A Tourcoing :*

1568 Biens confisqués au quartier de Lille à Antoine SCREVER exilé en Angleterre avec variantes au fil des registres : ESQUIEBIN, DE SCRYVERE. On retrouve Antoine à Cantorbéry sous les noms SCRIVE et SCRIBE avec son frère Jonas SCHRIVE ou SCHRIVERE suivant les actes.

### *A Quesnoy sur Deûle déjà installés avant 1544 :*

E 2013 en 1544 Jacques DEWILDE pour 5 cents acquis de Jean SCREVE en 10 cents 1/2 contre Antoine VIENNE qui a acquis dudit Jean le reste. Pierre PLANTEFEVE ayant acquis des hoirs Pasquier SCREVE 7 cents 3 quartrons contre Saintine et Marguerite SCREVE.

### *Ou ailleurs :*

130 H 320 en 1466-1467 Pour le trépas d'Hubert LESCRIVENT pour la moitié de 8c 11v à Hellemmes relevé pour et au nom de ses enfants, payé 2 deniers

### *Les anciens SCREVE de Bondues :*

Mathieuette SCREVE épouse de Jacques CORNILLE, censier de Gamans en 1583

Catherine DE SCRIVERE épouse d'Antoine LEPLAT, censier de Forest en 1604

A.M.Lille 12197 acte 291 du 20/01/1620 Pierre et Jacques SCREVES marchands de bois demeurant à Bondues...

2 B 11 / 14B acte 765 du 17/09/1629 Adrien SCREUVE fils de Pierre, marchand de bois, Anne LHERNOULD sa femme de Bondues et Jean SCREUVE aussi fils dudit Pierre, charpentier à Bondues...

2 E 3 / 3963 acte 130 du 07/06/1625 Jean DURETZ de Lille vend à Jacques SCREVE marchand de bois à Bondues et Jeanne HENNEBO sa femme, quarante obeaux à Tourcoing moyennant 800 livres, à la caution de Michel DE LIGNY, bourgeois de Lille. Somme payée le 01/07/1626.

*Qui est probablement le même que celui-ci devenu bourgeois de Lille : Jacques SCREVE natif de Bondues, charpentier, célibataire, fils de Pierre et de Péronne FREMAULT par achat du 06/11/1620. Habite Lille en 1638.*

2 E 3 / 3577 acte 6 du 04/11/1655 Jacques LELEU, fils de feu Jacques, laboureur à Bondues... Fait et passé en présence de Jean SECREVE, maître charpentier demeurant à Lille et de Gilles SCREVE laboureur et marchand de bois à Linselles.

2 B 11 / 19B acte 473 du 20/03/1634 Jean SCREVE fils de Pierre, charpentier, Barbe MASUREL sa femme, Christophe MASUREL fils de feu Christophe, charpentier à Lille et Pierre SCREVE fils de feu Jean, laboureur et marchand de bois à Bondues.

2 B 992 du 26/01/1651 Pierre DELESPAULT procureur de Péronne FREMAULT veuve de Pierre SCREVE

*Peut-être un lien avec : 2 B 274 1° cahier du 06/05/1541 Willot (Guillaume) DELERUE, Pasquier et Martin DELERUE, Mathis et Jean SCREVE tuteurs de Jeannette DELERUE fille feu Martine FREMAUT et du dit Willot DELERUE contre Nicolas DUPREZ époux de Philippotte FREMAUT*

La famille SCRIECK est arrivée de Bruxelles comme le précisent les achats de la bourgeoisie de Lille par les frères Pierre et Hubelet (Hubert) en 1532 et 1542. La page internet citée plus haut donne à ces SCRIECK une probable origine italienne en raison d'une proximité de nom et de fonctions avec des Italiens. Certes Bruxelles est moins ensoleillée que l'Italie mais cette ascendance locale est prouvée contrairement au mythe italien.

Par ailleurs pourquoi chercher au loin ce qui se trouve à notre porte ? Nous avons vu que les SCRIVE portaient un nom d'origine flamande, les SCRIECK également. Le mot *schrik* signifiant *terreur*.

Les noms de famille sont nés à une époque où les porteurs du même prénom étaient devenus trop nombreux pour pouvoir les identifier, on s'est servi d'une caractéristique concernant chaque personnage. En l'occurrence un personnage terrifiant ou terrifié, peureux.

### Plusieurs notaires de cette famille sont repérables à Lille :

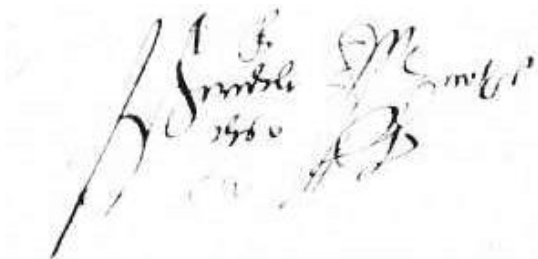
- Pierre 1552-1576 (archives 1560-1576)
- Guillaume 1589-1597 (archives)
- Mathias 1597
- Gaspard 1611-1636 (archives Gaspard et Jean 1608-1657)
- Laurent 1620-1648
- Jean 1634-1659

Paul DENIS du Péage nous donne une généalogie de la famille SCRIECK<sup>1</sup> mais, dès la fin de son ouvrage<sup>2</sup>, un acte en particulier met à bas une bonne partie des liens de parenté qu'il mentionnait dans son article initial. J'indique donc ici les liens corrigés et complétés d'après mes recherches.

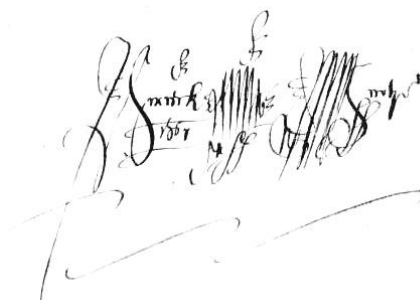
#### I. Pierre SCRIECK +1532/1542

1. - Pierre qui suit en II
2. - Hubelet °Bruxelles, bourgeois de Lille par achat 13/01/1542, alors célibataire

II. Pierre SCRIECK °Bruxelles, Bg Lille par achat 07/03/1532, notaire, mort en décembre 1565 (d'après DENIS, mais cité déjà décédé le 04/11/1564). Les actes conservés aux A.D.59 concernant Pierre vont de 1560 à 1576. Il ne s'agit donc pas du même Pierre. Les signatures Pierre SCRIECK laissent à penser que les archives conservées sont en fait celles de Pierre II et de Pierre 5 son fils.



Pierre SCRIECK 1560



Pierre SCRIECK 1567

Vivant clerc du siège d'orphènes, ministre et receveur de l'hôpital St Nicolas 1551. Marié après 1532 à Marie CARDON +1575/1580, probable sœur de Madeleine x Jérôme DE COUROUBLE et de Guillaume qui apparaît à plusieurs reprises dans le notariat des Pierre SCRIECK. D'où :

1. - Mathias qui suit en III
2. - Guillaume qui suit en III<sup>bis</sup> clerc écrivain à la Gouvernance 1564, clerc du siège d'orphènes 1577, 1578, 1580, 1582, greffier du siège d'orphènes 1585
3. - Madeleine x Toussaint DENORICHES
4. - Adrienne x Victor HACHE, procureur postulant
5. - Pierre +1576/1580 clerc du siège d'orphènes de Lille. On trouve toutefois : *Feu lors vivant Pierre SCRIECK notaire passant un acte le 31/07/1583* (Mention en 1585), déjà notaire en 1573.
6. - Marie +/1580

(2 E 3 / 3855 acte 13 vente par les enfants, acte 17 dette au profit de Pierre n°II reprise par les enfants, 3860 acte 153 Pierre n°5 notaire, idem 3853 acte 8, 3851 acte 101 Marie CARDON)

<sup>1</sup> *Généalogies lilloises*, Tome III page 1083

<sup>2</sup> Supplément page 1361

III. Mathias SCRIECK, Bg le 08/05/1566, receveur de l'hôpital St Julien 1577-1591, +1591/1593 x Michelle DESRUMAUX + 1611/1620 (Sœur de Jean et d'Anne x Jacques LACHIER Cf. 16 G 875). D'où :

1. - Jérôme qui suit en IV
2. - Pierre b01/09/1572 Lille (St Etienne)
3. - Madeleine...
4. - Gaspard vivant en 1609
5. - Marie x Jérôme CAULLIER +/1635
6. - Catherine x Jean BAUWET +/1635
7. - Marie x Philippe TREZEL + 1664/
8. - Madeleine x Pasquier DE COTTIGNIES + 1664/
9. - Barbe +1616/, célibataire (2 B 11 / 7A acte 150 et 7C acte 1156)
10. - Marguerite +1636/ célibataire (2 B 11 / 8A acte 8 et 8B acte 775 et 9B acte 781 et 21A acte 447)  
(2 E 3 / 3853 acte 2, Marie DESRUMAUX veuve 2 B 30 / 1 acte 1353, idem 2 B 11 / 2B acte 656, les enfants héritiers 2 B 11 / 48A acte 187)

III<sup>bis</sup>. Guillaume SCRIECK Bg par relief le 05/10/1576, décédé avant 1597, époux d'Isabeau DELECOURT, notaire à Lille. Père (entre autres) de Laurent, notaire à Lille.



Guillaume SCRIECK, notaire, 1582 (J 730)

IV. Jérôme SCRIECK °1569, bg 11/04/1606, notaire, nommé collecteur du droit d'afforage le 30/03/1593 (en 5 B 56 f°81), +1611/1631. Marié le 31/01/1606 Lille (St. Etienne) Agnès LANDRIEU fille d'André et de Catherine QUINTIN. D'où : etc.

#### Contrats de mariage de la famille :

2 E 3 / 4238 acte 185 ou 108 du 27/04/1629 Jean SCRIECK fils de Gaspard, procureur postulant à Lille assisté de son père et Damoiselle Marguerite MAINSINT sa mère, Laurent SCRIECK son oncle paternel et d'Allard MAINSINT son oncle maternel qui apporte 3000 livres parisis en lettre de rente venant de feu Damoiselle Françoise DE CORENHUSE veuve de Robert LE HUGUER (LE HUGIER) d'une part, Damoiselle Jeanne MAIEUR fille de feu Jean et de feu Damoiselle Jeanne BOUREL...

2 E 3 / 4244 acte 36 du 23/04/1664 Nicolas Philippe TREZEL fils de feu Philippe et de Damoiselle Marie SCRIECK assisté de sa mère, Jean TREZEL son frère, Pasquier DECOTIGNIES procureur son oncle allié, Damoiselle Madeleine SCRIECK sa tante, Damoiselle Françoise RICOURT sa tante alliée veuve de Jérôme SCRIECK et de Mathias SCRIECK son cousin germain qui apporte la moitié d'une maison sur 3 bonniers à Croix occupée par Pierre DECOTTIGNIES à son encontre, de Pierre SELOSSE et autres, 1000 livres parisis de la succession de son père et ses vêtements de noces d'une part, Marie Madeleine LEMESRE fille d'Ignace...

2 E 3 / 4248 acte 152 du 18/02/1661 Henri SCRIECK receveur, fils de Jean, procureur et receveur à Lille assisté de son père et de Demoiselle Jeanne LEMAYEUR sa mère, de Jean SCRIECK le jeune son frère, Nicolas DERACHE marchand imprimeur son oncle allié et de Luc MOUCQUE procureur et receveur son oncle allié l'un des notaires soussignés d'une part, Damoiselle Marie LEFRANCQ fille de Nicolas licencier es lois, surintendant particulier du mont de piété de Lille en la rue de St Maurice et de Demoiselle Marie ROTRUD...

2 E 3 / 4257 acte 110 ou 88 du 27/09/1687 Le Sieur Charles Ignace DEGRUSONS seigneur de Lassus, fils de feu Nicolas vivant chevalier et de feu Damoiselle Agnès VINCHART assisté de Pierre François DEGRUSONS seigneur d'Hoogesland son frère et du Sieur Guillaume DUBOIS avocat postulant au siège de la gouvernance de Lille son ami tous de Lille d'une part, Damoiselle Marie Jeanne SCRIECK fille d'Henri seigneur du Chastelet etc. et de Damoiselle Marie LEFRANCQ assistée de ses parents, Jean François et Jean Baptiste SCRIECK ses frères et d'Arnould MOUCQUE seigneur du Vert Bois son cousin tous de Lille d'autre part.

### **Les SCRIECK à Halluin (suite de la p. 1086 des *Généalogies Lilloises*) :**

Dans l'article généalogique précité, Paul DENIS du Péage s'arrête aux membres de la famille restés à Lille. Or Jean Baptiste SCRIECK s'est installé à Halluin où il eut une descendance qui s'établira ensuite en partie à Lannoy. Voici les informations concernant cette descendance :

I. Jean Baptiste SCRIECK Sr du Thilleul (à Halluin), b25/11/1667 Lille (Ste Catherine), Bg 1701, receveur des Etats pour les droits de vin et bière et des impôts. +20/12/1754 Halluin, inhumé dans l'église.

2 E 3 / 4274 acte 83 du 02/12/1749 (photo 52) - Le Sieur Jean Baptiste SCRIECK du Thilloeul, ci-devant receveur au village d'Halluin et y demeurant, lequel de bon sens et vif entendement, a dicté son testament. Ses biens iront à tous ses enfants sauf Etienne François son fils cadet qui doit avoir avant partage la même somme que ses autres enfants ont eu en mariage d'autant qu'il est fidèle compagnon et donne bons et agréables services, il sera son légataire mobilier unique et universel sans qu'il soit tenu de payer plus de dettes que ses frères et sœur. Ses enfants doivent créer une rente annuelle de 16 florins pour leur frère carme déchaussé sa vie durant parce qu'il n'a pas porté audit couvent les biens qu'il avait en ce monde. Marie Joseph sa fille mariée ayant profité de 400 florins en rente de prêt dont ses frères furent caution, elle ne pourra profiter de rien dans sa succession avant de l'avoir remboursée, elle ne pourra rien prétendre non plus parce qu'elle n'a rien reçu de formature de sa mère car il ne possédait aucunes choses lorsqu'il a convolé en secondes noces. Et comme il a fait des avances considérables à ses enfants, notamment à Pierre Baptiste pour qui il a réglé 2000 florins au Sr VANNOYE il ne pourra rien prétendre à sa succession. Les autres devront tout rapporter en mont commun. Honoré Toussaint et Etienne François ont été caution de Pierre Joseph leur frère pour 2000 florins, il ne pourra rien prétendre à la succession à moins de les en décharger. Fonde 75 messes pour le repos de son âme chez les Carnes déchaussés à Arras où son fils est religieux et 25 chez les Capucins de Menin. Et comme son fils Etienne François n'a pas été habillé et nippé comme ses frères lors de leurs mariages, il lui donne hors succession 200 florins.

2 E 3 / 4275 acte 46 du 22/06/1753 (Photo 138) - Nouveau testament du Sieur Jean Baptiste SCRIECK du Thilleul, ci-devant receveur de Messieurs les Etats de Lille au bureau d'Halluin y demeurant, lequel de bon sens et vif entendement comme il a paru au notaire soussigné a dicté ses dernières volontés, savoir qu'il n'entend préjudicier en aucune façon à son épouse ; il récompense Etienne François SCRIECK, son fils cadet, pour son compagnonnage et ses services en le tenant quitte des 500 florins payés à sa place et en fait son héritier unique et universel mobilier à charge de ses dettes et funérailles et de 150 messes basses de requiem, profitant un an du rendage de sa ferme à Ablain-Saint-Nazaire ; il excite ses enfants à payer une rente viagère de 16 florins par an au profit de leur frère carme déchaussé ; et comme Marie Joseph sa fille et son mari ont pris en rente 400 florins pour eux subvenir à leurs affaires... ; ledit Etienne François recevra 200 florins pour ses nippes... et comme ledit comparant est en procès au siège de la Gouvernance de Lille à cause de la succession de damoiselle VOCHEL sa cousine, il veut que tout ce qui pourra revenir tant à lui que ce qui serait échu à Jean François SCRIECK, seigneur du Thilleul, son frère, succèdent et appartiennent à son dit fils Etienne François ; de plus comme Honoré Toussaint et Etienne François SCRIECK ses enfants ont été caution pour 2000 florins au nom de Pierre Joseph SCRIECK leur frère... ; finalement il ordonne que comme Pierre Baptiste son fils aîné a été avantagé plus que sa part, il ne pourra rien prétendre à sa succession mais sera déchargé des dettes...

Possède la Cense de Saint-Antoine à Ablain-Saint-Nazaire (2 E 3 / 4275 acte 00.1)

2 E 3 / 4275/ acte 43 du 09/01/1756 Les Sieurs Pierre Joseph et Etienne François SCRIECK frères, fils de feu Jean Baptiste seigneur du Thilloeul, demeurant à Lannoy et Halluin, lesquels se faisant fort du sieur Honoré Toussaint SCRIECK leur frère demeurant à Halluin, promettant de l'obliger en ce qui suit, en considération de la renonciation faite par le sieur Pierre Baptiste SCRIECK aussi leur frère, marchand, demeurant à Ath, en leur faveur aux droits et parts qu'il pouvait prétendre dans les biens qui leur appartiennent à Ablain Saint Nazaire, pays d'Artois, en un manoir amassé vulgairement nommé La Ferme de Saint-Antoine leur provenant de la succession médiale de Jean François SCRIECK vivant aussi seigneur du Thilloeul leur oncle, se sont obligé solidairement l'un pour l'autre sans discussion de droit de payer audit Pierre Baptiste SCRIECK sitôt qu'ils auront vendu leurs biens la somme de 5000 livres monnaie de France...

Frère de Jean François SCRIECK, seigneur du Jardin à Houplines par Marie LEFRANCO sa femme, fille de Nicolas et Marie ROTRU, nièce de François LEFRANCO auditeur au baillage de Lille qui lui en fit don en 1669. Marie LEFRANCO meurt le 13/01/1716. Le fief passe ensuite à Jean François SCRIECK, son fils (sic. N'a a priori pas eut d'enfants, il doit donc s'agir de son mari) (Mémoires de la S.H.C.W.R. Tome 34 page 58-59). Jean François fut seigneur du Tilleul à Halluin jusqu'à sa mort sans enfants en 1729. C'est Jean Baptiste qui devient alors seigneur dudit lieu. Je me souviens que lors de mes débuts en généalogie j'avais trouvé mention d'un contentieux concernant la propriété de cette seigneurie mais je n'en retrouve plus la source.

x 1701 Marie Thérèse MIGNONAT ou MIGNIONACK, fille de Pierre et Simone CARISSIMO d'Ypres, +/1713

1. - Marie Joseph Jacobe dont la belle-mère est Françoise Thérèse VIGNART

x 25/06/1722 Lannoy (Cm 2 E 3 / 4261 acte 15) Antoine **DEGUENON** receveur des fermes du roi à Leers...  
*Damoiselle Marie Joseph Jacobe SCRICK fille du Sieur Jean Baptiste et de (sic) Damoiselle Françoise Thérèse WIGNARD sa belle-mère assistée de Jean François SCRICK seigneur du Thilloeul, bailli général de la prévôté de St Pierre à Lille, de Damoiselle Agnès DEFLANDRES son épouse, Damoiselle Marie Jeanne SCRICK Dame de Rosuel, veuve du Sieur Philippe Ignace DEGRUSON vivant seigneur de Lassus, Jean François OBERT écuyer, seigneur de Beauregard, échevin à son tour de Lille et de Dame Marie Henriette Françoise DEGRUSON son épouse Dame de Lassus, les dits du Thilloeul et Dame de Rosuel oncle et tante à la comparante, les Sieur et Dame de Beauregard cousin et cousine qui apportent le cabaret "Delverdinque" en la basse ville d'Ypres, venu de Damoiselle Simone CARISSIMO veuve du Sieur **MIGNIONACK** pour moitié et pour l'autre moitié comme sœur et héritière du Sr Henri SCRIECK aussi héritier de ladite CARISSIMO. Elle serait donc née vers 1701-1702 alors que ses frères naissent en 1713-1717.*

DEGUENON  
 marie joseph scrick  
 vignard  
 Francois therese vignard  
 Scricket  
 du Thilloeul  
 Agnès de flandre  
 M. J. Scricck de Lassus  
 Dame de Rosuelle  
 de Beauregard  
 M. H. F. de gruson  
 de beauregard  
 Louis saint canche  
 1722

2. - Henri +/1722. Probablement issu du premier mariage puisque qu'il possédait un bien venant des MIGNONAT par moitié avec sa sœur.

De mère non identifiée :

3. - Stanislas, Carme déchaussé à Arras +1753/. Etant devenu religieux il est considéré comme mort civilement, il ne peut donc pas être considéré comme fils aîné dans les actes notariés, qualité qui lui donnerait la capacité d'hériter des biens fiefs de son père à quoi il renonce par son entrée en religion. Mais il est probablement issu du second mariage de son père.

xx /1713 Françoise Thérèse (parfois Marie Thérèse) **WIGNART** (2 E 3 / 4274 acte 39) +1755/1757 dont il eut :

4. - Pierre Baptiste, fils aîné, né de Thérèse WIGNART, marchand à Ath en 1747 (2 E 3 / 4274 acte 90)  
x 03/02/1732 Lannoy Marie Anne Thérèse **TIBERGHIE**  
- Pierre Jean Baptiste, Jean François, Marie Thérèse, Isabelle Louise Charlotte, Henriette Joseph et Béatrice  
xx 16/01/1747 Lannoy 1747 (2 E 3 / 4274 acte 15) Marie Anne Joseph **DESREUMAUX**, fille de Christophe et de feu Marie Catherine DUCHATELET venant de Lannoy et présentement à Ath
5. - Honoré Toussaint, b01/11/1713 Lille (Ste Catherine) de Françoise Thérèse, marchand à Halluin, employé des Etats de Lille à Lannoy en 1767 (2 E 3 / 4276 acte 38)  
x 17/04/1747 (Cm 2 E 3 / 4274 acte 18) Marie Isabelle Thérèse **DESALMON** âgée de 28 ans, fille de feu Jean et feu Isabelle Thérèse LEFEBVRE (sa mère s'est remariée avec François CATTEAU).  
- Isabelle Thérèse °05/06/1749 Parrain : DESALMON Honoré, marraine : VIGNARD Marie Thérèse ; +04/08/1749 Halluin, inhumée dans l'église  
- Honoré Jph °23/03/1751 Parrain : DESALMON Honoré, marraine : CORNOTTE Marie Michelle  
- Amélie Thérèse Joseph °13/02/1753 Parrain : SCRIECK Etienne Frç, marraine : CLOET Marie Jacoba  
- Henri Joseph °16/08/1755 Parrain : DESALMON Jph Bonaventure, marraine : VIGNAR Marie Thérèse
6. - Pierre Joseph b02/10/1715 Lille (Ste Catherine) de Françoise Thérèse à son baptême, de Marie Thérèse à son mariage, à Halluin en 1741, maître hautelisseur à Lannoy en 1745-1759  
x 30/09/1745 Lannoy (Cm 2 E 3 / 4274 acte 34.1) Marie Angélique Joseph **DELRUE**, fille de Jean et d'Agnès DELAPLACE de Lannoy  
xx 20/03/1747 Lannoy avec Anne Cécile **LIAGRE**, fille de Josse Antoine (2 E 3 / 4274 acte 254)  
- Marie Amélie Joseph +1757/  
2 E 3 / 4275 acte 35.1 du 07/02/1757 Le Sieur Pierre Joseph SCRIECK, fils de feu Jean Baptiste, marchand hautelisseur, demeurant à Lannoy, lequel moyennant la somme de 48 florins qu'il a reçue du sieur Etienne François SCRIECK son frère, receveur des Etats au bureau d'Halluin, déclare lui céder telle part et droit qu'il peut prétendre dans les successions mobilières de *Jean François SCRIECK, seigneur du Tillœul*, décédé à Lille, son oncle et de celle de feu Jean Baptiste SCRIECK son père, à charge de par ledit sieur Etienne François SCRIECK ici présent payer toutes les dettes que son dit frère aurait pu être chargé à cause desdites deux successions mobilières...  
xxx 26/04/1763 Lannoy avec Marie Anne Louise **SIRO**, fille de Charles Erasme et d'Isabelle PARENT (Cm 2 E 3 / 4276 acte 62.2)
7. - Charles Joseph b28/07/1717 Lille (Ste Catherine) de Françoise Thérèse.
8. - Etienne François, °1721 de Marie Thérèse, receveur des vins et bières des Etats de Lille à Halluin. A Râches en 1772 (2 E 3 / 4277 acte 247)  
x 30/11/1748 (Cm 2 E 3 / 4274 acte 97.1) Marie Michelle **CORNOTTE** âgée de 34 ans depuis 2 ans à Halluin, fille de feu Pierre et feu Marguerite POURCHEZ d'Halluin. +30/01/1758 inhumée dans l'église  
- Marie Henriette Jph °16/09/1749 Parrain : SECRIECK J-B, marraine : DESALMONT Isabelle Thérèse, +1772/  
- Isabelle Thérèse °15/01/1751 +/1772 Parrain : SCRIECK Honoré Toussaint, marraine : WIGNART Marie Thérèse  
- Amélie Jph °24/08/1752 Parrain : SÉCRIECK Pierre J-B, marraine : DELAHOUTRE Marie Thérèse +1772/  
- Enfant °+03/04/1754 baptisé par l'accoucheuse, inhumé dans l'église  
xx 1758 Marie Catherine Joseph **RENIER** (Cm 2 E 3 / 4275 acte 193) veuve sans enfant de Jean François ISANGRIN de Lille  
- Etienne Gabriel °26/11/1759 Parrain : Pierre Joseph SCRIECK ; marraine : Gabrielle Joseph RENIER



*ScriECK du Thilleul  
(Seigneurie située  
à Halluin)*

Ces SCRIECK ont eu des descendants à Lannoy et autres communes.

# Pierre Scrieck père et fils

## notariat à Lille 1560-1576

**Archives** – Voici donc le dépouillement des archives notariales des Pierre Scrieck père et fils conservées aux A.D.59. On notera la mention de nombreuses personnes ne demeurant pas à Lille et le fait que les contrats de mariage ont été regroupés sous la cote 3852.

*Le numéro de photographie (FRAD059 etc.) correspond à celui qui s'affiche sur les écrans en salle de consultation des A.D.59 puisque les actes qui suivent ont été microfilmés puis numérisés.*

### 2 E 3 / 3851

2 E 3 / 3851 acte 0 du 04/11/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0002

Compte et état que rend Louis LE HUGIER à Damoiselle Françoise DE CORENHUSE veuve de Robert LE HUGIER sa mère suite à la vente de 7 bonniers 10 cens 1/2 de terres dans la châtellenie de Lille appartenant pour moitié à Wallerand DE CROIX écuyer, Sr de Lespinoy époux de Demoiselle Jacqueline DE PENEL, sœur de feu noble homme Philippe DE PENEL Sr de Wangines, 1/6° à Demoiselle Marguerite DE PENEL veuve de Jacques DE LA TENTE, sœur et héritière du dit Sr, 1/3 à la dite veuve LE HUGIER par achat au dit DE LA TENTE et 1/3 à la dite veuve LE HUGIER.

2 E 3 / 3851 acte 1 du 06/01/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0003

Mahieu RABAULT fils de feu Jacques doit à Jean DUBRUILLE, Piat DUBOIS et Marc DESEBEL tuteurs avec le dit Mahieu de Jean et Pierre DUBRUILLE, enfants mineurs d'Antoine qu'il eut de feu Marguerite DANS sa première femme, les dits enfants neveux et héritiers en ligne directe de feu Marie FORAM leur grand-mère veuve dernièrement de Jean SANNIS (?) et avant de Jean DANS, 125 florins avec Michel RABAULT son frère et caution.

2 E 3 / 3851 acte 2 du 29/01/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0004

Jean DURIEU et Jean CRUCQUE tuteurs de Josquin DURIEU fils mineur de feu Thomas, âgé de 18 à 19 ans ayant droit par partage du 18 février 1557 à l'encontre de ses frères de la moitié d'une rente à l'encontre de Jean ROUZER, vend à Jean ROUZER fils de feu Gilbert de Lille, sa part d'une rente de 350 livres obligeant Pierre FRANCHOMME fils de feu Gilbert, et Catherine FACON sa femme de Marcq en Baroeul vers le dit feu Thomas DURIEU en 1532, reconnue exécutoire par Gilbert DUTHOIT et Péronne FRANCHOMME sa femme au dit lieu ayant acheté la maison hypothéquée.

2 E 3 / 3851 acte 3 du 07/02/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0005

Robert CHOSE fils de feu Pierre, tondeur à Lille, suite à deux cédules à lui demeurées par Roger PREVOST sur Charles DEFLANDRE sur 12 florins et l'autre de 5 florins sur Jean POUILLE (?), il acquitte le dit Roger de 17 florins qu'il lui devait à cause de vente.

2 E 3 / 3851 acte 4 du 14/06/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0006

Martin TRESEL fils de feu Charles et de Damoiselle Ourse HONNES (?) sa femme de Louvain (?) actuellement à Lille, fait donation de tous ses biens à Catherine TRESEL sa sœur. En marge : Maître Martin TRESEL à présent docteur en médecine annule cette donation à sa sœur actuellement femme de maître François DELEFORTRIE avocat postulant à la Gouvernance le 07/12/1575.

2 E 3 / 3851 acte 5 du 02/04/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0007

Grard DAMARD receveur à Lille baille à Pierre COGET et Sainte WARTEL sa femme, laboureur au hameau Despretz paroisse d'Avelin 18 cens de pré-fief dit Pré de Fretin au dit Avelin.

2 E 3 / 3851 acte 6 du 02/04/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0008

Pierre COGET et Sainte WARTEL sa femme auparavant veuve avec enfants de feu Pierre FAVIER, confessent avoir reçu de Grard DAMARD receveur à Lille 450 livres pour le rachat et rédemption faite par le dit DAMARD au dit feu Pierre FAVIER de la moitié de 18 cens de pré-fief ci-dessus que le dit DAMARD avait verbalement vendus à feu Thomas FAVIER et feu Pierre FAVIER père et fils.

2 E 3 / 3851 acte 7 du 01/04/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0009

Dame Aliénor DESPLANCQUES veuve de Jean DEMONS vivant Sr des Grulois (?) à Péronne en Mélanthois doit à Denis FROIDURE de Lille 100 florins carolus par compte fait ensemble, qu'elle promet de payer.

2 E 3 / 3851 acte 8 du 28/03/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0010

Gaspard PREVOST bourgeois de Lille affirme que le 14 juillet 1565 devant les auditeurs il a acquit de Nicolas FREROT écuyer, Sr de Meurisson époux de Damoiselle Françoise DE HOUTAIN fille de feu Messire Philippe vivant chevalier, Sr du dit Hennin, une lettre de baille de 50 florins par an au rachat de 800 florins obligeant Louis LEHUGIER receveur spécial de François DE HOUTAIN (?) écuyer, Sr d'Androipret et d'Antoine DE HOUTAIN écuyer, son fils vers la dite DE HOUTAIN depuis 1562, vend au dit LE HUGIER son beau-fils, ses droits dessus.

2 E 3 / 3851 acte 9 du 21/03/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0012

Jacques DURETZ fils de feu Jacques, laboureur à Ronchin doit à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille 158 livres 11 sols restant de 100 florins à cause de la vente de wedde en avril 1564 avec Marie JACQUES veuve de Jacques DURETZ sa mère de Ronchin, sa caution.

2 E 3 / 3851 acte 10 du 15/03/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0013

Jean BACQUART fils de feu André, et Jacquemine CRIEL sa femme, laboureur à Allennes les Marais vendent à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille 2 cens d'avestures à venir de garance et 11 cens de wedde.

2 E 3 / 3851 acte 11 du 15/02/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0014

Michel RIGUELATTE et Jeanne HACHIN sa femme, laboureurs à Wattignies, vendent à Guillaume CARDON marchand à Lille l'avesture à venir de 2 cens de garance.

2 E 3 / 3851 acte 12 du 18/02/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0015

Jean LEBOUCK procureur spécial de noble Dame Françoise DE HERRIN veuve de Messire Renaud DE LONGHEVAL vivant chevalier, Sr Descouvres, Planques, Herrin, baille à Jean DENIS fils de feu Nicolas demeurant à présent au château seigneurial de HERRIN avec Demoiselle Guiette BASSEE sa femme, un bonnier 12 cens de labeur à Hérrin.

2 E 3 / 3851 acte 13 du 18/02/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0017

Jean LEBOUCC procureur et receveur spécial de noble dame Françoise DE HERRIN veuve de Messire Renon DE LONGHEVAL chevalier, Sr Descouvres, planques etc. baille à Martin ROZE fils de feu Jacques, et Barbette CRETON (?) sa femme, un bonnier à Hérrin.

2 E 3 / 3851 acte 14 du 18/02/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0018

Jean LEBOUCC procureur et receveur spécial de noble dame Françoise DE HERRIN veuve de Messire Renon DE LONGHEVAL chevalier, Sr Descouvres, planques etc. baille à Noël DORCHIES laboureur à Hérrin avec Jacquemine PONCHELET (?) sa femme et un de leurs enfants la cense de Hérrin occupée par ledit DORCHIES sur 21 bonniers.



2 E 3 / 3851 acte 15 du 11/02/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0020

Demoiselle Nicole TROMRGNOT (?) prieure du prieuré de Fives lez Lille baille à Jean LÉBOUCQ procureur à Lille, une branche de dîme sur la seigneurie des Villers pour 9 ans.

2 E 3 / 3851 acte 16 du 07/03/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0021

Gabriel (Gabry) MAUROIT fils de (feu -rayé) Jean, laboureur à Avelin reconnaît devoir à Antoine DORCHIES laboureur à Avelin 50 florins carolus pour sommes payées pour lui, livraison de blé et prêt, pour quoi il lui vend deux chevaux, l'un bayart marqué de blanc au museau, l'autre blanc roux marqué au museau de blanc.

2 E 3 / 3851 acte 17 du 04/02/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0022

Grard DAMARD receveur à Lille vend à messire Jacques VAN YDEGHEM chevalier, Sr de Wiezes etc. et dame Anne GHISELAIN sa compagne une lettre de rente héritière du 06/11/1559 obligeant Charles DE LA DOUVE écuyer, Sr de Lompret vers Jean FRUMAUT hôte des Trois Rois à Lille pour 500 florins dont ledit Grard a droit par transport dudit FRUMAUT devant Robert DESMULLIERS notaire à Attiches le 22/01/1559 (sic).

2 E 3 / 3851 acte 18 du 04/12/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0023

Jean DE LA CHAPPELLE fils de Bauduin qu'il eut de feu dame Agnès DU BOSQUIEL sa première femme, pour lui, Nicolas et Bauduin DE LA CHAPPELLE ses frères et Claude DE LE CAUCHIE fils de noble homme Philippe DE LE CAUCHIE Sr de Rocques, baille à Antoine MARTIN laboureur à Loos un fief de ½ bonniers à Loos.

2 E 3 / 3851 acte 20 du 15/12/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0025

Louis VREDIERE laboureur à Fâches et Jeanne LEMESRE sa femme vendent aux enchères à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille différentes parties de lieu manoir, jardin, terres et héritages à Marquillies appartenant à ladite femme : 3c de manoir, 10c, 11c, 16c, 7c et 5c de terres moyennant 25 florins à Marguerite LEMESRE (sic) fille de la vendeuse.

2 E 3 / 3851 acte 21 du 02/02/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0028

Gilles, Jean et Jacques PLATEL enfants et héritiers de feu Jacques à Leers lez Lannoy sauf Jean à Hermmes pays de Hainaut, vendent à Louis LE HUGIER fils de feu Robert, receveur de la ville de Lille, 7c à Leers.

2 E 3 / 3851 acte 22 du 22/01/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0030

Willemine LEROY veuve de Jean BARGHOIS vivant maréchal donne à Demoiselle Marguerite LEROY veuve de Jacques VEU, sa sœur germaine et à Robert VEU son neveu tous ses biens meubles et ustensiles de ménage qu'elle délaissera à son trépas à charge de ses dettes et charges.

2 E 3 / 3851 acte 23 du 24/01/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0031

Antoine DANCOISNE bourgeois et marchand à Lille, vend à Demoiselle Jacqueline DE RANTRE (?) une lettre de rente héritière du 22/08/1572 obligeant Allard LE MOSNIER fils de feu Jean de Comines vers ledit DANCOISNES au rachat de 300 florins.

2 E 3 / 3851 acte 24 du 17/01/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0032

Philippe LEGROUL fils de Michel qu'il eut en premières noces de feu Demoiselle Isabeau LELONG, âgé de 36 ans ou environs à présent à Ypres reconnaît que son père devant les échevins de Lille le 31/07/1539 lui a fait parchon de sa mère pour 400£. Etant à présent déchargé de tutelle, ledit Michel LEGROUL et Jean LEPERS ses tuteurs désirant le payer, lui donnent en partie une rente au rachat de 400£ en deux fois demeurée au rachat de 200£ obligeant Gilles LECOCQ, Jeanne DE FLANDRES sa femme et Jeanne BRIXY dit du Bois veuve de François LECOCQ sa mère vers les tuteurs dudit Philippe LE GROUL depuis le 09/07/1555 et 1/3 d'une lettre de rente héritière au rachat de 300 florins obligeant Hugues DUTRIEZ marchand craissier et Marie DE VENDEVILLE sa femme vers les tuteurs des enfants dudit Michel LEGROUL à cause de l'achat d'une maison sur la place St Martin à Lille depuis le 07/07/1561. Réserveant la part de Jacques et Cornille LEGROUL ses frères expaysés passé 15 à 16 ans pour semblable parchon. Puis reçoit 100 florins de Jean LEPERS marchand de grains, son cousin à qui il cède une lettre de rente héritière de 300 florins obligeant Hugues DUTRIEZ et sa femme de Lille comme dessus le 17/01/1565.

2 E 3 / 3851 acte 25 du 22/12/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0034

Josse OUDOYS laboureur et hôte à Templemars et Jeanne DELECOURT sa femme vendent à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille l'avesture de wedde à venir sur 2 bonniers de terre à Templemars et Avelin. Puis avec Jacques MARCHAND leur beau-fils, laboureur à Noyelles reconnaissent devoir audit CARDON 99£ 5s à cause de la revente de 4 rasières 3 havots 1 quarel de blé.

2 E 3 / 3851 acte 26 du 17/01/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0036

Bauduin DEBAS (?) fils de Jean, laboureur à Wattignies et Cécile ROURL (?) vendent à Antoine DUTHOIT brocqueteur de bières demeurant hors la porte du Molinel lez Lille, 8c de facheaux d'écartelage d'ormeaux à livrer à Lille. Témoins Jean et Bauduin TAHON père et fils, filetiers à Lille.

2 E 3 / 3851 acte 27 du 16/01/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0037

Allard DUVIVIER fils de feu Jean, Noël DUVIVIER fils de feu Gilles et Olivier HOCHEPIED fils de feu Jacques, tous poissonniers de mer à Lille, reconnaissent devoir à Bauduin DUVIER marchand poissonnier de mer, 32£ à cause de la vente de 24 tonneaux de harengs de Rotterdam, faisant chacun 8 tonneaux.

2 E 3 / 3851 acte 28 du 05/01/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0038

Jacques MARTIN fils de feu Jean, laboureur à Loos et Pélonne POTTIER (Péronne POTTIER) sa femme reconnaissent devoir à Jean DUTHOIT demeurant aux faubourgs du Molinel 12 florins à cause de prêt.

2 E 3 / 3851 acte 29 du 04/01/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0038

Pierre CAULLIER de Lille ayant fait arrêter à Lille Robert CAULLIER d'Attiches pour payement de 50£ à cause de la dépouille de certain héritage par lui acquis par décret avec autres parties comme appartenant à Isabeau CAULLIER veuve de François FLINOIS. A faute de caution a été constitué prisonnier et depuis procès mu avec sentence des échevins de Lille au profit dudit Robert le 3 décembre dernier, condamnant ledit Pierre aux dépenses, dommages et intérêts contre quoi il fait appel mais demande l'élargissement dudit Robert de la prison de Lille devant 144£ 9d de dépenses de bouche qui pourra entrer dans les frais de procès.

2 E 3 / 3851 acte 30 du 28/12/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0040

Gilles CARPENTIER foulon de draps hors la porte du Molinel à Lille reconnaît devoir à Louis DELEBECQUE marchand drapier à Lille, 26 florins à cause de la vente de 26 rondelles et cardons. Témoin Jacques DE VENDEVILLE fils de feu Nicolas, marchand à Lille.

2 E 3 / 3851 acte 31 du 21/12/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0040

Daniel DE CUINGHIEN dit de Hem, Sr du Blochus vend à Charles DE BERTRANGLES écuyer, Sr de Lespriviner une lettre donnée des lieutenant de bailli et échevins de Mouvaux du 02/09/1522 obligeant Antoine DELEDALLE (?) et Michelle MARISSAL sa femme vers Demoiselle Catherine PICAVET veuve de Gilles DE HEM dit DE CUINGHIEN (sic) écuyer, reconnue exécutoire par Hélène DELERUELLE veuve de Michel RICQUART de Mouvaux ayant acheté le bien hypothéqué et dont le dit Daniel a droit par le trépas de ladite PICAVET sa mère.

2 E 3 / 3851 acte 32 du 14/12/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0041

Noble homme Jean DE THIENES Sr de Woorel (?), du Bart etc. et Demoiselle Marguerite GHISELIN sa compagne reconnaissent que le 15/07/1556 feu lors vivante Demoiselle Marie GHISELIN fille de feu Messire Gilles vivant Sr de Bousbecque, sa tante, a baillé à François LEROY et Isabeau BEGHIN sa femme la cense de Lescantherie à Deûlémont appartenant à ladite Marguerite par donation de ladite Marie, pour 12 ans jusqu'au trépas dudit François LEROY en 1562, puis sa veuve s'est mariée en secondes noces en juillet 1564 avec Jean DE BOEUF. Lui accorde de pouvoir poursuivre le bail si sa femme meurt avant lui.

2 E 3 / 3851 acte 33 du 18/12/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0042

Marguerite DESPREZ veuve de Jean BERRE (BIERRE) et Daniel BERRE son fils bonnetier à Lille vendent à Guillaume CARDON une lettre de rente héritière du 06/03/1520 obligeant Charles DESPREZ fils de feu Jean d'Armentières vers maître Henri DESPREZ son fils au rachat de 200£ en quatre fois dont maître Jean DESPREZ prêtre, chanoine de St Pierre de Lille, François et Antoine DESPREZ frères, enfants et héritiers dudit feu Charles ont donné au profit de Henri, Jacques et Daniel BERRE et Jean DESROUSSEAUX époux de Marie BERRE enfants dudit feu Jean et de ladite DESPREZ en vertu de partage entre les enfants de feus Jean DE COUCHY et Denise DESPREZ donataires et légataires avec lesdits BERRE et François DESPREZ le jeune dudit feu maître Henri DESPREZ comme appert par lettre du 08/07/1559, reconnues exécutoires par Nicolas LUTUN (?) d'Armentières ayant acheté le bien hypothéqué à Armentières vendu par Guillaume BEHAGLE.

2 E 3 / 3851 acte 34 du 05/12/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0044

Guillaume WILLANT fils de feu Mahieu de Lille vend à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps la moitié d'une lettre de rente héritière du 01/07/1558 au rachat de 300 florins obligeant Nicolas et Jean MAHIEU, Jean DESBUCQUOIS et Antoine MARCHAND vers Guy et Hector WILLANT tuteurs dudit Guillaume WILLANT, Madeleine et Catherine WILLANT ses sœurs.

2 E 3 / 3851 acte 35 du 24/11/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0044

Allard ROYART marchand kentilleur à Lille vend à Gard DAMARD receveur à Lille une lettre de rente héritière du 14/05/1565 obligeant Jacques SPILLART dit Robbere de Wijtschate vers Nicolas ROUWIN (?) époux de Jossine SPILLAERT au rachat de 396 florins dont il a acquis droit par transport dudit bénéficiaire.

2 E 3 / 3851 acte 36 du 29/11/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0045

Antoine LEMESRE marchand vieswarier demeurant au marché aux poissons à Lille, suite au trépas de Demoiselle Catherine LEBOUCC sa femme il y a environ sept ans, il a retenu avec lui pour l'aider et secourir en fait de sa dite marchandise Olivier LEMESRE son fils maîné et depuis nourri, gouverné et entretenu pour ses besoins et nécessaires. Ses autres enfants voulant déduire ces frais à son trépas, il l'en tient quitte en lui en faisant don.

2 E 3 / 3851 acte 37 du 29/11/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0046

Antoine LEMESRE marchand vieswarier au marché aux poissons de Lille voyant qu'à son trépas ira à Jeanne et Hélène LEMESRE ses nièces en ligne directe, enfants de feu Jean LEMESRE vivant brasseur, fils dudit comparant qu'il eut de Demoiselle Marguerite DUQUESNOY à présent femme de Pierre LECOCC marchand teinturier, le cinquième de tous ses biens meubles, il les acquitte de ce que leur père peut lui devoir. Témoins Pierre FERQUIN et Jean LE VRIEST serviteurs dudit LECOCC.

2 E 3 / 3851 acte 38 du 29/11/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0047

Antoine LEMESRE marchand vieswarier au marché aux poissons de Lille donne à Jeanne LEMESRE fille de feu Jean, vivant brasseur, sa nièce qu'il eut de Marguerite DUQUESNOY à présent femme de Pierre LECOCC teinturier, l'ayant nourrie, gouvernée, vêtit, couché, entretenue et administré toutes nécessités, la quittance de tout ce qu'elle peut lui devoir à ce sujet.

2 E 3 / 3851 acte 39 du 10/11/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0048

Gilles CARPENTIER dit du Tileu, laboureur et charpentier à Mérignies, époux de Jeanne DESPREZ qui se dit héritières de tous les biens de feu Antoine CARPENTIER, pour faire solution de paiement à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille de 50£, lui cède une lettre de rente héritière du 18/01/1519 obligeant Laurent CHOCQUEL fils de feu Jean, et Marguerite DESPREZ sa femme de Mérignies vers ledit Antoine CARPENTIER pour 50£, à présent payée par Michel CHOCQUEL de Mérignies.

2 E 3 / 3851 acte 40 du 05/11/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0049

Adrien ROEUWE fils de feu Robert, marchand à Lille, vend à Adrien HENNIART marchand et bourgeois de Lille, une lettre de rente héritière du 21/01/1547 obligeant Jacques DE TENREMONDE fils de feu Pierre, écuyer à Lille au profit de Catherine DANIEL veuve de Jean DANCOISNES pour 200 florins transportée aux tuteurs du comparant par Jean DUGARDIN qui en avait droit de ladite veuve.

2 E 3 / 3851 acte 41 du 17/10/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0050

Grard DAMART receveur de Demoiselle Madeleine DE CROIX veuve de noble homme Georges GHISELIN Sr de Bousbecque [Le nom n'apparaît pas dans l'acte : Georges Sr de Bousbecque] baille à Hues (Hugues) DUPREZ fils de Mahieu, laboureur à Fives, 11c de labeur.

2 E 3 / 3851 acte 42 du 13/10/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0051

Etienne ROUSSEL et Catherine GAPAN sa femme de Bersée d'une part, Guillaume CARDON marchand caucheteur à Lille d'autre part. Il y a un an ledit CARDON a acheté de Jean GAPAN fils et hoir de feu Thomas et Isabeau HACOUL, 22c de labeur à Cappelle en Pévèle au pris de 250 florins, rattrait par lesdits comparants parce que ladite Catherine est sœur germaine dudit Jean. S'arrangent pour dédommager l'acheteur.

2 E 3 / 3851 acte 43 du 26/09/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0053

Bauduin DANCOISNE dit Le Cocq marchand à Lille, époux de Demoiselle Marguerite DE SAILLY, vend à Allard ROYART marchand kentilleur à Lille, une lettre de rente héritière du 04/07/1564 obligeant Michel BAUWET marchand buffetier à Lille pour 575 florins à cause de l'achat d'une maison appartenant au comparant. Déclaration de command pour Guillaume DELIOT marchand le lendemain.

2 E 3 / 3851 acte 44 du 26/09/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0055

Bauduin DANCOISNE dit Le Cocq marchand à Lille, époux de Demoiselle Marguerite DE SAILLY vend à Allard ROYART marchand kentilleur à Lille, une lettre de rente héritière du 09/12/1545 obligeant Grard DENIS fillatier au profit de feu Demoiselle Catherine DELEMOTTE veuve de Jean DE SAILLY pour 300 florins suite à l'achat d'une place vide, que paye à présent Jacques COCHET tondeur de grandes forces et autres héritiers dudit Grard. Déclaration de command pour Guillaume DELIOT marchand le lendemain.

2 E 3 / 3851 acte 45 du 18/09/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0057

Guillaume TRESEL bourgeois à Lille baille à Pierre DE LAURE (?) dit Myan (?), laboureur aux faubourgs de la porte du Molinel paroisse de Wazemmes et Madeleine DE FRESNES sa femme, un lieu manoir sur 5b 10c à Esquermes.

2 E 3 / 3851 acte 46 du 19/09/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0059

Robert RAMERY fils de feu Jean, et Anne DESMAZIERES sa femme de Fournes baillent à Jean DUTHOIT brocqueteur es faubourgs du Molinel à Lille, 3c ½ pris en 7c à l'encontre des veuve et hoirs Bauduin VREDIERE.

2 E 3 / 3851 acte 47 du 14/08/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0060

Adrien HENNIART bourgeois et marchand à Lille baille à Marc LENCLENCQUIER sablonnier à Lille, une sablonnière à La Madeleine.

2 E 3 / 3851 acte 48 du 16/0/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0061

Adrien ROEUWE fils de feu Robert, marchand à Lille âgé de 25 ans vend à Adrien HENNIART bourgeois et marchand à Lille trois lettres de rente héritière, la première du 07/07/1538 au rachat de me (1000?) livres obligeant Jean COUVRE (?) fils de feu Gilbert, et Catherine DUMARETZ veuve de feu Nicolas MULLIER d'Hem, rendue exécutoire par les héritiers de ladite veuve MULLIER vers Jean HENNIART, que paye le Sr DE RASENGHIEN chevalier, dont ledit Adrien a droit comme neveu et héritier en ligne directe dudit feu Jean HENNIART, la deuxième du 12/06/1560 obligeant Jean LEMESRE fils de feu Pierre et Regnauldine GRADIN de Sequedin vers les tuteurs dudit Adrien ROEUWE au rachat de 50 florins, et la troisième du 14/03/1544 obligeant Jérôme DECOUROUBLE et autres vers Jean CARLIER pour 200 florins dont il a droit par transport de Jean DUGARDIN qui en avait droit aussi par transport.

2 E 3 / 3851 acte 49 du 24/07/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0063

Jean LEPERS Maximilien à Lille baille à Jeanne DELEFFER veuve de Jacques LE FRENRE (?) de Lille une maison sur le marché au blé de Lille où pend l'enseigne Le Lion Rouge.

2 E 3 / 3851 acte 50 du 02/08/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0064

Nicolas DE LA CHAPPELLE fils émancipé de Bauduin qu'il eut en premières noces de feu Demoiselle Agnès DU BOSQUIEL. Par certain contrat devant les auditeurs du Souverain Bailliage de Lille du 11/05/1565 son père a donné 6000£ à ses huit enfants à prendre après le trépas de feu Jean DE LA CHAPPELLE son père vivant Sr du Rossiel, tanmoins de plus grande somme pour la formature de sa dit femme Agnès DU BOSQUIEL leur mère. Etant ledit Bauduin père assigné de loi à Bauduin son fils maîné entre autres choses pour sa part 1/8<sup>e</sup> desdits 6000£ par une cédule papier faisant mention de 300 florins obligeant Louis CLARISSE, Wallerand HELLEBAUT et Antoine MORMAN vers ledit Bauduin leur père depuis le 04/11/1564. Ladite cédule a été donnée audit Nicolas. Désirant ledit Nicolas faire paiement audit Bauduin son frère de 300 florins, il lui cède sa part dans une lettre du 02/07/1549 obligeant Jean DE LE FLYE écuyer, Sr d'Ennevelin vers Demoiselle Antoinette LAMBERT veuve de Simon BOUTRY pour 300£ dont ledit Nicolas a droit par partage entre ses frères et sœurs devant échevins le 17/02/1560, venant de la succession de feu Demoiselle Marie DU BIEZ veuve de maître Martin DU BOSQUIEL sa grand-mère maternelle qui était nièce et héritière de ladite veuve BOUTRY.

2 E 3 / 3851 acte 51 du 05/02/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0065

Guillaume DEFFONTAINES et Demoiselle Catherine CARETTE sa femme auparavant veuve d'Allard QUILLART déclarent que le 03/02/1563 Pierre DEFFONTAINES fils de feu Guillaume, cousin germain dudit Guillaume, s'est porté caution pour lui vers Jacques QUILLART, Jacques RICOURT, François FACHES peigneurs de sayette et Blaise WAUCQUIER tuteurs et curateurs d'Etienne QUILLART fils mineur dudit Allard qu'il eut de ladite CARETTE pour 200 florins pour la formature paternelle dudit Etienne, pour quoi ils lui vendent leurs meubles en leur maison (détail).

2 E 3 / 3851 acte 52 du 27/06/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0067

Messire Jean GHISELIN chevalier, Sr de Bousbecque, fils et héritier de feu Georges vivant écuyer, Sr de Bousbecque et de Demoiselle Madeleine DE CROIX à présent sa veuve. Reconnaît que le 02/09/1558 son père est comparut devant les auditeurs du Souverain Bailliage de Lille pour reconnaître certaine fondation faite par feu messire Gilles GHISELIN en son temps chevalier, Sr de Bousbecque son père et autres prédécesseurs de trois messes la semaine pour être dites et célébrées par le chapelain des Srs dudit Bousbecque, pour quoi fournir obstant que ladite fondation n'était suffisamment fondée, ledit feu Georges son père a vendu sur lui et ses biens aux marglisseurs de l'église de Bousbecque 26 florins de rente héritière par an à payer à Noël et St Jean Baptiste par moitié au rachat de 420 florins, par lettre desdits auditeurs ci-dessus dites et par autre lettre d'échevins de Lille du 20/09/1561 faisant mention de l'acceptation desdits marglisseurs. Est encore tenu ledit feu Sr Georges son père suivant son testament dudit Gilles son père, de payer chaque année à perpétuité à ladite église 7 florins carolus 18 patards 2 deniers tournois pour la fondation en ladite église des premières et secondes vêpres, matines, grand messe et autres heures du jour qui se disent et célèbrent chacun an en ladite église durant l'octave du St Sacrement de l'autel et encore payer chacun an aux pauvres de l'église de Bousbecque 18 patards 4d obole pour certain héritage acquis par les prédécesseurs Sr de Bousbecque à cette charge. Faisant en tout 29 florins 20 patards pièce, 16 patards 6d obole tournois chacun an. Laquelle somme ledit Sr comparant est tenu de payer avec messire Jacques VAN EYDEGHEM chevalier, Sr de Wieze et dame Agnès GHISELIN sa compagne et Demoiselle Marguerite GHISELIN ses sœurs après la mort de leurs parents, chacun pour un tiers. Etant donné que ladite DE CROIX après le trépas dudit feu Georges GHISELIN a fait les rachats ci-après déclarés en quoi il était tenu de payer comme seul héritier feudataire de son père, savoir 36 florins de rente héritière chacun an sans rachat en quoi le fief, terre et seigneurie des Wattines à Linselles lui appartenant fut hypothéquée par ledit feu Gilles dont ladite dame a fait rachat aux héritiers de feu dame Bauduin et Jeanne DELATTRE qui furent sœurs et héritières de feu Charles DELATTRE vivant écuyer, Sr des Tombes par lettres du 28/08/1561. Ladite dame a également racheté une autre lettre de rente héritière de 60£ par an au denier 16 obligeant ledit feu son mari et Demoiselle Marie GHISELIN sa sœur comme héritiers de feu Demoiselle Jeanne GHISELIN à son trépas

veuve de noble homme François DE HOCRON vers Demoiselle Jeanne DELAFOSSE à présent veuve d'Alphonse FRUTENIERS dont la moitié du rachat ledit Sr de Bousbecque, de Wieze, sa femme et Demoiselle Marguerite GHISELIN comme neveu, nièces et héritiers de ladite feu Demoiselle Marie GHISELIN étaient tenus en acquitter ladite Demoiselle Madeleine DE CROIX leur mère. Moyennant quoi ladite veuve et que son fils prenne et retienne à sa charge sur lui seul lesdits 29 florins carolus 16 patards 6d obole tournois chacun an et que ses deux filles et tous leurs hoirs la déchargent, elle audit Sr de Bousbecque son fils 36 florins par an sans rachat sur la cense et seigneurie des Wattines et son cours avec sa part des 30 florins par an comme elle le fait à ses deux filles des deux autres parts.

2 E 3 / 3851 acte 53 du 03/07/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0069

Jean LERICHE fils de feu Luc, boulanger hors la porte St Pierre de Lille reconnaît devoir à Arnould WANTELO dit Scalquin, marchand vieswarier à Lille 100 florins à cause de prêt à rembourser sous un an.

2 E 3 / 3851 acte 54 du 27/06/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0069

Adrien LAMY (?) fils de feu Laurent, sayeteur à Lille reconnaît devoir à Arnould WANTELO dit Scalquin de Lille 50 florins à cause de prêt avec Zacharie CRAUWIN sayeteur, son caution.

2 E 3 / 3851 acte 55 du 14/03/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0070

Grard DAMART au nom de Demoiselle Françoise RUFFAULT veuve de noble homme Mathias LAURIN en son temps Sr de Wattrevlietz etc. vend à Jean LEGRAND marchand drapier et à Jean DESAINS charpentier et marchand de bois à Armentières 154 pièces de bois en la cense de la Robardrie lui appartenant. Le 11/05/1565 Michel BEHAGLE fils de feu Thibaut, marchand à Lille se porte caution.

2 E 3 / 3851 acte 56 du 27/06/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0072

Michel LEBAY tennier à Lille, Jean LEBAY marchand à Courtrai, Philippe TRESEL époux d'Antoine LEBAY hôtelet de la maison et hôtellerie du Chevalier Rouge à Lille et Lion (Léon) MANCHE époux d'Isabeau LEBAY tenant le sellier de la ville qu'on dit de St Paul, lesdits LEBAY enfants et héritiers de feu Jean LEBAY vivant tennier à Lille et Demoiselle Anne DESQUERMES sa femme et aussi héritiers de feu Catherine LEBAY leur sœur, suite au trépas de leur mère le 08/10/1552 Jean MARISSAL marchand à Lille et autres ont été commis par les échevins tuteurs desdits enfants LEBAY, ayant administré leurs biens jusqu'à leurs mariages et rendu compte devant garde-orphènes de Lille pour quoi ils les acquittent.

2 E 3 / 3851 acte 57 du 22/05/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0073

Jean KEUCH époux de Jeanne DE BAILLON, Pierre LECLERCQ et Victor DELAHAYE tuteurs de Georges et Guillemette DE BAILLON tous enfants de feu Séverin et de feu Michelle POTTIER sa femme, baillent à Jean SIEUR fils de feu Jean, laboureur à Ascq, 7c de labeur audit lieu.

2 E 3 / 3851 acte 58 du 15/06/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0074

François LE PIPPRE marchand et Demoiselle Willemine ROUZEE sa femme de Lille d'une part, Jean DE LE MONTAIGNE laboureur à Wambrechies et Jacquemine GHESQUIERE sa femme d'autre part. Les premiers baillent aux second une maison sur 3 bonniers 10c à Wambrechies. Témoins Jacques ROUZEE fils de Thomas, bourgeois et Pierre BAVE fils de Pierre de Lille.

2 E 3 / 3851 acte 59 du 11/05/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0076

Quentin DELEZENNES fils de feu Henri, laboureur à Templeuve en Pévèle, reconnaît devoir à Guillaume CARDON marchand à Lille 81 florins carolus à cause de la vente de la dépouille et avesture de plat bois sur 18c à Genech.

2 E 3 / 3851 acte 60 du 04/06/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0077

François WAIGNON bailli de Bondues et Mahieu LANTOINE laboureur à Bondues et hommes de fief de la terre et seigneurie du Bois à Bondues dont dépendent plusieurs fiefs dont celui de Laubelet, âgés ledit François de 56 ans et Mahieu de 63 ans environ, affirment que le 21 avril 1543 ils ont été présents comme hommes de fief de ladite seigneurie du Bois à certains plaids touchant la poursuite faite par feu Cornille

DELESPIERRE vivant bailli de Laubelet pour la retraite qu'il prétendait faire de 6c de pré et 9c de terre en la cense de le Rive appartenant aux ayant causes de maître Nicolle COTTREL. Ils se sont opposés et n'ont pas voulu signer la lettre de sentence faisant mention de la saisie à raison de ce que la sceulte ne fut pas faite mais reconnaissent l'écriture dudit Cornille. De la part de Denis DE PRERS écuyer, époux de Demoiselle Jeanne SAVARY fille et héritière avec autres de feu Demoiselle Annestaige COTTREL.

2 E 3 / 3851 acte 61 du 04/06/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0079

Grard DAMART demeurant passé 32 ans à Lille, âgé de 54 ans et Adrien DELESPIERRE fils de feu Cornille en son temps bailli de Laubelet, marchand cirier à Lille âgé de 36 ans, à qui on présente un cahier de quatre feuillet de la plainte fondée le 19 septembre 1542 devant ledit Cornille bailli de noble homme Adrien BETHYS écuyer, Sr de Belle et ses enfants de leur fief de Laubelet à Bondues, Marcq, Marquette et environs pour 6c de pré et 9c de terre appartenant à maître Nicolle COTTREL et autres cédules ensuivant sur icelle plainte dont partie est écrite en marge en reconnaissent l'écriture.

2 E 3 / 3851 acte 62 du 01/06/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0081

Demoiselle Marguerite WILLOT dit de Pernes veuve de Philippe SERRON de Lille vend aux enchères à Josse KENTRECOQ fils de feu Jean, callandrier hors la porte et faubourg du Molinel à Lille, une maison.

2 E 3 / 3851 acte 63 du 28/05/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0083

Mathias LEGROUL fils de Michel qu'il eut en premières noces de feu Demoiselle Isabeau LELONG de Séville, pays d'Espagne, de présent à Lille, reconnaît que son père devant les échevins de Lille le 31 juillet 1539 lui a fait parchon de la succession mobilière de sa mère pour 400£ et que ledit Mathias étant maintenant âgé de 30 ans ou environs et déchargé de tutelle, désirant décharger son père et Jean LEPERS ses tuteurs qui lui apportent ladite somme en argent et en une lettre de rente de 350£ obligeant Hues (Hugues) DUTRIEZ et Marie DE VENDEVILLE sa femme depuis le 07/07/1561, il les tient quittes.

2 E 3 / 3851 acte 64 du 28/05/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0084

Mathias LEGROUL fils de Michel qu'il eut en premières noces de feu Demoiselle Isabeau LELONG de Séville, pays d'Espagne, de présent à Lille reconnaît que moyennant 350£ qu'il a reçu de Jean LEPERS marchand de grains, son cousin, lui vend une lettre de rente héritière de 350£ obligeant Hues DUTRIEZ et Marie DE VENDEVILLE sa femme depuis le 07/07/1561. Philippe LEGROUL âgé de 32 ans (sic) vend audit LEPERS la moitié d'une lettre de rente héritière de 200£ obligeant Gilles LECOCQ, Jeanne DEFLANDRES sa femme et Jeanne BRIXY dit du Bois veuve de François LECOCQ sa mère vers ses tuteurs depuis le 09/07/1555.

2 E 3 / 3851 acte 65 du 15/05/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0085

Noël DAIX fils d'Antoine, cabaretier, époux de Madeleine WILLANT fille de feu Mahieu de Lille, vendent à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps, le tiers des droits appartenant à ladite WILLANT sur une lettre de rente héritière du 1<sup>er</sup> et 10/07/1557 pour 300 florins obligeant Nicolas et Jean MAHIEU, Jean DESBUCQUOIS et Antoine MARCHAND vers Guy MAHIEU et Hector WILLANT tuteurs de ladite Madeleine et Antoine WILLANT son frère.

2 E 3 / 3851 acte 66 du 02/05/1565 - FRAD059\_2E3\_3851\_0086

Pasquier DUPREZ marchand estaignier à Lille, tuteur avec autres d'Isabeau DUPREZ fille mineure de feu Jean et de feu Catherine DE COUROUBLE vivant laboureur à Lompret, reconnaît avoir reçu d'Antoine DUPREZ le jeune, frère et tuteur de ladite Isabeau 434£ 3s 7d parisis pour le rachat fait ce jour par ledit Antoine d'une lettre de rente héritière de 50£ obligeant Nicolas DU TRIEZ fils de feu Jacques, et Marguerite CARLIER sa femme hors la porte St Pierre de Lille vers Jean et Georges DUMONT depuis le 14/03/1531 dont ledit Jean DUPREZ avait droit par transport d'Antoine LEVECQUE, item 28£ 5s 9d de bail de lieu manoir par ledit Antoine à ses frères et sœurs par acte devant Noël THUMEREL notaire à Verlinghem le 23/03/1557, 95£ 3s à cause de clôture du compte du 18/12/1564 et 285£ 14s 3d pour le rachat d'une lettre de rente héritière obligeant ledit Antoine vers ses frères et sœurs depuis le 30/04/1557 que ledit Pasquier reçoit pour ladite Isabeau sa nièce.

2 E 3 / 3851 acte 67 du 20/07/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0088

Antoine DANCOISNE marchand à Lille reconnaît devoir à Guillaume DEFFONTAINES hôte du Banc de Wedde à Lille 190£ 10s parisis faisant 15£ 17s 6d de gros restant de la vente de 20c à Esquermes passée devant Grand DAMART bailli et hommes rentiers de la seigneurie de Lambersart et prévôt des échevins d'Esquermes le 17/04/1564 dont 15£ 17s 6d à payer à Jacques DOUCHET marchand à Lille en l'acquit dudit DEFFONTAINES. Puis feuille de compte avec dépenses de bouche, vin du Rhin et vente de terre.

2 E 3 / 3851 acte 68 du 14/04/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0090

Luc DE SYON (DE SION) fils de feu Jean, laboureur à Meurchin, vend à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille, l'avesture à venir de 11c de wedde et autres à Meurchin.

2 E 3 / 3851 acte 69 du 12/04/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0091

Oste FRUMAUT (FREMAUT) fils de feu Oste et de feu Anne LECOCQ, émancipé ce jour et déchargé de tutelle par les échevins de Lille, donne à Demoiselle Jeanne LECOCQ veuve de Pierre LENGART, sa tante maternelle ou ses enfants en rémunération des services, journées et vacations faites par ledit LENGART pour sa solitude avec autres ses tuteurs, devant la Gouvernance de Lille à l'encontre de Gilles, Jean et Hacquinot DUSELLIER impétrants de mise de fait pour appréhension de plusieurs héritages à Pérenchies et débours ordinaires, en récompense de l'administration de ses biens, 175 florins.

2 E 3 / 3851 acte 70 du 03/04/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0092

Jacques DURETZ fils de feu Jacques, laboureur à Ronchin vend à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir de 3 bonniers de wedde à Ronchin.

2 E 3 / 3851 acte 71 du 08/04/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0094

Antoine LEDRUT fils de feu Jonas qu'il eut de Louise DEMER (?) à présent femme de Mahieu PELLE, assisté dudit Mahieu et de sa mère d'une part, Allard LEPERS père et se faisant fort de Marie LEPERS qu'il eut de Marie RUBOURSE (RA... RU... ?), assisté Nicolas LEPERS son fils d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte la succession de son père pour un lieu manoir vendu à Guillaume MANSART (?) son bel-oncle à Frénicourt en Artois sur 4c faisant 50 florins et elle un hostile de sayeteur et 9 (?) florins pour le querquier, un lit et parchevet et couverture et ses vêtements de noces faisant le port 500 florins.

2 E 3 / 3851 acte 72 du 13/03/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0096

Marie COCHEREL veuve de maître Gilles VENDON vivant chirurgien, Pierre SALLET et Artus BRASSART tuteurs avec Paul CAMBIER de Pierre SALLET fils de Bauduin et de feu Catherine COCHEREL d'une part, Pierre DOUCHET escrivain, époux d'Isabeau COCHEREL d'autre part. Pour eux et Philippe COCHEREL jeune homme à marier et piecha (depuis) expaysé, baillent audit DOUCHET une maison rue des Malades à Lille délaissée par le trépas de feu maître Jean COCHEREL vivant chirurgien, père desdits COCHEREL à Lille.

2 E 3 / 3851 acte 73 du 31/03/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0097

Guillaume ONDOYE et Nicolas MARTIN laboureurs à Loos vendent à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille, l'avesture à venir sur 3 bonniers de wedde par eux achetés de six personnes.

2 E 3 / 3851 acte 74 du 07/03/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0099

Antoine DE LA CHAPPELLE fils et héritier avec autres de feu Jean vivant Sr du Rossiel baille à Jacques DE BETTIGNIES veuve d'Antoine BONTE et Pierre BONTE son fils de Lompriet, un lieu manoir sur 5c et 11c de labour à Lompriet.

2 E 3 / 3851 acte 75 du 10/03/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0101

Jean DESMAZIERES fils de feu Jean, laboureur à Noyelles vend à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille, l'avesture à venir d'un bonnier 8c de wedde à Noyelles. Dont Marie MARTIN dernièrement veuve de Martin MARCHAND et Jacques MARCHAND laboureur à Noyelles se portent cautions.



2 E 3 / 3851 acte 76 du 23/03/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0102

Nicolas DELECAMBRE et Jeanne DELESAFFRE sa femme, laboureur à Esquermes vendent à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir de 2 bonniers de wedde et garances.

2 E 3 / 3851 acte 77 du 09/03/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0103

Louis DELEHAYE marchand à Lille reconnaît que le 24 janvier dernier Pierre GRIFFON marchand pelletier s'est porté devant échevins de Lille obligé vers lui pour une lettre de rente héritière de 125 florins pour le prix de la moitié d'une maison à Lille dont la moitié est à Victor DELEHAYE son frère, à qui il cède ses droits sur ladite lettre.

2 E 3 / 3851 acte 78 du 23/02/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0105

Jean DUTHILLEUL fils de Pasquier d'Houplin lez Seclin reconnaît devoir à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille 78 florins carolus pour la vente d'une pièce de garance pesant 500 livres. Avec Hubert LEGRAND fils de feu Jean, laboureur à Houplin, son caution.

2 E 3 / 3851 acte 79 du 23/02/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0106

Jean PETIT marchand de laines et caution d'office de Jean DESCAMPS sergent en la prévôté de Lille, reconnaît devoir à Bauduin DANCOISNES dit le Cocq marchand, 28 florins carolus restant de 56 florins dont ledit DESCAMPS est redevable par compte de sa vendue des biens meubles de feu Charles DESMILLESCAMPS le 14 août 1557 avec Bauduin DESCAMPS père dudit Jean qui se porte caution.

2 E 3 / 3851 acte 80 du 14/02/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0107

Roger DE HERSNE (sic) fils de feu Louis, laboureur à Bachy vend à Louis LEMAHIEU de Péronne en Mélandois 400 de facheaux et 400 de bourrées non moindre facheaux au bois de Quesnoy.

2 E 3 / 3851 acte 81 du 20/01/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0108

Grard DAMARD receveur de messire Jacques VAN YDEGHEM chevalier, Sr de Wize etc. et de Dame Agnès GHISELIN sa femme baille à François ROUSEE laboureur à Thumesnil, paroisse de Fâches un bonnier  $\frac{1}{2}$  à Thumesnil et 22c audit lieu.

2 E 3 / 3851 acte 82 du 26/01/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0109

Sainte WARTEL veuve de Pierre FAVIER au hamel des Pretz à Avelin dont elle eut trois enfants tels que Grard, Jacques et Jeannette FAVIER auxquels elle est tenue de faire formoture avant son remariage, promettant de les nourrir, vêtir, envoyer à l'école et leur apprendre un métier, chacun selon sa vocation et à chacun 100 florins, héritant l'un de l'autre au besoin et pour le bon amour et affection naturelle qu'elle porte à ladite Jeannette elle lui donne 150 florins à prendre à sa mort. Accepté par Simon et Martin WARTEL oncles maternels et tuteurs avec autres desdits enfants. Témoin Jacques FAVIER laboureur à Wachemy (Chemy).

2 E 3 / 3851 acte 83 du 27/11/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0111

Pierre FREMIN fils de feu Adrien, marchand à Lille, époux de Demoiselle Marguerite DANCOISNES fille de Jude aussi marchand, reconnaît avoir reçu dudit Jude 1200 florins donnés à sa dite fille par contrat de mariage anténuptial devant les échevins de Lille, tant moins de 2200 florins dont le surplus est utilisé pour sûretés de marchandises entre ledit Jude et ledit Pierre son beau-fils.

2 E 3 / 3851 acte 84 du 07/02/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0112

Antoine DELECOEUILLERIE fils de feu Michel, laboureur à Armentières, père et tuteur de François et Marie DELECOEUILLERIE qu'il eut de feu Marie POTTIER et aussi tuteur de Jean, Jeanne, Marie et Adrienne HUMMERIE (?) enfants mineurs de feu Mahieu et de feu Chonnette POTTIER sa femme, reconnaît avoir reçu de Gilles LEMESRE neveu et héritier avec autres de feu Pierre DELESPIERRE vivant demeurant à La Madeleine lez Lille, 200 florins qu'il a donnés aux enfants dites POTTIER ses nièces par testament passé devant maître Guillaume DESPREZ prêtre, curé propriétaire de La Madeleine le 10 décembre 1562 et 45 florins restant de ce qui a été donné par maître Gilles DELESPIERRE vivant prêtre, curé de Lambersart dont 38 florins aux enfants de ladite Chonnette et le reste aux enfants du comparant.

2 E 3 / 3851 acte 85 du 18/01/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0113

Roland LEVECQUE fils de feu Pierre, laboureur à Escobecque et Jacqueline LONGHESPEE sa femme reconnaissent devoir à Guillaume CARDON de Lille 175 florins à cause de prêt déduction faite de paiement pour weddes, garances et autres à livrer, à rendre d'ici Noël 1565.

2 E 3 / 3851 acte 86 du 08/01/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0114

François LE PIPPRE ministre général et Hugues DELOBEL ministre particulier de la charité des pauvres de St Etienne à Lille baillent à Jean PREVOST, peintre à Lille, une maison rue des Prêtres à Lille. Témoin Guillaume SCRIECK clerc écrivant audit siège.

2 E 3 / 3851 acte 87 du 08/01/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0115

François LE PIPPRE ministre général et Hugues DELOBEL ministre particulier de la charité des pauvres de St Etienne à Lille baillent à Philippe BLONDIN cordonnier à Lille une maison rue des prêtres à Lille.

2 E 3 / 3851 acte 88 du 28/11/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0116

Nicolas PETIT fils de feu Evrard de Saarbrücken, pays d'Allemagne, appartenant au comte DE NASSAU, reconnaît avoir reçu de Jean PETIT, marchand de laines à Lille, son cousin et exécuteur avec autres du testament dudit feu Evrard, 435 livres 6s 3d dont 350 livres restant de formature d'Isabeau MESREL sa mère et le reste pour les intérêt jusqu'en juillet 1564 sauf 52 livres 10s pour la revente faite par Simon CARDON époux de Marguerite PETIT, sa sœur, par Hubert THEVELIN procureur spécial du comparant de 21 rasières de blé dues pour les arriérages de terres de ses parents. Témoin Evrard PETIT marchand à Lille.

2 E 3 / 3851 acte 89 du 15/12/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0118

Adrien LECLERCQ fils de feu Guy, laboureur à Loos déclare que Grard PLANCQUE son beau-père était redevable à Arnould DE MONCHY de 156 florins à cause de prêt pour quoi ledit Arnould avait obtenu mise de fait à la Gouvernance sur les biens dudit Grard que le comparant a acheté par vente judiciaire. Ledit Grard devait aussi 40 florins 15 patards audit CARDON pour vente de draps pour les noces de Jeanne DELEPLANCQUE sa fille à présent femme dudit Adrien qu'il promet de payer d'ici un an en partie, le 15 décembre 1566 et le reste le 15 décembre 1567.

2 E 3 / 3851 acte 90 du 09/01/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0119

Laurent DE NOYELLES, Pierre DUVRELIET, Guillaume LEROY et Daniel LERNOULD tuteurs de Baudechon (Bauduin), Laurent et Barbette WACRENIER dit Laignel enfants de feu Henri qu'il eut de Marguerite LEROY à présent femme de Galien DIESART, reconnaissent que par la formature faite aux dits enfants devant Jacques DESLOBBES vivant notaire par ladite Marguerite a promis de nourrir et entretenir lesdits enfants jusqu'à leurs âges. Ils ont tous trois atteint ledit âge de 18 ans pour quoi les tuteurs tiennent quittent les Galien et sa femme moyennant la promesse d'acquitter lesdits enfants de leurs dettes sauf celles que lesdits tuteurs ont demandé de prendre par ledit Galien. Ledit Galien reçoit les revenus des enfants en lettres de rentes et héritages depuis la Toussaint 1563 comme indiqué au dernier compte rendu le 22 novembre 1564 et donnant 30 patars chacun à Baudechon et Laurent.

2 E 3 / 3851 acte 91 du 10/01/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0121

Quentin DENGREMONT et Jacques DECROIX époux de Catherine DENGREMONT enfants de feu Hugues DENGREMONT et de feu Marguerite SOYE, au jour de son trépas femme de Jean PLATEL marchand de tripes de velours, reconnaissent avoir reçu dudit PLATEL leur beau-père 450 livres à savoir 200 de formature paternelle suivant acte devant les échevins de Lille, 150 de la succession de leur mère suivant son contrat de mariage devant feu Antoine SCOTTE notaire le 31 décembre 1547 et 100 que ledit PLATEL leur donne de sa bonne volonté. Témoin Robert FRUMAUT (FREMAUT) fils de feu Jean.

2 E 3 / 3851 acte 92 du 10/01/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0122

Jean PREVOST peintre à Lille baille à Philippe DELEFORTRIE savetier à Lille une hobette servant à son style (métier) sous la maison qu'il occupe rue des Prêtres à Lille. Pareil bail à Jean SIRET pour deux fenêtres en la hobette.

2 E 3 / 3851 acte 93 du 03/01/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0122

Allard HENNOCQ fils de feu Luc, laboureur à Chéreng reconnaît devoir à Robert FRUMAUT (FREMAUT) fils de feu Jean, marchand à Lille 1600 livres pour la vente de wedde et paiement à diverses personnes à rembourser en deux fois.

2 E 3 / 3851 acte 94 du 28/10/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0123

Barbe CHOMBART fille de feu Pasquier en la ville de Brouxelles (Bruxelles ?) avec Madame la veuve du commis (?) COULOGNE, baille à Jean CHOMBART son frère du Maisnil 7c de terre.

2 E 3 / 3851 acte 95 du 02/01/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0124

Jean PARENT fils de feu Jean, marchand à Lille fort de Demoiselle Isabeau POULLE veuve dudit Jean, sa mère, baille à Hector USILL (?), marchand grossier à Lille une maison à usage de deux demeures sur le marché de Lille à côté de l'âtre St Etienne.

2 E 3 / 3851 acte 96 du 03/12/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0125

Betreumieux DE FACHES fils de feu Betreumieux, laboureur à la Chapelle Grenier reconnaît devoir à Jean DE FACHES son frère, laboureur à Verlinghem, 50 florins à cause de prêt, et avec ledit Betreumieux Jeanne POLLET sa mère, veuve dudit Betreumieux qui se porte caution.

2 E 3 / 3851 acte 97 du 01/12/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0126

Agnès COUPET veuve de Nicolas POLLART, grand-mère et ayant l'administration de Richard et Madeleine BRUNIN enfants mineurs de feu Grard (semble P~rard mais plus loin : Grard) BRUNIN vivant messenger d'Anvers qu'il eut de feu Marie POLLART sa première femme, reconnaît avoir reçu de Marie DE BAILLIERE veuve dudit Grard 100 livres avec une ronde robe de deuil suivant appointment fait ensemble pour la formature desdits mineurs et succession dudit Grard.

2 E 3 / 3851 acte 98 du 04/12/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0127

Betreumieux DE FACHES fils de feu Betreumieux, laboureur à La Chapelle Grenier, reconnaît devoir à Jeanne POLLET veuve dudit Betreumieux sa mère (Vincent LECOCQ laboureur à Lomme - rayé) 100 (50 - rayé) florins (à rendre audit Vincent d'ici un an à la caution de Jeanne POLLET sa mère - rayé) qu'il remettra au mont commun lors de la succession de sadite mère.

2 E 3 / 3851 acte 99 du 20/11/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0128

Jean PREVOST peintre et Gillette FOVART (? rayé et ajouté) sa femme de Lille donnent à Riquière PREVOST fille de Michel, leur nièce projetant de se marier avec Pierre BARBIEZ fils de Regnaud et non autrement, tous leurs biens meubles et immeubles au trépas dudit Jean à la réserve du ravestissement fait entre lui et sa femme devant les échevins de Lille et en avancement de mariage 100 florins à prendre à la mort de ladite Gillette et si elle hérite de Jean CAUDRON, innocent, son neveu, on y ajoutera 50 florins. Si ladite Ricquière meurt sans enfant le tout retourna aux plus proches parents des donataires.

2 E 3 / 3851 acte 100 du 25/10/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0129

Demaiselle Anne LECLERCQ veuve de Jean DURETZ, sœur et héritière de monsieur, maître Isambart LECLERCQ prêtre, chanoine de Cambrai, baille à Jean VANDERSTEENEN de Comines une dîme à Zandvoorde, Geluveld, Comines et Beselare.

2 E 3 / 3851 acte 101 du 04/11/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0130

Jérôme DE COUROUBLE époux de Demaiselle Madeleine CARDON en ladite qualité et comme père et tuteur des enfants qu'il en eut, et Demaiselle Marie CARDON veuve de Pierre SCRIECK vivant clerc en siège d'orphènes à Lille baillent à Thomas DELATTRE marchand caucheteur à Lille 5c de pré pris en 18c contre le preneur hors la porte de la Barre, derrière sa maison et l'hôtellerie de St Hubert.

2 E 3 / 3851 acte 102 du 04/11/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0132

Demoiselle Françoise DE CORENHUZE veuve de Robert LE HUGIER vivant receveur à Lille mort en octobre 1558. Par le trépas dudit appartient à Louis LE HUGIER son fils, le fief, terre et seigneurie du Pret contenant en gros 10b tenus des religieux de Notre-Dame de Loos à cause de leur seigneurie de Tressin et 1b 5c 5v tenus en rente et coterie de la Srie de Cysoing et échevinage de Quesnoy. Lesdits fiefs à Leers et environs acquis par ledit Robert de Jean DESTRAYELLES Sr de Mouchin. Depuis ledit décès ledit Louis a fait à ses frais planter grand nombre de bois et arbres. Au cas où la comparante n'en a pas fait donation, ils iraient à tous ses enfants tant filles que fils ce qu'elle ne souhaite pas. Elle donne audit Louis son fils tous lesdits arbres et bois à l'exclusion de ses autres enfants.

2 E 3 / 3851 acte 103 du 04/11/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0133

Demoiselle Françoise DE CORENHUZE veuve de Robert LE HUGIER reconnaît que par traité de mariage entre Louis LE HUGIER son fils et Péronne LE PREVOST à présent sa femme, il lui a été donné un anneau d'or enchâssé de rubis et deux robes, l'une de drap noir fourrée, les devantures et collet de vrillons (?) de martres, le surplus de flavyne et l'autre de drap brun gris fourrée d'agneau noirs à prendre à la mort de la comparante à rapporter en mont commun avec ses frères et sœurs au trépas de la comparante. Contre quoi elle demande à ce que tous ces biens meubles n'entrent pas au partage.

2 E 3 / 3851 acte 104 du 04/11/1564 E3\_3851\_0134

Etat que fait Louis LE HUGIER à Demoiselle Françoise DE CORENHUZE veuve de Robert LE HUGIER, sa mère, touchant ce qu'il a reçu à cause du rendage du tiers de 7b 10c 1/2 de terres dans la châtellenie de Lille dont le surplus appartient aux héritiers du Sr de Wargnies. Pierre DU COUROUBLE 37c près du rieu du Ploych à Marcq en Baroeul, Betreumieux CLARISSE 26c à Wambrechies, Piat PREVOST de Fives 3c à Hellemmes, Antoine CADO d'Esquermes 5c, Pierre CASTELAIN et Louis DE VENDEVILLE 19c 1q à Ronchin, Mahieu VREDIERE de Fretin 17c, Mahieuette BLANCQUART veuve de Guillaume GRARD (?) 4c à Ronchin. Payé à Demoiselle Jeanne SEGON veuve de Guillaume PETITPAS vivant Sr de Gamans une rente, Agnès DE HAUDION dit de Ghibrechy veuve de Jean DE LONGUEVAL dit de la Barre une rente et rentes seigneuriales.

2 E 3 / 3851 acte 105 du 04/11/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0138

Compte et état que fait Louis LE HUGIER à Demoiselle Françoise DE CORENHUZE veuve de Robert LE HUGIER, sa mère, de ce qu'il a vendu 7b 10c 1/2 de labour en diverses paroisses de la châtellenie de Lille. Appartenant la moitié à Wallerand DE CROIX écuyer, Sr de l'Espinoy, époux de Demoiselle Jacqueline DE PENEL sœur et principale héritière de feu noble homme Philippe DE PENEL vivant Sr de Wangnies etc., 1/6° à Demoiselle Marguerite DE PENEL veuve de Jacques DE LA THENTE (?) aussi sœur et héritière dudit et le surplus faisant 1/3 de la totalité à ladite veuve Robert par achat par ledit Robert audit DE LA THENTE. A Pierre DU COUROUBLE de Marcq 2b 5c, à Mathelin GHESQUIERE de Wambrechies 2c tenus du fief Adam, à Grard DU BOSQUIEL bourgeois et marchand à Lille 13c à Hellemmes tenus des francs alleux, à Pierre DE DRUMEZ bourgeois et marchand à Lille 19c 1q et 4c à Ronchin, à Demoiselle Françoise DE CORENHUZE veuve de Robert LE HUGIER pour 2/3b à Fretin à la Rouge Croix, à Pierre (blanc) d'Esquermes 5c audit lieu, le tiers rapportant 1853 livres 19s 6d dont il faut déduire les frais et ce qui a déjà été donné à la dite veuve. Restant 14 livres 6s 2d.

2 E 3 / 3851 acte 106 du 25/10/1564 E3\_3851\_0143

Nicolas WAROCQUIEL fils de feu Antoine de Camphin lez Tournai doit à Louis LEMAHIEU, laboureur à Péronne en Mélanthois 25 florins carolus de 20 patards le carolus à cause de prêt à rendre d'ici un an.

2 E 3 / 3851 acte 107 du 18/10/1564 E3\_3851\_0144

Michel BUISINE de Dons paroisse d'Annœullin, ayant droit par transport de Jean BUISINE de Santes, vend à Guillaume CARDIN marchand de toile de draps à Lille, une lettre de rente héritière du 20 octobre 1562 de 25 florins obligeant François DELEFORGE fils de feu Jean vers ledit Jean BUISINE. Témoin Jacques BUISINE couturier et laboureur à Santes.

2 E 3 / 3851 acte 108 du 12/10/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0145

François LE PIPPRE ministre général, Nicolas AGACHE et Germain PETITPAS ministres de la charité de l'église St Etienne à Lille baillent à Etienne DESREVEAUX et Marie WAUCQUIER sa femme (Auparavant veuve de Denis GAMBIER ? - rayé) 9c de prés hors la porte du Molinel. Puis à Jean DUPONT (plus loin : audit Gérard !), sergent à verges d'échevins de Lille une petite maison rue des prêtres.

2 E 3 / 3851 acte 109 du 11/10/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0147

François LE FRANCOIS, cordonnier et Jean LE VAAST curateurs commis aux biens d'Antoinette ROMON veuve de Gervois DUMORTIER (Gervais) et de Catherine DUMORTIER sa fille, vendent aux enchères à Antoine ALEXANDRE, laboureur à Annay lez Pont à Vendin trois mencaudées et une coupe de terre.

2 E 3 / 3851 acte 110 du 07/10/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0149

Blaise CROMBET (Blaze) de Huvet, paroisse de Fretin doit à Jean DUTHOIT demeurant es faubourgs du Molinel à Lille 50 livres parisis à cause de prêt et avec ledit Blaise, Jean LE THERY son beau-père de Fretin son caution.

2 E 3 / 3851 acte 111 du 05/10/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0150

Wallerand LEGROUL fils de Michel qu'il eut en premières noces de feu Demoiselle Isabeau LELONG reconnaît que son père est comparu devant les échevins de Lille le 31 juillet 1539 pour faire parchon de sa dite mère pour 400 livres. Ce jour le comparant est déchargé de la tutelle de Michel LEGROUL et Jean LEPERS à qui son père a donné 200 livres comptant et une rente de 200 livres obligeant Gilles LECOCQ, Jeanne DE FLANDRES sa femme et Jeanne BRIXY dit du Bois, veuve de François LECOCQ sa mère vers lesdits tuteurs depuis le 9 juillet 1550. De quoi il les décharges ainsi que du compte rendu devant les gardes orphènes le 13 janvier 1561 pour sa part, à la réserve de Jean LEGROUL son frère.

2 E 3 / 3851 acte 112 du 02/10/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0152

Inventaire par le notaire des biens meubles de Jean DUTHOIT et Marcq en Baroeul WILLOT dit de Pernes, auparavant veuve de Thierry DUPREZ es faubourgs du Molinel à Lille à la requête des conjoints et pour la conservation du doit de ladite Marguerite. Faisant lesdits meubles avec une choque de trois maisons hors ladite porte, son port de mariage comme indiqué dans l'acte devant feu Martin BENDON notaire le 23 avril 1558 après Pâques portant que s'ils mouraient sans enfants elle aurait le jouissance de la moitié d'un lieu manoir à Erquinghem le Sec (suit le détail de l'inventaire des objets).

2 E 3 / 3851 acte 113 du 22/09/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0154

Hermès DE WAILLY sergent de la prévôté de Lille a commencé ce jour la mise en vente de biens meubles délaissés par feu Jean DE LA CHAPPELLE vivant Sr du Rossiel à la requête de ses hoirs dont Georges RECOURT, bourgeois et marchand à Lille se porte caution pour lesdits héritiers.

2 E 3 / 3851 acte 114 du 06/09/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0155

Messire Jean RUFFAULT chevalier, Sr de Ruffault, Mouvaux etc. baille à Galien DIESART, laboureur à Frelinghien, 9c de pré à Frelinghien.

2 E 3 / 3851 acte 115 du 08/09/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0156

Jean DE HENNIION fils de feu Jean, laboureur à Gondecourt reconnaît que ce jour Nicaise SAUTTREL (ou SANTTREL), marchand et cordonnier à Lille s'est constitué pleige et caution vers Allard DELEFORTRIE receveur des héritiers de Guillaume CASREE (?) pour 230 livres 14s pour achat de grains sur 7b 2c. Antoine DUPREZ fils de feu Jean et Jean RAMONT fils de feu Jean, laboureurs à Gondecourt l'en déchargent.

2 E 3 / 3851 acte 116 du 06/09/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0157

Michel LE THIERRY fil de feu Louis, et Gabrielle LEROY sa femme de Templeuve en Pévèle doivent à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille 50 florins à cause de la vente de draps et prêt, pour quoi ils autorisent mise de fait.

2 E 3 / 3851 acte 117 du 04/09/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0158

Noël PLOUVIER caurelier à Armentières doit à Philippe CARDON et Demoiselle Jeanne DELERUE (Jeanne DELEROE ?) sa femme, héritière de feus Toussaint et Antoine DELEROE ses père et frère marchands caudreliers à Lille 222 livres 14s 6d pour la vente de marchandise servant à caudrelier faite par lesdits père et frère, à payer en trois fois.

2 E 3 / 3851 acte 118 du 23/08/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0159

Jean RENBUIIS maître et conseiller en court laye à Lille baille à Jean BRUCQUENIER (Jean BRACQUENIER ?) et Geneviève DESBONNETS sa femme une maison hors la porte de la Barre à Lille.

2 E 3 / 3851 acte 119 du 19/08/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0160

Louis LEMAHIEU laboureur et maréchal à Péronne en Mélanthois baille à Thomas PILLOT laboureur et manouvrier au dit lieu 3c audit lieu.

2 E 3 / 3851 acte 120 du 02/08/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0161

Antoine DUROTZ, hôte à Ennevelin pour faire solution de paiement à Jean RENBUIIS procureur à Lille de 14 livres 2s de salaire à la Gouvernance et devant échevin 15 livres pour s'être engagé comme pleige de Jean LEURIDAN, brasseur et prêt faisant en tout 150 livres, lui cède ce que différentes personnes lui doivent (suite une longue liste de dettes) avec Jean MEURISSE, fermier à Lille et Pierre WIN hôte à Mérignies.

2 E 3 / 3851 acte 121 du 27/07/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0165

Jean DE BACQUEHEM écuyer, Sr de Fromont etc. demeurant audit Fromont lez Mons en Pévèle, homme d'armes sous la charge de Monsieur le Marquis de Berghe doit à François RENBUIIS, soldat au château de Lille 60 écus d'or de 40 patards pièce faisant 120 florins carolus de 20 patards à cause d'un cheval de poil gris de 17 paumes de haut avec les selles et harnestures.

2 E 3 / 3851 acte 122 du 26/07/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0165

Jean VINCENT fils de feu Jean, sayeteur à Lille pour faire paiement à Guillaume ROGIER, marchand de boure à Lille de 106 livres à cause de prêt pour acheter du filet de sayette, une hostile et autrement, lui cède divers meubles : un lit parchevé, un oreiller et couverture 20 livres, deux gourdines etc.

2 E 3 / 3851 acte 123 du 10/03/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0166

Guillaume DEFFONTAINES fils et héritier de feu Pierre DEFFONTAINES vend aux enchères à Antoine DANCOISNES marchand à Lille les 2/3 de ses droits et ceux de sa sœur, femme de Mahieu DUFEU, boucher, sur 14c ½ de labeur à Esquermes tenant à l'héritage de Jeanne LEMOISNE veuve de Jean LHOTTE et de 6c 3v pris en 8c 4v devant rente.

2 E 3 / 3851 acte 124 du 17/06/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0168

Maître Gaspard BAILLET prêtre à Carnin, fils et héritier de feu Tassart BAILLET qui fut frère et héritier de sire Nicole BAILLET, vend à Guillaume CARDON marchand de toiles de draps à Lille une lettre de rente héritière du 23 janvier 1509 obligeant Noël QUIQUE fils de feu Jean, et Gilles MEURISSE dit Le Menu sa femme (sic Gillette MEURISSE ?) de Willems vers ledit Nicole BAILLET pour 100 livres, reconnue exécutoire par Jean et Jacques DESTAILLEURS enfants de feu Catherine QUIQUE fille dudit feu Noël. Item le 19 juillet 1564, transport d'une lettre de rente héritière du 16 décembre 1523 obligeant Noël QUIQUE fils de feu Jean, Bauduin DE COTTIGNIES fils de Jean, Jeanne QUIQUE sa femme Caline et Catau QUIQUE (Catherine QUIQUE), lesdites QUIQUE filles dudit Noël et de Gillette MEURISSE vers ledit Nicole BAILLET habitué de l'église St Maurice à Lille pour 60 livres, reconnue exécutoire par les devants dits.

2 E 3 / 3851 acte 125 du 15/07/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0169

Antoine BLOMME fils de feu Antoine, brasseur au Wault, hors de la porte de la Barre à Lille doit à Guillaume CARDON marchand de toiles de draps à Lille 128 florins 14 patards à cause de vente de deux pièces de garance faisant 225 livres, dont se porte caution Demoiselle Marguerite GOMBERDE mère du comparant à rembourser à la chandeleur de cette année.

2 E 3 / 3851 acte 126 du 12/07/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0170

Victor DELAHAYE, sergent à verges d'échevins de Lille, baille à Pierre DE DEUISART fils de feu Jean (Pierre DE DIEUSART ?), sayeteur à Lille une hôtellerie où pend l'enseigne Le Vert Chapeau joindant la maison de La Vignette sur le marché de Lille.

2 E 3 / 3851 acte 127 du 07/07/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0171

Marie TANCRE veuve de Laurent TRESTIN d'Erquinghem le Sec ayant avec feu Jeanne TANCRE, sa sœur, droit par donation de mort-gage de Marie SIFROEL (?) veuve de Ferry TANCRE, sa mère, de portion de maison, 2c ½ plantés et moitié de 5c par acte du 29 janvier 1528, cède à Eleuthère TANCRE son frère son droit moyennant 58 livres.

2 E 3 / 3851 acte 128 du 22/06/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0172

Charles A LA TRUYE moyennant 100 livres reçues de Louis A LA TRUYE, Charles DE LE ROEUWE et Louis ROYART tuteurs avec ledit comparant de Charles DE LE ROEUWE fils mineur de feu Wallerand et de Catherine A LA TRUYE sa femme, vend une lettre de rente héritière du 10 novembre 1557 obligeant Demoiselle Isabeau LESCOFIER veuve de Jean DE BACHY, vivant marchand de fer à Lille vers ledit Charles pour 50 florins que paye à présent Claude CARLIER ayant épousé la fille de ladite veuve. Et autre du 22 juin 1475 obligeant Philippe MASURE fils de feu Noël de Marcq en Baroeul vers les tuteurs de Jean DE MORTAIGNE fils de feu maître Jean pour 6 livres 5s par an que paye à présent Jacques DUQUESNE des Rouges Barres audit Marcq, dont ledit Charles a droit par les héritiers d'Isabeau DE LA GRANGE veuve de Wallerand HENNEBELLE qui en avait droit de sire Henri CROCHERE prêtre, comme exécuteur de sire Jean DE LE PLACHE, aussi prêtre.

2 E 3 / 3851 acte 129 du 07/06/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0174

Dame Anne THIEULAINNE veuve de messire Jacques ROUZEE chevalier, Sr de Rabecque, dame d'Estevelles, de la Caullerie etc. demeurant à Lille, donne à Denis FROIDURE de Lille, son bailli, 1400 florins à prendre sur ses plus apparents biens à son trépas es mains de Regnaud DE SYON son receveur. Témoins noble homme Philippe DE LE CAUCHIE Sr de Rocques, Regnaud DE SYON et Pasquier BLONDEAU serviteur de ladite dame. Puis 100 florins audit DE SYON.

2 E 3 / 3851 acte 130 du 19/04/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0176

Jean DURIEU fils et héritier avec d'autres de feu Thomas DURIEU, ayant droit par partage à l'encontre de ses frères devant échevins de Lille le 18 février 1557 de la moitié, vend à Jean ROUZEE fils de feu Gilbert de Lille, une lettre de rente héritière à prendre à l'encontre de Jossequin DURIEU (Josse DURIEU) son frère en minorité d'âge, du 24 mars 1532 obligeant Pierre DE FRANCHOMME fils de feu Gilbert, et Catherine FACHON sa femme de Marcq en Baroeul vers ledit feu Thomas DURIEU au rachat de 350 livres, reconnue exécutoire par Gilbert DUTHOIT et Péronne FRANCHOMME sa femme de Marcq comme ayant acheté le bien hypothéqué. Témoin ledit DUTHOIT.

2 E 3 / 3851 acte 131 du 17/06/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0177

Toussaint et Catherine DOMESSENT, Noël CHUFFART veuf de Jeanne DOMESSENT, lesdits Noël CHUFFART, Noël DOMESSENT, Pierre DOMESSENT et Domicie DUTHOIT (Domicie, Dominique, Damien ou David ou ?) tuteurs d'Etienne CHUFFART fils de ladite Jeanne et dudit Noël, ledit DUTHOIT époux d'Isabeau DOMESSENT, tous lesdits DOMESSENT enfants de Pierre DOMESSENT, vendent à Grard DAMART une lettre de rente héritière du 1<sup>er</sup> février 1540 obligeant Demoiselle Jeanne PLAHIER veuve de Gradin DUBOIS, Valentin DUBOIS fils de ladite, Jean DESCAMPS fils de feu Jean, et Agnès DUBOIS sa femme vers ledit feu Pierre DOMESSENT pour 500 florins demeurée au cours de 411 florins.

2 E 3 / 3851 acte 132 du 07/06/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0178

Quentin DE LANDAS et Mathias CAMPENAERE laboureurs à Louvil et Cysoing doivent à Demoiselle Marguerite MACHON veuve de Jean CASTECQUE (DE CAESTEKER ?) de Lille 304 livres à cause de prêt à rembourser à la St André 1564 et, pour sûreté, confient une lettre de rente héritière du 1<sup>er</sup> décembre 1557 obligeant Pierre CAMPENAERE fils d'Isambart, et Antoinette DUSOULIER sa femme de Pont à Bouvines vers Demoiselle Marie VRETTEL veuve de Wallerand CAMPENAERE pour 400 florins.

2 E 3 / 3851 acte 133 du 04/05/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0179

Guillaume DEFFONTAINES fils et héritier de feu Pierre DEFFONTAINES, vend aux enchères à Jean LE VASSEUR le jeune, marchand à Lille 8c de labeur à Wazemmes.

2 E 3 / 3851 acte 134 du 28/04/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0180

Jean DUTHILLEUL fils de Pasquier, laboureur à Houplin lez Seclin et Marie RUCQUILATTRE (RICQUILLATRE) sa femme vendent à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille l'avesture de wedde à venir sur 2b 10c ½ appartenant auxdits conjoints et autres personnes à qui ils les ont achetés et autre avesture de 1/2b.

2 E 3 / 3851 acte 135 du 21/04/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0181

Hélène DUCHASTEL veuve de Pierre BOULEN (?) demeurant au lieu des Repenties à Ste Catherine de Lille teste. Demande à être inhumée en l'église Madame Ste Claire à Lille avec service solennel à 9 psaumes et 9 leçons, vigiles, commandasses et messe. Donne aux Claires 4 livres 6s et 50 livres pour qu'elles prient pour son âme. Un service en l'église Ste Catherine pour quoi elle donne la moitié des arriérages d'une rente viagère que ladite église lui doit et l'autre moitié aux pauvres de Lille. Dons au curé, lieutenant, St Sacrement de Ste Catherine et Vierge Marie, Notre-Dame de la Treille, enfants de la Grange, Bonnes Filles, Sœurs Grises, Noires et de La Madeleine. Un coffre de bois à Sr Marguerite, Jeannette BONVAULT rue de Molinel avec qui elle demeure un cotelette de drap noir doublée de drap rouge et une baie de drap rouge et un forget de cuir bouilli. A Etienne DUCHASTEL son frère. Tous ses autres biens seront vendus et donnés aux pauvres indigents de Lille. Nomme Laurent DE WAS maître des Sœurs de La Madeleine et Gard DAMART receveur à Lille comme exécuteurs testamentaires.

2 E 3 / 3851 acte 136 du 07/04/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0183

Guillaume CARDON fils de feu Jacques de Lille baille à Jean DE VENDEVILLE fils de Guillaume, laboureur, et Marguerite BOURGEOIS sa femme un lieu manoir sur 28c à Fives sur lequel ils devront mettre un quartron de gluys au bout d'un an.

2 E 3 / 3851 acte 137 du 20/04/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0184

Josse OUDOYE hôte et laboureur à Templemars et Jacques MARCHAND Linselles à Noyelles son beau-fils (ou beau-frère ?) vendent à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille 50 rasières de blé à livrer la moitié à la St Rémy et l'autre à la St André 1564 au prix de 36 sols parisis la rasière faisant 90 livres.

2 E 3 / 3851 acte 138 du 20/04/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0185

Josse OUDOYE hôte et laboureur à Templemars doit à Jean DUTHOIT demeurant es faubourgs du Molinel lez Lille 22 livres à cause de la vente d'une houppe de drap noir doublée de noir et rouge baie à payer à la Toussaint.

2 E 3 / 3851 acte 139 du 14/04/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0186

Guillaume CHUFFART fils de Michel, laboureur à Ronchin vend à Guillaume CARDON, marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir sur 2b de wedde à Ronchin.

2 E 3 / 3851 acte 140 du 04/04/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0187

Pierre LBOUCQ fils de feu Baudoïn, laboureur à Wazemmes vend à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir d'un bonnier de wedde à Wazemmes.

2 E 3 / 3851 acte 141 du 15/03/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0188

Louis LE HUGIER receveur du Sr de Libersart vend aux enchères à Jean CHOMBART charpentier et marchand à Bondues une houppe tant chênes, ormeaux et peupliers sur le lieu que tient en cense la veuve Mor AGACHE (Melchior ?) à Bousbecque étant marqués du coup de marteau marquant un cœur en fache.



2 E 3 / 3851 acte 142 du 16/03/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0189

Jean MAREE fils et héritier de feu Etienne MAREE, et Marie DELEAUWE sa femme et Jeanne MAREE veuve de Christophe DE CALLONNE (ou Philippe DE CALONNE) aussi fille et héritière dudit Etienne, vendent à Jeannette DELATTRE fille de feu Simon de Lille, par les mains de Grard DAMARD, une lettre d'échevins de Lille du 18 août 1561 obligeant Simon LOGOIS (?) et Isabeau BURETTE sa femme et Jean DESROUSSEAUX laboureur hors la porte Desregneaux de Lille vers ledit Etienne MAREE au rachat de 50 florins.

2 E 3 / 3851 acte 143 du 11/03/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0191

Pierre DEFFONTAINES fils de feu Guillaume, bourgeois de Lille baille à Jacques LEDOUX et Jeanne OURSON sa femme, hôtes à St Antoine à Lille, la maison où pend l'enseigne Le Faisan à Lille rue des Pletiers qui était par ci-devant le vrai marché au poisson.

2 E 3 / 3851 acte 144 du 10/04/1564 - FRAD059\_2E3\_3851\_0193

Hues DE LE REUWE (Hugues) fils de feu Mahieu, laboureur âgé de 77 ans, Hugues DUPREZ fils de feu Mahieu, laboureur âgé de 37 ans, Sibille DESPINOY veuve d'Aliame VAILLANT, brasseresse du Vrai Virondel âgée de 46 ans, Jeanne DELAHAYE veuve de Jean CORNILLE, âgée de 60 ans, Marguerite DESTAILLEURS veuve d'Antoine BOURGEOIS, âgée de 70 ans, Péronne DUBART veuve d'Eloi DESCAMPS, âgée de (trou) ans, tous de Fives, Jacques LEDOUX hôte en la taverne St Antoine à Lille, âgé de 42 ans et Jeanne OURSON sa femme, âgée de 38 ans, affirment qu'ils connaissent bien François DE SAINT SIMON dit Foy, hôte au logis et cabaret La Louvière à Fives depuis trois ou quatre ans, étant toujours homme de bien de bonne renommée et bon compte tenant bon logis, ayant plusieurs fois hanté et conversé avec lui, ayant ledit François fort aidé et assisté ses voisins tant à péril de feu qu'autrement. Passé devant Pierre DEFFONTAINES et Pierre SCRIECK notaires.

2 E 3 / 3851 acte 145 du 27/03/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0193

Demoiselle Marie DU GAR dit Truye, veuve de Guillaume VINCRE (VINGRE) baille à Noël GHYS, crassier à Lille une maison à usance de crasserie en la grande rue St Sauveur à Lille occupée par feu, lors vivant, Nicolas PREVOST.

2 E 3 / 3851 acte 146 du 04/03/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0195

Demoiselle Marie DU GAR dit Truye, veuve de Guillaume VINCRE (VINGRE) vivant boucher (?) à Lille, baille à Ansel BOUSSEMART et Péronne TREFFEL sa femme de Sainghin en Weppes un lieu manoir sur 18b audit Sainghin qu'ils occupent déjà.

2 E 3 / 3851 acte 147 du 22/03/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0198

Isabeau DELERUYELLE dernièrement veuve de Jean COCHET de Sequedin, sœur et héritière de feu Sire Nicolle DELERUYELLE vivant prêtre, vend à Agnès CARETTE veuve de Wallerand DELERUYELLE demeurant au château de cette ville de Lille, une lettre de rente héritière du 29 janvier 1545 obligeant Clément LE PE, fils de feu Pasquier es faubourgs de La Madeleine lez Lille vers ledit Nicolle au rachat de 100 florins. Témoin Mathieu DE FOURNES fils de ladite veuve de Sequedin.

2 E 3 / 3851 acte 148 21/03/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0199

Bauduin DE BAS laboureur à Wattignies doit à Jean DUTHOIT es faubourgs du Molinel de Lille 14 livres à cause de prêt à rembourser d'ici Pâques.

2 E 3 / 3851 acte 149 du 03/03/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0200

Robert FRUMAUT fils et héritier de feu Jean FRUMAUT qui avait droit par partage à l'encontre de ses cohéritiers de feu Marguerite FRUMAUT veuve de Pierre DUQUESNOY d'une lettre de rente héritière que son père a reçue le 29 août 1552 des exécuteurs testamentaires de feu le Sr Oste FRUMAUT son frère 200 livres, que ledit Oste avait légué à Andriette FRUMAUT fille de feu Robert, sa nièce au foer de 20 livres qu'il lui devait. Suite à un compte rendu devant le siège d'orphènes de Lille le 19 janvier 1556 des biens de ladite Andriette, appert le cours de ladite rente porter en recette au profit de ladite. Désirant le comparant honorer la signature de son père pour la réception de 200 Livres sur requête présentée devant échevins par Jacques

POLLET époux de ladite Andriette à présent défunte le 18 septembre 1563, il cède audit POLLET ayant enfant d'icelle, une lettre de rente héritière du 1<sup>er</sup> juillet 1518 obligeant Jacques DELEMOTTE fils de feu Mahieu, et Jeanne DICEMBEQUE sa femme de Tourcoing au profit de ladite feu Marguerite FRUMAUT au rachat de 200 Livres.

2 E 3 / 3851 acte 150 du 14/03/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0202

Hubert DELECOURT fils de Wallerand (ou Willaume DELECOURT), laboureur à Seclin vend à Guillaume CARDON, marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir sur 12c de wedde à Seclin pour quoi Josse OUDOY laboureur et hôte à Templemars se porte caution. Témoin Guillaume OUDOY censier à Loos

2 E 3 / 3851 acte 151 du 10/03/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0203

Pierre LECLERCQ et Victor DELAHAYE, tuteurs de Pierre et Isabeau LEGRAND, enfants mineurs de feu Roland LEGRAND qu'il eut de Demoiselle Anne DUBUS à présent sa veuve reconnaissent que par le trépas d'Isabeau DERACHES veuve de Martin LEGRAND, grand-mère paternelle des dits mineurs et de Marie LEGRAND leur tante, leur sont succédées ainsi qu'à Anne LEGRAND leur sœur comme mentionné en certain partage devant Antoine AGACHE notaire le 24 juin 1568, une lettre de rente héritière de 200 florins obligeant Jacques DESRUIELLES et Anne DE NOYELLES sa femme vers Demoiselle Marie LEGRAND veuve d'Oudart BLONDEL depuis le 2 mars 1553 et une autre de 100 florins obligeant Eloi DELESCLUSE fils de feu Philippe de Roubaix vers ledit Oudart depuis le 4 juillet 1541. Etant succédés auxdits enfants 1/3 de quatre maisons à Lille et 3 lettres de rente héritière de 830 florins. Voulant fournir sa part à ladite Anne aujourd'hui déchargée de tutelle devant échevins de Lille pour son tiers, ayant la volonté de devenir Sœur Grise à Lille, lui cèdent les deux lettres de rentes héritières obligeant lesdits DESRUIELLES et DELESCLUSE.

2 E 3 / 3851 acte 152 du 08/03/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0205

Jacques DURETZ fils de feu Jacques, laboureur à Ronchin vend à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille l'avesture de 4b de wedde à venir à Ronchin avec Jean DURETZ frère et Guillaume CHUFFART son beau-frère censier à Ronchin comme cautions.

2 E 3 / 3851 acte 153 du 26/02/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0206

Louis VREDIERE laboureur à Fâches doit à Antoine DE THIEFFRIES marchand à Lille 299 livres pour la revente de blé et compte fait ensemble à rembourser en plusieurs fois avec Guillaume CARDON son caution. Le 6 mars 1563 Jeanne LEMESRE, femme dudit VREDIERE reconnaît la dette.

2 E 3 / 3851 acte 154 du 04/03/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0208

Pierre MARIAGE et Gilles LEMESRE forts de leurs cohéritiers de feu Pierre DELESPIERRE leur oncle vivant demeurant à La Madeleine lez Lille ayant cédé devant le présent notaire à Demoiselle Marguerite WAIGNON veuve dudit Pierre plusieurs lettres de rentes héritières et arriérages d'icelles pour son retour et amendement conventionnel. Depuis leur oncle a reçu plusieurs rentes et arriérages transportés dont ils donnent 115 livres à ladite Marguerite et une lettre de quatre fois 100 livres devant les échevins de Tourcoing le 22 janvier 1522 obligeant Guillaume DESREVEAUX fils de feu Lambert que paye à présent Grand DESREVEAUX son fils de Tourcoing.

2 E 3 / 3851 acte 155 du 03/03/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0210

Bauduin DE COUROUBLE fils et héritier avec d'autres de feu Antoine DE COUROUBLE et de feu Demoiselle Jeanne GILLES sa femme, vend à Mahieu DE ROUBAIX son bel-oncle et tuteur la moitié d'une lettre de rente héritière du 21 juillet 1556 obligeant François LEROY fils de feu Michel de Deûlémont vers ledit feu Antoine et sa femme au rachat de 600 florins à l'encontre de Marguerite DE COUROUBLE sa sœur par partage du 27 janvier 1563. Témoins Josse DE COUROUBLE marchand teinturier et Bauduin GILLES oncles du comparant de Lille.

2 E 3 / 3851 acte 156 du 21/02/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0211

Bauduin DE LE TRAMERIE fils de feu Bauduin de Brouxelles (Bruxelles ?) cède à Gilles MACHON poissonnier à Lille, son tour de hareng à cause de son droit de franc poissonnier à Lille pour en jouir trois ans. Témoins Pierre MALFAIT et Jacques HOCHÉPIEL poissonniers à Lille.

2 E 3 / 3851 acte 157 du 19/02/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0212

Hubert LEGRAND (DE LE GRAND) fils de feu Jean, laboureur à Houplin lez Seclin vend à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir de 14c de wedde à Houplin et Ancoisne.

2 E 3 / 3851 acte 158 du 10/02/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0213

Pierre DE GLEND marchand teinturier à Lille et Demoiselle Catherine RECOURT sa femme, auparavant veuve de Pierre CARLE vendent à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille une lettre de rente héritière de 1000 livres du 17 janvier 1545 obligeant Jean HERME vivant orfèvre vers Demoiselle Anne TURGAULT veuve de Louis CARLE dont ils ont droit par le décès de Jeannin KARLE fils dudit feu Pierre et de ladite RICOURT (sic) échue à lui par le trépas de ladite veuve Louis KARLE, sa grand-mère paternelle.

2 E 3 / 3851 acte 159 du 10/02/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0214

Demoiselle Sainte DE HELLIN veuve de Hues DELERUE (Hugues DELERUE) vivant receveur à Lille vend à Demoiselle Agnès GRARD dit Morel veuve de Jacques WICCART de Lille une lettre de rente héritière du 26 novembre et 30 décembre 1545 obligeant Jean DUCASTEL fils de Jacques et Jean DELEMOTTE fils de feu Mahieu et Jeanne NOLLET (sic MOLLET dans l'acte) sa femme de Neuville en Ferrain pour 300 florins.

2 E 3 / 3851 acte 160 du 05/02/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0215

Jean SIRET fils de feu Bertrand, âgé de 40 ans environ, sergent su siège d'ophènes à Lillen affirme avoir bien connu feu Jean GHENART et Claude CANDRON ayant campé et logé au camps du roi en une grange en quelque village entre Florence et Philippeville firent compte entre eux, lui présent et Noël AUX TRUYE au terme duquel ledit CAUDRON (sic) se trouvait redevable envers ledit GHENART à cause de barat d'un cheval de poil gris et un cheval alésant argent prêté que pour la nourriture et gouverne par plusieurs journées, de 80 florins ce qui fut mentionné par cédule. Lorsqu'il se portaient de la ville de Mariembourg pour aller vers Saint Quentin, ledit GHENART a confié ladite cédule audit comparant pour la rapporter à Lille à Demoiselle Jossine DUQUESNE alors sa femme et à présent femme de Pierre DESFONTAINES, ce qu'il fit.

2 E 3 / 3851 acte 161 du 05/02/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0216

Eloi ROUSSEL laboureur à Ferrières paroisse de Wattignies, par ci-devant bailli et receveur du fief de Ferrières appartenant à Betreumieux LIBERT fils de feu Louis, doit à Nicolas et maître Philippe TOURNEMINE docteur en médecine, tuteurs dudit Betreumieux 73 livres pour cinq années de rentes seigneuriales jusqu'à la St Rémy 1561 dont il faut déduire ses gages portant 70 sols par an. Avec Jean ROUSSEL fils de feu Antoine, laboureur à Ronchin son caution.

2 E 3 / 3851 acte 162 du 31/01/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0217

Demoiselle Marie DU GARD dit Truye veuve de Guillaume VINGRE (VINCRE ?) vivant bourgeois de Lille baille à Pierre LECLERCQ et Demoiselle Jeanne DUBUS sa femme de Lille une maison après du Beau Regard à Lille où pend l'enseigne Le Miroir.

2 E 3 / 3851 acte 163 du 28/01/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0218

Jacques LACHIER époux de Demoiselle Anne DESRUMAUX et Pierre LECLERCQ tuteur avec Philippe CARDON de Jean et Michelle DESRUMAUX, lesdits DESRUMAUX frère et sœurs et héritiers de feu Jacques DESRUMAUX et de feu Marguerite POTTIER sa femme, baillent à Jacques DESCAMPS fils de feu Jacques, laboureur à Verlinghem 13c à Verlinghem.

2 E 3 / 3851 acte 164 du 28/01/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0219

Guillaume DEFFONTAINES hôte de la maison où pend l'enseigne Saint Christophe qu'on dit le Banc de Wedde à Lille, doit à Jacques DE VENDEVILLE marchand de vins à Lille 38 livres 6 sols 8 deniers de gros à cause de la vente de vins dont fut pleige et caution Pierre DEFFONTAINES hôte du Faisan, son cousin germain.

2 E 3 / 3851 acte 165 du 25/01/1563 -

FRAD059\_2E3\_3851\_0220

Bauduin CHRETIEN laboureur à Templemars vend à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir de 1/2b de wedde à la caution de Josse OUDOYE de Templemars.



2 E 3 / 3851 acte 166 du 19/01/1563 -

FRAD059\_2E3\_3851\_0221

Simon WILLEMOT laboureur à Vendeville, paroisse de Lesquin, vend à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir de 14c de wedde à Lesquin à la caution de Jacques VREDIERE demeurant à Merchin, paroisse de Lesquin.

2 E 3 / 3851 acte 167 du 19/01/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0222

Roger DE HERSNE (?) laboureur à Bachy vend à Louis LEMAHIEU maréchal à Péronne en Mélantois deux cens de facheaux et deux cens de bourrées à prendre au bois de Quesnoy à Rumes.

2 E 3 / 3851 acte 168 du 28/01/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0223

Nicolas DELECAMBRE et Jeanne DELESAFFRE sa femme, laboureur à Esquermes vendent à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir de 2b de wedde.

2 E 3 / 3851 acte 169 du 15/12/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0224

Antoine DESROUSSEAUX époux d'Isabeau HERMAN fille et héritière avec autres de feu Jean HERMAN reconnaissent avoir reçu de Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille, exécuteur testamentaire avec Grard LAMAN dudit feu Jean, 200 livres de la succession.

2 E 3 / 3851 acte 170 du 09/01/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0225

Marc EVE bonnetier et Demoiselle Clémence DELECARNOYE sa femme, auparavant veuve avec enfant de Laurent DEFFONTAINES reconnaissent que Pierre DEFFONTAINES oncle et tuteur d'Anselot DEFFONTAINES, fils de ladite Clémence leur a accordé de pouvoir recevoir le revenu dudit mineur pendant un an pour réfectionner par nécessité la moitié des maisons et héritages qu'ils ont en commun avec lui. Témoins Guillaume DEFFONTAINES et Jean DAUDENARDE.

2 E 3 / 3851 acte 171 du 04/01/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0226

Josse OUDOYE et Jeanne DELECOURT sa femme, hôtes à Templemars vendent à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille, l'avesture à venir de 2b de wedde.

2 E 3 / 3851 acte 172 du 29/12/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0227

Antoine BUISINE fils de feu Jean, laboureur à Fournes vend aux enchères à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille un fief de 5b à Fournes tenu du Sr de Cappes. Renonçant Mariette LEFEBVRE, sa femme, à son droit de douaire.

2 E 3 / 3851 acte 173 du 30/12/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0229

Marguerite BOUTTON (?) veuve de Jean HERMAN vivant sayeteurn reconnaît avoir reçu de Guillaume CARDON exécuteur avec Grard LAMAN du testament dudit HERMAN, 100 florins pour son droit d'assène et retour conventionnel.

2 E 3 / 3851 acte 174 du 20/12/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0229

Demoiselle Catherine PETITPAS dernièrement veuve de Michel LE GHIEZ et avant de Thomas DEFFONTAINES déclare que le 13 de ce mois les marglisseurs de St Maurice à Lille on été autorisés par les échevins de Lille d'accepter la fondation et donation que la comparante et Demoiselle Marie DU GARD veuve de Guillaume VINCRE lui ont faite de 1200 livres, faisant 600 livres chacune, à savoir en deniers comptants 900 livres et sur trois lettres de rentes héritières de 100 livres chacune, à condition que lesdits marglisseurs entretiennent toujours une chandelle de cire ardente nuit et jour au chœur de St Maurice devant le St Sacrement. Désirant fournir sa part elle remet entre les mains de Grard DAMART, l'un des marglisseurs, 259 livres 7 sols 6 deniers, une lettre de rente héritière du 7 mars 1527 au rachat de 100 livres obligeant Antoine DESMONS fils de feu Jean, Marion MARGAS sa femme, Anthonin DESMONS (Antoine) fils de feu Jean son neveu et Jeanne COLLETTE veuve dudit feu Jean et mère dudit Anthonin de Has, paroisse d'Avelin vers Pierre MAUROY dont feu Thomas DEFFONTAINE avait acquis droit par transport de Jacqueline FOUCQUET (?) veuve dudit Pierre MAUROY avec ses arriérages, une lettre de rente héritière du 6 mars 1527 au rachat de 100 livres obligeant Jean VREDIERE fils de feu Jean et Jeanne DOUTRELOIGNE sa femme d'Engrin, paroisse de Lesquin vers ledit MAUROIT, autre du 17 mars 1527 au rachat de 100 Livres obligeant Henri ISAAC fils de Gilles, Hélène CAUVEL sa femme, Jean LEMANNIER fils de feu Pierre, Hélène FAVIER sa femme d'Avelin et Arnould VREDIERE fils de feu Jean d'Engrin, paroisse de Lesquin vers ledit MAUROY et leurs arriérages.

2 E 3 / 3851 acte 175 du 15/12/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0232

Grard CRESPEL de Ronchin, Jean DE HENNIN maréchal à Lesquin, époux de Jacquemine CRESPEL, Piat GHESQUIERE maître et receveur de Jean CRESPEL par acte passé à Lille, et ledit DE HENNIN fort du Sr André CRESPEL prêtre, curé de Lesquin, vendent aux enchères à maître Philippe TOURNEMINE, docteur en médecine à Lille 1/2b à Ronchin tenant à la terre de Jean et Grard CRESPEL.

2 E 3 / 3851 acte 176 du 01/12/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0234

Jean DU THILLEUL fils de Pasquier, laboureur à Houplin lez Seclin doit à Géry HACQUART (Jery) laboureur et marchand à Wavrin 54 florins à cause de la vente d'un cheval hongre et de 12 rasières de lignise.

2 E 3 / 3851 acte 177 du 02/12/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0235

Jean REGNARE charpentier et Jeanne DUTHOIT sa femme fille de feu Gilbert DUTHOIT, moyennant certaine somme reçue de Catherine HERMAN veuve de Philippe OUDOYE, l'acquittent de l'administration qu'elle avait avec son mari des biens de ladite Jeanne.

2 E 3 / 3851 acte 178 du 24/11/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0236

André OYSEL (?) marchand à Lille vend à Nicolas LE FRERRE marchand caudrelrier à Arras 100 rasières de blé.

2 E 3 / 3851 acte 179 du 04/11/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0236

Jean KEUCH époux de Jeanne DE BAILLON, Pierre LECLERCQ tuteur avec Victor DELAHAYE de Georges et Guillemette DE BAILLON, lesdits DE BAILLON enfants de feu Quentin DE BAILLON et de feu Michelle POTTIER sa première femme, baillent à Allard OUDART et Agnès BOSQUILLON sa femme d'Annappes 17c à Annappes.

2 E 3 / 3851 acte 180 du 10/11/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0238

Melchior ROGIER fils de feu Mahieu et de feu Jossine DELERUYELLE, ledit Melchior neveu en ligne collatérale et légataire de feu Sr Nicolle DELERUYELLE son oncle maternel ayant droit du tiers de la rente, vend à Guillaume CARDON marchand caucheteur à Lille, le tiers d'une lettre de rente héritière de 100 florins du 16 mai 1556 obligeant la communauté de Lille vers ledit Nicolle.

2 E 3 / 3851 acte 181 du 04/11/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0239

Nicolas et maître Philippe TOURNEMINE tuteurs et curateurs de Betreumieux LIBERT fils de feu Louis et de feu Willemine TOURNEMINE et de Maximilien et Joye LEBLANCQ enfants de ladite et de feu Pierre LECLANCQ baillent à Charles SURELLE (?) brasseur à Lille la brasserie et moulin à moudre et bragier (braiser) grains pour ladite brasserie confrontant à la rue des Malades à Lille.

2 E 3 / 3851 acte 182 du 22/10/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0241

Jacques AUDENT et Demoiselle Antoinette DELEMOTTE sa femme pour faire solution de paiement à Jean PETIT, marchand de laines à Lille de 200 florins à cause de vente de laine, ils lui cèdent une lettre du 12 août 1563 obligeant Guillaume DELEMOTTE fils de feu Jean de Lille pour 200 florins.

2 E 3 / 3851 acte 183 du 15/10/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0242

Oste DELEAUWE fils de feu Gilbert cède à Jeanne DELEAUWE sa sœur la succession de leur père à charge des dettes.

2 E 3 / 3851 acte 184 du 11/10/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0243

Remond (Raimond ?) LARALDRE facteur et entremetteur des affaires de Pierre RABAUDY marchand à Toulouse, propriétaire des bales de pastel que le 4 septembre dernier Pontus SANTREL au nom de Pierre MOUCHERON, commissionnaire dudit RABAUDY a vendu à Antoine HERMAN portant 100 bales, le comparant au nom dudit MOUCHERON a offert de livrer audit HERMAN, teinturier de wedde à Lille, 94 bales restant des dites 100 pour 54 livres 16 sols 2 deniers de gros restant de 67 livres de gros qu'il doit payer comptant par la cédule dudit marché.

2 E 3 / 3851 acte 185 du 06/10/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0243

Jean HEDDEBAUT, Gillette MARIAGE sa femme auparavant veuve de Berthone DU HEM vivant acquisateur d'une rente, vendent à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille une lettre de rente héritière du 22 juin 1552 obligeant Abraham MARTIN fils de feu Pierre demeurant au hameau de Fournes à Genech vers feu Berthone DU HEM pour 25 florins et une autre de 40 florins obligeant le même.

2 E 3 / 3851 acte 186 du 07/10/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0245

Jacques HOCHÉPIED fils de feu Hugues et de Cécile CARPENTIER sa femme, neveu et héritier avec autres de feu Demoiselle Jacquemine DE CROIX veuve de Guillaume HOCHÉPIED, sa grand-mère paternelle, reconnaît avoir reçu de Gilles MACHON son tuteur 183 livres venant de ladite succession et l'acquitte de l'administration de ses biens.

2 E 3 / 3851 acte 187 du 24/09/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0246

Jean GAMPAN (plus loin : Jean GAMBAY) fils de feu Thomas, laboureur à Bersée reconnaît devoir à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille 160 livres pour la vente de draps et de prêt. Jacques DE DEUXVILLE, censier du Tertre à Bersée, son beau-père, se porte caution.

2 E 3 / 3851 acte 188 du 16/09/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0248

André DE RICHEMONT et Demoiselle Madeleine MOREL (?) sa femme, vendent à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille deux milles de garance.

2 E 3 / 3851 acte 189 du 03/09/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0249

Pierre DUTHOIT fils de feu Thomas, sayeteur rue du Curé à Saint Sauveur à Lille, veuf de Catherine PREVOST auparavant veuve de Louis FOURNIER, pour faire solution de paiement à Roger LEFEBVRE, sergent à verge d'échevins à Lille, Jacques PREVOST et Louis CLOOBOURSE tuteurs de Louis et Jeanne FOURNIER, enfants mineurs de ladite, de 100 livres tanmoins de 999 livres 3 sols 6 deniers 3 parties pour clôture de son compte ce jour devant gardes orphènes pour le parchon de leur père et succession de leur mère, leur cède une lettre de rente héritière du 7 août 1556 obligeant Jean PREVOST et Ydaine DE BRIENE sa femme vers Madeleine DAUSSY veuve de Louis PREVOST pour 100 livres, obligeant présentement Catherine PREVOST fille dudit feu Jean dont ledit DUTHOIT a droit par transport d'Allard FARVACQUE qui en avait droit de ladite DAUSSY. Puis

d'une autre lettre du 5 décembre 1553 obligeant feu Jean PREVOST et feue Ydaine DE BRIENE sa femme vers Gaspard DUBUS époux d'Antoinette PREVOST pour 50 livres, obligeant maintenant Catherine PREVOST fille desdits défunts dont ledit DUTHOIT a acquis droit par transport d'Antoinette CRAUWIN veuve de Jean PHILIPPO et avant dudit Gaspard.

2 E 3 / 3851 acte 190 du 06/09/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0251

Jean HERRENG fils de feu Jean, bonnetier, et Péronne DEFLANDRES fille de feu Charles et de feue Chrétienne DELERUYELLE, vendent à Michel BROIFFORT marchand à Lille 23 livres de gros que leur doit Jeanne FREMINE veuve dernièrement dudit feu Charles par acte devant Dominique SEYS, notaire le 31 juillet 1563 restant de 350 livres.

2 E 3 / 3851 acte 191 du 01/08/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0252

Jeanne DESAINS veuve d'Hubert LABBE vivant boucher de la grande boucherie à Lille, reconnaît avoir reçu d'Hubert PIPELART et Jacques FLOURENT du testament de Demoiselle Marguerite MESREL veuve de Betreumieux DILLIES et auparavant d'Hubert LABBE qui furent parents dudit Hubert son mari, 77 livres 8 sols 11 deniers qui sont dus à Pierrechon et Marguerite LABBE enfants dudit Hubert en secondes noces avec ladite DESAINS dont ladite DESAINS et Demoiselle Chrétienne DENIS veuve d'Hubert DESAINS sa mère, les en déchargent. Témoins Jean PREVOST fils de feu Rémy et Pierre PREVOST fils de Jean, coureurs de sayes à Lille.

2 E 3 / 3851 acte 192 du 30/07/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0253

Demoiselle Marie DESBUQUOIS fille de feu Hugues, femme d'Allard FACHES marchand à Lille, donne à aux pauvres enfants orphelins de la Grange à Lille, un bonnier repris à titre de proximité lignagère sur la vente que fit François RUSCHART (?) à Lys lez Lannoy à charge d'une messe par an pour son âme en leur chapelle, et si le terrain est vendu, le montant de la vente devra être remployé en rente.

2 E 3 / 3851 acte 193 du 27/07/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0254

Le 9 juillet Jean LBOUCQ au nom de la veuve Jean DU RETZ a présenté certaines lettres closes obtenues du roi adressés aux échevins de Lille pour que sous quinze jours ils lui donnent réponse. Le notaire l'a présentée ce jour aux échevins assemblés. Le 27 le notaire y est retourné, et lui ont déclaré qu'ils aviseront.

2 E 3 / 3851 acte 194 du 24/07/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0255

Jean THIEULAIN fils et héritier avec Antoine THIEULAIN de feue Demoiselle Marie DE CUINGHIEN dit de Hem, veuve d'Henri THIEULAIN, ayant droit par partage à l'encontre de ses cohéritiers par acte en février 1559, vend à Louis LEROUX marchand, une lettre de rente héritière du 7 avril 1540 avant Pâques obligeant feu Pierre CHESTE (?) vers ledit Henri pour 50 florins, payée à présent par Pierre DUFOUR marchand cordier à la place St Martin à Lille ayant acheté la maison hypothéquée.

2 E 3 / 3851 acte 195 du 13/07/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0256

Willant PATIN (Willot ?) laboureur à La Madeleine lez Lille reconnaît devoir à François RONDEAU, hôte de la maison où pend l'enseigne Lomme Sauvage à Lille 48 livres 17 sols de reste de la vente de foin, fiens et dépenses de bouche, à payer en deux fois. Avec Germain PATIN son frère et caution. Témoins Jean CARETTE sergent du roi à la prévôté de Lille et André DE RICHEMONT hôte en la maison est taverne de La Vignette à Lille.

2 E 3 / 3851 acte 196 du 20/07/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0257

Philippe CARDON bourgeois de Lille vend à Jean JACQUART et Pierre DESCAMPS, maîtres et administrateurs des Bonnes Filles à Lille une lettre de rente héritière du 21 août 1540 obligeant Nicolas et Jean MAHIEU enfants de feu Guillaume MAHIEU, marchands et bourgeois de Lille vers Demoiselle Isabeau DESCOURS veuve de Jacques MARLIERE pour 300 florins dont ledit CARDON a droit par partage avec autres de ladite veuve du 23 octobre 1549.

2 E 3 / 3851 acte 197 du 15/07/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0258

Jean et Michel DESROUSSEAUX frères, fournisseurs à Lille par clôture du compte des enfants Mahieu COMMIN devant les orphènes de Lille ce jour, ledit Jean doit aux dits enfants 809 livres 17 sols 3 deniers. Désirant leur payer 700 livres à déduire de ladite somme, ils ont vendu à Nicolas et Allard COMMIN et Gilles DEHELLIN (?), tuteurs avec ledit Jean de Jacques, Nicolas et Catherine COMMIN enfants mineurs du dit feu Mahieu qu'il eut de Demoiselle Marguerite DEHELLIN (ou DE HELLEMMES ?) sa femme une lettre de rente héritière du 31 octobre 1559 et 16 juillet 1560 obligeant Jean DELEZENNES marchand grossier à Lille et Toussaint TERRET de Douvres au rachat de 200 florins. Une autre de 150 florins obligeant Jeanne CARLIER veuve de Chrétien POILLEVESCHE, Henri et Jean POILLEVESCHE enfants de ladite d'Hantay vers Demoiselle Catherine CARETTE veuve de Martin ROLAND depuis le 18 janvier et 1<sup>er</sup> mars 1541 dont ledit Jean a droit par partage de la succession de feu Nicole DUGARDIN femme de Noël FOULON et auparavant de Bertrand DE HELLIN (?) et dont ledit Michel son frère a droit par transport dudit Jean.

2 E 3 / 3851 acte 198 du 03/07/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0260

Michel MAS sayeteur à Lille reconnaît avoir reçu de Roger DELEMOTTE, héritier à cause de sa femme de feu Vincent DESBARBIEUR 30 livres que ledit Vincent lui devait pour l'occupation d'une chambre en sa maison et autres choses jusqu'à son trépas.

2 E 3 / 3851 acte 199 du 10/05/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0260

Catherine HOICHEPIED veuve de Pierre BAUDRAM de Lille donne à Olivier HOICHEPIED, poissonnier de mer, son parent, et Catherine PREVOST sa femme à cause de services rendus, tous ses biens meubles moyennant la promesse de la garder, nourrir et gouverner toute sa vie, l'entretenir de cauches, sorbiers et accoutrements et d'une messe à sa mort. [Original, copie photo 283]. Au verso : 25/06/1563 Olivier HOICHEPIED, poissonnier de mer et Catherine PREVOST sa femme reconnaissent avoir reçu de Demoiselle Isabeau GILLES, veuve d'Henri DUBUS dit Pottin en l'acquis de Gilles FICHEAU époux de Marguerite CASIER (?), nièce et héritière de feu Catherine HOICHEPIED veuve de Pierre BAUDRAM 50 livres de la donation de ladite Catherine HOICHEPIED.

2 E 3 / 3851 acte 200 du 18/06/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0261

Grard PLANCQUE laboureur à Loos vend à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir de 17c de wedde à Loos.

2 E 3 / 3851 acte 201 du 29/06/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0262

Marguerite DEELANDRE veuve de Thierry DORBECQUE, mère et tutrice d'Agnès DORBECQUE et Willant TAHON époux de Marguerite THOMARE fort de Robert BEHAGLE marchand à Anvers, époux de Péronne THOMARE, lesdites THOMARE filles de feu Jean et de feu Catherine DORBECQUE et héritiers avec ladite Agnès de feu Nicolas DORBECQUE leur oncle et lesdits feus Thierry, Nicolas et Catherine DORBECQUE frères et sœur, baillent à Michel DE GHESTEM et Marguerite HENNIOT (?) sa femme de Lambersart 6c ½ à Lambersart en 4 bonniers, 7c de pré, 5c de labour et 3c ½ de jardin.

2 E 3 / 3851 acte 202 du 16/06/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0264

Lambert LE PELU fils de François, laboureur à Erquinghem le Sec vend à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille 18 sacs de garance.

2 E 3 / 3851 acte 203 du 10/06/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0265

Pierre DUBUS et Antoinette WYSEUX sa femme de Ronchin vendent à Antoine HERMAN marchand teinturier à Lille 6 rasières de blé.

2 E 3 / 3851 acte 204 du 09/06/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0266

Gérard DAMARD comme receveur de Demoiselle Françoise RUFFAULT veuve de noble homme Mathias LAURIN vivant Sr de Watrevliet baille à Pierre DEL ROEUF (?) et Catherine LEFEBVRE sa femme auparavant veuve de Jean PLATEL d'Houplines 5 bonniers 1c 10v de labour en deux pièces pris en 5b 1c 10v fief à Houplines.



2 E 3 / 3851 acte 205 du 04/06/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0268

Martin HERRENG et Marie PLOYART sa femme de Seclin d'une part, Jean SLISTRE (?) de Monstreul pays de France d'autre part. Déclarent que feu Robert PLOYART dit Bagage dans son testament a donné audit Jean son neveu une lettre de rente héritière obligeant Jean LEGRAIN vers ledit Robert depuis le 16 avril 1550 mais cette rente, au jour du testament, n'appartenait pas audit Robert mais à Jean DUGARDIN. Ils sont en procès à la Gouvernance. S'accordent que moyennant 200 livres à payer en plusieurs fois, le second abandonne sa demande.

2 E 3 / 3851 acte 206 du 25/05/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0270

Guillaume OUDOYE laboureur à Loos vend à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir de 13c 1/2 de wedde à Loos. Puis reconnaissance de dette du premier envers le second de 18 florins pour quoi il lui cède 12 rasières le 26 mai.

2 E 3 / 3851 acte 207 du 22/05/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0272

Thomas LECLERCQ époux de Jeanne BRIXY vend à Louis LE HUGIER, receveur de l'hôpital Comtesse à Lille une lettre de rente héritière du 8 janvier 1545 obligeant Jeanne DE WAVRIN veuve d'Alexandre FAUCONNIER es faubourgs de la porte Desregneaux de Lille vers feu André LE MICQUIEL au rachat de 100 florins de laquelle rente feu Jeanne DEFFONTAINES veuve de Philippe BRIXY qui fut mère de la femme dudit Thomas a droit par partage.

2 E 3 / 3851 acte 208 du 24/05/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0273

Pierre VENNART boulanger à Lille vend à Demoiselle Isabeau DENCHEURT (?) veuve de Georges VANDENHENDE, bouchère de la petite boucherie de Lille une lettre de rente héritière du 2 mars 1555 obligeant André DELETERE (?) bourgeteur et Catherine VENNART sa femme de Lille vers Pierre VENNART pour 50 florins.

2 E 3 / 3851 acte 209 du 19/05/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0274

Pierre GRANDEL censier de Coupigny à Fournes vend à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille 60 sacs de garance.

2 E 3 / 3851 acte 210 du 19/05/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0275

Bauduine DE ROCQUES veuve de Jacques DILLIES es faubourgs desregneaux de Lille baille à Michel DESPLANCQUES laboureur à Sainghin en Weppes 3c à Sainghin, moitié de 7c (sic) contre de la bailleresse. Témoins Jean DILLIES fils de ladite veuve et Simon DUTHOIT desdits faubourgs.

2 E 3 / 3851 acte 211 du 19/05/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0276

Nicolas WAUCQUIER et Simone LEMESRE sa femme reconnaissent devoir à Guillaume CARDON marchand à Lille 60 livres restant de plus grande somme comme reconnu par acte du 6 août 1561. Promettent de rembourser avec Nicolas LEMESRE fils de feu Simon de Lesquin leur caution en plusieurs fois.

2 E 3 / 3851 acte 212 du 17/05/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0277

Jean GRANDSIRE laboureur à Heschin, paroisse de Fretin (Rayé : Et Chonne VREDIERE sa femme), vend à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille, l'avesture à venir de 2b de weddière tout foy au louchet entre Lesquin et Fretin.

2 E 3 / 3851 acte 213 du 18/05/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0278

Antoine MORTELECQUE fils de feu Jean, censier de la cense de la Bernière à Fromelles et Claire DELESAFFRE sa femme reconnaissent devoir à Demoiselle Pasque BENAULT veuve de Jean DE LE FLYE de Lille 350 livres qu'ils lui doivent comme pleige et caution de Thomas MORTELECQUE, frère dudit Antoine, et de Jeanne DELOBEL sa femme auparavant veuve de Nicolas LESCOUFLE pour reste de l'occupation de la cense des Pottries appartenant à ladite Pasque à Radinghem, s'accordent pour le remboursement.

2 E 3 / 3851 acte 214 du 15/05/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0279

Jean DUTRIEZ de Genech vend à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille 47 livres 10 sols que lui doit par cédule du 4 février 1562 Pierre GHESQUIERE, sergent à la Gouvernance.

2 E 3 / 3851 acte 215 du 12/05/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0280

François MARIAGE fils de feu Cornille, soldoyer au château de Lille ayant eut de Catherine SALENGRE sa femme un fils et une fille prénommés Pierre et Jeanne MARIAGE, demande que toutes ses filles présentes et à venir puissent lui succéder, sauf que ledit fils aura un fief à son choix et ladite fille le second fief.

2 E 3 / 3851 acte 216 du 12/05/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0281

Marie DE HELLIN veuve de Louis LE THIERRY de Fretin vend à Guillaume CARDON marchand à Lille 33 livres que lui doit par cédule Martin LEGRAND de Lille à cause dépenses de bouche.

2 E 3 / 3851 acte 217 du 10/05/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0282

Allard CARETTE étamier, époux de Demoiselle Marie DE RIVELIN (?) fille de maître Etienne, vend à Gérard DONNARD (?) receveur de Gérard BERNARD écuyer, Sr de Luchin pour 300 florins et des héritiers de feu Dame Marie GHISELIN pour 200 florins, une lettre de rente héritière du 3 octobre 1551 obligeant Grard DU BOSQUIEL l'aîné, marchand à Lille vers ledit Etienne.

2 E 3 / 3851 acte 218 du 06/05/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_028'

Pierre MARIAGE fils de feu Cornille es faubourgs de La Madeleine de Lille ayant eu de Demoiselle Adrienne GRAUT à présent sa femme deux fils nommés Georges et Jacques et deux filles nommées Marguerite et Péronne, demande à ce que ses filles aient part à sa succession à l'égal de ses fils et autres qu'il pourra avoir. Témoins Gilles WEUGHE censier de La Motte Empire à Armentières, François MARIAGE frère dudit Pierre et Gilles LEMESRE son cousin germain de Lille.

2 E 3 / 3851 acte 219 du 02/05/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0285

Marie DELECOEULLERIE veuve de Jean LEMESRE fils de feu Jacques vivant laboureur à Wambrechies donne à Jacquemine LEMESRE sa fille, veuve de Jacques DESRUMAUX 50 livres à prendre à sa mort.

2 E 3 / 3851 acte 220 du 30/04/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0286

Noël PLANCQUE fils de feu Henri qu'il eut de Catherine LEBOEUF dit Queñcelle (?) à présent femme de Robert LHOSTE tondeur de grandes forces, déclare que traitant le mariage de lui et Isabeau DUGARDIN fille de Pierre, ledit Robert et ladite Catherine sa femme se sont obligés à lui payer la formoture paternelle de 50 livres ou lui faire avoir un ouvroir de tondeur avec ustensiles. Pour lui faire règlement desdits 50 livres ils lui ont donné ledit ouvroir dont il leur fait quittance ainsi que des deniers de la vente d'un héritage venu de son père au pays de Laventie. Témoins Jacques DU BOSQUIEL fils de feu Antoine et Roger PREVOST sayeteur à Lille.

2 E 3 / 3851 acte 221 du 27/04/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0286

François et Pierre MARIAGE frères, enfants de feu Cornille et de feu Jacquemine DELESPIERRE sa femme, François POTTIER fils de feu Pierre et de Jeanne DELESPIERRE sa femme, Gilles LEMESRE fils de feu Gaspard le jeune et de feu Michelle DELESPIERRE sa femme, lesdits François et Pierre MARIAGE, François POTTIER et Gilles LEMESRE neveux en ligne directe (donc petits-fils) et héritiers par acte du 10 septembre (?) 1562 de feu Pierre DELESPIERRE leur oncle (sic) maternel vivant laboureur à La Madeleine vendent à Philippotte LEMESRE veuve de Jean JONQUART vivant tavernier (?), une lettre de rente héritière du 8 mai 1531 obligeant Pierre FRANCHOMME fils de feu Gilbert de Marcq en Baroeul et Martin FRANCHOMME son frère de Neuve Eglise vers ledit Pierre DELESPIERRE au rachat de 100 Livres. Autre rente du 16 novembre 1530 obligeant Martin FRANCHOMME fils de feu Jean de Marcq en Baroeul vers ledit Pierre DELESPIERRE pour 150 livres.

2 E 3 / 3851 acte 222 du 27/04/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0288

Jean DE REUDERE procureur à Gand, époux de Jeanne WITTEBOLLE, fille de feu Pierre et de feu Marguerite RUSTIN sa femme vend à Claude DE CORMONTAIGNE dit Turpin, hôte du Saumon à Lille, son beau-frère, sa part de la succession de François RUSTIN et Jeanne LEROY sa femme vivants hôtes à La Vignette à Lille à l'encontre de leurs cohéritiers suite au trépas de ladite Jeanne LEROY à Lille le 8 mai 1562.

2 E 3 / 3851 acte 223 du 25/04/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0289

Pierre LANSSEL fils de feu Jean, tanneur à Lille reconnaît que, traitant son mariage avec Antoinette BAILLET fille de Gard, à présent sa femme, ledit Gard a donné à sa fille une lettre de rente héritière de 400 florins obligeant la veuve Roland LEGRAND demeurant en la maison où pend l'enseigne La Corne (?) d'Or sur la grande chaussée à Lille qu'il confesse avoir reçu de Robert BAILLET, Pierre DELECOURT et Lambert MASUREL ses beaux-oncles, curateurs dudit Gard ou tuteurs de ses enfants.

2 E 3 / 3851 acte 224 du 27/04/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0290

Mathieu WAMBE fils de feu Michel, laboureur à Santes reconnaît devoir à Jean DUTHOIT es faubourgs du Molinel 29 livres à cause de prêt à rendre à la fête de Lille.

2 E 3 / 3851 acte 225 du 23/04/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0290

Robert BUISINE fils de Robert et Mathieu WAMBE fils de feu Michel de Santes reconnaissent devoir à Jean DUTHOIT es faubourgs du Molinel 64 livres 16 sols à cause de la livraison de 12 rasières de blé à rembourser la moitié à la fête de Lille et l'autre à la St Rémy.

2 E 3 / 3851 acte 226 du 21/04/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0291

Nicolas DELEMOTTE laboureur à Esquermes et Jeanne LESAFFRE sa femme vendent à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille 60 sacs de garance

2 E 3 / 3851 acte 227 du 21/04/1563 - FRAD059\_2E3\_3851\_0292

François FICHEL laboureur et brasseur à Erquinghem le Sec vend à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille 26 rasières de weddielle à venir sur ses terres.

2 E 3 / 3851 acte 228 du 03/04/1562 ap - FRAD059\_2E3\_3851\_0292

Marguerite LANSSEL veuve de Gilles VANDENEDE en fournissement par Allard DEFFONTAINES boucher de la Grande Boucherie, veuf de Jeanne BOUCHE auparavant veuve d'André VANDENEDE à Gilles VANDENEDE fils dudit André et de ladite Jeanne, parchon paternel et maternel dus à Jean et Gilles VANDENEDE, ledit feu Gilles a délaissé au profit dudit Allard son parâtre, ½ estal sur la Haut Rang de ladite boucherie que ledit Allard a le 21 août 1544 devant Dominique SEYS, notaire, acquis des deniers dudit parchon appartenant à Jean et Gilles VANDENEDE. Ladite veuve comparante, voulant user de bonne foi vers ledit Allard comparant, renonce au profit dudit Allard audit ½ hestel.

2 E 3 / 3851 acte 229 du 31/03/1562 ap - FRAD059\_2E3\_3851\_0293

Maître Jean SIX prêtre, licencier en théologie, curé propriétaire de St Etienne en Lille par sentence entérinement de lettres patentes et de requête civile condamnant la maintenue et possession de ladite cure rendue par Monsieur de Gouverneur vendredi dernier à son préjudice et au profit de maître Antoine MOREL et autres tors et griefs à lui inférés, il se porte appellant.

2 E 3 / 3851 acte 230 du 02/04/1562 ap - FRAD059\_2E3\_3851\_0293

Gard DAMARD receveur de Demoiselle Françoise RUFFAULT veuve de noble homme Mathis LAUWERIN (Mathis LAURIN) vivant Sr de Watrevliet etc. baille à Ogier DE CROIX écuyer, de Lille 21 mesures 15v de labour à Estaires en quatre pièces.

2 E 3 / 3851 acte 231 du 02/04/1562 ap - FRAD059\_2E3\_3851\_0295

Grard PLANCQUE fils de feu [Dans le pli], laboureur à Loos et Jeanne FACON sa femme reconnaissent devoir à Arnould DE MONCHY marchand demeurant Au Chapeau ... à Lille 156 florins à cause de prêt, à rendre la moitié à la fête de Lille et l'autre à la Toussaint.

2 E 3 / 3851 acte 232 du 02/04/1562 ap - FRAD059\_2E3\_3851\_0295

François DESMONS fils de feu Henri, et Marie HAUETTE (HANETTE ?) sa femme, laboureur à Ancoisne, paroisse d'Houplin lez Seclin vendent à Jean HACQUART de Wavrin 2c avec son avesture à Ancoisne.

2 E 3 / 3851 acte 233 du 02/04/1562 ap - FRAD059\_2E3\_3851\_0296

Marie LEMESRE veuve de Jacques LE THIERRY et Thomas LE THIERRY son fils de Hechin, paroisse de Fretin, vendent à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir sur 2b 1c de wedde en cinq pièces à Fretin et Lesquin.

2 E 3 / 3851 acte 234 du 31/03/1562 ap - FRAD059\_2E3\_3851\_0297

Louis VREDIERE fils de Guillaume, laboureur à Fâches vend à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir de 3b 13c de wedde à Fâches et Ronchin.

2 E 3 / 3851 acte 235 du 30/03/1562 ap - FRAD059\_2E3\_3851\_0298

Melchior MARTIN fils de feu Simon, laboureur à Ennequin, paroisse de Loos vend à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir de 2b de wedde à Loos.

2 E 3 / 3851 acte 236 du 26/03/1562 ap - FRAD059\_2E3\_3851\_0300

Demoiselle Catherine DENIS veuve de Michel DESQUENNES vivant brasseur à Saint André, Pasquier DUPREZ procureur et receveur d'Hubert DESQUENNES fils dudit feu Michel par acte passé à Lille, Demoiselle Catherine LE PETIT veuve de Jacques DUBUS, Louis ROYART époux de Marie LE PETIT, Marguerite et Pélonne LE PETIT (Péronne LE PETIT), lesdites Marie, Marguerite et Pélonne, enfants de feu François LE PETIT, tous les comparants héritiers de Guillaume DELOBEL vivant demeurant à Haubourdin et Antoinette PETIT sa femme qui avaient acheté en juin 1514 à Gaspard et Antoine MOREL père et fils de Lille 6c à Haubourdin tenus de Lassus appartenant à présent (sic) à la veuve Jean DE RETZ sous condition qu'après le trépas du dernier desdits acheteurs qui fut ledit Guillaume, 72 livres soient payées, et désirant Michelle DUBOIS veuve d'Antoine DELOBEL qui fut neveu desdits conjoints acheteurs en bénéficiaire, elle leur donne ladite somme. [Acte confus]

2 E 3 / 3851 acte 237 du 11/03/1562 ap - FRAD059\_2E3\_3851\_0301

François DELEFORGE fils de feu Jean (?), laboureur à Santes, et Péronne DELECOURT sa femme baillent à Jean DUTHOIT es faubourgs de la porte du Molinel à Lille, un lieu manoir sur un cent tenant au chemin qui va de l'église d'Haubourdin à celle de Santes.

2 E 3 / 3851 acte 238 du 11/03/1562 ap - FRAD059\_2E3\_3851\_0302

Robert RAMERY fils de feu Jean, laboureur à Fournes, et Anne DESMAZIERES sa femme reconnaissent devoir à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille 56 florins à cause de vente de drap et prêt et compte fait ensemble pour vente de garance à rembourser à la Toussaint.

2 E 3 / 3851 acte 239 du 06/03/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0303

Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille baille à Michel et Guillaume CHUFFART père et fils, laboureurs à Ronchin 7c 1/3 en deux pièces à Ronchin que ledit Guillaume a naguère acheté à Louis VREDIERE et Jeanne LEMESRE sa femme.

2 E 3 / 3851 acte 240 du 06/03/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0304

Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille baille à Agnès DUTRIEZ (?) veuve de David COCHET de Genech un pré de 6c ½ à Genech.

2 E 3 / 3851 acte 241 du 03/03/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0305

Thomas DELECOURT fils de feu Jean, laboureur à Attiches (*demeurant astices* !) reconnaît devoir à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille 51 florins d'intérêt d'un marché de wedde, à rembourser la moitié mi-août et l'autre à la St Rémy.

2 E 3 / 3851 acte 242 du 25/02/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0306

Noël DORCHIES fils de feu Noël, d'Avelin et Jean JACQUART fils de feu Jean de Seclin, laboureurs reconnaissent devoir à Grard DAMARD receveur des héritiers de feu Demoiselle Marie GHISELIN fille de feu messire Gilles GHISELIN vivant chevalier, Sr de Bousbecque 434 livres 16 sols 6 deniers pour la revente de 65 rasières 3 havots 2 quarels de blé de la dépouille de 12b à Avelin, à rembourser la moitié à Pâques et à la St Jean Baptiste.

2 E 3 / 3851 acte 243 du 20/02/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0307

Grard DAMARD receveur de Demoiselle Madeleine DE CROIX veuve de noble homme Georges GHISELIN vivant Sr de Bousbecque baille à Gilbert LIENART et Jean HALLE, laboureurs à Fives 2b à Fives.

2 E 3 / 3851 acte 244 du 17/02/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0309

Jean DAUDENARDE fils de feu Pierre de Lille vend à Jean PREVOST tuteur avec Simon LIETART et Nicolas LE MONNIER de Gaspard et Jean CAUDRON (Jeannin) enfants mineurs de feu Jean qu'il eut de Marie FAUVART, une lettre de rente héritière du 9 janvier 1554 obligeant Antoinette DU BOSQUIEL veuve de Jean DE LE SAUCH et Georges DE LE SAUCH son fils de Lille vers ledit DAUDENARDE pour 100 florins.

2 E 3 / 3851 acte 245 du 2/02/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0310

Gaspard DESAINS et François CASTEL tuteurs de Charles, Jean, HENNION (?) (Jeannin) (Marguerite HENNION dans la liste, rayée) enfants mineurs de Jean HENNION qu'il eut de feu Adrienne DESAINS, forts dudit Jean DE HENNION père desdits mineurs, baillent à Michel GHESTEM et Marguerite HENNION sa femme de Lambersart un lieu manoir sur 7c et 4c ½ de labeur à Lambersart.

2 E 3 / 3851 acte 246 du 13/02/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0311

Jean PREVOST panetier et Simon LIETART tuteurs et curateurs de Gaspard et Jean CAUDRON (Jeannin) enfants mineur de feu Jean CAUDRON vivant plomier et de Marie FAUVART, vendent aux enchères à Nicolas SCAILLEBERT marchand tonnelier à Lille la moitié d'une maison rue des Halles à Lille.

2 E 3 / 3851 acte 247 du 12/02/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0313

Allard DEFFONTAINES veuf de Jeanne BOUCHE, auparavant veuve avec enfants d'André VANDENENDE, Robert DEFFONTAINES, Jean TAHON et Jean DEFFONTAINES fils de feu David, tuteurs et curateurs de Martin, Marie et Françoise DEFFONTAINES enfants de ladite BOUCHE, Jean PREVOST époux de Péronne VANDENENDE fille dudit feu André d'une part, Marguerite LANSSEL veuve dudit Gilles VANDENENDE d'autre part. Lesdits Péronne VANDENENDE, Martin, Marie et Françoise DEFFONTAINES frère et sœurs et héritiers apparents de feu Gilles VANDENENDE. Par contrat de mariage entre ladite LANSSEL et ledit Gilles passé devant Dominique SEYS, notaire, le 6 avril 1559 après Pâques, il a été convenu que si ledit Gilles mourait avant son épouse sans enfants, ladite Marguerite remporterait son droit de veuve, habits et bijoux pour 243 florins mais les dettes dues par ledit feu Gilles excèdent le bien qu'il a délaissé. Moyennant la promesse de ladite Marguerite de demeurer veuve es biens et dettes dudit Gilles et d'acquitter toutes dettes, les premiers renoncent à la succession.

2 E 3 / 3851 acte 248 du 05/02/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0314

Demoiselle Michelle PIERSEN (ou Michelle PIERSON) veuve de Jacques CAUCHIE, Demoiselle Catherine MEREL (Catherine MOREL ?) veuve de Mahieu RUSTIN, Demoiselle Catherine RUSTIN veuve de Jean LANSSEL, Liévin LECLERCQ veuf de Demoiselle Marguerite RUSTIN, Jean PETIT tuteur avec Artus DARDENOIS d'Hubert LEROY fils d'Hubert et autres enfants qu'il pourra avoir de léal mariage, lesdits LECLERCQ et Jean PETIT curateurs commis aux biens vacants de feu Guillaume RUSTIN, Claude CORMONTAIGNE dut Turpin époux de marie WITTEBOLLE fille de ladite feu Marguerite RUSTIN qu'elle eut de feu Pierre WITTEBOLLE, lesdits

LECLERCQ et Claude TURPIN tuteurs de Jean et Françoise LECLERCQ enfants dudit Liévin qu'il eut de ladite Marguerite RUSTIN, baillent à Jean BURGRAVE et Péronne DE HEM sa femme le logis où pend l'enseigne Menin es faubourgs de la porte de Courtrai à Lille et quatre petites maisons derrière.

2 E 3 / 3851 acte 249 du 27/02/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0316

Willant DE HECHIN fils de feu Gard, laboureur à Anstaing vend à Louis LEMAHIEU l'aîné de Péronne en Mélanthois 40 auwes meures avec les gars à 6 patards chaque auwe et gar.

2 E 3 / 3851 acte 250 du 13/01/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0317

Jean DUTHOIT fils de feu Jean demeurant hors la porte du Molinel de Lille et Charles DUTHOIT fils de feu Jean, époux de Jacquemine DUTHOIT, fille dudit Jean, reconnaissent avoir reçu de François FICHEL (?) laboureur à Erquinghem le Sec 300 livres pour le rachat de 100 rasières de blé d'un lieu manoir sur un cent par acte devant le présent notaire le 18 février 1561. Témoins Guillaume SRIECK fils de feu Pierre et Mahieu DELEBOE bourgeois de Lille.

2 E 3 / 3851 acte 251 du 31/12/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0318

Gard DAMART receveur à Lille vend à Catherine KREEST fille de feu Jean, sa servante une lettre de rente héritière du 21 janvier 1538 obligeant Allard FRUMAUT fils de feu Pierre, sergent à la Gouvernance de Lille vers le comparant au rachat de 100 livres. Même transport à Jeanne HOTTIN veuve de Jean SALEMBIEN de Lille d'une lettre de rente héritière devant maître Gaspard DE SAINS par transport de Michel GHESQUIERE. Puis aux marglisseurs de St Maurice pour 100 Livres donnés par Madeleine DE CROIX veuve de noble homme Georges DE GHISELIN Sr de Bousbecque pour fondation d'un obit pour feu Marie GHISELIN fille de feu messire Gilles GHISELIN vivant chevalier, Sr dudit Bousbecque, sa belle-sœur, il cède une lettre de rente héritière de 50 florins obligeant Nicolas DE MELENTHOIS. Autre cession à Jeanne HOTS (?) une lettre de rente héritière du 5 février 1532 de 100 livres obligeant Gaspard DE SAINS fils de feu Jean, Jean DE SAINS fils de feu Jean et Antoine HUGHELOT fils de feu Vaast vers Jean DE MARTINSART et autres tuteurs des enfants mineurs de feu Jean DE CACQUANT dont ledit Gard comparant a droit par transport de Michel GHESQUIERE qui en avait droit d'Antoine DE CACQUANT fils dudit Jean, reconnue exécutoire par Jean LANNNOY (?) fils de feu Achille de Lambersart à l'encontre de Marie GOUBE veuve d'Antoine HUGHELOT. A ladite église St Maurice une lettre de rente héritière du 9 mai 1544 de 100 livres obligeant Nicolas DE MELENTHOIS, second fils de feu Antoine, vers Paul GHESQUIERE, dont ledit Gard a droit par transport de Michel GHESQUIERE et avant dudit Paul, reconnue exécutoire par Catherine FINE (?) veuve de Pasquier POTTIER.

2 E 3 / 3851 acte 252 du 10/12/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0320

Pierre DELESPIERRE fils de feu François de La Madeleine lez Lille donne à François et Pierre MARIAGE enfants de feu Cornille et de feu Jacquemine DELESPIERRE sa femme, François POTTIER fils de feu Pierre et de feu Jeanne DELESPIERRE sa femme, Gilles LEMESRE fils de feu Gaspard le jeune et de feu Michelle DELESPIERRE sa femme, lesdits MARIAGE, POTTIER et LEMESRE, ses quatre neveux en ligne direct (petits-fils), tous ses bien à sa mort sauf un fief qui ira audit François MARIAGE à charge de ses dettes, funérailles et en payant le retour de mariage à Marguerite WAIGNON femme âgée du donataire. En respectant ses deux donations de 1400 livres, la première devant Jean BAYART en traitant le mariage de Jeanne LEMESRE aussi sa nièce à présent femme de Philippe REGNAULD avec feu Jacques CORNET son premier mari portant 600 livres, et la seconde donation au profit de Marie LEMESRE à présent femme de Jean PASQUIER et de Philippote LEMESRE à présent femme de Jean MAILLET à qui il a donné une lettre de rente héritière de 720 livres obligeant Jacques DUQUESNE de Marcq pour fournir annuellement à dame Marguerite LEMESRE, religieuse à Beaupret sur la Lys jusqu'à son trépas pour retourner ensuite aux dites Marie et Philippote.

2 E 3 / 3851 acte 253 du 03/11/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0322

Laurent FAVIER fils de feu Jean, hôte de la Rouge Maison à Bersée reconnaît devoir à Pierre FAVIER fils de Thomas, laboureur à Avelin 1202 livres de prêt.

2 E 3 / 3851 acte 254 du 03/11/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0322

Clément SOUPLET fils de feu Pierre de Camphin et Marie FAVIER sa femme fille de feu Jean et de Jeanne DORCHIES sa femme, moyennant la renonciation de ce jour par Laurent FAVIER de Bersée des droits et actions mobilières qui étaient audit Laurent sur la succession desdits FAVIER-DORCHIES leurs père et mère, ils lui délaissent la moitié d'un lieu manoir sur 2c ½ tenu de St Piat à Seclin au marais dudit lieu à l'encontre dudit Laurent par partage du 5 octobre dernier avec leurs cohéritiers. Bien entendu que ledit Laurent aura son quart d'une lettre de rente héritière de 50 livres obligeant la veuve Chrétien BERENGHIER et son septième de 1200 livres dues par Jean FAVIER fils de Thomas de Mérignies et 1/7° de 1200 livres dues par Jacques FAVIER de Pont à Marcq, lesquelles deux parties de 1200 livres étaient dues auxdits défunts à cause d'argent prêté et autre.

2 E 3 / 3851 acte 255 du 02/11/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0323

Fiacre DE DOUVRAIN maître louvrier (?) au Pont à Bouvines vend à Louis LEMAHIEU l'aîné de Péronne en Mélanthois 18 pièces d'auwes meures pour 6 florins 10 patards.

2 E 3 / 3851 acte 256 du 24/11/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0324

Jean DELEVALLEE fils de feu Wallerand de Wattignies au hameau de Fléquières, époux de Marie FOURNIER, Georges FOURNIER soyeur d'aix et Antoinette FOURNIER veuve de Jean LEGRAND de Lille, lesdits FOURNIER héritiers de feu Jeanne FOURNIER vivante femme de Jean FEULLET aussi soyeur d'aix hors la porte de la Barre à Lille, vendent à Gilles PETIT, marchand charpentier à Lille divers meubles venant de ladite feu Jeanne leur sœur.

2 E 3 / 3851 acte 257 du 18/11/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0325

Isabeau DELERUYELLE veuve de Betreumieux DE FOURNES de Sequedin baille à Mathieu DE FOURNES son fils et Jeanne BLANCQUART sa femme audit lieu un lieu manoir sur 10c de jardinage et 9c de labour.

2 E 3 / 3851 acte 258 du 13/11/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0327

Jean DELERUE fils de feu Grard, charbonnier à Lille donne à Antoinette DUTHOIT fille de Jacques qu'il eut de Catherine ROTON sa femme, âgée à présent de 13 à 14 ans, demeurant avec lui comparant, en récompense de ses services, tous ses biens meubles à charge de ses dettes. Si elle meure sans enfants les biens reviendront du côté du comparant sans que le père de ladite fille puisse les appréhender.

2 E 3 / 3851 acte 259 du 28/10/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0328

Betreumieux DE FACHES fils de feu Betreumieux, laboureur à la Chapelle Grenier reconnaît devoir à Vincent LECOCQ laboureur à Lomme 50 florins à cause de prêt, pour quoi s'oblige Jeanne PILLET (?) veuve dudit feu Betreumieux, sa mère. Remboursés le 4 décembre 1564 témoin Jean DE FACHES.

2 E 3 / 3851 acte 260 du 21/10/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0329

Maximilien DE HENNION (ou Maximilien DE HENNIN) licencier es lois, conseiller pensionnaire de la ville de Lille, receveur et entremetteur des besognes et affaires de maître Pierre VANDERNOOT écuyer, conseiller du roi en sa chambre de Brabant, baille à Pasquier LEFEBVRE, laboureur à Englos un bonnier de labour en deux pièces à prendre à l'encontre des veuve et hoirs de feu Betreumieux DELEMER.

2 E 3 / 3851 acte 261 du 17/10/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0330

Jeanne DE LA CHAPPELLE veuve d'Antoine DUGARDIN de Camphin (avec Antoine DELERUE son fils de Camphin), vend à Marie DELATTRE veuve d'Etienne LEFEBVRE de Lille une lettre de rente héritière du 13 février 1554 obligeant Pierre BERNARD (ou Piat BERNARD) fils de feu Philippe, et Catherine COCHET sa femme de Seclin vers ladite Jeanne pour 200 florins.

2 E 3 / 3851 acte 262 du 16/10/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0331

Marguerite PARDON veuve de Guillaume BEGHIN vivant sergent de la prévôté de Lille, vend aux enchères à Antoine DOMMESSENT sayeteur une maison à usance de serrurier vulgairement appelée la Fourrure de la Brebchette (sic) rue Esquermoise à Lille, devant la chambre des comptes au coin de ladite rue et de la Basse Rue [La dernière page est photo 334]

2 E 3 / 3851 acte 263 du 13/10/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0334

Demoiselle Marie MARIAGE veuve de Pierre CARDON et Demoiselle Marguerite PARDON veuve de Guillaume BEGHIN ont gagné à la loterie des Enfants de la Grange en novembre 1561 une vaisselle d'argent de six onces, une cuillère d'argent, une fourche d'argent, une vache dont la dernière vivante d'entre elles doit profiter des vaisselles. Elles donnent à Jean HEDDEBAUT, charpentier en reconnaissance de ses bons services, ladite vaisselle et cuillère d'argent.

2 E 3 / 3851 acte 264 du 19/09/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0335

Noël WAIGNON procureur des religieux de l'hôpital Notre-Dame qu'on dit Comtesse, suite à une sentence rendue devant les échevins de Lille le mardi 15 de ce mois au profit de Jacques GRARD défendeur au préjudice desdits religieux. Il se porte appelant.

2 E 3 / 3851 acte 265 du 21/09/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0335

Antoine DUPREZ le jeune, Jean OLIVIER époux de Catherine DUPREZ, ledit Antoine fort de Jean VIANNE (Jeanne VIENNE) époux de Marie DUPREZ en leur nom privé, lesdits Antoine DUPREZ le jeune, Pasquier DUPREZ, Jacques DUBOIS et Jean CAPPEL tuteurs et curateurs d'Antoine, Jean, Isabeau, Jacquemine et Philippote DUPREZ, lesdits DUPREZ au nombre de huit, enfants et héritiers de feu Jean DUPRET et de feu Catherine DUCOUROUBLE sa femme, baillent à Bauduin LESAGE, laboureur à Lompret un lieu manoir sur 7c ½ et autre petit lieu de 5 qartrons à Lompret.

2 E 3 / 3851 acte 266 du 03/09/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0337

Philippote LEMESRE veuve de Jean JACQUART, Philippe DE CROIX époux de Mariette LEMESRE, Michel DE NOYELLES époux d'Agnès LEMESRE, père et tuteur et Pierre DE ROUBAIX tuteur des enfants que Michel a et aura de ladite Agnès et Gilles LEMESRE fils de feu Gaspard le jeune, reconnaissent que depuis le trépas de Jeanne CARDON veuve de Gaspard LEMESRE l'aîné, mère audit Gaspard le jeune, d'Agnès, Philippote et Marie LEMESRE, frère et sœurs, il est resté un lieu manoir à La Phalecque, paroisse de Fives sur 4c 5v pour quoi ils pourraient entrer en procès, ledit Gilles maintenant qu'il lui appartient entièrement par traité de mariage entre ledit Gaspard le jeune son père et feu Michelle DELESPIERRE sa mère. Au contraire lesdits filles, ses tantes, maintiennent que ledit lieu manoir leur est succédé par le trépas de ladite Jeanne CARDON leur mère. Lesdites Philippote, Marie, Agnès et Gilles LEMESRE prendront chacun un quart en la vente dudit bien. Et ledit Philippe DE CROIX renonce à son droit de maîneté. Vu la copie du contrat de mariage entre Gaspard LEMESRE le jeune et Michelle DELESPIERRE devant Louis GARNIER, notaire, le et les dispositions faites par Jeanne CARDON veuve de Gaspard LEMESRE l'aîné le 15 octobre et 11 mars 1552 et qui est dit à présent de bouche, l'avis est que les héritages de ladite Jeanne CARDON, mère de Gaspard LEMESRE le fils échus aux enfants mâles dudit Gaspard son fils en excluant ses tantes... le 23 juillet 1562.

2 E 3 / 3851 acte 267 du .././15.. - FRAD059\_2E3\_3851\_0339

Gaspard LEMESRE assisté de Gaspard LEMESRE son père d'une part, François DELESPIERRE père et se faisant fort de Michelle DELESPIERRE sa fille d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 5c de pré à prendre en 18c hors la porte de la Barre à Lille et 200 livres. Elle apporte 500 livres et 6 livres 5s de rente héritière par an sur Jeanne DE PHALEMPIN. Témoins maître Gilles DELESPIERRE prêtre, chanoine de la collégiale St Pierre, Jean DUPONT, Robert FREMAUT, Jean DENIS et Allard CARDON [Copie sans date. Cf. l'acte précédent]

2 E 3 / 3851 acte 268 du 04/09/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0341

Lion FRANCOIS (Léon FRANCOIS) fils de Jean, meinken de la ville et cité de Tournai, doit à Guillaume DAIX marchand tavernier à la maison où pend l'enseigne Le Papegay (Le Perroquet) à Lille 80 livres à cause de la vente d'une cape d'Espagne de drap noir à rendre avant Pâques. Obligé avec Cécile DE CORDES sa femme.



2 E 3 / 3851 acte 269 du 03/09/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0342

Grard PLANCQUE laboureur à Loos vend à Guillaume CARDON, marchand détailleur de draps à Lille 26 rasières de blé en deux fois.

2 E 3 / 3851 acte 270 du 28/08/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0343

Jean JACQUART et Philippe PICAVET tuteurs avec Sébastien LE PREVOST des enfants de feu Roland KARLE qu'il eut de Jacqueline LE PREVOST sa femme, et Roger DEROUBAIX époux de ladite Jacqueline, père et tuteur des enfants qu'il en a et pourra avoir d'icelle Jacqueline, tous lesdits enfants héritiers mobiliers de feu Gilles LE PREVOST leur grand-père maternel, tous de Lille, reconnaissent devoir audit Sébastien LE PREVOST fils dudit feu Gilles 95 livres à cause de plusieurs lettres de rentes aux premiers par partage du 2 janvier 1558 [La suite les détaillant est presque effacée].

2 E 3 / 3851 acte 271 du 20/08/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0345

Philippe REGNIER et Demoiselle Jeanne LEROY sa femme, auparavant veuve avec enfants de Jean DELEDALLE reconnaissent que le 3 juin 1561 en faisant partage et formature par ladite Jeanne devant échevins de Lille à Marie, Barbe et Jeanne DELEDALLE ses enfants mineurs, elle a promis outre leur entretien et gouverne, 600 florins, faisant chacune 200 florins à payer lors de leur mariage ou ingression de religion. Pour sûreté de ladite parçon elle a consenti main assise ou mise de fait sur ses biens. Elle a reçu encore 137 florins tanmoins de 224 florins dont le reste a été reçu par Charles DE LE FLYE pour la vente par leurs tuteurs le 20 avril 1553 après Pâques à Toussaint BREGRECOT (?) d'une choque de deux maisons avec les portelletes, calendre et usines servant à ladite calendre rue de le Hamerie dit de l'Abbiette à Lille assignées aux dits enfants par partage de Demoiselle Marie LE VASSEUR veuve d'Oste DELEDALLE leur grand-mère paternelle. Pour faire solution de payement à Philippe DELEDALLE, Jacques WILDE, Martin LEROY et Charles DE LE FLYE tuteurs desdits enfants des dites deux sommes, portant 1475 livres, ils leur transportent une lettre de rente héritière de 1775 livres dont ladite Jeanne a droit de prendre sur une rente de 4400 livres à l'encontre de Martin MUETTE et Jean DELEZENNES marchands grossiers ayant droit par transport de Martin LEROY, d'icelle Charles DE LE FLYE et Marie MONTAFIN fille de Grard qu'il eut d'Adrienne LEROY, obligeant Grard DE HAS vers Antoine DE HAS son frère depuis le 8 août 1528 que paye à présent la veuve dudit Grard.

2 E 3 / 3851 acte 272 du 13/08/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0347

Robert DE WARLINCOURT, Michel BARBIEUR fils de feu Regnaud, et Demoiselle Isabeau DE WARLINCOURT fille dudit Robert, sa femme vendent à Bauduin DUVIVIER marchand poissonnier à Lille une lettre de 600 florins obligeant la communauté de Lille vers messire Maximilien LE CANDELE chevalier, Sr de Herbamez depuis le 3 juin 1556 dont Jacques ROUZEE chevalier, Sr de Rabecque avait droit par transport et les comparants par transport par les exécuteurs de feu Hugues DE CROIX écuyer, Sr de Largonne, héritier dudit Sr de Rabecque devant Noël WAGNON notaire le 22 août 1559.

2 E 3 / 3851 acte 273 du 31/07/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0349

Philippe REGNIER époux de Jeanne LEROY auparavant veuve de Jean DELEDALLE, Martin MUETTE, Jean DELEZENNES et Charles DE LE FLYE ayant droit, déclarent avoir reçu de Demoiselle Anne AU PATIN veuve de Jacques DESCOURS une lettre de rente héritière du 8 août 1528 obligeant Grard DE HAS fils de feu Allard vers Antoine DE HAS pour 4400 livres dont ledit Jacques DESCOURS avait la garde venant de la maison mortuaire de feu Jean LEROY.

2 E 3 / 3851 acte 274 du 23/07/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0349

Guillaume DESAINS le jeune, charpentier d'une part, Guillaume TAILLEFFER sayeteur d'autre part. Ayant une maison rue de Fives à Lille du côté de l'église St Sauveur, haboutant par derrière aux maison et héritages l'un de l'autre sur quoi un mur a été construit. Accord de voisinage [Copie photo 354].

2 E 3 / 3851 acte 275 du 20/07/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0350

Jeanne DE DHRYEL dit DESREVEAUX, veuve de Claude PAYS de Lille confesse que comme le 20 juin 1559 elle a (avec l'accord de son mari et des échevins) consenti être ... par Elias DESPLANCQUES à Pierre PAYS son fils dont ledit Elias a été tuteur, 400 livres dues audit Pierre pour son tiers de la somme de 1200 livres pour la

vente par lesdits tuteurs à Jean DUGARDIN marchand, d'une maison rue des Malades à Lille ... aux dits enfants Claude PAYS par feu Pétronille WAIGNON veuve d'André PAYS, leur grand-mère paternelle par donation devant Jean BAYART, notaire, le 30 avril 1539 dont ladite comparante devait jouir viagèrement, à quoi elle renonce au profit dudit Pierre.

2 E 3 / 3851 acte 276 du 08/07/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0351

Nicolas DE LHORTIOIR laboureur à Wazemmes en la cense de Bauffremés et Jeanne DUMONT sa femme, vendent à Laurent DELESPIERRE brasseur de la Vignette à Lille, 101 rasières de soucrion du creu de cet an 1562 à livrer en deux fois.

2 E 3 / 3851 acte 277 du 04/07/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0352

Nicolas DU BOSQUIEL maître et gouverneur de l'hôpital St Julien à Lille et Antoine DUBOIS receveur dudit hôpital, baillent à Guillaume CARDON, marchand détaillier de draps à Lille une maison rue Esquermoise à Lille.

2 E 3 / 3851 acte 278 du 16/06/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0355

Victor DE LA HAYE sergent à verge d'échevins de Lille (avec Marie DUBUS sa femme) reconnaît devoir à Jean CORNILLE, fournier en la maison appartenant audit Victor 24 livres de gros par appointment fait ce jour entre eux à cause de réfections faites par le second en ladite maison qu'il va quitter. A rembourser en deux fois.

2 E 3 / 3851 acte 279 du 13/06/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0356

Thomas DELECOURT fils de feu Jean, laboureur à Attiches, vend à Guillaume CARDON, marchand détaillier de draps à Lille, 50 rasières de soucrions à livrer à Lille.

2 E 3 / 3851 acte 280 du 10/06/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0357

Grand PLANQUE fils de feu Jean DELEPLANQUE (sic), laboureur à Loos reconnaît devoir à Guillaume CARDON, marchand détaillier de draps à Lille 332 livres pour prêt et reconnaissance du 1<sup>er</sup> février 1560 à rembourser d'ici la St Rémy 1562.

2 E 3 / 3851 acte 281 du 10/06/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0358

Lambert LE PELU fils de François, laboureur à Erquinghem le Sec, vend à Guillaume CARDON, marchand détaillier de draps à Lille 30 rasières de blé et 30 rasières de soucrion à livrer à Lille d'ici la St Rémy.

2 E 3 / 3851 acte 282 du 10/06/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0359

Jean DUTHOIT fils de feu Guillaume, laboureur à Esquermes et Jossine BENTIN sa femme, vendent à Guillaume CARDON, marchand détaillier de draps à Lille, l'avesture à venir de 12c de wedde à cueillir trois fois et 1c de garance.

2 E 3 / 3851 acte 283 du 03/06/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0360

Jean LEFEBVRE et maître Gringoire BOIDIN (Grégoire BOIDIN) tuteurs et curateurs de Nicolas DOUCHE fils mineur d'Eustache DOUCHET qu'il eut de feu Jeanne REGNARRE fille de feu Marie GLORIEUX veuve de Mahieu REGNARRE, grand-mère maternelle dudit mineur, baillent à Thomas HEDDEBAUT, laboureur à Emmerin 17c en quatre pièces à Emmerin.

2 E 3 / 3851 acte 284 du 26/05/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0361

Guillaume MARIEE fils de feu Piat, laboureur à Ascq vend à Guillaume CARDON marchand détaillier de draps à Lille l'avesture à venir de 12c de wedde en deux pièces à Ascq.

2 E 3 / 3851 acte 285 du 25/05/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0362

Noble homme Jean DESTOURMELLES chevalier, Sr de Vendeville, Noyelles, Gamechines etc. époux de Jeanne DE FIENNES douairière dudit Noyelles et Gamechines, déclare que des comptes de feu Hues DELERUE (Hugues DELERUE), vivant receveur de Noyelles qu'il avait à rendre au Sr D'ESQUERDES jusqu'à la veille de la

St Rémy 1561 dernier de la réception de ladite Srie de Noyelles et Gamechines, il ne lui demande rien, ni à ses héritiers, et en laisse le profit audit Sr D'ESQUERDES. Consentant que Gilles PEPPIN bailli général et Augustin DE BULTREL secrétaire dudit Sr D'ESQUERDES entendent les comptes.

2 E 3 / 3851 acte 286 du 25/05/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0363

Regnaud DE SYON fils de Guillaume, laboureur à Bauvin, pays d'Artois, reconnaît qu'il y a environ deux ans il a comparu avec son père qui avait pris d'Antoine DE LA PORTE écuyer, pour 12 ans, la cense de La Jonquière à Mons en Pévèle fortissant dudit pays d'Artois, pour y entrer à la mi-mars 1562 moyennant le rendage de 250 livres par an en deux termes. Désirant annuler ce bail, il donne audit DE LA PORTE 100 florins, et avec lui Regnaud DE SYON fils de feu Antoine et Robert DE SYON fils de Jean de Lille qui garantissent le paiement échelonné.

2 E 3 / 3851 acte 287 du 20/05/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0365

Jean LE KEUCQ fils de feu Chrétien, censier de Le Vincourt à Marcq en Pévèle, reconnaît devoir à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille 53 florins à cause de prêt, et avec lui Jean LE THERY de Fretin, à rendre à la prochaine fête de Lille.

2 E 3 / 3851 acte 288 du 05/05/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0365

Pierre HUVET hôte de la taverne où pend l'enseigne Hollandre à Lille vend à Martin BULTREL, messenger à pied la somme de 38 florins qu'il lui doit par cédula du 12 décembre 1561, feu Hercule DELANNOY, mort en la ville de Lannoy le dimanche 3 de ce présent mois.

2 E 3 / 3851 acte 289 du 05/05/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0366

Jean MAILLET époux de Demoiselle Philippote LEMESRE fille et héritière avec Antoine LEMESRE de feu Gaspard LEMESRE, vend à Philippe REGNAULD, marchand épicier à Lille la part de sa femme sur les biens de feu Jean DUPONT vivant marchand de sayes, avec autres tuteur de ladite Philippote par le compte fait devant le siège d'orphènes le 2 octobre 1556, faisant son tiers de 3565 livres 13s, sa somme de 1288 livres 11s et tiers d'obole. Témoins Jean MARCQUANT brouteur et Pierre CARDON serviteur dudit REGNAULD de Lille.

2 E 3 / 3851 acte 290 du 27/04/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0367

Jean DU RETZ fils de feu Jean, laboureur à Ronchin vend à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille, l'avesture à venir sur 3 bonniers de wedde à Ronchin. Avec Wathier LE THERY marchand de grains à Lille son caution.

2 E 3 / 3851 acte 291 du 24/04/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0369

Robert DE WARLINCOURT et Isabeau DE WARLINCOURT sa fille de Lille, vendent à maître Maximilien LE PREVOST fils de feu Nicolas, licencier es lois, une lettre de 800 livres obligeant Demoiselle Marguerite DE BAUFFREMEZ veuve de noble homme Pierre DE LA FOSSE [Prénom possible, presque effacé] et autres manants de Givenchy vers messire Jacques ROUZEE vivant chevalier, Sr de Rabecque passée à Lille le 9 avril 1532, dont lesdits DE WARLINCOURT ont droit par transport de feu Hugues DE CROIX vivant écuyer, Sr de Sa[presque effacé], héritier dudit de Rabecque devant Noël WAIGNON, notaire, le 22 août 1552 (?).

2 E 3 / 3851 acte 292 du 23/04/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0370

Gilles et Jacques MACHON, Noël DUVIVIER & poux de Noëlle MACHON, Pierre MALFAIT père et tuteur et Jean DONZE tuteurs et curateurs de Madeleine et Catherine MALFAIT, enfants mineurs dudit Pierre qu'il eut de Jeanne MACHON, lesdits MACHON et MALFAIT frères et sœurs et neveux et héritiers de feu Jean MACHON vivant poissonnier de mer d'une part, Demoiselle Jacquemine MORDACQUE veuve dudit feu Jean MACHON d'autre part. Les premiers font quittance à la seconde de 200 livres de ladite succession et renoncent à toute autre succession par le trépas dudit Jean MACHON père et grand-père maternel desdits mineurs, à charge par ladite de toutes les dettes. Témoins Nicaise MACHON, François MORDACQUE et Louis HUGIER.

2 E 3 / 3851 acte 293 du 23/04/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0371

Jacques MACHON fils de feu Jean et de Marguerite HOICHEPIED sa première femme, reconnaît avoir reçu de Demoiselle Jacquemine MORDACQUE veuve dudit Jean MACHON, 100 livres de ce que ledit Jean son père lui devait de parchon pour la succession de sadite mère.

2 E 3 / 3851 acte 294 du 22/04/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0372

Jean GRANDSIRE laboureur à Heschin, paroisse de Fretin, et Chonne VREDIERE (Antoinette VREDIERE) sa femme, vendent à Guillaume CARDON marchand détaillier de draps à Lille, l'avesture à venir sur 3 bonniers de weddière à Fourmestaux et Heschin.

*2 E 3 / 3851 acte 295 du 21/04/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0373*

*François HOICHEPIED, poissonnier moyennant 18 florins reçu de Jean SIRET, sergent à ce siège d'orphènes, l'acquitte, remet et pardonne de certaine blessure à lui infligée par ledit SIRET en la peinture d'un côté senestre.*

2 E 3 / 3851 acte 296 du 21/04/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0374

[Acte rayé] Demoiselle Marie BAILLET veuve de Jean COYART, reconnaît devoir à Huberte SELLIER fille de Philippe, tailleur de blanches pierres, sa servante, 48 florins pour son service et loyer jusqu'au 15 de ce mois. En marge : Ledit Philippe est comparu le 8 octobre 1565 comme père et héritier de ladite et confesse avoir reçu ladite somme.

2 E 3 / 3851 acte 297 du 17/04/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0375

Pierre HAVET, hôte de la taverne où pend l'enseigne Hollandre à Lille reconnaît devoir à Antoine VINCENT, cabaretier de la Fleur de Lys, 25 florins pour la livraison de viande, vin et écots, à rembourser d'ici un mois.

2 E 3 / 3851 acte 298 du 13/04/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0376

Jacques PARMENTIER fils de feu Jacques et de feu Nicole DUPONT sa première femme, suite au partage avec ses frères et sœurs a droit de la moitié d'une lettre de rente héritière à l'encontre de feu Pierre DUPONT son oncle, vivant procureur, vend à Demoiselle Catherine WILLAUT (WILL~) veuve dudit Pierre DUPONT, sadite moitié de rente du 9 décembre 1540 obligeant Mahieu DEHEM, boulanger vers Pasquier DUPONT étainier pour 200 florins. Après Pâques.

2 E 3 / 3851 acte 299 du 15/04/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0377

Thomas DELECOURT fils de feu Jean, laboureur à Attiches, vend à Guillaume CARDON marchand détaillier de draps à Lille, l'avesture à venir sur 28c de weddière en trois pièces à Attiches. Après Pâques.

2 E 3 / 3851 acte 300 du 10/04/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0378

Robert FRUMAUT fils de feu Jean, marchand à Lille moyennant la confession à lui faite de Demoiselle Françoise DE CORENHUZE veuve de Robert HUGIER, sa belle-mère d'avoir reçu de Louis HUGIER son fils 200 florins pour lui faire le transport ci-après mentionné, il transporte audit Louis une lettre de rente héritière du 4 décembre 1556 obligeant Jacques DE LA TENTE écuyer, fils de feu Josse vivant aussi écuyer de Loberghe, châellenie de Berghe Saint Winnoc et ledit Robert HUGIER fils de feu Antoine vers ledit Robert FRUMAUT des deniers dudit feu Robert LE HUGIER son beau-père pour 200 florins. Après Pâques.

2 E 3 / 3851 acte 301 du 10/04/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0379

Nicolas DE LE CAMBRE fils de feu Gilbert, laboureur à Esquermes, et Jeanne DELESAFFRE sa femme, vendent à Guillaume CARDON marchand détaillier de draps à Lille, l'avesture à venir sur 5 quartiers de weddière. Après Pâques.

2 E 3 / 3851 acte 302 du 09/04/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0380

Grard DELEPLANCQUE laboureur à Loos vend à Guillaume CARDON marchand détaillier de draps à Lille, l'avesture à venir de 4 bonniers de weddière à Loos et un bonnier à le Kerue. Après Pâques.

2 E 3 / 3851 acte 303 du 06/04/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0381

Roger LEFEBVRE, Jean DUPONT et Bauduin BOUVART (ou Julien BONNART) sergents à verges d'échevins à Lille, forts de Jean DELEFORTRIE procureur, Jean WAIGNON greffier civil et Guillaume DELELYS greffier criminel de cette ville de Lille, baillent les six parts de sept de la moitié de la rivière et pêcherie commençant au Wault allant vers Quesnoy pour neuf ans. Après Pâques.

2 E 3 / 3851 acte 304 du 01/04/1562 - FRAD059\_2E3\_3851\_0382

Jacques DE DEUXVILLES laboureur à Bersée et Nicolas DE DEUXVILLES son fils demeurant à Coutoys (Coutiches ?) reconnaissent devoir à Guillaume CARDON, marchand détailleur de draps à Lille 24 florins à cause de prêt à rendre à la franche fête de Lille prochaine. En Pâques.

2 E 3 / 3851 acte 305 du 18/03/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0383

Robert RAMERY fils de feu Jean, et Anne DESMAZIERES sa femme, laboureur à Fournes vendent à Guillaume CARDON, marchand détailleur de draps à Lille une lettre des échevins du comté d'Herlies du 5 juin 1539 obligeant Jean DOMESSENT fils de feu Pierre d'Herlies vers Laurent DESMAZIERES fils de feu Remy pour 50 florins par an, que paye à présent Jacques GRAVE d'Herlies comme ayant acheté le bien hypothéqué et dont ladite Anne a droit par partage fait devant le lieutenant de la Gouvernance de Lille en mai 1560 par Marie PARENT veuve dudit feu Laurent, sa mère.

2 E 3 / 3851 acte 306 du 13/03/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0384

Philippe DELEDALLE, Martin LEROY et Charles DE LE FLYE tuteurs et curateurs avec Jacques DEWILDE de Marie, Barbe et Jeanne DELEDALLE enfants mineurs de feu Jean DELEDALLE qu'il eut de Demoiselle Jeanne LEROY sa femme à présent femme de Philippe REGNIER vendent aux enchères à Jean SAUVAIGE l'aîné et Jean DE MAUVILLE crieur (?), une choque de deux maisons et ustensiles de calendrier rue de l'Abbiette. Surenchère par Toussaint BREGUEROT marchand puis par Demoiselle Jeanne LEROY veuve dudit feu Jean DELEDALLE.

2 E 3 / 3851 acte 307 du 11/03/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0386

Lambert LE PELUS fils de François d'Erquinghem le Sec vend à Guillaume CARDON, marchand détailleur de draps à Lille 4c de garance à dépouiller.

2 E 3 / 3851 acte 308 du 04/03/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0387

Philippe CARDON fils de feu Jacques, bourgeois à Lille baille à Fremin VASSART fils de Jacques 15c de labour à Saint Sauveur.

2 E 3 / 3851 acte 309 du 04/03/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0388

Bauduin CABY laboureur en la ville et paroisse de Seclin vend à Guillaume CARDON, marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir de 10c de wedde.

2 E 3 / 3851 acte 310 du 03/03/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0389

Demoiselle Catherine LIBERT veuve de François DANGEL vivant marchand épicier à Lille reconnaît devoir à Jean LE PEULT charrier, son beau-neveu, 200 livres pour argent prêté plusieurs fois. Pour quoi payer, elle lui transporte 69 livres 9s 6d que lui doit Isabeau DELECAMBRE veuve de Guillaume DELEDICQUE tant pour elle Catherine DESBONNETS et Jacques FLOURENT pour achat de biens à la vendue des biens de feu Jean LE BOUCHIER en vertu de l'appointement avec ladite Isabeau et les tuteurs des enfant Nicolas COUTURE par acte du 17 janvier 1559, la somme de 12 livres 2s 6d que lui doit (effacé) DELEBARRE sergent sur la vendue ci-dessus étant es mains de ladite veuve DELEDICQUE venant de la feue femme dudit Jean LE BOUCHIER, fille de ladite veuve, un chapelet de corail à enseignes d'argent, d'or pour 38 livres, une saille (?) de saye pleine de demi estade pour 38 livres, un plat tisse (?) d'argent à sept nœuds d'argent, d'or 16 livres, une chaîne d'argent 12 livres, une robe de drap pleine de demi estade 40 livres.

2 E 3 / 3851 acte 311 du 18/02/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0390

François FICHEAU fils de feu Jean, laboureur et brasseur à Erquinghem le Sec reconnaît devoir à Jean DUTHOIT, Charles DUTHOIT et Jacquemine DUTHOIT sa femme fille dudit Antoine demeurant es faubourgs de la porte du Molinel à Lille et à Wazemmes 150 florins, chacun pour moitié à cause de la revente de 100 rasières de blé pour paiement de la vente d'un lieu manoir à Erquinghem le Sec le 22 janvier devant la Gouvernance à payer en deux fois pour quoi Guillaume CARDON, marchand détailleur de draps à Lille, s'est porté caution.

2 E 3 / 3851 acte 312 du 13/02/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0392

Claude COCHET fils de feu Collard (Nicolas COCHET) de Gondécourt vend à Pierre FLINOIS fils de feu Jean, laboureur à Attiches, l'avesture d'un bonnier de weddière à récolter à Gondécourt.

2 E 3 / 3851 acte 313 du 11/02/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0393

Marie LEMESRE veuve de Jacques LE THERY et Thomas LE THERY fils dudit feu Jacques, laboureurs à Fretin vendent à Guillaume CARDON, marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir sur 2 bonniers 1/2 de weddière à récolter.

2 E 3 / 3851 acte 314 du 04/02/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0394

Jean DELECOURT fils de feu Jean, laboureur à Annœullin vend à Guillaume CARDON, marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir sur 11 quartiers de wedde à Carnin et Camphin.

2 E 3 / 3851 acte 315 du 28/01/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0395

Robert RAMERY laboureur à Fournes et Anne DESMAZIERES sa femme vendent à Guillaume CARDON, marchand détailleur de draps à Lille 30 faix de garance à dépouiller en 1562.

2 E 3 / 3851 acte 316 du 23/01/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0396

Demoiselle Pasque GOURDIN veuve de Jean PAQUIER demeurant es faubourgs de la porte de la Barre à Lille baille à Simon BATAILLE fils de feu Jean es faubourgs du Molinel une choque de quatre maisons es faubourgs de la Barre avec waucquière.

2 E 3 / 3851 acte 317 du 21/01/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0398

Hues DELECOURT (Hugues DELECOURT) fils de feu Jean DELECOURT de Carnin vend à Guillaume CARDON, marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir sur deux bonniers 1/2 de weddière avec Guillaume DUFOUR fils de Mahieu, laboureur à Carnin, son caution.

2 E 3 / 3851 acte 318 du 21/01/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0399

Guillaume DUFOUR fils de Mahieu, laboureur à Carnin vend à Guillaume CARDON, marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir sur deux bonniers de weddière.

2 E 3 / 3851 acte 319 du 16/01/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0400

Gilles LEMESRE, Philippe REGNAULT époux de Jeanne LEMESRE, Jean PASQUIER époux de Marie LEMESRE, Jean MAILLET époux de Philippotte LEMESRE, lesdits LEMESRE frère et sœurs, enfants et héritiers de feu Gaspard LEMESRE et de feu Michelle DELESPIERRE sa première femme, vendent à Pierre DELESPIERRE leur oncle une lettre de baillie du 14 octobre 1511 obligeant Pierre MIROUL et Jacquemine BARBION sa femme de Tourcoing vers François DELESPIERRE, père dudit Pierre, au rachat de 46 livres, reconnue exécutoire par Guillaume DESBUCQUOIS fils de feu Arnould de Tourcoing qui paye à présent la rente et une autre lettre du 6 avril en pasquères 1496 obligeant Jacquemart DUQUESNE fils de feu Michel et Jacquemart DUQUESNE fils dudit Jacquemart (Jacques DUQUESNE) et Marguerite DUTHOIT sa femme de Marcq en Baroeul vers Pierre DUPONT au rachat de 130 livres que paye à présent Jacques DUQUESNE de Marcq en Baroeul. Puis vente de leurs droits sur 5 bonniers 9c en plusieurs pièces à Mouscron et Luigne à eux succédés par dispositions testamentaires de maître Gilles DELESPIERRE leur oncle, vivant curé de Lambersart.

2 E 3 / 3851 acte 320 du 13/01/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0402

Jean DUTHOIT fils de feu Wallerand (?), d'Esquermes reconnaît devoir à Jean DUTHOIT fils de feu Jean, es faubourgs de la porte du Molinel à Lille, 15 florins à cause de prêt à rendre à Pâques 1562.

2 E 3 / 3851 acte 321 du 10/01/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0402

Pierre FLINOIS laboureur à la Potterie, paroisse d'Attiches et Jeanne CAULIER sa femme vendent à Guillaume CARDON, marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir sur deux bonniers de wedde à Gondecourt et Attiches.

2 E 3 / 3851 acte 322 du 02/01/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0403

Jean BAILLET et Pierre DANCOISNE dit Le Coq, bourgeois et marchands à Lille au nom et comme tuteurs et curateurs de Pierre BROCHART fils de feu maître Pierre et Demoiselle Marguerite DANCOISNE dit Le Coq baillent à Luc LE SION fils de Jean, laboureur à Meurchin un lieu manoir à Meurchin, 2b 8c à Carnin, un bonnier à Carnin, 10c à Provin, 2c 1q à Bauvin, 1/2c à Provin appelé Mouchon Couture et 10c à Carnin. Témoins Robert DE SYON, frère du preneur et Louis WILLEMY de Lille.

2 E 3 / 3851 acte 323 du 20/12/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0405

Louis LE HUGIER au nom et comme procureur et receveur spécial de noble homme Wallerand DE CROIX Sr de l'Espinoy, époux de Demoiselle Jacqueline DE PENEL [Note : Jacqueline dite DE LALAING PENEL], sœur aînée et principale héritière de feu Philippe DE PENEL vivant Sg de Warignies, aussi procureur de Demoiselle Marguerite DE PENEL veuve de Jacques DE LA THENTE [Jacques LA TENTE] et de Demoiselle Françoise DE CORENHUZE veuve de Robert LE HUGIER sa mère baille à [Rayé : Perlan (?) DE COUROUBLE fils de feu Gilbert, laboureur à Marcq en Baroeul] et à Mahieu DELEDICQUE fils de feu Mahieu, laboureur à Bondues, deux bonniers à Marcq en Baroeul entre le hameau de Plouich et la cense des Quesnes.

2 E 3 / 3851 acte 324 du 20/11/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0407

Louis LE HUGIER fils de feu Robert, procureur et receveur spécial de noble homme Wallerand DE CROIX Sr de l'Espinoy, époux de Demoiselle Jacqueline DE PENEL, sœur et principale héritière de feu noble homme Philippe DE PENEL vivant Sr de Warignies fondé de faire la vente de la moitié de 13 à 14c par lettres curatoires données à Saint Omer le 10 novembre 1561 et procureur spécial de Demoiselle Marguerite PENEL veuve de Jacques DE LA TENTE, aussi sœur et héritière dudit Sr de Warignies pour faire la vente du sixième desdites terres et Gaspard PREVOST procureur spécial de Demoiselle Françoise DE CORENHUZE veuve dudit feu Robert LE HUGIER qui avait droit de son vivant à titre d'achat dudit DE LA TENTE du tiers desdites terres par acte donné à Lille le 20 de novembre, vendent aux enchères à Vincent AGACHE, laboureur à Mons en Baroeul lesdites 13 à 14c à Hellemmes. Témoins maître Nicolas DELATTRE et Fremin AGACHE de Lille. Puis surenchère par Grard DU BOSQUIEL, marchand à Lille.

2 E 3 / 3851 acte 325 du 10/11/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0409

Bauduin BOUVART (ou Bauduin BONNART) serviteur de la chapelle St Jacques en l'église St Etienne à Lille au nom des mayeurs modernes de ladite chapelle demande de signifier aux héritiers ou occupants de la maison qui fut Valérien DE RAISSE écuyer en la rue des Malades à Lille occupée à présent par Jacques COENE marchand, que sire Jean CARPENTIER prêtre et chapelain de la première messe de ladite chapelle, s'est déporté de dire et célébrer lesdites premières messes et qu'en conséquence ils doivent pourvoir d'ici trois semaines à un autre chapelain. Signifié à la veuve Jacques ROUSSEL gardant la maison dudit COENE.

2 E 3 / 3851 acte 326 du 08/11/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0409

Jacques CATHOIRE prêtre, chanoine et écolâtre de l'église collégiale St Piat de Seclin suite à la sentence rendue à la court épiscopale de Tournai à son préjudice et au profit des religieux de l'abbaye Notre-Dame de Loos à cause d'une pension de 12 livres de gros par an. Il s'accorde pour décharger ladite abbaye de ladite rente la vie durant de maître Jean RICEBE (Jean RICHEBE) à quoi s'obligent avec lui maître Robert MUETTE licencier es lois et Charles DE LE FLYE de Lille.

2 E 3 / 3851 acte 327 du 04/11/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0410

Gilles DESMARESCAUX fils de feu Jacques de Verlinghem, occupeur de 6 à 7 bonniers lui appartenant à Verlinghem, âgé de 53 ans, Jacques DESMARESCAUX fils de Robert, laboureur à Lompret et censier de la Falecque contenant 28 bonniers de terres, âgé de 34 ans, Antoine DESCAMPS fils de feu Jacques, laboureur et marchand de grains à Verlinghem tenant en cense 10 à 11 bonniers de terres, âgé de 40 ans environ, affirme ledit Jacques que durant les années 1558, 59 et 60 il a vendu le blé dépouillé sur ses terres à Lompret et Verlinghem en sa maison et au marché à Lille pour 26 patards la rasière dont il fut tenu de faire livraison en la rivière de la Deûle distante d'une lieue de sa cense de la Falecque dont le coût du charriage jusqu'à ladite rivière est d'un patard la rasière. Il y a plusieurs terres de ladite cense contiguës aux terres de la maison et court de Verlinghem appartenant au prince DE GAVRE, comte D'EGMONT. Ledit Gilles affirme que durant lesdites années il a pareillement vendu le blé récolté à Verlinghem et le blé procédant des dîmes en sa maison et au marché à Lille pour 25 patards la rasière avec livraison et charriage vers ladite rivière. Ledit DESCAMPS affirme que passé douze ans il s'est entremis à faire marchandise de grains et que durant les dites trois années il a vendu du blé provenant de ses terres et qu'il en a acheté de censiers de Verlinghem et Lompret mais aussi du censier de la Court de Verlinghem pour 25 à 26 patards la rasière. Affirmant que le blé procédant des terres de ladite Court sont de moindre valeur que ceux des censes des Tombes, Falecque et autres alentour dudit Verlinghem. Attestation demandée par Jacques ROUSSEL, censier de ladite cense de la Court de Verlinghem. Témoins Claude TURPIN fils de feu Nicolas et Michel DE JONVILLE, cuvelier à Lille.

2 E 3 / 3851 acte 328 du 11/10/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0411

Georges DUBURCQ cordonnier, tuteur avec autres des enfants de feu Nicolas FAROUL et Jacquemine CASTELAIN sa première femme, par clôture de compte rendu devant les gardes orphènes de Lille le 25 septembre 1561, il se trouve redevable de 361 livres 5s 1d. Pour faire solution de paiement de 104 livres 11s 3d à Jacques FAROUL fils mineur desdits défunts, tanmoins de 173 livres 8d partie, il vend à Michel CASTELAIN, François CRIS[effacé] et Bauduin FRELPIN (?) tuteurs et curateurs dudit Jacques mineur, une lettre de rente héritière du 15 juillet 1556 obligeant Michel DUBURCQ fils de feu Laurent, et Annette DUBURCQ fille dudit Laurent de Templeuve en Pévèle vers ledit comparant au rachat de 50 florins.

2 E 3 / 3851 acte 329 du 02/10/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0412

Grard LAMAN marchand, époux de Simone DESRUMAUX auparavant veuve de Gaspard LEMESRE le jeune avec enfant d'une part, Gilles LEMESRE, Philippe REGNAULT époux de Jeanne LEMESRE, Jean PASQUIER époux de Marie LEMESRE, forts de Philippotte LEMESRE, lesdits LEMESRE enfants dudit feu Gaspard qu'il eut en premières noces de Michelle DELESPIERRE d'autre part. Par le trépas dudit Gaspard appartient à sa veuve la moitié et 1/6° de l'autre moitié à cause de Madeleine LEMESRE sa fille en trois lettres de rente héritières à l'encontre des seconds qui ont les 5/6° de la moitié. Savoir une du 21 juin 1544 obligeant Demoiselle Jeanne DE LE TRAMERIE veuve de Pierre LECOQC de Lille vers ledit Gaspard au rachat de 500 florins, une autre du 14 octobre 1511 obligeant Pierre MIROUL et Jacquemine BARBION sa femme de Tourcoing vers François DELESPIERRE au rachat de 46 livres reconnue exécutoire par Guillaume DESBUCQUOIS fils de feu Arnould de Tourcoing et une autre du 6 avril en pasquères 1496 obligeant Jacques DUQUESNE fils de feu Michel et Jacques DUQUESNE fils dudit Jacques et Marguerite DUTHOIT sa femme de Marcq en Baroeul vers Pierre DUPONT au rachat de 130 livres que paye à présent Jacques DUQUESNE de Marcq en Baroeul. Désirant en faire partage, les seconds cèdent leur part au premier moyennant 292 livres 7s et le décharge de ce que ladite Madeleine LEMESRE avait en un pré hors la porte de la Barre.

2 E 3 / 3851 acte 330 du 17/09/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0414

Demoiselle Marie DE SMERPONT veuve de Jean DRAGON vivant marchand à Lille ayant droit à titre de succession et hoirie de feu Guillaume DE SMERPONT de la lettre qui suit, vend à Jacques DE MOLENBAYE (Jacques DE MOLEMBAX), marchand à Tournai une lettre de rente héritière du 10 août 1530 au rachat de 400 livres obligeant Karen DESTRAYELLES (Charles DESTRAYELLES) écuyer, Sr de Mouchin, fils de feu messire Jacques DESTRAYELLES vers Jean LEMAHIEU de Lille, reconnue exécutoire par les tuteurs d'Antoine et Jean DESTRAYELLES enfants mineurs et hoirs de feu Michel DESTRAYELLES qui avait auparavant reconnues exécutoire ladite lettre. Témoins Nicolas DE VENDEVILLE fils de Jacques, marchand et Louis LE HUGIER receveur à Lille.



2 E 3 / 3851 acte 331 du 13/09/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0415

Sébastien LE PREVOST époux de Demoiselle Marie LE BATTEUR baille à Alexandre et Gorges DORESMIEUX, enfants d'Antoine DORESMIEUX d'Annœullin 2 bonniers 10c 9v de labeur en plusieurs pièces à Annœullin occupés par Jacques WATTRELOS.

2 E 3 / 3851 acte 332 du 30/08/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0417

Jean DOMMESSENT fils de feu André, âgé de 37 ans et Oste DELEAUWE (Oste DELAUWE) fils de Gilbert DELEAUWE, âgé de 25 ans environ, affirment bien connaître Louis LE HUGIER fils de feu Robert et Daniel ARTUS fils de Daniel, receveur de l'abbaye de Marquette, ledit HUGIER a prêté audit Daniel fils de Daniel, étant en la maison dudit DOMMESSENT, en l'hivers l'an 1559 un double ducat de Portugal pour 10 livres 4 sols, un réal d'or de 74s, un daldre de 62s, un écu d'or de 4 livres 6s et en hivers 1558 un filipus d'adre de 70s.

2 E 3 / 3851 acte 333 du 16/08/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0418

Evrard PETIT marchand de laines à Lille reconnaît que par son achat aux enfants héritiers de feu Jacques DESPLANCQUES dit Naro et de feu Isabeau DUQUESNOY sa femme de la maison et héritage où pend l'enseigne La Couronne d'Or rue des Malades à Lille il a fait l'ordonnance de deniers de ladite maison pour être assignée à François, Etienne, Robert et Marguerite DESPLANCQUES enfants mineurs desdits défunts, la somme de 100 florins à cause de la donation de ladite DUQUESNOY par acte devant Denis FROIDURE, notaire, le 20 janvier 1554. Désirant les leur payer, il leur vend une lettre de rente héritière du 1<sup>er</sup> février 1554 au rachat de 100 florins sur les domaines de Flandre au profit de Jean HOVENAGLE, marchand, dont ledit Evrard a droit par transport de Guillaume TRESEL qui en avait droit dudit HOVENAGEL.

2 E 3 / 3851 acte 334 du 28/06/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0419

Quittance par le présent notaire en présence de Georges LE BOUCQ et Olivier DUBOIS dit Pottin, des deniers d'or et d'argent et cédulas trouvées en la maison mortuaire de feu Robert DUBOIS dit Pottin à la requête de Demoiselle Isabeau GILLES veuve de Pierre POTTIN, sa mère et Antoinette LEBUCQ dit LE BOUCQ fille dudit Georges, sa veuve. Inventaire détaillé dont des cédulas par Guillaume LEDOUCH à Robert et Olivier DUBOIS dit Pottin, Laurent DELECOURT et Oste LEPERS, Antoine DUHAYON, Gilles RUSTIN, Bauduin DUVIVIER, Jean VENDE et des Hollandais et le contrat de mariage entre ledit Robert qui apportait 650 florins par sa mère, et ladite LEBUCQ devant Pierre SCRIECK le 15 janvier 1560. Ledit Robert louait depuis trois mois la maison du Cygne rue des Malades lors de son trépas.

2 E 3 / 3851 acte 335 du 09/07/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0421

Maître Nicolas GHISBRECHT chirurgien en la ville d'Apelle en Flandres, époux de Claudine SAPMAN (ou STAPMAN) fille de feu Michel, ledit Nicolas auparavant veuf d'Anne VANDENBECQUE veuve dudit feu Michel SAPMAN (sic) ledit Nicolas aussi entremetteur d'Aliénor et Marguerite SAPMAN aussi enfants et héritiers avec Claudine sa femme dudit feu Michel SAMPAN qu'il eut de Jeanne DUQUESNOY [Manque le Q ?] vend à Evrard PETIT marchand de laines à Lille une lettre d'échevins de Lille du 22 novembre 1552 faisant mention, entre autre, d'un rente héritière de 400 florins obligeant feu Jacques DESPLANCQUES cabaretier vers ledit Michel SAPMAN suite à l'achat de la maison où pend l'enseigne La Couronne rue des Malades à Lille dont le premier comparant dit avoir droit à cause de ladite Anne VANDENBECQUE sa femme auparavant veuve dudit Michel SAPMAN pour la moitié et à cause de ladite Claudine SAPMAN sa femme du tiers de l'autre moitié à l'encontre de ses dites belles-sœurs. Témoins Jean PIT (?) concierge du refuge de l'abbaye de Loos à Lille et Jean LEFEBVRE hôte du Cheval d'or.

2 E 3 / 3851 acte 336 du 05/07/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0423

Grard PLANCQUE laboureur à Loos reconnaît devoir à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille 100 florins à cause de prêt et avec lui Denis POLLIE brasseur hors la porte e la Barre à Lille son caution à rendre d'ici Noël prochain.

2 E 3 / 3851 acte 337 du 06/07/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0423

Gaspard PREVOST bourgeois de Lille reconnaît que traitant mariage entre Péronne PREVOST sa fille et Louis LE HUGIER fils de feu Robert, il a donné en avancement de mariage 425 florins dont il a déjà donné 175 florins et, pour faire paiement du restant, il lui transporte une lettre de rente héritière du 20 avril 1556 après Pâques au rachat à deux fois de 250 florins obligeant le Sr Abraham DELEBARRE prêtre, curé d'Allennes, Jacques NOIREE (?), Simon DUGARDIN, Quentin WARCAIN (?), Jean et Claude DELEBOURSE frères, Guillaume TOURNANT, Charles PARENT, Antoine BILLAU, Jean DUGARDIN et Bastien DELEVALLE manants d'Allennes. Signifié le 21 juin 1561 à la requête de ... FROIDURE, ... de maître Jean SIX à maître Pierre MARTIN prêtre en son nom et comme doyen de la chrétienté de l'évêque de Tournai.

2 E 3 / 3851 acte 338 du 30/06/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0424

Noël DEROUILLERS sayeteur en la rue de Cocquerel, paroisse de St Pierre à Lille et Simon WILLEMOT manouvrier à Vendeville, paroisse de Lesquin ayant naguère été menés en prison à la requête de Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille pour avoir paiement de la somme de 15 livres 11s qu'ils lui devaient pour la vente et livraison de draps, en raison de ce qu'ils n'avaient pu trouver caution. Promettent de rendre d'ici la fête de Lille en deux fois jusqu'en 1563.

2 E 3 / 3851 acte 339 du 20/06/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0425

Guillaume TREZEL bourgeois de Lille ayant droit par transport de feu Jean HOVENAGLE d'une lettre de rente héritière de 100 florins sur les biens de l'empereur en 1553, la vend à Evrard PETIT marchand de laines à Lille.

2 E 3 / 3851 acte 340 du 19/06/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0426

Nicolas DELECAMBRE laboureur à Esquermes et Jeanne DELESAFFE (Jeanne LESAFFRE) sa femme reconnaissent devoir à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille 69 florins à cause de prêt à rendre d'ici le prochaine St Rémy.

2 E 3 / 3851 acte 341 du 10/06/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0427

Pierre DE MONS fils aîné et héritier de feu Jean DE MONS d'une part, Demoiselle Aliénor DESPLANCQUES veuve dudit feu Jean demeurant à Péronne en Mélanthois d'autre part, assistés de Philippe DE PONTREWART Sr d'Antreulles, des Anneaux etc. Cousin du côté paternel, Zègre DUBOIS dit de Hoven écuyer, Sr de Hérignies, Denis FROIDURE ... Pierre GRANDSIRE, Jérôme DE COUROUBLE et Philippe FORMANTEL leurs amis. Ledit Jean est terminé (mort) le premier jour de ce mois, redevable à diverses personnes de plusieurs sommes de deniers tant en rentes qu'autrement pour quoi certain créancier on fait plaindre et saisir ses biens, même la maison, fief et terres des Enclos contenus dans son traité de mariage que ladite veuve peut avoir sur les plus apparents biens avec autres droits et 1200 florins d'amendement conventionnel sans charge de dettes. Pour quoi il est convenu de vendre ledit fief des Enclos à très grands frais au grand préjudice du premier comparant, ses frères et sœurs, enfants de ladite veuve. Elle entretiendra et nourrira ses dits enfants encore pour la plupart petits, en ladite maison, payera les dettes et leur donnera dot, gardant tous les biens meubles. Elle donnera à son fils dans six ans s'il se marie, une rente de 100 florins par an hypothéquant ledit fief. Lui élit domicile en ladite maison des Enclos ou chez Marie DESPLANCQUES, sa tante à Lille.

2 E 3 / 3851 acte 342 du 09/06/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0429

Jean DURETZ laboureur à Ronchin, reconnaît devoir à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille 40 florins à cause de prêt, avec lui Wathier LE THERY marchand à Lille, son caution. A rendre à la fête de Lille.

2 E 3 / 3851 acte 343 du 07/06/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0430

Jérôme DE COUROUBLE marchand teinturier et Demoiselle Madeleine CARDON sa femme de Lille reconnaissent avoir reçu de Guillaume CARDON, tuteur avec autres de leurs enfants venus et à venir, 683 livres 9s 8d que doit ledit Guillaume aux dits enfants par clôture du second compte rendu devant gardes orphènes de Lille le 14 février 1554 touchant les héritiers de Demoiselle Jeanne DESCOURS veuve de Jacques CARDON, grand-mère maternelle desdits enfants.

2 E 3 / 3851 acte 344 du 06/06/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0431

Sire Pierre ROUSSEL prêtre à Lille reconnaît que Mahieu SEGON bourgeois de Lille est comparu le 19 février 1560 devant le lieutenant de la Gouvernance de Lille pour avoir moyen de parvenir à l'état de prêtrise et lui donner 18 florins de rente viagère par an hypothéquée sur une maison rue de la Barre, paroisse Ste Catherine à Lille de le couvent des Sœurs de La Madeleine et sur deux maisons rue de l'Ecluse devant l'abreuvoir de chevaux. Ayant moyen de vivre sans ladite rente, il en décharge ledit Mahieu.

2 E 3 / 3851 acte 345 du 29/05/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0432

Pierre GRANDEL laboureur à Fournes vend à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille 36 sacs de garance à livre porte du Molinel à Lille à la Toussaint 1561. Témoins Jean DUTHOIT es faubourgs du Molinel et Gaspard CROMBET de Templeuve en Pévèle, en la cense des Cloucquetries.

2 E 3 / 3851 acte 346 du 24/05/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0433

Hugues DELOBEL bourgeois à Lille vend à Pierre DE CROYE écuyer, Sr de la Fresnoye une lettre de rente héritière du 11 avril 1550 après Pâques de 350 florins obligeant Robert VAAST dit Caudrelier vers ledit Hugues de reste de l'achat d'une choque de maison rue St sauveur à Lille.

2 E 3 / 3851 acte 347 du 09/05/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0434

Jacques LE THERY de Fretin vend à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir sur 3 bonniers ½ de weddière.

2 E 3 / 3851 acte 348 du 08/05/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0436

François GARRE laboureur et brasseur à Wazemmes et Catherine DUTHOIT sa femme vendent à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir sur ½ bonnier de weddière.

2 E 3 / 3851 acte 349 du 07/05/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0437

Grégoire DOBY, laboureur à Fourmestraux, paroisse d'Avelin, et Jeanne BERTRANGLE sa femme auparavant veuve d'Adrien DE VENDEVILLE vivant bailli de Fretin, et Marie DE VENDEVILLE fille âgé de ladite Jeanne, reconnaissent que le 21 octobre 1559 ladite Jeanne a vendu devant le lieutenant de Gouvernance de Lille à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille, une lettre de rente héritière du 19 novembre 1539 de 300 florins obligeant Jean MOREL fils de feu Grégoire de Sainghin en Mélanthois vers Charles et Adrien DE VENDEVILLE, père et fils. Ledit MOREL étant devenu insolvable et ses biens saisis et vendus, elle promet d'indemniser ledit CARDON en plusieurs fois.

2 E 3 / 3851 acte 350 du 30/04/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0439

Charles VRANCQ chirurgien et Demoiselle Jeanne INGHELVERT sa femme, fille et héritière de feu Pierre INGHELVERT, ayant droit par partage devant Jean BAYART, notaire, le 28 septembre 1551, vendent à Gilles LEBOUCC marchand drapier, une lettre de rente héritière du 7 mars 1550 de 200 florins obligeant Jean DELEMOTTE fils de feu Gabriel, procureur en court laye, Hubert DELEMOTE fils dudit Jean et Demoiselle Antoinette DELATTRE dernièrement veuve d'Antoine DESREVEAUX de Lille vers ledit feu Pierre INGHELVERT. Jean DEFFONTAINE, procureur en court laye s'oblige avec les vendeurs.

2 E 3 / 3851 acte 351 du 16/04/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0440

Jean DE BEAUVENTRE laboureur à Martinsart, paroisse de Seclin, vend à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir sur 2 bonniers de weddière.

2 E 3 / 3851 acte 352 du 14/04/1561 - FRAD059\_2E3\_3851\_0441

François GHARRE laboureur et brasseur à Wazemmes et Catherine DUTHOIT sa femme vendent à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir sur 18c de weddières.

2 E 3 / 3851 acte 353 du 02/04/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0442

Jean JACQUES, marchand à Anvers, époux de Demoiselle Jacqueline FREMAUT fille de feu Jean qui fut fils de feu Jacques FRUMAUT et de feu Demoiselle Catherine DESBUISSONS en son nom et comme procureur spécial de Catherine, Catherinette et Marie FRUMAUT aussi filles dudit feu Jean par procuration passée à Anvers, ensemble de Péronne FRUMAUT aussi fille dudit feu Jean par procuration passée à Arras, lesdits FRUMAUT nièces et héritières en ligne directe (donc petites-filles) desdits Jacques et Catherine. Par dispositions de ces derniers de Philippe BRAY (?) prêtre, curé de Lomme le 22 mars 1558 avant Pâques ont droit d'une rente de 400 livres obligeant Pierre DELEFORTRIE, vendent à Marie GHISELIN fille de feu messire Gilles GHISELIN vivant chevalier, Sr de Bousbecque par les mains de Grard DALART son receveur une lettre de rente héritière du 4 avril 1543 de 200 florins obligeant feu Pierre DELEFORTRIE fils de feu André, alors demeurant à Ligny la Gaucquerie vers ledit Jacques FRUMAUT. Vente d'une autre lettre de rente héritière à Philippe HANGOUART, conseiller du roi et receveur des aides des villes de Lille, Douai et Orchies pour 150 livres depuis le 19 février 1531 obligeant Jean REGNARE fils de feu Philippe, et Jeanne LEFEBVRE sa femme de Radinghem en Weppes vers Jacques FRUMAUT, reconnue exécutoire par Philippe et Jacques REGNARE enfants desdits obligés. Même vente d'une lettre de rente héritière de deux fois 50 florins obligeant Pasquier HOCHART fils de feu maître Jean, chirurgien à Ligny vers feu Jacques FRUMAUT depuis le 4 juin 1548. Vente d'autre lettre de rente héritière du 10 juin 1539 de 9 livres 7 sols 6 deniers par an obligeant Pierre DESPINOY fils de feu Allard, et Anne SANNERON (?) sa femme d'Illies vers ledit feu Jacques reconnue exécutoire par Pierre LEBAS d'Illies. Une autre du 5 avril 1535 après Pâques pour 100 Livres obligeant Jacques DELAVAL fils de feu Wallerand du Maisnil vers ledit feu Jacques, reconnue exécutoire par Pierre DELAVAL et Daniel BRUNEL époux de Marie DELAVAL enfants et héritiers dudit feu Jean. Et autre du 18 février 1535 pour 100 livres obligeant Jean CENSIER fils de feu Robert d'Herlies vers ledit feu Jacques reconnue exécutoire par Jean et Jeanne CENSIER frère et sœur et héritiers dudit feu Jean de Fromelles et Herlies. Toutes ces dernières rentes transportées audit HANGOUART. Avant Pâques

2 E 3 / 3851 acte 354 du 02/04/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0446

Antoine HERMAN maréchal à Loos et Marie ROGIER sa femme vendent à Guillaume CARDON, marchand détailleur de draps à Lille, l'avesture à venir de 6c de weddière. Avant Pâques.

2 E 3 / 3851 acte 355 du 27/03/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0447

Nicolas DELECAMBRE laboureur à Esquermes et Jeanne DELESAFFE (Jeanne LESAFFRE) sa femme vendent à Guillaume CARDON, marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir de 2c ½ de garance et de 2b de weddière. Avant Pâques

2 E 3 / 3851 acte 356 du 22/03/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0448

Jean THIEULAIN fils et héritier avec autres de feu Demoiselle Marie DE CUINGHIEN dit de Hem, veuve d'Henri THIEULAIN suite à partage en février 1559, vend à Pierre DE CROIX écuyer, Sr de la Fresnoye, une lettre de rente héritière du 22 août 1543 obligeant Oste HAVET comme procureur spécial de Wulfaert TACON (?), François LANE (?), Pieter YETSWERT (Pierre ITSWERT), Pieter WAMPE, Jacques VANDAMME et Gilbert MARISSAL, manants de Comines vers feu Henri THIEULAIN son père au rachat de 150 florins.

2 E 3 / 3851 acte 357 du 15/02/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0449

Jean GRANDSIRE, laboureur à Heschin, paroisse de Fretin vend à Guillaume CARDON, marchand détailleur de draps à Lille l'avesture à venir de 3b de weddière.

2 E 3 / 3851 acte 358 du 13/02/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0450

Bauduin COILLOT tanneur, époux de Jeanne DUVAL, laquelle a droit par partage avec ses cohéritiers de feu Severin DUVAL et Godelieve COWIN (ou Gedeliève COLLIN ?) sa femme par acte passé devant Antoine AGACHE, notaire, le 9 janvier 1560, vend à Grard DAMARD, receveur à Lille une lettre de rente héritière au rachat à deux fois de 400 florins obligeant Toussaint BREGUEROT, marchand caudrelrier à Lille vers lesdits défunts suite à l'achat d'un jardin depuis le 9 janvier 1556.

2 E 3 / 3851 acte 359 du 12/02/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0451

Louis HUGIER receveur de noble homme Wallerand DE CROIX, Sr de l'Espinoy etc. époux de Demoiselle Jacqueline DE PENEL sœur et principale héritière de feu noble homme Philippe DE PENEL vivant Sr de Warignies, baille à Laurent DESPLANCQUES fils de feu Antoine, et Philippotte HAVET (AZAICEL ?) sa femme de Santes 8c nommés les Obits Prés à Hallennes lez Haubourdin.

2 E 3 / 3851 acte 360 du 01/02/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0453

Grard DELEPLANCQUE laboureur à Loos reconnaît devoir à Guillaume CARDON, marchand détaillier de draps à Lille 268 livres 18s 6d par compte fait entre eux ce jour, déduction faite des weddes livrés cette saison, à rembourser à la fête de Lille.

2 E 3 / 3851 acte 361 du 01/02/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0454

Grard DELEPLANCQUE laboureur à Loos vend à Guillaume CARDON, marchand détaillier de draps à Lille l'avesture à venir d'un bonnier de weddière à Loos.

2 E 3 / 3851 acte 362 du 30/01/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0455

Gaspard MARIX (ou Gaspard MARX), pointre reconnaît devoir à Jean DAUDENARDE fils de feu Pierre de Lille 12 florins pour la vente d'un manteau de drap gris, le collet plain de velours à payer lors du mariage dudit DAUDENARDE.

2 E 3 / 3851 acte 363 du 18/01/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0455

Mahieu DESQUENNES bourgeois de Lille vend à Jean DELEBARRE sergent de la prévôté de Lille une maison à deux demeures devant la fontaine de la Rammette (1<sup>ère</sup> lettre corrigée) entre les ponts de Maugré et des fétus à payer en rente au denier seize.

2 E 3 / 3851 acte 364 du 18/01/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0456

Anne DESRUMAUX en son nom privé, Pierre LECLERCQ et Philippe CARDON, tuteurs et curateurs de Jeannin et Michelle DESRUMAUX, lesdits DESRUMAUX enfants et héritiers de feu Jacques DESRUMAUX et de feu Marguerite POTTIER sa femme, baillent à Jacques DUQUESNE de Marcq en Baroeul un bonnier ½ audit Marcq.

2 E 3 / 3851 acte 365 du 13/01/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0458

Toussaint VREDIERE fort d'Allard MOREL, tuteurs de Péronne VREDIERE fille de feu Willaume (Guillaume VREDIERE) et ayant charge, Pierre MAHIEU, Georges VREDIERE, Jeanne VREDIERE veuve de Jean LEMESRE, Jean VREDIERE pour ses enfants et la de (sic) Jean VREDIERE, vendent aux enchères à Jean LOZEL (plus loin : Jean LOZE), sayeteur à Lille, une maison rue de la Barre à Lille. Témoins Guillaume TRESSIEL garde orphène, Pierre DE HOND charpentier et Jean SIRET, serviteur desdits gardes orphènes.

The image shows several handwritten signatures and text in a historical cursive script. At the top, there is a signature that appears to be 'Toussaint Vrediere' followed by 'Fort d'Allard Morel'. Below this, there are several other signatures, some of which are more stylized and difficult to decipher. The text is written in dark ink on a light background.

2 E 3 / 3851 acte 366 du 15/01/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0459

Louis HUGIER receveur de Monsieur Philippe DE CUINCHY chevalier, Sr de Libersart etc., père et tuteur de Lamoral DE CUINCHY son fils maîné qu'il eut de feu Demoiselle Marguerite DE CROIX sa première femme, baille à Noël KENOCQUART (Noël CNOCCQUART), laboureur à Fromelles la cense de La Vollerie à Fromelles sur 15b 7c.

2 E 3 / 3851 acte 367 du 09/02/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0461

Demoiselle Catherine PETITPAS veuve dernièrement de Michel LE GHIEZ et auparavant de Thomas DEFFONTAINES à Lille, reconnaît que par disposition et ordonnance du 10 juin 1559 de ses biens à ses neveux et nièces et ses petits-neveux et nièces et des enfants de Jacquemine et Anastaize PETITPAS sa demi-sœur (Jacquemine a été ajoutée), ladite Anastaize femme de Michel DELECOURT, elle a posé plusieurs conditions devant Jean BAYART, notaire, le 10 juin 1559 à quoi elle ne veut déroger ni diminuer l'effet du ravestissement fait par elle par elle et son dit feu premier mari suivant ce que touche les hoirs dudit feu Thomas ni aux enfants de feu Antoine PETITPAS et de Saintine PETITPAS qui fut femme d'Arnould DELATTRE qui furent ses frère et sœur germains par leurs père et mère, et les enfants de feu Jacquemine PETITPAS qui fut femme de Gaspard MOREL et d'Anastaize PETITPAS femme de Michel DELECOURT, lesdits Jacques et Anaistaize sœurs de la comparante par leur père qui auront chacun pareille part à sa succession par compte de tête. Ses petits-neveux et nièces auront au lieu de 25 florins chacun, 30 florins.

2 E 3 / 3851 acte 368 du 10/01/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0463

Pierre DUMONT et Pierre et Etienne DUMONT enfants dudit Pierre de Fives d'une part, Jérôme DE COUROUBLE époux de Demoiselle Madeleine CARDON pour lui et Demoiselle Marie CARDON veuve de Pierre SCRIECK d'autre part. Les premiers ayant pris en bail des seconds un lieu manoir sur 2c ½.

2 E 3 / 3851 acte 369 du 07/01/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0463

Les marglisseurs de l'église St Maurice à Lille ont insinué et montré à Monsieur maître Jean BAILLET, chanoine de l'église collégiale St Pierre de Lille et chapelain de la chapelle Marie Madeleine fondée en ladite église St Maurice, certaine ordonnance du 3 janvier 1560 dont ils lui délivré copie authentique pour qu'il se rende à Tournai le vendredi, dernier de ce mois vers les vénérables et discrets seigneurs les vicaires général et autres officiers de l'évêque de Tournai.

2 E 3 / 3851 acte 370 du 31/12/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0464

Adrien et Nicolas CAPPON, père et fils de Lille reconnaissent que le 18 mai 1555 devant les échevins de la pairie du Breucq s'étendant à Lille, ledit Nicolas a acheté d'Hugues CASTELAIN une maison rue du Molinel à Lille à usance de tannerie moyennant 40 florins 12 patards 6d de rente héritière par an au rachat de 650 florins en laquelle les comparants et Demoiselle Noëlle VEGHE veuve d'Antoine DE BRAY, belle-mère dudit Nicolas, se sont obligés. Cette lettre étant à présent perdue et désirant user de bonne foi vers Demoiselle Jacqueline LEWAIGE (Jacqueline LOUAGE) veuve dudit Hues CASTELAIN (sic), ils reconnaissent ladite rente.

2 E 3 / 3851 acte 371 du 23/12/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0466

Pierre DE SAILLY bourgeois et marchand à Lill reconnaît devoir à Gilles NOTET hôte en la maison où pend l'enseigne Le Chapeau à Lille 36 livres à cause de la vente d'une chemise de maille et autres 36 livres pour une robe de drap gris à rembourser à sa première demande.

2 E 3 / 3851 acte 372 du 21/12/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0467

Isambart DUTHOIT de Beaucamps et Jacques REUBRE de Fournes reconnaissent devoir à Guillaume CARDON, marchand de draps à Lille, au nom de Jean TURPIN leur beau-père 149 livres 9s à cause de la vente de drap par instrument devant le présent notaire du 27 juin 1560 pour quoi ils lui cèdent 36 sacs de garance à dépouiller à 36 patards le sac à livrer porte du Molinel à Lille.

2 E 3 / 3851 acte 373 du 21/12/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0468

Pierre LECLERCQ et Victor DELAHAYE tuteurs et curateurs de Georges, Jeanne et Guillemette DE BAILLON enfants mineurs de feu Severin DE BAILLON et de feu Demoiselle Michelle POTTIER sa femme, baillent à Antoine DE RACHES et Martine CORNILLE sa femme demeurant auprès du pressoir (?) à Annappes, 7c à Annappes. Puis même acte daté du 29 décembre 1548.

2 E 3 / 3851 acte 374 du 18/12/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0470

André CABY laboureur à Wattignies et Gennette DE ROUBAIX (Gonnette ?) sa femme vendent à Guillaume CARDON, marchand de draps à Lille, l'avesture à venir de 12c de wedde à Wattignies.

2 E 3 / 3851 acte 375 du 12/12/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0471

Maître Jean DUQUESNOY conseiller assesseur au siège de la Gouvernance de Lille et Guillaume DU BOSQUIEL tuteurs et curateurs avec Jacques DE LA CHAPPELLE Sr de Courtembus et Melchior DUHAMEL de Jean, Nicolas, Bauduin, Antoinette, Guillemette, Marie, Jacqueline et Valentine DE LA CHAPPELLE enfants de Bauduin qu'il eut de feu Demoiselle Agnès DU BOSQUIEL d'une part, Martin DE REBREVETTE écuyer, Sr de Thybauville et Nicolas DU BOSQUIEL aussi tuteurs et curateurs avec Monsieur maître Jacques DU BOSQUIEL, conseiller du roi et président en sa chambre des comptes à Lille et Maximilien DE LE FLYE écuyer, Sr d'Ennevelin de Claude, Jeanne, Marie et Isabeau DE LE CAUCHIE enfants de noble homme Philippe DE LE CAUCHIE Sr de Rocques qu'il eu aussi de feu Demoiselle Antoinette DU BOSQUIEL sa première femme d'autre part. ayant droit d'une lettre de rente héritière délaissée par Demoiselle Marie DUBREZ veuve de maître Martin DU BOSQUIEL, grand-mère maternelle de tous les dits enfants DE LA CHAPPELLE et DE LE CAUCHIE, suite à partage. Une lettre de rente héritière de 1600 florins obligeant la veuve Maximilien DE MOL et arriérages assignée aux dits enfants de chaque famille par moitié, ils s'en partagent les revenus.

2 E 3 / 3851 acte 376 du 04/12/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0473

Robert RAMERY laboureur à Fournes et Anne DESMAZIERES sa femme vendent à Guillaume CARDON, marchand de draps à Lille 20 sacs de garance à dépouiller. Témoins Nicolas DE MOUVAUX hôte de la Tête d'Argent et Pierre GRUART couvreur de sayes à Lille.

2 E 3 / 3851 acte 377 du 03/12/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0474

Jean DE MONS époux de Demoiselle Aliénor DESPLANCQUES de Péronne (prob.) vendent à Guillaume CARDON, marchand de draps à Lille une lettre de rente héritière de 1000 livres obligeant feu Demoiselle Anne DE CORDEWANE veuve de maître Elias DESPLANCQUES depuis le 30 mars 1533 avant Pâques vers feu, lors vivant, François DUBOIS prêtre.

2 E 3 / 3851 acte 378 du 29/11/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0475

Philippe FRUMAUT époux d'Aliénor DESPLANCQUES avec l'accord de Jacques DAMON (?) bonnetier occupé actuel, baillent en avant-louage à Jean REMBUI fils de Jean, procureur, une maison rue Esquermoise à Lille appartenant à Jean DELANNOY.

2 E 3 / 3851 acte 379 du 21/11/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0475

Roger DE ROUBAIX et Jean DEMAUVILLE tuteurs et curateurs avec maître Grégoire BOIDIN (Gringoire), chirurgien de Philippotte RACHET fille de feu Paul et de feu Marguerite LEFEBVRE sa femme, Daniel DUTHOIT époux de Gillette BARTIERE auparavant veuve avec enfant de Nicolas RACHET qui fut fils des dits défunts, vendent aux enchères à Vincent PETIT, charpentier à Lille, une choque de maison à deux demeures sous un comble tenant à la maison où pend le Soleil appartenant à Jean DESCAMPS, sergent.

2 E 3 / 3851 acte 380 du 19/11/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0476

Georges VREDIERE de Lesquin, Jeanne VREDIERE veuve de Jean LEMESRE de Templeuve en Pévèle, Pierre MAHIEU époux de Claire VREDIERE de Quesnoy sur Deûle, Seballer (?) MOREL époux d'Isabeau VREDIERE pour lui et comme procureur de Jean et Marie VREDIERE ses beaux-frères (sic), Jacquemine WARLAIN veuve avec enfants de Jean VREDIERE le jeune, Toussaint VREDIERE et Allard MOREL tuteurs de Péronne VREDIERE fille de feu Wallerand VREDIERE, ledit Toussaint ayant droit à ce qu'il dit des enfants Philippe TONNEL qu'il

eut de feu Michelle VREDIERE sa femme, tous de Lille sauf les dessus nommés au nombre de sept têtes, héritiers de feu Jeanne VREDIERE veuve de Philippe DESCOURS demeurant au jour de son trépas en la paroisse Ste Catherine à Lille. Ladite veuve DESCOURS comparant le 2 octobre 1556 a donné par amour et affection à Antoine BROUCKART époux de Jeanne DESCOURS, sœur dudit feu Philippe, Pasquier MADOUL époux d'Isabeau DELETOUR et Jeanne DELETOUR sœur à ladite Isabeau, lesdites DELETOUR filles de feu Catherine DESCOURS qui fut aussi sœur dudit Philippe DESCOURS à chacun 150 livres faisant pour eux trois 450 livres à prendre sur ses plus apparents biens à sa mort à charge d'un obit en l'église Ste Catherine pour l'âme dudit Philippe DESCOURS et de la donnatresse. Pour faire solution à ladite Jeanne DESCOURS veuve BROUCKART et à ladite Jeanne DELETOUR fille de feu Betreumieux qu'il eut de Catherine DESCOURS de 300 livres, ils cèdent une lettre donnée des Etats de Lille, Douai et Orchies du 17 novembre 1558 au profit de Jeanne VREDIERE veuve de Philippe DESCOURS pour 150 florins.

2 E 3 / 3851 acte 381 du 18/11/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0478

Grard DELEPLANCQUE laboureur à Loos vend à Guillaume CARDON, marchand de draps à Lille 60 rasières de blé à livrer à la Chandeleur.

2 E 3 / 3851 acte 382 du 12/11/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0479

Gaspard DE BEAUPRET laboureur à Erquinghem le Sec vend à Guillaume CARDON, marchand de draps à Lille, l'avesture à venir de 3c de garance.

2 E 3 / 3851 acte 383 du 09/11/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0480

Maximilien DILLIES laboureur à Wambrechies d'une part, Louis VREDIERE laboureur à Fâches et Jeanne LEMESRE sa femme d'autre part. Moyennant 36 florins le premier renonce au profit du second au droit de cense dont il a droit de feu Jacques LEMESRE et ladite Jeanne LEMESRE sa femme de 9c de labour à Wambrechies.

2 E 3 / 3851 acte 384 du 08/11/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0480

Noble homme Jean DE CUINCHY Sr de Lannoy etc. fils de Messire Philippe DE CUINCHY chevalier, Sr de Libersart etc. et de feu Dame Marguerite DE CROIX son épouse, ledit Sr de Lannoy ayant droit par partage par sa dite mère de la maison, terre et cense ci-après baille à Mahieu CARDON fils de Jacques, laboureur à Hem une cense sur 28b à Hem nommée la cense de Lannoit. Témoins Louis HUGIER receveur dudit Sr et Jean FRUMAUT hôte des Trois Rois à Lille comme convenu avec le père du censier lors de son contrat de mariage.

2 E 3 / 3851 acte 385 du 05/11/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0484

Bauduin BONNART serviteur de la chapelle St Jacques en l'église St Etienne à Lille au nom de ladite chapelle demande de signifier aux héritiers et occupants de la maison qui fut à Valérien DE RAISSE écuyer, rue des Malades à Lille que maître Denis MULLIER, chapelain de la première messe de ladite chapelle se déporte de dire lesdites messes et qu'ils doivent désigner un autre chapelain.

2 E 3 / 3851 acte 386 du 30/10/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0484

Melchior DE BOURGHELLES fils de feu Jean de Cysoing reconnaît devoir à Louis LEMAHIEU de Péronne en Mélantois 18 florins à cause de prêt ce jour à rendre lors de la fête de Lille prochaine.

2 E 3 / 3851 acte 387 du 29/10/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0485

Guillaume DAXE époux de Marguerite DELEDEULE, Georges LEBUCQ (ou Georges LEBOUQC voir acte 334), Antoine LEMESRE et Bauduin DELEPORTE tuteurs et curateurs de Gilles, François, Jean, Bauduin, Antoine et Hélène LEBUCQ enfants mineurs dudit Georges qu'il eut de feu Catherine DELEDEULE sa seconde femme, baillent à Jacques LEMESRE fils de feu Grard, laboureur à Ronchin 15c pris en 20c à l'encontre de la veuve Jean BRIDOUL.



2 E 3 / 3851 acte 388 du 23/10/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0486

Daniel LHERNOULD de Deûlémont baille à Isambart LEROY (Isembert) de Deûlémont un lieu manoir sur 4b et 7b 2c de labour en diverses pièces à Deûlémont et en avant-cense 2b 6c de labour appartenant au couvent de Messines.

2 E 3 / 3851 acte 389 du 19/10/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0488

Jeanne PHUYNNE (? un nom est rayé SEWINNE ?) veuve de Jean CARPENTIER ordonne qu'à son trépas Jean PHUYNNE fils de feu Grégoire son frère, son neveu, prendra la moitié des biens meubles à l'encontre de Jean PHUYNNE aussi son frère.

2 E 3 / 3851 acte 390 du 24/09/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0488

Grard DAMART receveur de Demoiselle Agnès DE HOCRON veuve de Bauduin MASSIET vivant écuyer, Sr de Wandomme baille à Péronne DUHEM veuve de Lotard LE BATTEUR de Lambersart, 2b 2c de labour en 5b 6c à Lambersart hors du gros du fief de Lambersart.

2 E 3 / 3851 acte 391 du 12/09/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0489

Jacques DE LA HAMEDDE fils et héritier de feu Jacques DE LA HAMEDDE et de feu Claire ZUNNE sa femme, nièce et cohéritière avec Antoine ZUNNE de feu Guillaume ROMBAULT, vend à Guillaume CARDON, marchand détailleur de draps à Lille une lettre chirographe donnée des échevins d'Annœullin le 9 mars 1505 obligeant Robert SALMON fils de feu Jean de Wavrin sous forme d'arrentement vers Guillaume ROMBAULT bourgeois au rachat de 200 livres, reconnue exécutoire le 8 février 1553 par devant notaires impériaux d'Annœullin par Mathieuette DUPIRE veuve de Jacques LE CUPPRE et auparavant veuve d'Alexandre FOURNIER propriétaire des 9c hypothéqués. Témoin Jean DOMESSENT hôte des bourloires à St Pierre de Lille.

2 E 3 / 3851 acte 392 du 10/09/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0490

Jacques DE LA CHAPPELLE Sr de Courtembus, Guillaume DU BOSQUIEL et Melchior DUHAMEL tuteurs et curateurs de Jean, Nicolas, Bauduin, Antoinette, Guillemette, Marie, Jacqueline et Valentine DE LA CHAPPELLE enfants de Bauduin DE LA CHAPPELLE qu'il eut de feu Dame Agnès DU BOSQUIEL, Martin DE REBREVETTE écuyer, Sr de Thibauville et Nicolas DU BOSQUIEL tuteurs et curateurs de Claude, Jeanne, Marie et Isabeau DE LE CAUCHIE enfants de noble homme Philippe DE LE CAUCHIE, Sr de Rocques qu'il eut de feu Demoiselle Antoinette DU BOSQUIEL sa première femme, tous lesdits enfants DE LA CHAPPELLE et DE LE CAUCHIE, neveux et nièces en ligne directe (petits-enfants) et héritiers de feu Demoiselle Marie DUBIEZ veuve de maître Martin DU BOSQUIEL ayant donnée ladite dame à ladite Demoiselle Jeanne DE LE CAUCHIES sa nièce, fille dudit Philippe, 1000 florins à prendre sur ses plus apparents biens sans que ses parents puissent y prétendre manance ni aucune chose et si ladite Jeanne mourait la somme retournerait à ses frères et sœurs, par acte devant feu Innocent AUX CAUCHES, notaire, le 21 mai 1550. Ladite Demoiselle Marie a ratifié et approuvé devant la Gouvernance de Lille le 3 septembre 1559. Pour faire solution de payement, les comparants cèdent à ladite Jeanne une lettre de rente héritière en date du jeudi obsoluit, 9 avril 1559, obligeant Guillaume DEGAND comme procureur spécial de Dame Françoise DE LANNOY comtesse douairière de Lannoy vers ladite Marie DUBIEZ au rachat de 1000 florins.

2 E 3 / 3851 acte 393 du 17/08/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0491

Lambert CASTELAIN fils de feu Gilles et de feu Catherine WILLAUME qui fut fille et héritière de Jean WILLAUME, reconnaissent avoir reçu de Guillaume CARDON époux de Demoiselle Louise WILLAUME, 100 livres que ledit Guillaume était tenu de fournir en vertu de certaine donation faite à ladite Louise par feu Louise LE BLONDE à son trépas veuve de Jacques GOMBERT et auparavant dudit Jean WILLAUME de 3b à Camphin à charge, entre autres choses, de payer aux enfants dudit feu Guillaume CASTELAIN 200 livres de ce qu'il pourrait retenir en rente, laquelle somme de 100 livres les héritiers apparents dudit Lambert conjoint ses frères ont consenti la condition de retour le jour de St Mathias 24 février 1556.

2 E 3 / 3851 acte 394 du 03/08/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0492

Gérard LE PESQUEUR prêtre au service de l'église St Etienne à Lille âgé de 67 an environ affirme qu'il a desservi la cure dudit St Etienne l'espace de 41 ans finissant il y a deux ans, sait qu'au curé appartient partie de six rasières de mieulture de blé et 16 livres parisis en argent par an de rente dont le receveur en a pour sa réception 40 sols. Les obits et anniversaires fondés il n'y a sinon ce que pourra être trouvé et vérifié par les obitiers de ladite église et la chapelle de Ste Barbe, St Jacques, Marie Madeleine et la chapelle Jean RUFFAULT des Heures et des pauvres, et que outre ce n'y a autre chose annuel de certain. Quant aux offrandes qui se font en ladite église, elles sont incertaines parce qu'elles sont à la volonté et discrétion des gens tant pour les messes et services des paroissiens qui seraient terminés vie par mort que des messes du St Sacrement et autres votives et se font icelles à dévotion, laquelle refroidie et diminue journellement de sorte qu'on ne les peut estimer en valeur annuelle. Et a la fabrique contre le curé aussi sa part tellement que le curé n'a que la quatrième partie desdites offrandes. Il faut déduire pour certaines charges 5 sols à chaque messe et obit et 2 sols ... outre les dons gratuits ou légats qui se font ou pour vacation et autres semblables sont incertains et dépendent de la discrétion et dévotion des paroissiens et du travail et diligence du curé et de son lieutenant. De sorte que n'ont été par force de diligent et sobrier ledit maître Gérard, ont perdu par plusieurs années avec les grandes charges et office de la cure, nonobstant que feu maître Mathis DES MARETZ laissait audit Gérard annuellement jouir de 21 florins à tant moins de son bail, et que ledit Gérard recevait une fois plus, une fois moins selon lesdites advenues. Etabli à la demande de Jacques SIX marchand à Lille au nom et comme entremetteur de maître Jean SIX son frère résident près le pont en la ville de Louvain.

2 E 3 / 3851 acte 395 du 17/07/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0493

Paul DE BRAY et Demoiselle Antoinette DUBUS sa femme de Lille, vendent à Pierre LECLERCQ et Philippe CARDON, tuteurs de Jean, Annette et Michelle DESRUMAUX enfants mineurs de feu Jacques DESRUMAUX et de Marguerite POTTIER qui fut sa femme, une lettre de rente héritière (par les deniers desdits enfants venant de leur épargne et du rachat d'une rente obligeant de feu Jacques MASURE et sa femme de Lille) du 15 juillet 1536 au rachat de 1600 livres obligeant la communauté de Lille vers Jacques DUBUS, grand-père (hésitations et ratures : trepe ?, mère) de ladite Antoinette dont elle a droit par partage avec ses cohéritiers.

2 E 3 / 3851 acte 396 du 17/07/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0494

Grard DELEPLANCQUE laboureur à Loos reconnaît devoir à Guillaume CARDON, marchand détailleur de draps à Lille 148 florins 2 patards 6 deniers à cause de prêt, vente de draps et écots payés par lui, compris 60 florins qu'il avait déjà reconnu lui devoir devant Betreumieux FROIDURE, notaire, le 26 octobre 1559 à rendre d'ici Noël.

2 E 3 / 3851 acte 397 du 26/06/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0495

Isambart DUTHOIT de Beaucamps et Jacques REUBRE de Fournes reconnaissent que le 28 septembre 1559 Jean TURPIN de Beaucamps, leur beau-père, a vendu à Guillaume CARDON, marchand détailleur de draps à Lille l'avesture de garance de 4 à 5c de labour à Beaucamps moyennant 50 florins ce qu'il n'a pu faire et s'est engagé à lui donner 30 florins en plus de rendre lesdits 50, tanmoins de ce qu'il a pu livrer à quoi ledit TURPIN et Marguerite BATAILLE sa femme se sont obligés le 18 janvier devant le lieutenant de la Gouvernance de Lille. Ledit TURPIN et sa femme sont allés demeurer au pays d'Artois, pour quoi les comparants s'engagent de payer pour eux.

*2 E 3 / 3851 acte 398 du 19/06/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0497*

*André DILLIES âgé de 46 ans environ et Mahieu DEFEU âgé de 41 ans, marglisseur de l'église paroissiale St André à Lille, Evrard DE CALLONNE écuyer, âgé de 60 ans, Jean LEMAGRE âgé de 38 ans, Philippe FORMANTEL ministre de la chapelle Notre-Dame en ladite église, âgé de 45 ans, Jean FRUMAUT ministre des pauvres de ladite église, âgé de 50 ans, Jean BONAVENTURE ministre des trépassés de ladite église, âgé de 50 ans, Nicolas MATON âgé de 34 ans et Chrétien LEKEUCH âgé de 50 ans, tous paroissiens de ladite église, affirment avoir bonne connaissance de feu Jean DESPREZ prêtre chanoine de l'église collégiale St Pierre de Lille, curé propriétaire de ladite église St André qu'il savent il y a dix mois avoir commis pour desservir comme vice curé de ladite église, un nommé sire Charles sans avoir fait demande aux marglisseurs et paroissiens comme requis est par coutume ancienne. Ledit sire Charles est coutumier de soi emboire, ivrognerie, ordurier, le jour de*

*bonnes pâques dernières il était tellement surpris de voir qu'il n'a su chanter vêpres tant au soir qu'autrement. En ladite église, au grand scandale du peuple, l'espace de trois semaines il a chanté d'une voix cassée le service divin pour quoi ils se plaignent audit curé propriétaire. Sire Jacques SIX prêtre, chapelain en ..., âgé de 77 ans environ affirme qu'il y a 39 ans qu'il demeure en la paroisse St André lez Lille et de la même chose, ajoutant que ledit Charles ne s'acquitte pas des confessions ni ne commente des saintes Ecritures ou évangiles les dimanches, de quoi les paroissiens se plaignent à lui.*

2 E 3 / 3851 acte 399 du 12/06/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0499

Pierre LE CANDELE fils de feu Louis qui fut fils de Simon LE CANDELE de Lille vend aux enchères à Paul PARMENTIER l'aîné, fils de feu Jacques PARMENTIER de Lille un fief à Ronchin tenue de la Srie de Roubaix sur 7b 14c 4v en plusieurs pièces dont 5 quartiers dont Artus VREDIERE est héritier et de 3c 3 quartrons Pierre LECLERCQ fils de feu Simon.

2 E 3 / 3851 acte 400 du 30/05/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0501

Louis DE ROUBAIX veuf d'Isabeau ROLAND d'une part, Robert DESCAMPS époux de Jeanne DEFLANDRES, Guillaume HOHART époux de Françoise DEFLANDRES, Jacques CORNILLE époux de Marie DEFLANDRES, ledit Robert et Jean DEFFONTAINES (avec Jean DESQUENNES - rayé) tuteurs de Jérôme, Mahieu et Jacqueline DEFLANDRES, lesdits DEFLANDRES enfants et hoirs de ladite feu Isabeau ROLAND qu'elle eut de feu Michel DEFLANDRES qui fut son premier mari d'autre part, s'accordent sur les droits du premier suite à la mort de son épouse. A propos d'une terre apportée en dot, d'une lettre de rente héritière de 300 livres obligeant Nicolas et Roland DOUDELET frères vers le premier comparant... Témoin Germain LEROUX fils de Thomas.

2 E 3 / 3851 acte 401 du 25/05/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0503

Jean DELEFORTRIE fils et héritier de feu Catherine CLARISSE à son trépas veuve de David DELEFORTRIE de Lille, vend à Claude CARLIER fils de feu Arnould de Lille une lettre de rente héritière obligeant Jean DUMONT fils de feu Jean au hameau du Ploych à Mérégnies depuis le 21 février 1535.

2 E 3 / 3851 acte 402 du 11/05/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0504

Marguerite DE CLANDRE (Marguerite LE CANDELE ?) veuve avec enfants de Jacques DE CROCCQ hors la porte de Courtrai de Lille d'une part, Pierre MARIAGE censier à Saint André lez Lille d'autre part. Accord à propos de dettes mutuelles, d'argent prêté par ledit DE CROCCQ et bail d'un bonnier à Lambersart devant Jérôme CARLIER, notaire le 10 décembre 1555, écots et 22 florins que ladite veuve doit au second. Témoin Philippe DE CROCCQ, teinturier à Lille.

2 E 3 / 3851 acte 403 du 21/05/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0505

Denis TOURNEMINE fils de Pasquier, émancipé le jour d'hier et mis hors du pain et gouvernement de son dit père par les échevins de Lille, reconnaît avoir reçu de maître Philippe TOURNEMINE, exécuteur du testament de feu Thomas TOURNEMINE et Guillaume TOURNEMINE fils dudit feu Thomas, une pièce de vaisselle d'argent que ledit Thomas lui a donné par acte devant Jean DEFFONTAINES, notaire.

*2 E 3 / 3851 acte 404 du 06/05/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0506*

*Allard BRAM bourgeois de Lille âgé de 55 ans et François RONDEAU, hôte au Chevalet d'Or (sic : Chevalier d'Or) à Lille, âgé de 37 ans affirment qu'ils connaissent bien Demoiselle Marguerite RUFFAULT veuve du Sr de le Warawanne de Lille et de Dame Marie DE BEAUFFREMEZ fille de feu maître Jean DE BEAUFFREMEZ, à présent femme de Claude DE LA HAMEDDE écuyer, Sr de Vich..., capitaine dudit château. Laquelle Marguerite ils savent être en vie humaine et santé corporelle pour l'avoir vu il y a trois jours aller et ambuler à Lille. Et au regard de ladite Marie de même il y a treize ou quinze jours avec ledit Claude en vie humaine, santé corporelle. Requis par Gard DAMARD pour Demoiselle Françoise RUFFAULT veuve du Sr du Watrevlieht de Bruges.*

2 E 3 / 3851 acte 405 du 29/04/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0506

Sire Nicole CRESPIEL prêtre, vice curé d'Hellemmes, âgé de 75 ans et Isabeau CHARLET veuve de Jean CATON (?) de Lille, âgée de 80 ans, affirment avoir bonne connaissance de feu Michelle DEFFONTAINES à son trépas vers 1524 veuve de Hellin DESCAMPS qui vivait de ses rentes et revenus ayant délaissé sept héritiers tant neveux que nièces tels que sire Jean CRESPIEL vivant vice curé de St Maurice à Lille, Engher DEFFONTAINES, Gilbert DUBOIS, Bauduin et Michelle DESCAMPS, Marguerite et Miquelette CRESPIEL (Michelle CRESPEL), ladite Marguerite CRESPIEL à présent veuve de Bertrand SIRET. Ladite Marguerite a eu pour son septième de la succession de sa tante 650 livres en deniers, depuis constitués en rente héritière au profit des enfants dudit Bertrand et 6c de terre à Escobecque depuis vendus à Jean DOLHAIN écuyer, époux de ladite Michelle DESCAMPS. Ils le savent, lui pour avoir plusieurs fois hanté en la maison de ladite Michelle et que ladite Marguerite CRESPIEL est sa cousine germaine. Requis par ladite veuve CHIRET (sic).

2 E 3 / 3851 acte 406 du 02/05/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0507

Jeanne LACHIER veuve de Jean CASTELAIN vivant tenneur (?), assistée de Sébastien LE PREVOST son neveu d'une part, Demoiselle Jacqueline LEWAIGE (Jacqueline LOUAGE) veuve d'Hugues CASTELAIN vivant bourgeois de Lille, assistée de Robert WATRELET son beau-fils d'autre part. S'accordent sur le retour à ladite Jeanne suite à son traité de mariage entre ledit Hugues et la seconde comparante. La seconde devait fournir à la première comparante 400 florins dont deux lettres de rente, l'une de 150 florins au profit de Jean LE VASSEUR depuis le 4 août 1554 et l'autre de 50 florins du 18 septembre 1554 au profit dudit Hugues obligeant la ville de Lille, moyennant 100 florins en liquide et 200 à venir, elle renonce auxdits 400 florins à condition que le paiement se fasse à échéance dite. Pour quoi la seconde engage un fief à Wervicq.

2 E 3 / 3851 acte 407 du 27/04/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0509

Demoiselle Jacqueline CAUWET veuve de Pierre CUVILLON, vivant greffier de la Gouvernance de Lille, vend à Pierre DE CROIX écuyer, Sr de la Fresnoye une lettre de bailli obligeant noble homme Arnould DE LANNOY Sr de Templeuve en Dossemer, Demoiselle Adrienne DUCHESNE sa femme et Bertrand DELECAMBRE dit Gantois écuyer, Sr de la Haye vers feu Charles DE MONTMORENCY écuyer pour 300 livres.

2 E 3 / 3851 acte 408 du 24/04/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0510

Demoiselle Jeanne LEMESRE veuve de Jacques LEMESRE de Fâches reconnaît devoir à Adrien DELESPIERRE époux de Demoiselle Catherine COCQUET, fille de feu Jean, pour lui et ses cohéritiers 77 florins à cause d'arriérages de cense de 4b 12c, 23 rasières 2 havots de blé à payer en deux fois.

2 E 3 / 3851 acte 409 du 24/04/1560 - FRAD059\_2E3\_3851\_0511

Adrien DELESPIERRE époux de Demoiselle Catherine COCQUET, Wallerand TASSART époux de Demoiselle Françoise COCQUET, forts de Pierre SALLENGRE et Arnould COCQUET tuteurs et curateurs de Pierre COCQUET mineur d'ans, lesdits COCQUET enfants et héritiers de feu Jean baillent à Demoiselle Jeanne LEMESRE veuve de Jacques LEMESRE de Fâches 4b 12c en plusieurs pièces à Fâches.

2 E 3 / 3851 acte 410 du 10/04/1560 (n.s.) - FRAD059\_2E3\_3851\_0513

Philippe CARDON bourgeois de Lille vend aux enchères à Denis LEMESRE, laboureur à Prêmesques 22c ½ quartier de labour à Capinghem. Surenchère par Etienne DE SAINS de Capinghem puis par Antoine LEVECQUE de Capinghem.

2 E 3 / 3851 acte 411 du 18/03/1560 (n.s.) - FRAD059\_2E3\_3851\_0515

Demoiselle Agnès CARETTE veuve de Wallerand DELERUYELLE baille à Jean MALLEBRANCQUE fils de feu François de Marquillies un cent de terre qui est fief à Hantay tenant à Péronne LEROUX veuve de Jean PARENT.

2 E 3 / 3851 acte 412 du 16/03/1560 (n.s.) - FRAD059\_2E3\_3851\_0515

Roger LE BATTEUR fils et héritier de feu Roger, marchand de fer à Lille, pour lui et fort de maître Jean LE BATTEUR curé propriétaire de Roubaix et Jean LE BATTEUR ses frères d'une part, Sébastien LE PREVOST, Dame Marie LE BATTEUR sa femme, fille et héritière de feu Guillaume LE BATTEUR d'autre part. Ayant en commun plusieurs parties de lieu manoir et héritages à Ennequin, paroisse de Loos et Haubourdin, procèdent au partage. Les premiers auront 15c à Haubourdin, les second un lieu manoir à Loos sur 1c. Témoin Olivier LEMESRE fils d'Antoine.

2 E 3 / 3851 acte 413 du 14/03/1560 (n.s.) - FRAD059\_2E3\_3851\_0516

Pierre PAYS en son nom privé, Elias DESPLANCQUES et Pierre DE DHRUEL dit DESREVEAUX, tuteurs d'Antoine et Jacques PAYS enfants mineur de feu Claude PAYS qu'il eut de Jeanne DESREVEAUX, ont transporté à Pierre BUCQUEL et sa femme le 19 juin 1559 plusieurs lettres de rentes héritières pour sûreté de 600 livres de reste de 1200 livres reçus en plusieurs fois de Jean DUGARDIN ayant acheté une maison rue des Malades à Lille. Ils vendent audit Pierre une lettre de rente héritière du 9 novembre 1556 obligeant Guillaume CARPENTIER fils de feu Jean, et Marie HACOUL sa femme d'Avelin vers ledit Pierre BUCQUET et Etienne DESREVEAUX tuteurs d'Antoine, Pierre, Jacques, Guy et Simonnette PAYS (Simone) enfants mineurs dudit feu Claude et Jeanne DESREVEAUX acheteurs.

2 E 3 / 3851 acte 414 du 14/03/1560 (n.s.) - FRAD059\_2E3\_3851\_0517

Jeanne DESREVEAUX veuve de Claude PAYS et Pierre PAYS son fils pour eux et au nom d'Antoine et Jacques PAYS, reconnaissent avoir reçu d'Elias DESPLANCQUES et Pierre DE DHRUEL dit DESREVEAUX tuteurs et curateurs desdits Antoine et Jacques PAYS enfants mineurs dudit feu Claude et de Jeanne DESREVEAUX 33 florins de reste de compte rendu au siège d'orphènes par lesdits tuteurs desdits Pierre, Jacques et Antoine PAYS et reste de la vente faite par Jean DUGARDIN d'une maison rue des Malades à Lille appartenant aux dits enfants, faisant à chacun 11 florins et aux dits Antoine et Jacques pour subvenir à leurs accoutrements.

2 E 3 / 3851 acte 415 du 11/03/1560 (n.s.) - FRAD059\_2E3\_3851\_0518

Jean BUS de Lille vend à Marie DELESALLE fille de feu Martin une lettre de rente héritière du 1<sup>er</sup> octobre 1554 obligeant la communauté de Lille vers Nicolas LE GILLON fils de feu Nicolas dont le vendeur a droit par transport dudit Nicolas.



2 E 3 / 3851 acte 416 du 06/03/1560 (n.s.) - FRAD059\_2E3\_3851\_0518

Pierre LE SERRE, Claude REGNIER, Guillaume DE RANSSART, Jean LE SERRE le jeune, tous caudreliers à Arras reconnaissent devoir à Philippe CARDON bourgeois de Lille époux de Jeanne DELERUE fille de feu Toussaint vivant caudrelier à Lille 140 florins à cause de la vente de 1323 livres de chaudrons loyés en pots de coevres. Témoins Jean DOGHER fils de feu Jean de Lille.

2 E 3 / 3851 acte 417 du 26/02/1560 (n.s.) - FRAD059\_2E3\_3851\_0519

Gilles LEMESRE et Isabeau DE MARQUILLIES sa femme, vendent à Guillaume CARDON marchand détailleur de draps à Lille, l'avesture de 4b de wedde à Lesquin.

## 2 E 3 / 3852

2 E 3 / 3852 acte 1 du 19/04/1576 - FRAD059\_2E3\_3852\_0012

Nicolas COUSIN raoussier (?), assisté de Charles COUSIN son frère, Nicolas DEM... brasseur à la brasserie du Gourdon à Lille son ami d'une part, Jeanne DUFLOCC fille de feu Jean, vivant laboureur à Violaine près La Bassée qu'il eut de Barbe (blanc), assistée de François MORDACQUE et Jean DE RICHEMONT hôte de la Roquette à Lille, son maître et ses amis d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot, elle apporte en argent et meuble 400 livres.

2 E 3 / 3852 acte 2 du 13/02/1576 - FRAD059\_2E3\_3852\_0014

Nicolas DUPUICH (Nicolas DUPUIS) fils de feu Henri DUPUIS, bourgeois de Lille, assisté de Jacques BRAM et Mahieu BUISINE ses beaux-frères et de Bauduin DUVAL bourgeois de Lille son bel-oncle d'une part, Demoiselle Catherine REGNARRE veuve avec enfant de Frédéric CARLIER vivant chépier des prisons du chastel en la paroisse St Pierre de Lille, assistée de Jean REGNARRE son oncle paternel, Wallerand DE VILLERS son oncle maternel et de Jean CARON son bel-oncle d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 2b à Lambersart occupés par Antoine DESREUX son beau-frère, ses vêtements et meubles. Elle apporte 200 livres par partage mobilière avec Jacques CARLIER son fils à charge de l'entretenir.

2 E 3 / 3852 acte 3 du 27/12/1575 - FRAD059\_2E3\_3852\_0016

Antoine et Paul DANCOISNES père et fils, assistés de Sire Hugues DANCOISNES prêtre, chapelain de la collégiale St Pierre de Lille, Elie DANCOISNES ses oncles paternels, Pierre DU VRELIER son oncle maternel et de Philippe DUTHOIT son cousin d'une part, Demoiselle Isabeau THEVELIN veuve de Jean EVE vivant auditeur à la chambre des comptes de Lille, forte de Barbe EVE aussi présente, assistée de maître Charles EVE licencier es lois son fils et de Daniel VANDENBROELE procureur à Lille, son beau-fils d'autre part. Contrat de mariage entre ledit Paul et ladite Barbe. Lui apporte par disposition de feu Demoiselle Catherine DESPLANCQUES veuve de Nicolas DUVRELIER, sa grand-mère, le 12 novembre 1548 devant Jean BAYART, notaire, la somme de 3600 livres et de son père 900 livres de formature de Jean DUVRELIER femme dudit Antoine et mère dudit Paul et partage du 23 octobre 1575. Elle apporte 1000 livres et ses vêtements.

2 E 3 / 3852 acte 4 du 26/07/1575 - FRAD059\_2E3\_3852\_0018

Jacques MOTET fils de feu Guillaume qu'il eut de Demoiselle Elisabeth TROMIGNOT (?), assisté de Dom Nicole TOMIGNOT prêtre, pro-curé (?) de Fives lez Lille son oncle maternel, de maître Wallerand MIROUL et Maximilien DE MOL licenciés es lois, avocats postulants en la Gouvernance de Lille, Guillaume CUVILLON écuyer, Sr de Pardin, Boutillerie etc., Chrétien LESCOUFLE bourgeois et marchand à Lille son maître, ses amis acquis d'une part, Jeanne DELEDALLE fille de Pierre qu'il eut en secondes noces de Demoiselle Agnès DE VENDEVILLE, assistée de Jacques DELEDALLE son frère, maître Jean POIGNART son beau-frère, Jacques DE VENDEVILLE fils de feu Nicolas, son oncle, maître Antoine BOUREL (?) licencier es lois, avocat postulant en la Gouvernance de Lille et de Jacques WILDE ses beaux-oncles, de Nicolas et Jacques DE VENDEVILLE enfants de feu Jacques et de maître Guillaume DE VENDEVILLE docteur en droit, avocat postulant à ladite Gouvernance, ses cousins issus de germains, lesdits Nicolas et Jacques DE VENDEVILLE et WILDE tous bourgeois et marchands à Lille d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte une lettre de baillie de 500 florins obligeant Louis PARENT boulanger hors la porte Desregneaulx de Lille vers ledit Jacques, 500 florins en liquide entre les mains dudit CUVILLON son oncle, un bonnier à Ennevelin estimés 500 florins, ses vêtements de noces, dépenses des noces et chaudéau et décharge de toutes dettes. Elle apporte un lieu manoir sur 7b à Ennevelin venant de sa mère, une lettre de baillie de 600 florins obligeant ledit Jacques DE VENDEVILLE fils de feu Nicolas au profit d'Olivier CORBAULT, 150 florins de rentes l'une de 50 livres obligeant Betreumieux LE BELTREUMIEUX au lieu de feu Bauduin son père de Phalempin et l'autre de 200 livres obligeant Eloi PETIT pour l'achat d'un lieu et héritage à Camphin lez Seclin. En marge : copie faite le 20 février 1675 pour Elisabeth MOTET femme de Philippe NOEL.

2 E 3 / 3852 acte 5 du 12/04/1575 - FRAD059\_2E3\_3852\_0021

Robert TOUBILLY greffier de Flines (veuf de Barbe DE RACHES), assisté de Robert et Jérôme DEBRUSLE (?) ses cousins germains de Flines d'une part, Demoiselle Jeanne CARDON veuve de Jean DILLIES vivant laboureur à Saint André lez Lille, mère et se fait fort de Marguerite DILLIES, assistée de Guillaume et Thierry DILLIES ses fils, Jacques DELANNOY son beau-fils, Michel DILLIES et Jean COUVREUR censier de la Tour à Marcq, son beau-frère d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte une maison contenant une rasière de terre à Flines, demi bonnier de jardin, deux rasières de terre, deux coupes de terre, deux rasières, un quartier, la moitié de deux rasières de terre et de trois coupes de pré par lui acquis avec feu Barbe DE RACHES sa première felle, un quartier, moitié d'un bonnier de pré à l'encontre d'Antoine TOUBILLY fils de feu Betreumieux, son neveu à Bouvignies, tiers de 11 rasières deux coupes à Dury contre ledit Antoine et Catherine TOUBILLY, soeur dudit Robert, deux jardins de deux rasières à Chastelet, des meubles et bestiaux, bêtes chevalines, blanches bêtes. Elle apporte 400 livres, en bagues, bijoux et accoutrements et une robe de noces. Témoin Mathias CARDON marchand à Lille, cousin de la fiancée.

2 E 3 / 3852 acte 6 du 21/01/1575 (n.s.) - FRAD059\_2E3\_3852\_0025

Pierre DELEDORPE fils de Guillaume, assisté de son père, Jean DE WARENGHIEN receveur du roi de son domaine de Lille, Louis LE HUGIER receveur de l'hôpital Notre-Dame qu'on dit le comtesse à Lille d'une part, Anne DE MONCHY fille de feu Arnould qu'il eut de feu Demoiselle Antoinette DE COUROUBLE sa femme, assistée de Jérôme, Guillaume et Jean DE COUROUBLE bourgeois de Lille, ses oncles maternels, Simon DU JACCOEN (?) son bel-oncle maternel, Arnould VINCRE et Louis DELEBARRE ses beaux-cousins d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 1500 florins en argent et lettres de rentes héritières, ledit Guillaume DELEPORTE a promis de gouverner le couple pendant deux ans et il donne à son fils sa robe nuptiale (sic) et le décharge de toutes dettes. Elle apporte au cas où Olivier DE MONCHY son frère expaysé ne revienne pas, la moitié à l'encontre de Jean DE MONCHY aussi son frère de plusieurs lettres de rentes héritières avec arriérages et quart de 30c de labour en deux pièces à Bondues, la somme de 3500 florins du prix que dessus par compte rendu par lesdits Arnould VINCRE et DELEBARRE aux dits Jérôme et Guillaume DE COUROUBLE tuteurs desdits Jean et Anne DE MONCHY clos le 10 septembre 1574.

2 E 3 / 3852 acte 7 du 31/08/1574 - FRAD059\_2E3\_3852\_0028

Jean DE WARENGHIEN receveur du roi de son domaine de Lille (veuf de Marie DE LE SAUCH), assisté de Nicolas DU BOSQUIEL écuyer, Sr de le Berghe, de Jérôme CAULIER greffier criminel de cette ville ses beaux-frères et d'Emond LE GUILLEBERT greffier de la chambre des comptes à Lille, son cousin allié d'une part, Demoiselle Philippotte FEBVRIER veuve de maître Zègre VINCART vivant maître ordinaire de la chambre des comptes, assistée de Guillaume CUVILLON bourgeois de Lille, son beau-frère, Jean PICAVET bourgeois de Lille, son neveu d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte par disposition de feu maître Jean DE WARENGHIEN son père vivant aussi maître de la chambre des comptes passé devant Jacques BRULART, notaire, le 5 novembre 1555, un fief à Escobecque sur 18c, tiers à l'encontre de Guillaume DE WARENGHIEN son frère et de Demoiselle Françoise DE WARENGHIEN sa soeur, femme dudit Jérôme CALIER des maison, cense et édifices patrimoniaux venant de leur père à Escobecque sur 19 à 20 bonniers, tiers de 4c à Thumeries qui est le tiers de douzième à l'encontre des hoirs de feu Antoine DE LANDAS et de Jean et Eustache THEVELIN frères, une maison rue du Peuplier en la paroisse Ste Catherine à Lille, en diverses lettres de rentes héritières 1800 florins, en plusieurs sortes de meubles compris la vaisselle 1700 florins sans toucher au partage par lui fait à ses enfants qu'il eut de Marie DE LE SAUCH devant échevins le 23 août 1574 ni de la jouissance du cinquième de l'hoirie de feu Demoiselle Jacqueline DE LE SAUCH à son trépas veuve de Bauduin DESCOURS. Elle apporte une choque de maisons es faubourg de la Porte de la Barre à Lille sur 17c dont elle tire en rendage 121 florins, la moitié de 2b à Lomme, demi bonnier à Avelin, 6c à Ennevelin, quelque portion de pré à Thumeries, une lettre de rente héritière de 1000 florins obligeant messire Maximilien VILLAIN chevalier, Sr baron de Rassenghien, une autre de 600 florins sur Jacques DE POTTES Sr de Herronfontaines, une de 400 florins sur Nicolas DU CHSTEL, une de 400 florins sur noble homme Josse WYTS Sr de Wulverghem et Jean WARLOP son censier, une de 400 florins sur messire Robert DE LONGHEVAL Sr de la Tour et sa compagne et Jean PINTE son censier de la Haverie, une de 50 florins sur la ville de Lille, une de 50 florins sur Jean DELECROIX, censier de Beaulieu à Wattrelos, venant de la succession de feu Jacques FEBVRIER vivant écuyer, son frère dont le partage n'a pas encore été fait 800 florins, les meubles, ustensiles, linges, vaisselles pour

800 florins sans toucher au partage qu'elle a fait à ses enfants. Témoin Jean CUVILLON fils dudit Guillaume, bourgeois de Lille et Cornille CLAISSOIRE fils de Nicolas (ou CLAISSONNE), serviteur dudit Sr de le Berghe.

2 E 3 / 3852 acte 8 du 06/03/1574 (n.s.) - FRAD059\_2E3\_3852\_0032

Jean DE FLANDRES fils d'Antoine, bourgeois et marchand à Lille, assisté de son père, Demoiselle Catherine DESPLANCQUES sa mère, Jacques DE FLANDRES son frère et d'Elias DESPLANCQUES bourgeois de Lille, son oncle maternel d'une part, Antoine DE SAILLY bourgeois de Lille, père et se faisant fort de Michelle DE SAILLY sa fille qu'il eut de Demoiselle Marie DANCOISNES sa femme, assisté de Pierre DESCAMPS l'aîné, son beau-cousin, Jean DANCOISNEES son neveu d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 1000 florins en lettres de rentes héritières. Elle apporte 4500 florins.

2 E 3 / 3852 acte 9 du - 21/07/1574 - FRAD059\_2E3\_3852\_0036

Hubert DELOBEL fils d'Hugues, bourgeois de Lille, assisté de son père, Paul MOREL et Betreumieux SPELDRE ses beaux-frères, Martin DESBUISSONS et Jean CASTELAIN fils de feu Mahieu, ses cousins germains d'une part, Antoinette PARENT fille de feu Henri qu'il eut de Demoiselle Marguerite MOREL à présent femme de Nicolas LEMAHIEUR marchand tanneur à Lille, assistée de dudit Nicolas et de sa mère, Gaspard MOREL son grand-père maternel, Allard PARENT son oncle paternel, François MALLATIRE son bel-oncle, Jean PARENT son cousin germain, Gilles CASTELAIN son beau-cousin germain, tous bourgeois de Lille d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 400 florins, 15c à Fâches estimés 300 florins. Elle apporte de la formoture de son père 500 florins, 400 florins de la succession de feu Jean PARENT l'aîné et de feu Demoiselle Antoinette LEVECQUE ses grand-père et grand-mère paternels, lesdits Gaspard et Nicolas lui donnent 100 florins et 250 florins, faisant le tout 1000 florins.

2 E 3 / 3852 acte 10 du 26/08/1574 - FRAD059\_2E3\_3852\_0039

Antoine DESPREZ fils de feu Nicolas (veuf), bourgeois et marchand à Lille, assisté d'Antoine DESPREZ son fils et de Gérard DUGARDIN son beau-fils d'une part, Demoiselle Adrienne BLONDEL veuve de Guillaume LAGREGYE assistée de Regnier BBLONDEL fondeur de cloches à Arras, son frère d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 1000 livres.

2 E 3 / 3852 acte 11 du 29/07/1574 - FRAD059\_2E3\_3852\_0041

Philippe DUCROCQ fils de feu Jacques qu'il eut de Marguerite DE CLUNDRE à présent sa veuve, assisté de sa mère, de Philippe DUCLOCQ son parrain et cousin germain d'une part, Françoise RAMERY fille de feu Jean qu'il eut de Jeanne GODIN à présent femme de Melchior DE THUMESNIL, assistée de dudit Melchior son parâtre, Mahieu RAMERY son oncle et de Jean DUBAR son bel-oncle d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte la moitié d'un pré de 16 à 17c à Lambersart à l'encontre de Louis DUCROCQ son frère dont il accorde la jouissance à sa mère sa vie durant. Elle apporte 50 florins en argent, un lit et parchevet, ses accoutrements estimés 60 florins. Devant Pierre SCRIECK et Pierre DUFOREST notaires à Lille.

2 E 3 / 3852 acte 12 du 04/07/1574 - FRAD059\_2E3\_3852\_0044

Thomas POTTEL fils de Jean qu'il eut de Jeanne COUPILLET sa femme, assisté de son père, Alexandre DUHAYON son beau-frère et de Bastien LANNOT son ami acquis d'une part, Guillaume CLOU frère et se portant fort de Nicolas CLOU sa soeur, assisté de Gilles MACHON son cousin, Noël DUVIVIER son beau-cousin, Bauduin DUVIVIER parrain de ladite Nicole et Siméon MANISENT (Simon) prévôt et receveur de Cysoing, maître de ladite Nicole d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 50 livres et la décharge de ses dettes. Elle apporte en deux lettres de rentes héritières 350 livres, l'une de 300 livres obligeant Jean DELEBARRE boucher de la grande boucherie à Lille et l'autre de 50 livres obligeant l'église Ste Catherine à Lille et ses vêtements estimés 500 livres.

2 E 3 / 3852 acte 13 du 15/06/1574 - FRAD059\_2E3\_3852\_0045

Antoine DESPREZ fils de feu Mathieu vivant soldoyer au château de Lille qu'il eut en premières noces de feu Catherine CAULIER, assisté d'Hugues DELOBEL son grand-oncle maternel, Robert DUBUS son cousin issu de germain et de Mathieu WICCART son cousin issu de germain, naguères ses tuteurs, tous bourgeois de Lille d'une part, Demoiselle Marguerite FOURMENTIN (FROMENTIN) veuve de Gard HERRENG, mère et se fait



fort de Jacqueline HERRENG, assistée de Sire Guillaume HERRENG prêtre, chapelain de St Pierre de Lille, Etienne HERRENG ses fils et frères de ladite Jacqueline et de Toussaint DOMESSENT bourgeois de Lille son beau-frère et bel-oncle de ladite Jacqueline d'autre part. Contrat de mariage. La dot du fiancé est précisée dans la déclaration faite par ses tuteurs devant les échevins ce jour. Elle apporte 200 florins de son père, 50 florins de la donation par Jean FOURMENTIN son grand-oncle maternel, ledit sire Guillaume donne à sa soeur une lettre de rente héritière de 140 florins obligeant maître Pierre HOTTIN parteur à Carnin et une de 50 florins obligeant Piat SABBE d'Haubourdin, 10 florins et 20 lots de vin pour le repas de noces pris au cellier du chapitre St Pierre, elle a 100 florins d'épargne, faisant le tout 550 florins. Note du notaire : il faut savoir si le fils est bourgeois.

2 E 3 / 3852 acte 14 du 09/06/1574 - FRAD059\_2E3\_3852\_0049

François DESQUESNES fils de Michel qu'il eut de Demoiselle Jeanne LECLERCQ, assisté de son père, Mahieu DUQUESNES son oncle paternel et de Jacques DESTERRE son ami acquis d'une part, Olivier HOCHEPIED poissonnier de mer, père et se faisant fort d'Anne HOCHEPIED qu'il eut de Camphin en Catherine PREVOST sa femme, assisté de François HOCHEPIED son frère, François DELAFORGE, Jean DUBOIS et Antoine LECLERCQ ses beaux-frères d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte de la formature de sa mère par acte devant Antoine AGACHE, notaire, 12 florins. Elle apporte 25 florins. Témoin Clément BONNART fils de feu Bauduin de Lille.

2 E 3 / 3852 acte 15 du 04/06/1574 - FRAD059\_2E3\_3852\_0051

Maître Guillaume DE VENDEVILLE fils de feu Guillaume, docteur en droit, avocat postulant en la Gouvernance de Lille, assisté de Demoiselle Marie BARBIEUR sa mère, veuve dudit, de messires maître Jean DE VENDEVILLE, docteur en droit et professeur de l'université de Douai, de maître Jacques DE VENDEVILLE licencier es droit, prêtre et chanoine de l'église collégiale St Pierre à Lille, Antoine DE VENDEVILLE marchand de Dixmude ses frères et d'Antoine CLICQUET écuyer de Lille son bel-oncle (et de Robert BAILLET fils de Robert, bourgeois et marchand à Lille son beau-frère - rayé) d'une part, Demoiselle Marguerite LE DRUT fille de maître Germain LE DRUT docteur en médecine à Lille qu'il eut de feu Demoiselle Claire DE CORENHUZE, assistée de son père, Martin CASTELAIN bourgeois de Lille, son beau-frère, François FACHES bourgeois de Lille son bel-oncle paternel et de Germain DEHOND son cousin germain paternel d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte une maison sur 1/2b es faubourgs de la Barre à Lille estimée 1800 florins à moins qu'il choisisse l'équivalent en argent d'ici trois ans, un fief à Sainghin en Mélanthois sur 14c estimé 400 florins, 800 florins par sa mère en deniers et lettres de rentes, faisant le tout 3000 florins. Elle apporte de formature de sa mère par acte du 15 juin 1554 1157 florins 6 patards 6 deniers tournaï, la moitié à l'encontre de Demoiselle Jeanne LEDRUT sa soeur de 6c 40v de pré à Bailleul en Flandre, moitié de 6c moins 8v audit lieu estimées 242 florins, de la succession de Demoiselle Guillemette DE CORENHUZE veuve d'Hubert GHUISE, sa tante, 100 florins et 1200 florins, portant le tout à 2700 florins.

2 E 3 / 3852 acte 16 du 25/04/1574 - FRAD059\_2E3\_3852\_0056

Bauduin DAUDENARDE fils de feu Pierre vivant messenger de cheval de la ville de Lille qu'il eut de Demoiselle Jacqueline SALMON à présent sa veuve, assisté de sa mère et de Pierre DAUDENARDE à présent messenger de cheval de ladite ville, son frère d'une part, Pierre DELECOURT, Demoiselle Isabeau HERMES sa femme forts d'Antoinette DELECOURT leur fille, assistés de Grard BAILLET bel-oncle allié maternel de ladite Antoinette d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 800 florins en rentes. Elle apporte 1000 florins. Témoin Jean MAHIEU fils de feu Toussaint, bourgeois et marchand à Lille.

2 E 3 / 3852 acte 17 du 31/01/1574 (n.s.) - FRAD059\_2E3\_3852\_0058

Bastien A LA TRUYE dit de le Vigne fils de Louis, bourgeois de Lille, assisté de son père, Bauduin A LA TRUYE dit de le Vigne son frère et de Jean BOURGEOIS procureur postulant à la Gouvernance de Lille, son beau-frère d'une part, Hélène LE BOUCQ fille de Georges LE BOUCQ qu'il eut en secondes noces de Demoiselle Catherine DELEDEULE, assisté de son père, François LE BOUCQ son frère, Guillaume DELANNOY son beau-frère, Pierre LE BOUCQ son oncle paternel, Jean DELEMOTTE son bel-oncle paternel et Bauduin DELEPORTE son cousin germain d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 600 florins. Elle apporte en rentes et comptant 1300 florins.

2 E 3 / 3852 acte 18 du 30/01/1574 (n.s.) - FRAD059\_2E3\_3852\_0062

Jean DELERUE fils d'Antoine, laboureur à Camphin lez Seclin, assisté d'Antoine DELERUE son père, Jacques DELERUE censier de Messieurs de St Pierre lez Gand à Camphin, son frère, maître Arnould LEMESRE et Isambart MARCHAND ses beaux-frères, Antoine WARTEL son oncle maternel, Jérôme MASURE censier de la maison et cense de l'hôpital de Seclin, parrain dudit Jean d'une part, Isabeau LEURIDAN fille de Jean, censier de la maison et cense de Watisteneste (Wastinette) à Lomme appartenant au Sr de Rassenghien, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, assistée de son père, Demoiselle Jeanne BOUCHERY sa mère, Louis LEURIDAN son oncle, Robert BOUCHERY son bel-oncle, Arnould DE NOYELLES censier de la maison et cense d'Ennetières en Weppes appartenant aux dits de St Pierre lez Gand, aussi son bel-oncle maternel, Pierre DELEFORTRIE son beau-frère et d'Hugues DESMARESCAUX aussi son bel-oncle paternel d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 5 quartiers de terre à Genech occupés par le veuve Eloi HEDDEBAUT estimés 700 livres, 1100 livres, ses vêtements de noces et 50 livres pour les noces., moyennant quoi il renonce à la succession d'Isabeau WARTEL sa mère mais aura le bail que son père d'un lieu manoir sur 15b 3c à Camphin appartenant à Antoine CLICQUET écuyer par bail devant Pierre DE HEULST, notaire à Lille le 7 novembre 1573. Ledit Arnould LEMESRE lui donne en avant cense 9 à 10 bonniers de terres tenues des dits de St Pierre et autres. Elle apporte 700 florins, ses vêtements de noces et la moitié des frais de noces et chaudéau.

2 E 3 / 3852 acte 19 du 26/12/1573 - FRAD059\_2E3\_3852\_0065

Toussaint DUBRUSLE (DU BRUILLE) fils de Christophe, assisté de son père, Yvon DUBRUILLE son frère, tous bourgeois et manants d'Orchies sauf Yvon manant de Douai d'une part, Jeanne COMBRIEL (COMBLIEL ?) fille de feu Philippe qu'il eut en premières noces de Marie ROLAND, veuve de Gilles DELEBECQUE avec un fils nommé Gaspard DELEBECQUE, assistée d'Antoine ROLAND son oncle, Henri BETREUMIEUX et Louis DELAHAYE ses beaux-oncles de Lille d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 300 florins. Elle apporte deux maisons es faubourgs de la porte St Pierre à Lille moins les rentes foncières et héritières dessus, 750 florins. Témoins Pierre WAUCQUIER beau-frère du mariant d'Orchies et Michel DE HUGES bel-oncle de ladite Jeanne de Lille.

2 E 3 / 3852 acte 20 du 09/04/1573 - FRAD059\_2E3\_3852\_0068

Michel PECOURT fils de Louis, assisté de son père d'Allard et Louis ROYART ses oncles maternels d'une part, Philippotte DURLIN fille de feu maître Bauduin DURLIN qu'il eut en premières noces de feu Demoiselle Louise LECLERCQ, assistée de Gilles LECLERCQ son oncle, Gérard DAMARD et Michel GHESQUIERE ses beaux-oncles maternels d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 600 florins, son père les gouvernera deux ans et tiendra son fils en son fait de marchandise de koeultellerie à perte et gain, profitant du tiers denier et ses vêtements de noces. Elle apporte une lettre de rente héritière de 240 livres que doivent Jean LEGRAND et les hoirs Jacques HAYART de Fromelles, deux lettres de 140 livres que doivent les hoirs de Catherine PASBECQUE de Fromelles, une de 300 livres sur Robert GHESQUIERE, carlier et sa femme de Bousbecque, une de 200 livres sur les manants de Fives, une de 150 livres sur Gilles MATHON d'Ascq, une de 150 livres sur Ricquier LEMAHIEU de Bondues, une de 400 livres sur Noël DORCHIES d'Avelin, autre de 400 livres, une obligeant Jacques DELOBEL, Mahieu DU BOSQUIEL et autres, la moitié de 13c à Templemars contre Catherine DURLIN sa soeur tenus en cense par Hubert DELECOURT, estimée sa moitié 200 livres, 1c en 4c contre les enfants Gilles COUSTURE et ladite Catherine estimé 30 livres et en deniers comptants 500 livres, faisant le tout 1750 florins. Rédigé après Pâques.

2 E 3 / 3852 acte 21 du - 30/09/1573 - FRAD059\_2E3\_3852\_0072

Antoine DESPATURES fils de feu Antoine vivant bourgeois de Lille, assisté de Demoiselle Jacqueline LHERMITTE sa mère, veuve dudit, Guillaume DE LA CHAPPELLE fils de feu Jean, Sr d'Estaimpuis son bel-oncle maternel et de maître Antoine BOUREL, licencier es lois, avocat postulant à la Gouvernance de Lille, son cousin issu de germain d'une part, Demoiselle Jeanne DE MOL fille de feu maître Maximilien vivant avocat fiscal à la Gouvernance de Lille, assistée de Demoiselle Marguerite CASTELAIN veuve dudit Maximilien, sa mère, maître Maximilien DE MOL licencier es lois, avocat postulant à la Gouvernance, son frère, Monsieur maître Jean DE REBREVETTES écuyer, conseiller du roi et maître ordinaire de la chambre des comptes à Lille, maître Antoine MUYSART, licencier es lois, conseiller pensionnaire de Lille, Evrard LE GUILLEBERT greffier en ladite chambre et maître Nicolas ESPILLET docteur en médecine, ses beaux-frères d'autre part. Contrat de

mariage. Lui apporte un lieu manoir sur 12b 13c à Armentières qu'occupe Jean BEHAGLE dont une partie appartient audit Antoine par le trépas de son père et le reste à sa mère qui lui en fait don, 800 florins en argent ou rentes, ses habits nuptiaux et frais de noces pour 300 florins et la décharge de ses dettes. Elle apporte venant dudit Guillaume son père et de Guillaume CASTELAIN son grand-père 3200 florins suivant partage fait par sa mère tant du premier que du second lit le 19 décembre 1572.

2 E 3 / 3852 acte 22 du 05/08/1573 - FRAD059\_2E3\_3852\_0076

François DESPLANCQUES fils de feu Jacques, soldoyer au château de Lille, assisté de Josse RIDDE oncle de sa défunte femme et de Brice BRIXEVELDE son beau-frère d'une part, Agnès REGNARRE fille de feu Antoine vivant bourgeois de Lille, assistée de (Demoiselle Marie REGNARRE - rayé) Jean ROTTRU (?) et Ruffin TOUSSET (?) ses beaux-frères, maître Jean HAVET licencier es lois, avocat postulant à la Gouvernance de Lille et de Jacques DE BOULOGNE procureur postulant à Lille d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte une lettre de rente héritière de 870 livres hypothéquée sur un lieu manoir à Marquillies que paye à présent Josse LOMBART fils de feu Louis de Marquillies, une de 50 livres que paye Josse DE FRETIN de Phalempin et 88 livres d'arriérages, moitié de 12c à Deûlémont par le trépas de Catherine DELIOT fille de Guillaume qu'il eut de feu Demoiselle Catherine HOVINE fille de feu maître Jean HOVINE vivant président de la chambre des comptes à Lille et de Demoiselle Catherine REGNARRE sa femme, soeur de ladite Agnès.

2 E 3 / 3852 acte 23 du 03/06/1573 - FRAD059\_2E3\_3852\_0078

Pierre HOOST fils de feu Jean de Saint André lez Lille, assisté de Jean LECAT son beau-frère, Pierre DUBOIS son cousin germain d'une part, Demoiselle Péronne FOLLET de Lompret, dernièrement veuve d'Antoine STEP et auparavant d'Antoine DUPREZ, assistée de Demoiselle Isabeau SIX veuve d'Arnould FOLLET, sa belle-mère, François, Gallien et Robert FOLLET ses frères d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte une lettre de rente héritière de 200 livres obligeant Philippe CASTEL fils de feu Robert de Comines par lettres données de Winhem le 23 janvier 1579, une donnée d'Hemsrode à Linselles le 9 mai 1568 obligeant Mahieu DUCASTEL fils de feu Robert, laboureur à Linselles pour 200 livres, 200 livres que lui doivent Nicolas PROUVOST de Lambersart et lesdits Philippe et Mahieu CASTEL par actes de 1567 et 1572, cours de rentes pour 50 livres, faisant en tout 650 livres. Elle ne précise pas sa dot (mention de ses enfants des trois mariages). Témoins Pasquier STEP et Philippe DESAINS laboureurs à Lompret.

2 E 3 / 3852 acte 24 du 29/05/1573 - FRAD059\_2E3\_3852\_0080

Simon LAMBELIN Fils de feu Toussaint qu'il eut d'Agnès LAMBELIN à présent sa veuve, assisté de sa mère, Jean LAMBELIN bourgeois de Lille son oncle paternel, Georges et Vincent LAMBELIN ses oncles maternels et d'Amand DEROUBAIX son bel-oncle paternel d'une part, Isabeau PETIT veuve de Simon BRYET (Simon BRIET) vivant laboureur à Sainghin en Mélanthois, assistée de Jean PETIT Son oncle paternel, Nicolas PETIT son frère, Grard COMBLET, François DAMIDDE et Adam HENNOCCQ ses beaux-frères d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 1b à Lesquin, 200 florins et ses vêtements de noces. Elle apporte après partage à Thomas et Marie BRIET ses enfants devant Guy ROLAND, notaire à Cysoing, 600 florins et droit de cense du Château de Sainghin.

2 E 3 / 3852 acte 25 du 13/03/1573 - FRAD059\_2E3\_3852\_0082

François LE BOUCQ fils de Georges qu'il eut de feu Demoiselle Catherine DELEDEULE sa seconde femme, assisté de son père, Guillaume DELANNOY son beau-frère, Pierre LEBOUCQ son oncle, Jean DELEMOTTE son bel-oncle et de Gilles LE BOUCQ son cousin issu de germain d'une part, Demoiselle Marguerite MACHON veuve de Jean CASTERKRE, mère et se fait fort de Françoise CASTERKRE (Françoise CASTECKERE), assistée de Gilles CASTERKRE son fils et frère de ladite Françoise, Gilles MACHON cousin germain, Antoine FOURNIER cousin allié de ladite Françoise d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 1000 florins de formature maternelle et de la succession de feu Robert DELEDEULE son grand-père. Elle apporte 500 florins.

2 E 3 / 3852 acte 26 du 26/03/1573 - FRAD059\_2E3\_3852\_0084

Louis DE DEUXVILLES fils de Jacques, assisté de son père, Demoiselle Catherine BUTUILLE sa mère, Michel BUTUILLE son oncle maternel, Jean HACHE son beau-frère et d'Antoine DESPREZ son bel-oncle d'une part, Péronne GRANDIN fille de feu Julien, assistée de Jean LEURIDAN son oncle maternel, Jean LADMIRANT, Hugues DESMARESCAUX et Toussaint CORMORAND ses beaux-oncles d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte les avestures de blé et de mars des biens qu'il a en cense à Bersée de Madame DESTRAYELLES de Douai, deux bêtes chevalines à prendre parmi quatre, un chariot, charrue, herse, étoffes et toutes pièces à son choix, 50 blanches bêtes à prendre en 100 tant brebis que moutons estimés 840 livres, le bail de ladite cense suivant le bail devant le lieutenant de la Gouvernance de Douai, sa mère lui donne deux vaches, une génisse d'un an, un jeune veau et pour les noces le blé et deux moutons gras. Elle apporte en rentes héritières pour un tiers à l'encontre de Josse et Jacques GRANDIN ses frères 828 livres 6s 8d de capitaux, moitié de 600 livres à l'encontre dudit Josse, savoir 400 livres de parchon de feu Marie LEURIDAN leur mère et 200 livres de donation faite par Demoiselle Jeanne DESPREZ veuve de Pierre LEURIDAN, leur grand-mère maternelle, le tiers comme dessus de 5 quartiers de jardin et labour à Aubers occupés par Denis DELESALLE, brasseur appréciés 400 livres, portant le tout à 1528 livres 6s 8d.

2 E 3 / 3852 acte 27 du 13/08/1572 - FRAD059\_2E3\_3852\_0086

Roger LEBOUCCQ, soldoyer au château de Lille, assisté de Jean LEBOUCCQ, procureur en cours laye, son frère, Demoiselle Marie DE GRARD (ou Marie DE GAND ?) veuve de Guillaume VINGRE (?) sa tante d'une part, Catherine SAROUL fille de feu Nicolas, assistée de Michel CASTELAIN son oncle et tuteur, François CRESTAL son bel-oncle et de Nicolas WAYMEL son beau-frère (et de Bauduin HERRENG son cousin germain allié - rayé) d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 300 livres en rente obligeant Guillaume DE GAND receveur de Rolincourt (?) et autres, une de 100 Livres obligeant Jean REGNARRE, charpentier, une 500 livres obligeant Pierre GRISON marchand à Lille, le sixième de deux maisons près du jardin des canonnières à Lille, idem de quatre héritages es foulières de la porte du Molinel à Lille.

2 E 3 / 3852 acte 28 du 20/02/1572 - FRAD059\_2E3\_3852\_0088

Simon DELATTRE fils de feu Wallerand vivant censier de la cense des religieux de Loos à Tressin, assisté de Demoiselle Eléonore JACQUART sa mère, veuve dudit, Jean DELATTRE son frère, Nicolas JACQUART son oncle, Piat CAMBIER son grand-oncle, Jean DELATTRE bourgeois de Lille, son cousin d'une part, Lucque MULLIER fille de feu Michel, assistée de Demoiselle Antoinette CLICQUET sa mère, veuve dudit, Antoine CLICQUET bourgeois de Lille, son grand-père, Jean MULLIER son frère, Jacques DILLIES son beau-frère et de Monsieur maître Guillaume DE VENDEVILLE, docteur es droit, avocat postulant à la Gouvernance de Lille, son cousin d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 1800 florins, l'avant bail de ladite cense à Tressin et ses vêtements de noces. Elle apporte 1800 florins et ses vêtements de noces.

2 E 3 / 3852 acte 29 du 28/10/1572 - FRAD059\_2E3\_3852\_0092

Gilles CASTECKRE (Gilles CASTECKERE) fils de feu Jean, assisté de Demoiselle Marguerite MACHON sa mère, veuve dudit, Gilles MACHON marchand poissonnier, son cousin germain, Antoine FOURNIER son cousin d'une part, Louis DUBUS marchand, Demoiselle Marguerite REMOND sa femme, forts de Catherine DUBUS leur fille, assistés de François MUETTE et Antoine DUBUS bourgeois et marchands à Lille, leurs amis d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 500 florins, le 6 novembre 1571 devant Betreumieux FROIDURE et Noël WAIGNON, notaires, sa mère a accordé audit Gilles suite à son trépas, la jouissance du louage d'une maison au marché au poisson à Lille où pend l'enseigne Nieuport, ce qu'elle révoque pour qu'il en profite de suite. Elle apporte 900 florins.

2 E 3 / 3852 acte 30 du 21/10/1572 - FRAD059\_2E3\_3852\_0095

Jean PARISIS fils de feu Louis, assisté de Pierre PARISIS son frère, Georges BOUCHERY son beau-frère, Jean DELEFORTRIE son cousin issu de germain et de Jean CORNILLE fils de feu Georges, son cousin issu de germain demi point moins d'une part, Herman SCALABRE père et se faisant fort de Marie SCALABRE, assisté d'Allard COCQUET parrain de ladite Marie d'une part, Contrat de mariage. Lui apporte le quart d'une maison occupée par ledit Pierre PARISIS et plusieurs lettres de rente imparties entre ses frère et sœurs pour 2600 livres. Elle apporte 1200 livres compris 200 livres, ses vêtements, bagues et bijoux.

2 E 3 / 3852 acte 31 du 12/08/1572 - FRAD059\_2E3\_3852\_0097

Philippe KARLE bourgeois de Lille, assisté de Jean JACQUART, Piat CAMBIER et Gilles DELESPIERRE bourgeois de Lille, ses beaux-frères d'une part, Demoiselle Marguerite CASTELAIN veuve de Jean LE CHURLE vivant bourgeois de Lille, assistée d'Hugues DELOBEL son oncle maternel, Jean et Mahieu CASTELAIN ses frères, Jean WATTRELOS et Allard FARVACQUE ses beaux-frères et de Jean CASTELAIN procureur postulant à Lille, son cousin germain d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte ce qui est précisé en un autre instrument. Elle apporte en lettres de rentes héritières, héritages, biens meubles, vaisselle d'argent et argent comptant déduction faite du partage à Mahieu, Marguerite et Marie LE CHURLE ses enfants devant échevins 12300 florins, savoir en lettres et arriérage 7500 florins, 1/6° à l'encontre de ses frères et sœurs d'un lieu manoir sur 6b à Péronne en Mélanthois estimé 500 florins, moitié de la maison qu'elle occupe rue du Neuf Marché qu'on dit le Banc de wedde à Lille estimée 500 florins, moitié des biens meubles de la maison mortuaire de son mari estimée 900 florins, moitié de la cense des Plancques à Genech sur 21b 13c 1q déduction faite de 500 florins au denier vingt par elle retenus à sa charge par la reprise par elle faite à titre de proximité lignagère des quatre parts de cinq de ladite cense faisant 2000 florins, 2b 20v de fief compris en ladite cense estimés 500 florins, 1/6° à l'encontre des dits d'un petit lieu manoir à Evelin sur 8c 3q estimé 25 florins en raison de sa grande rente foncière et pour arriérage de cense 72 florins.

2 E 3 / 3852 acte 32 du 04/07/1572 - FRAD059\_2E3\_3852\_0102

Nicolas DELECOURT fils de feu Martin qu'il eut en premières noces de feu Agnès COYART, assisté d'Hugues DELECOURT son grand-père paternel et d'Oste FRUMAUT son frère utérin d'une part, Pierre LE THIEULLIER, Demoiselle Jacquemine HUBERT sa femme forts d'Antoine LE THIEULLIER leur fille, assistés de Mahieu DE HONGRE (?) leur beau-fils, Guillaume et Philippe DE LA CHAPPELLE leurs amis d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte du partage mobilière de sa mère et de la succession de son père en lettres de rentes 400 livres de capital que doit Toussaint DESBARBIEURS, en deniers comptant, marchandises et épargne 1700 livres et ce que ledit Hugues lui a donné par contrat du 12/04/1570 après Pâques devant Jean BOURGEOIS et Jean BOUCQUENOIS notaires à Lille, avoir une maison rue des Grouilliers à Lille à prendre à son trépas mais dont il a la jouissance dès à présent, estimée 800 livres, et un lieu manoir sur 18c à Noyelles. Elle apporte 2400 livres en 24c de labour à Avelin sur le mont du Crocquet, deux lettres de rente obligeant Nicolas HEDDEBAUT d'Avelin, une autre obligeant ledit HEDDEBAUT et Josse DESMONS et 500 livres en deniers comptants avec ses vêtements de noces.

2 E 3 / 3852 acte 33 du 06/05/1572 - FRAD059\_2E3\_3852\_0106

Jean DE BEAUPRET fils de Toussaint de Beaucamps, assisté de son père, Marguerite LEFEBVRE sa mère, Jean et Pierre LEFEBVRE ses oncles, Jacques MALASIE son bel-oncle de Beaucamps d'une part, Marguerite DUQUESNE fille de Gilles qu'il eut de feu Catherine LEFEBVRE, assistée de son père d'Houplines sur la Lys, Antoine DAUSSY boulanger à Armentières et Marguerite DUQUESNE sa femme, soeur de ladite Marguerite d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte par son père 300 florins et ses vêtements de noces, la moitié des dépenses des noces dont le rewit (reste) demeurera au profit du mariant. Elle apporte en formature mobilière de sa mère 100 florins, le 8° des biens de son père estimé 75 florins, son père renonce au bail de la cense de la Hallerie à Houplines outre la Lys donné par Louis DESPIERRE dit de la Porte, Sr de Vertain en Pévèle au profit des mariants.

2 E 3 / 3852 acte 34 du 08/04/1572 - FRAD059\_2E3\_3852\_0108

Robert BAILLET fils de Robert, marchand à Lille, assisté de son père bourgeois de Lille (de Demoiselle Marie DELEBERGHE sa mère - rayé), Claude et Lambert MASUREL ses oncles et de Gilles DELECOUTURE son bel-oncle d'une part, Demoiselle Marie DE VENDEVILLE veuve avec enfants de Robert DRAGON vivant marchand à Lille, assistée de Demoiselle Marie BARBIEUR veuve de Guillaume DE VENDEVILLE vivant bourgeois de Lille, maître (Jean DE VENDEVILLE docteur es lois - rayé) Jacques DE VENDEVILLE prêtre, chanoine de l'église collégiale St Pierre de Lille et de Guillaume DE VENDEVILLE (docteur es droits et Antoine DE VENDEVILLE marchand - rayé) ses frères d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte en divers biens et dans sa société avec Jean DE HOLLANDRE 6600 florins, 3b à Espinoy puis en 6b à l'encontre dudit Gilles DELACOUTURE occupés par Frédéric DE CARNIN fils de Gratien d'Espinoy, moitié de 4b 5c 6v à Santes à l'encontre des veuve et hoirs Jean MAHIEU vivant marchand de sayes, le tout estimé 1800 florins, des meubles, bagues et bijoux

pour 500 florins, devant à Martin et Demoiselle Antoinette DURIVAGE femme de Jean PETITPAS frère et sœurs, enfants de feu Michel DURIVAGE et Demoiselle Antoinette DE BERTHAULT dit de Hollandre et héritiers de Demoiselle Péronne DU RIVAGE à son trépas femme dudit Robert BAILLET de reste de retour de mariage 1700 florins, restant pour le présent mariage qu'il apporte 7200 florins. Elle apporte en divers biens en société avec Wallerand et Nicolas DE VENDEVILLE ont entre leurs mains, 1807 livres 12s 11d revenant à 18045 florins 17 patards 6d, 614 florins, en meubles et autres 1200 florins, moitié de rentes héritière d'un capital de 540 florins à l'encontre de Jean et Isabeau DRAGON ses enfants, l'une obligeant Antoine WINGLET, Jean LESUITIER et Antoine GRANDARLEX (?) à cause de leurs femmes du surnom WINGLET, enfants et héritiers de feu Jean WINGLET depuis le 3 novembre 1565, une obligeant Jennet LE CANDELE fils de feu Jacques depuis 1541 devant échevins du pays de Lalleu, une obligeant Guillaume DUCROCQUET et Jacquemine WAIGNON sa femme vers Lambert DUVINAGE dit de Pérenchies, écuyer depuis 1491 venant de Laurent CUVILLON fils de Jean par achat de son père audit Pérenchies, une obligeant Olivier DESPLANCQUES fils de feu Pierrard d'Hallennes depuis 1510 reconnue par Jean RASTIN fils de feu ... ayant acquis le bien hypothéqué, une obligeant Antoine CHARLET fils de feu Guillaume, et Péronne FACHE sa femme de la Chapelle Grenier depuis 1547 dont ledit DRAGON a acquis droit de Jean DUBURG fils de feu Gilles, faisant le tout dudit port 13200 florins. En Pâques.

2 E 3 / 3852 acte 35 du 27/01/1571 - FRAD059\_2E3\_3852\_0116

Demoiselle Marie DE VENDEVILLE veuve de Robert DRAGON vivant bourgeois et marchand à Lille désire qu'à son trépas Jean et Isabeau DRAGON ses enfants, pour gouverner leurs biens qui viendront de son côté jusqu'à leur majorité de 20 et 18 ans, accepte d'établir tuteurs messieurs maître Jean, Jacques et Guillaume DE VENDEVILLE, Antoine DE VENDEVILLE ses frères, lesdits maîtres Jacques et Guillaume DE VENDEVILLE comparants. 1570 ancien style.

2 E 3 / 3852 acte 36 du 24/11/1571 - FRAD059\_2E3\_3852\_0119

Thomas DEMEET fils de Luc, tonnelier natif de Bruges, assisté de Pierre VANBLECHY et Liévin HENDRICK manants de Lille, ses amis d'une part, Demoiselle Jeanne SCAILLEBERT dernièrement veuve de Jean CHEVALIER et auparavant de Cornille SOHIER vivants tonneliers à Lille avec enfants, assistée de Nicolas SCAILLEBERT son père, maître Gilles et Michel SCAILLEBERT ses frères et de Jean DE REPTAIN son beau-frère d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte en lettres 400 livres, en meubles divers 3000 livres sur laquelle somme elle doit à Nicolas, Mahieu et Gaspard SOHIER ses enfants de formature 1000 livres et à Jean CHEVALIER aussi son fils 333 livres 6s 8d, restant à elle 166 livres 13s 4d.

2 E 3 / 3852 acte 37 du 23/10/1571 - FRAD059\_2E3\_3852\_0121

Jean DUVAL fils de feu Jean qu'il eut de Demoiselle Jeanne ALOE à présent sa veuve, assisté de sa mère, Bauduin DUVAL son frère utérin, Jean CARETTE son beau-frère, Mahieu CARON et Hubert DEFRANCE ses tuteurs d'une part, Marie FACHE fille de feu Pierre et de feu Demoiselle Marie DESBUCQUOIS, assistée de Jean FACHE son oncle paternel, maître Allard DELERUE docteur en médecine son cousin issu de germain, Jean LAMBELIN son bel-oncle maternel ses tuteurs d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte venant de son père et de messire maître Georges DU VALEREN (?) son vivant chanoine (sic) de la collégiale St Pierre de Lille et de feu Demoiselle Jeanne DUVAL à son trépas femme d'Hubert DEFRANCE, ses frère et soeur utérins en lettres de rente, portion de maison et deniers comptants, savoir tiers d'une maison à St Maurice pour 300 livres, une lettre obligeant Wallerand DELATTRE et feu Pierre JACQUART, la maison où pend l'enseigne Labbye paroisse Ste Catherine, maison rue de la Barre, donation de Jeanne DUVAL sa soeur 800 livres, sa mère lui donne 600 livres etc. faisant le tout 2604 livres. Elle apporte de ses parents, de feu Allard FACHE son oncle en héritages et rentes 5200 livres.

2 E 3 / 3852 acte 38 du 08/08/1571 - FRAD059\_2E3\_3852\_0125

Jean MOREL fils de feu Nicolas qu'il eut de feu Françoise VERDEGAND, assisté de Jacques MOREL son oncle paternel, Jean VERDEGAND son oncle maternel, maître Jean DE GRAVELINNES son bel-oncle maternel, Melchior DUHAMEL son parrain et cousin germain un point moins d'une part, Gilles GANDOUL et Demoiselle Jeanne SALENGRE sa femme auparavant veuve de Charles LEBOUCQ, forts de Jeanne LEBOUCQ fille de ladite, assistés de Georges et Pierre LEBOUCQ ses oncles paternels et de Jean DELEMOTTE son bel-oncle paternel

d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 600 livres de formoture de son père, 200 livres de la succession de Françoise LEBOUQC sa soeur, Demoiselle Marie SALENGRE veuve de Jean DE MAILLY lui donne ce jour 700 livres, 300 livres par ses mère et beau-père, en accoutrements et bijoux 200 livres.

2 E 3 / 3852 acte 39 du 30/08/1571 - FRAD059\_2E3\_3852\_0127

Gilles VANDERBREUGHE fils de feu Robert, orfèvre, assisté de Demoiselle Anne DIERICK THYES sa mère, veuve dudit et de Robert VANDERBREUGHE son frère d'une part, Guillemette DEBAILLON fille de feu Quentin ( ?) qu'il eut en premières noces de feu Michelle POTTIER, assistée de Philippe CARDON, Victor DELAHAYE et Mathias SMECK ses cousins alliés d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 600 livres. Elle apporte en deniers comptants 155 livres 15s 5d, ledit Victor lui doit 59 livres, le tiers à l'encontre de Georges et Jeanne DEBAILLON ses frère et soeur femme de Jean KEUCH dans un lieu manoir sur 22c à Flers estimé 200 livres, tiers de 7c à Annappes estimé 116 livres, tiers de 7c à Annappes estimé 200 livres, tiers de 7c à Ascq estimé 116 livres, Demoiselle Jeanne DELERUE sa cousine, femme dudit Philippe CARDON lui a donné pour ses services lorsqu'elle demeurait chez elle pendant cinq ans 67 livres, en vêtements et autres 200 livres, faisant le tout 1200 livres. Note ultérieure en marge : Le 21 août 1599 délivré à Georges VELUTHE (?) ayant épousé la fille dudit comparant.

2 E 3 / 3852 acte 40 du 19/06/1571 - FRAD059\_2E3\_3852\_0130

Charles GODRY (plus loin : Charles GODRIX) fils de feu Jean, sayeteur à Lille, assisté de Jean DUBUS son bel-oncle, Jean LEMESRE et Jean MOREL ses beaux-frères et de Gilles PETIT son tuteur d'une part, Michelle BONNART fille de feu Bauduin, assistée de Demoiselle Jacqueline CAULIER veuve dudit, sa mère, Clément BONNART son frère, Jean VERDIES (?) son bel-oncle et d'Antoine BONNART son cousin germain d'autre part. Ils ne précisent pas leurs dots.

2 E 3 / 3852 acte 41 du 04/04/1571 - FRAD059\_2E3\_3852\_0131

Liévin DE ROUBAIX fils de Roger qu'il eut en secondes noces de Demoiselle Marie LAIGNEL, assisté de Thierry DE ROUBAIX son frère, Nicolas HIEMO (?) son oncle allié, Jean LAIGNEL son parrain et Mathieu LACHIER (?) son beau-frère et tuteur avec ledit Thierry, Liévin LAIGNEL et Regnault BAVE d'une part, Jean HUGHELOT père se faisant fort de Péronne HUGHELOT qu'il eut en secondes noces de feu Catherine DESRUMAUX, assisté de Michel HUGHELOT frère de ladite Péronne, Georges SIMON et Nicolas CAPPON beaux-frères de ladite Péronne et de Wallerand DEFFONTAINES son oncle d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte es mains de Demoiselle Marie LAIGNEL veuve de Paul DELEBARRE vivant marchand à Lille, 1260 livres suivant déclaration devant les gardes orphènes de Lille. Elle apporte de formoture maternelle 500 livres, une lettre de rente héritière de 200 livres obligeant la ville de Lille, en épargne 100 livres, 1/6° de 27c à Ennetières en Weppes, 1/12° d'un lieu manoir à Wambrechies estimés 200 livres, portant le tout à 1000 livres. 1570 avant Pâques ancien style.

2 E 3 / 3852 acte 42 du - 09/01/1571 - FRAD059\_2E3\_3852\_0134

Philippe HAUWEL assisté de Nicolas HAUWEL son père, Marc WANCQUET son frère utérin, Jean LECHERF et Betreumieux ROHART ses beaux-frères d'une part, Jacquemine DUPREZ fille de feu Jean et de feu Demoiselle Catherine DE COUROUBLE, assistée de Jacques DUBOIS son beau-frère, Jean DE COUROUBLE marchand apothicaire à Lille son parrain et maître et de Jacques DUPREZ fils de feu Betreumieux, son cousin germain d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte venant de Marie ARDENT sa mère 1/4 d'un lieu manoir devant le rieu de Canteleux hors la porte de la Barre de cette ville de Lille, paroisse de Wazemmes sur 16c 1/2, 2c 1q de labour en 18c devant la maladrerie de Canteleux, de parchon maternelle 300 livres et ledit Nicolas lui a donné 300 livres. Elle apporte de ses père et mère et le décès d'Antoine DUPRET l'aîné terminé à Lyon pays de France, 1/8°, 1/7° et 1/8° à l'encontre de ses frères et sœurs en 2b 15c à Lompret que tient en cense Antoine STEP ayant épousé la veuve Antoine DUPREZ le jeune, pareilles parts d'un petit lieu manoir à Lompret sur 12c et autre petit lieu manoir, une rente de 83 livres 6s 8d de capital prise en une rente de 500 livres sur la ville de La Bassée, 50 livres de rente que doit ledit STEP au lieu de Roger DUTRIEZ, ledit STEP lui doit 111 livres 5s partie, en épargne est mains dudit Jean DE COUROUBLE 1000 livres, en argent comptant 265 livres 10s, faisant le tout 2400 livres. 1570 ancien style.

2 E 3 / 3852 acte 43 du 27/10/1570 - FRAD059\_2E3\_3852\_0138

Robert DESMAZURES fils de feu Jacques, boulanger à Lille, assisté de Jean PETIT son cousin allié d'une part, Françoise LEMESRE fille de Pierre, assistée de son père, Jean DESAULLERS (?) et Antoine CAUDRELIER ses beaux-frères et de Bruno LEVAAST son cousin germain allié d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte de la formoture de Marie WERBROUCQ sa mère 300 livres, de la succession de Jeanne LEMESRE sa soeur par forme de rafraîsissement 60 livres, de la donation de feu Demoiselle Jeanne LEROY veuve de François RUSTIN vivante hôtesse à l'enseigne de la Vignette à Lille 50 livres à prendre sur les biens donnés par ladite défunte à Hubert LEROY fils de feu Hubert par son testament entre les mains de Jean PETIT comme tuteur dudit Hubert, en vêtements et autres 190 livres, faisant le tout 600 livres.

2 E 3 / 3852 acte 44 du 13/10/1570 - FRAD059\_2E3\_3852\_0140

Nicolas WAYMEL sayeteur, assisté de Nicolas WAYMEL son père d'une part, Antoinette FAROUL fille de feu Nicolas, assistée de Jacques FAROUL son frère, Michel CASTELAIN son oncle maternel et de Jacques BEGHIN son cousin germain allié d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte de la succession de son père en lettres et sa part de quatre maisons es fouleries hors la porte du Molinel de Lille, deux maisons à Lille, une à Aubers pour 600 livres.

2 E 3 / 3852 acte 45 du 12/09/1570 - FRAD059\_2E3\_3852\_0141

Hubert TAHON fils de feu Hubert, marchand à Lille, assisté de Jacques CHARCHEMAKRE son frère, Gérard DAMARD et Louis DELEVINCQUIERE bourgeois de Lille, ses amis d'une part, Barbe MAHIEU fille de Philippe, assistée de son père, Demoiselle Catherine DESCAMPS sa mère, Jacques DE VENDEVILLE son beau-frère, Jean PARENT son cousin germain allié, monsieur maître Adrien GILLEMAN conseiller du roi, président et premier maître de la chambre des comptes à Lille et François FACHE bourgeois de Lille, son cousin germain allié d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 1200 florins.

2 E 3 / 3852 acte 46 du 14/07/1570 - FRAD059\_2E3\_3852\_0144

Jacques DILLIES fils de feu Simon et de Jacquemine CORDONNIER, assisté de sa mère censière avec lui de la Bonne Maison des ladres es faubourg des Malades de Lille (Maladrerie), Jean DILLIES son oncle, Nicolas et Jacques HAUWEL ses oncles paternels, Jean et André CORDONNIER ses oncles maternels et de Jean DEROCQUES son bel-oncle d'une part, Michelle MULLIER fille de feu Michel qu'il eut de Demoiselle Antoinette CLICQUET, assistée de sa mère, Antoine CLICQUET bourgeois de Lille, son grand-père maternel, Jacques DE VENDEVILLE son oncle maternel, Jean MULLIER son frère, Guillaume BAILLET son bel-oncle et parrain et de maître Guillaume DE VENDEVILLE licencier es lois, avocat postulant en la Gouvernance de Lille d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 1500 florins, les frais des noces et ses vêtements de noces.

2 E 3 / 3852 acte 47 du 06/06/1570 - FRAD059\_2E3\_3852\_0147

Jean DEBOUVINES fils de Jean, laboureur à Hem assisté de son père, Michel DUMONT et Jean DELRPIERRE ses beaux-oncles, Jean TRESEL son beau-frère d'une part, Pierre SALEMBIEN fils de feu Mathelin, père et se faisant fort de Marie SALEMBIEN sa fille qu'il eut de feu Jeanne HEDDEBAUT (LEDDEBAUT), assisté de Jean SALEMBIER oncle de ladite, Bruno et Garin SALEMBIEN ses frères, Jacques BARBIER et Louis LIENART beaux-frères de ladite d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte venant de la formoture de sa mère et de ce qu'il donne son père 2b pris en 2b 10c à Hem estimés 800 florins, en deniers comptants et meubles 700 florins et ses vêtements de noces avec la moitié des dépenses des noces. Elle apporte 1b 1/2 pris en 5b à Marcq en Baroeul tenant à l'héritage de Pierre SALEMBIEN fils de feu Nicolas estimé 600 florins, 400 florins, ses vêtements de noces et la moitié des frais des noces.

2 E 3 / 3852 acte 48 du 04/04/1570 - FRAD059\_2E3\_3852\_0150

Jacques VANOYE fils de feu Jacques, natif de Fromelles, assisté d'André VANOYE son oncle et de Gilles LEROY son beau-cousin germain d'une part, maître Jean HEUDEBERT fondeur de cloches, père et se faisant fort d'Adrienne HEUDEBERT qu'il eut de Demoiselle Jacqueline CARPENTIER, assisté de Jean DELEFORTRIE bel-oncle d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 150 livres. Elle apporte 50 livres, un lit et parchevet, le drap noir d'une robe et une annet de lorange (?) estimés 50 livres. Après Pâques.



2 E 3 / 3852 acte 49 du 27/02/1570 - FRAD059\_2E3\_3852\_0152

Henri LEGROUL fils de Michel qu'il eut de feu Marie LECOMTE sa seconde femme, assisté de son père, Michel MAES et Jacques DELEPLANCQUE ses beaux-frères, Jean SCEPERS son cousin germain et d'Allard ROYART son cousin germain allié d'une part, Bauduin CRAISSIER père et se faisant fort de Madeleine CRAISSIER qu'il eut de feu Pasque DETROS, assisté de Jean et Georges DETROS oncles de ladite fille d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte la moitié de trois lettres de rente de 350 livres de capital. Elle apporte de formature de Clais DETROS (Nicolas DETROS) son grand-père 40 livres, un lit et parchevet, une paire de linceuls, couverture, un grand coffre, un forget, un tableau... estimés 32 livres. Témoin Pierre LE BATTEUR bourgeteur, cousin germain dudit Henri [1569 ancien style].

2 E 3 / 3852 acte 50 du 06/10/1569 - FRAD059\_2E3\_3852\_0154

Pierre LEBLOND fils de Jean, assisté de son père, Pierre CHUFFART son beau-frère et de Vincent LEFEBVRE son cousin germain d'une part, Marguerite LEMESRE fille de feu Jacques qu'il eut de Jeanne LEMESRE à présent femme de Louis VREDIERE, assisté de dudit VREDIERE et sa femme, Jean PLAHIER son beau-frère, Gaspard PETIT son bel-oncle et parrain d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte à l'encontre de Marie LEMESRE sa soeur, femme dudit Jean PLAHIER, la moitié de 5b à Fâches, Ennevelin, Lesquin et Wattignies, moitié de 6c de jardin avec plusieurs édifices à Fâches estimés 350 florins et ses vêtements de noces.

2 E 3 / 3852 acte 51 du 24/08/1569 - FRAD059\_2E3\_3852\_0156

Pasquier COGET fils de feu Jean, assisté de Jacquemine DEFRETIN veuve dudit Jean, Pierre et Jacques COGET ses frères, Robert LE LEURENS son beau-frère, Nicolas COGET son oncle d'une part, Catherine GRANDSIRE fille de Gilbert et de Demoiselle Marie TRESEL, assistée de ses parents, Guillaume TRESEL son oncle maternel, Noël LEMESRE son beau-frère et d'Antoine DUGARDIN son cousin germain allié d'une part. Contrat de mariage. Lui apporte 300 livres à rapporter en mont commun après la mort de sa mère comme l'ont promis les dits Pierre et Gaspard COGET et ledit Robert LEURENS époux de Marie COGET de leurs propres dots. Elle apporte 1b 1/2 à Fretin à titre de mort-gage au rachat de 600 livres et dont ils jouiront dès leur mariage jusqu'au jour dudit rachat. Témoins Pierre TRESEL et Lion DE PIENNE laboureurs à Fretin et Philippe TRESEL hôte du Chevalier Rouge à Lille.

2 E 3 / 3852 acte 52 du 17/08/1569 - FRAD059\_2E3\_3852\_0158

Jean DUGARDIN fils de feu Jean d'Allennes, assisté de Jeanne WILLEMOT veuve dudit Jean, sa mère, Barbe DELECOURT veuve de Simon DUGARDIN sa grand-mère, Pierre BERTHOUL et Jacques DURIEZ (DU REEZ ?) ses beaux-oncles et tuteurs d'une part, Marie FAVIER fille de Jacques, assistée de son père, Demoiselle Catherine LAMBART sa mère, Gaspard LEPE son frère utérin et Jean LAMBART son oncle maternel, Jean FAVIER son oncle paternel et Laurent DUGARDIN son bel-oncle paternel d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 1/8° de 14c à Allennes, 80 livres de formature de son père, l'avesture de 2c 1/2 de lin, 100 livres par sa mère, une vache et une jument, l'avesture d'un cent de lin, les dépouilles de blé et mars sur 3b 1/2 et ses vêtements de noces et sa grand-mère lui donne en bail un lieu manoir sur 3b en plusieurs pièces à Allennes, le bail d'un moulin seigneurial à tordre huile, un dîmeron tenu des religieux de St Martin en Tournai et nourrira et gouvernera le couple un an, lui promettant 1/8° dudit lieu manoir, 3b et moulin à son trépas. Elle apporte 6c de labour à Wachemy, paroisse de Chemy estimés 228 livres, 2c 1/2 de labour entre Chemy et Carnin estimés 50 livres que ses parents laboureront et ensemenceront pour le couple, 200 livres, une vache estimée 22 livres, 4 rasières de blé, 2 moutons gras, 4 tonneaux de keulte et ses vêtements pour les noces. A l'encontre de Marguerite FAVIER sa soeur elle a la moitié de 4c pris en 7c à Wachemy sur lesquels il y a un moulin de wedde, puits et deux lavoirs dont elle jouira à la mort de sa mère. Sa mère demande à ce que ses filles lui succèdent au même titre que Gaspard, Jeannette et Vinchenette LEPE ses enfants qu'elle eut de feu Jean LEPE son premier mari.

2 E 3 / 3852 acte 53 du 26/07/1569 - FRAD059\_2E3\_3852\_0162

Antoine MARCHAND fils de feu Pierre, tennier, assisté de Paul MARCHAND son frère et de Noël LECOMTE (?) son cousin allié d'une part, Martine QUILLART fille de feu Jean qu'il eut de feu Péronne SIX, assistée de Jacques, Etienne et Jean QUILLART ses frères, Jacques RICOUT son beau-frère, Etienne DENIS et Jacques SIX ses oncles d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 200 florins que lui doit Antoine SOUPLET procureur à Lens, 1/4 à l'encontre de ses frères et sœurs de deux lieux manoirs à Lens, 1/4 de 24 mencaudées de terres à Lens, 60s de rente au rachat du denier quatorze que doit ledit Paul MARCHAND son frère et 40 patards de pareille rente au rachat dudit denier que doivent les héritiers d'Adolphe DELEPORTE et Louis LESUR. Elle apporte de sa succession de sa mère et partage avec ses frères et sœurs une lettre de rente héritière de juillet 1554 obligeant la ville de Lille vers ladite SIX au rachat de 100 livres, une autre de 400 livres obligeant Jacques DE BUILLON (?) fils de feu Oste et Demoiselle Jeanne MALLEBRANCQUE sa femme vers Bauduin DENIS depuis le 20 décembre 1519 reconnue exécutoire par Antoine LHERNOULD teinturier de wedde ayant acheté la maison hypothéquée que paye à présent Mahieu PARCQUET héritier de ladite maison, une autre de 300 livres obligeant Pierre DAUZEL marchand pelletier à Lille vers ladite Martine QUILLART depuis le 19 décembre 1564, une autre de 400 livres obligeant Jacques LE VASSEUR fils de Jean, marchand à Lille vers ladite SIX depuis le 31 décembre 1558, une autre donnée des gens de Loi de Croix du 11 mars 1466 de 60 livres au profit de Pierre DEFFONTAINES obligeant Henri CROMBET de Flers dont feu Jean QUILLART vivant plommier a acquit droit de Jacques DEFFONTAINES fils dudit Pierre et que paye aujourd'hui Noël DELEMOTTE escrinier à Lille, une autre de 1200 livres obligeant Pierre SALENGRE et Bauduin HERRENG marchands associés depuis le 5 décembre 1567 qui sont à présent rompus et insolvents et, partant, ladite rente perdue, faisant le tout avec 40 livres de ses accoutrements, bagues et bijoux à 1400 livres.

2 E 3 / 3852 acte 54 du 30/04/1569 - FRAD059\_2E3\_3852\_0165

Gilles CAPPON fils de Mathieu, assisté de son père et de maître Jean GAILLARD prêtre, maître de l'hôpital St sauveur à Lille, son oncle maternel d'une part, Philippotte DUPREZ fille de feu Jean et de feu Catherine DE COUROUBLE, assistée de Pasquier DUPREZ son oncle, Jean DEHAS et Jacques DUBOIS ses beaux-oncles et tuteurs, Gard DUPREZ son cousin germain, Guillaume et Jean DE COUROUBLE ses cousins issus de germains d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 100 Florins de son père et 150 florins de son oncle y compris 30 florins donnés par feu Jean GAILLARD grand-père maternel dudit Gilles pour ses services plus 50 florins annuels de son dit oncle temps qu'il lui rendra service. Elle apporte 1/8° à l'encontre de ses frères et sœurs de 2b 15c à Lompret que tiennent en cense les veuve et hoirs Antoine DUPREZ, 1/8° d'un petit lieu manoir à Lompret sur 12c, 1/8° d'autre petit lieu manoir joindant le précédent, 17 livres 17s 1d 2 parties de lettre de rente héritière de 285 livres 14s 3d obole obligeant ledit feu Antoine DUPREZ le jeune, son frère, une autre de 500 livres obligeant la ville de La Bassée, 1/4 de 297 livres 7s que doit par cédule Jacques DUPREZ son cousin germain, une lettre de rente héritière de 500 livres à l'encontre de Jean DUPREZ son frère qui a les 500 autres livres obligeant Philippe DESAINS et Marguerite BLANCQUART sa femme de Lompret, une autre de 100 livres que ledit feu Antoine DUPREZ au lieu de Roger DUTRIEZ doit prendre, 255 livres 10s 11d que lui doit ledit feu Antoine DUPREZ son frère par clôture de son compte du 18 juin 1568, portant le tout à 1000 florins.

2 E 3 / 3852 acte 55 du 16/11/1568 - FRAD059\_2E3\_3852\_0168

Jean QUILLART fils de feu Jean qu'il eut de feu Demoiselle Pélonne SIX sa femme, assisté de Jacques et Etienne QUILLART ses frères, Etienne DENIS Son oncle paternel et de Jacques SIX son oncle maternel d'une part, Catherine RICOURT fille de Jacques qu'il eut en premières noces de feu Marie MOREL, assistée de son père, Georges RICOURT son grand-père paternel, Gaspard MOREL son grand-père maternel, Jean RICOURT son oncle paternel, Guillaume WATHIER son bel-oncle paternel, Nicolas MAHIEU et François MALATIRE aussi ses beaux-oncles maternels d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte de formature de sa mère 400 florins, 200 florins que son père lui a donnés, ledit Gaspard MOREL lui donne 100 florins qu'elle devra rapporter en mont commun à sa mort et l'acquitte de ce qu'elle lui doit pour sa gouverne. Le 2 janvier 1568 comparait ledit Jean QUILLART, tennier, époux de ladite RICOURT qui reconnaît avoir reçu dudit Gaspard MOREL, orfèvre, 100 florins et les 600 florins de son père. Témoins Jacques et Allard QUILLART, frères du comparant.

2 E 3 / 3852 acte 56 du 13/10/1568 - FRAD059\_2E3\_3852\_0171

Jean HERRENG fils de Laurent, assisté de son père et de Georges DESMAZIERES son cousin germain d'une part, Jeanne FAUCHILLE fille de feu Jacques et de feu Marie FRERON, assistée de Marguerite WILLOT dit de Pernes, veuve de Philippe FRERON, sa grand-mère maternelle, Pierre FAUCHILLE son oncle paternel, Bauduin DESCAMPS son bel-oncle et Michel FRERON son cousin, les dits FAUCHILLE et FRERON tuteurs avec ladite Marguerite de ladite Jeanne d'une part. Contrat de mariage. Lui apporte 400 florins, le bail d'une maison et brasserie des Bourloires rue des Malades à Lille devant l'école latine et vêtements de noces et chaudes. Elle apporte de ses parents 600 livres et par sa grand-mère 400 livres.

2 E 3 / 3852 acte 57 du 07/09/1568 - FRAD059\_2E3\_3852\_0173

Betremieux SPELDRE fils de Betremieux, assisté de son père et de Bertrand DE COUROUBLE son bel-oncle d'une part, Antoinette DELOBEL fille d'Hugues, assistée de son père, Demoiselle Antoinette SCACQ sa mère, Paul MOREL son beau-frère, Martin DESBUISSONS et Jean CASPELAIN neveux dudit Hugues et cousins germains de ladite Antoinette d'autre part. Contrat de mariage. Lui apport 600 florins par son père et 200 florins d'épargne. Elle apporte différentes parties de terre : 14c au chemin de Quesneaux le Mesre à Prêmesques, 9c sur le chemin de Capinghem à Ennetières, 5c en 10c estimés 28 livres le cent, faisant 448 livres le bonnier ou 28784 livres le tout que tient en cense Mahieu LEFEBVRE dit Marot et autres, 8 rasières de blé et 616 livres, portant le tout à 700 florins.

2 E 3 / 3852 acte 58 du 08/07/1568 - FRAD059\_2E3\_3852\_0175

Laurent BILLAU assisté de Jean BILLAU son père, Jean BILLAU son frère et d'Etienne CLICQUET son bel-oncle d'une part, Barbe DESPINCELIERE fille de feu Jean, assistée de Matheline ALOE sa mère à présent femme de Nicolas DAIX et de Gaspard PREVOST son bel-oncle par alliance d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte de la formature d'Aelix DUPIRE (Alice DUPISRE) sa mère 200 livres. Elle apporte 150 livres et par donation de Chrétienne LEFEBVRE veuve de Pasquier ALOE, sa grand-mère, 100 livres et en meubles et autres effets estimés 150 livres.

2 E 3 / 3852 acte 59 du 09/06/1568 - FRAD059\_2E3\_3852\_0177

Jacques DELEPLANCQUE cordonnier, assisté de Jean DELEPLANCQUE son père et d'Evrard PETIT son cousin issu de germain d'une part, Michel LEGROUL père et se faisant fort de Louise LEGROUL qu'il eut en secondes noces de Marie LECOMTE, assisté de Michel MAES son beau-fils et beau-frère de ladite Louise, Jean LEPERS cousin germain paternel de ladite Louise et de Pierre LEBATTEUR aussi cousin germain maternel d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte de la formature de Jacqueline DE VENDEVILLE sa mère 150 livres, autres 150 livres par son père au lieu de 2c 1/2q de terre à Avelin que le futur marié a délaissé à son père. Elle apporte en deniers comptant et la moitié d'une lettre de rente héritière 350 livres. Témoin Jean LEPEULT, cousin issu de germain de ladite Louise.

2 E 3 / 3852 acte 60 du 07/04/1568 - FRAD059\_2E3\_3852\_0179

Guillaume WILLANT fils de feu Mahieu, assisté de Jacques WEGHE, Mahieu WILLANT ses neveux et Mahieu WILLANT fils de Jacques, son cousin germain d'une part, Isabeau DESCAMPS fille de Pierre, assistée de son père et de Jacques DESCAMPS son frère d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte de formature de Jeanne DELEWAULLE sa mère 12 livres et 24 livres, 40 livres d'épargne, ses vêtements et autres estimés 74 livres, faisant le tout 150 livres. 1567 a.s.

2 E 3 / 3852 acte 61 du 30/03/1568 - FRAD059\_2E3\_3852\_0180

Jean LABBE fils de Jean, boucher de la grande boucherie à Lille, assisté de son père, Christophe LABBE son oncle, Pierre DANSSEL aussi son oncle maternel, Thomas BONNEL son bel-oncle maternel et de Gilles DEBAMERE (?) aussi son bel-oncle maternel d'une part, Marguerite LEFEBVRE fille de feu Hubert et de feu Demoiselle Isabeau FAUCHILLE à son trépas femme de Gabry DUMOULIN (Gabriel DUMOULIN), assistée de Jean LEFEBVRE son frère, dudit Gabry son beau-père, Pierre FAUCHILLE son oncle maternel, Jacques DESAINS son bel-oncle maternel, Jérôme WAIGNIN son ami acquis et de Philippe CHOMBART son cousin germain, lesdits FAUCHILLE, DESAINS, WAIGNIN et CHOMBART tuteurs de ladite Marguerite d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte de la part de son père et de feu Demoiselle Catherine DANSSEL sa mère, 300 florins

tanmoins de la formature que lui devrait son père s'il se remarier. Elle apporte 1/5° de trois maisons rue de Fins, estimée sa part 160 florins et deux autres maisons rue de Mallepart à Lille estimées 100 florins, 1/5° de 3050 livres de lettre de rente héritière, portant ladite part de rente à 305 florins, 1/5° de ce qui est du à la maison mortuaire de sa mère, comptant le vente des meubles et arriérage des dites rentes et louages par compte rendu par ses tuteurs, déduction des sommes à payer faisant 750 florins, en vêtement et bijoux 135 florins, faisant le tout 850 florins [1567 ancien style].

2 E 3 / 3852 acte 62 du 31/12/1567 - FRAD059\_2E3\_3852\_0182

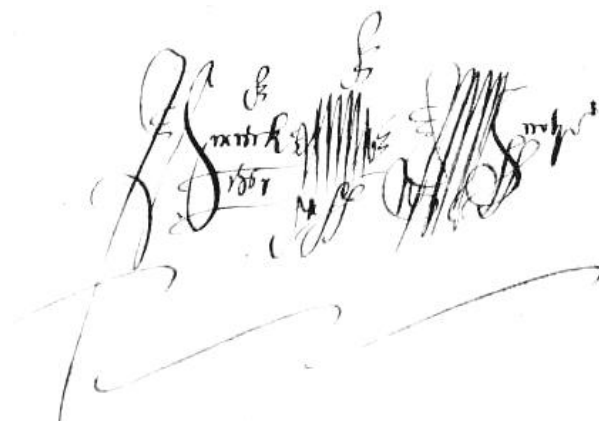
Paul MOREL fils de feu Jean, assisté de Pierre GRIFFON son beau-frère et de Jean BEGHIN son bel oncle (et Hugues DE LA ...DERE écuyer, son cousin issu de germain et Henri BEGHIN son cousin germain - rayé) d'une part, Marguerite DELOBEL fille d'Hugues, assistée de son père, Demoiselle Antoinette SCACQ sa mère, Martin DEBUISSONS (?) et de Jean CASTELAIN ses cousins germains d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte dans les gains et intérêts sur aucunes bourses de marchands à Lille ... florins. Elle apporte 27c 1/2 de labour en quatre pièces à Ennetières en Weppes estimés 344 florins, une lettre de rente héritière de 100 florins obligeant Jean PREVOST et ses frères de Camphin lez Seclin, une autre de 30 florins obligeant Pierre LORPHEVRE, lieutenant de Roubaix, en bagues et bijoux 50 florins et 76 florins.

2 E 3 / 3852 acte 63 du 04/10/1567 - FRAD059\_2E3\_3852\_0185

Louis LIENART fils de feu Jean, assisté de Demoiselle Marie COCQUEL veuve dudit Jean, sa mère, Jérôme LIENART son frère, Gaspard DUPONCHEL et Adrien DELEBARRE ses beaux-frères d'une part, Pierre SALEMBIEN père et se faisant fort de Catherine SALEMBIEN qu'il eut de feu Demoiselle Jeanne HEDDEBAUT, assisté de Jean SALEMBIEN son frère et oncle de ladite Catherine, Bruno SALEMBIEN frères de ladite Catherine, Jacques BARBIEUR beau-frère de la Catherine, Louis LORAIN cousin germain dudit Pierre d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 8c prés et labeurs à Annappes, 24c de labour es marais estimés 600 florins et 200 florins dont ledit Pierre pourra reprendre les terres d'ici douze ans en en payant le prix.

2 E 3 / 3852 acte 64 du 03/09/1567 - FRAD059\_2E3\_3852\_0189

Etienne PETIT fils de Jean, assisté de son père, Evrard PETIT son oncle et d'Etienne DENIS son parrain tous marchands à Lille d'une part, Marie HERRENG assistée de Bauduin HERRENG et Demoiselle Madeleine WATRELET ses père et mère, Wallerand et Michel HERRENG ses oncles paternels, Jean LEROY et Jean DE BILLON ses beaux-frères, Robert WATRELET son oncle maternel et de Michel HERLIN son bel-oncle et de Pierre SALENGRE son parrain, tous marchands à Lille sauf HERLIN à Arras d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 2000 florins compris la formature de Demoiselle Marie LE JOSNE sa mère, aucunes dettes, le logement du couple chez son père pour deux ans et ses vêtements de noces. Elle apporte 1000 florins et ledit Sr SALENGRE pour ses services 200 florins et ses vêtements de noces.

A handwritten signature in a historical script, likely from the 16th century. The signature is written in dark ink on a light background. It features a large, stylized initial 'E' followed by several lines of cursive text. Below the main signature, there is a date '1567' written in a similar script. The signature is somewhat faded and appears to be a reproduction of an original document.

2 E 3 / 3852 acte 65 du 17/07/1567 - FRAD059\_2E3\_3852\_0194

Adrien REUWE fils de feu Robert, marchand à Lille, assisté d'Antoine et Adrien HEMMART ses oncles maternels, Antoine DESPREZ son bel-oncle et Jean COUROUBLE son beau-frère d'une part, Charles DESPREZ père et se faisant fort de Claire DESPREZ sa fille, assisté de Monsieur maîtres Jean et Guillaume DESPREZ prêtres et chanoines de l'église collégiale St Pierre de Lille et d'Eloi DESPREZ ses oncles, maître Charles DESPREZ et Jean DESPREZ ses frères d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 2000 florins, le logement du couple deux ans chez son père.

2 E 3 / 3852 acte 66 du 28/05/1567 - FRAD059\_2E3\_3852\_0197

Noël FAVIER fils de feu Thomas et de feu Martine DE VENDEVILLE femme dudit Thomas, assistée de Jean FAVIER son frère, Laurent DUGARDIN son beau-frère et de Jeanne FAVIER femme dudit Laurent d'une part, Agnès VREDIERE veuve de Grard LAMBELIN, mère et se faisant fort d'Anne LAMBELIN, assistée de Georges et Vincent LAMBELIN frères de ladite Anne et de Jean LAMBELIN oncle paternel d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot compris ce qui vient de sa mère et des baux, sa veuve conservera un lieu manoir sur 1/2b au hameau des Prés à Avelin. Elle apporte 600 florins à payer en trois fois, une bonne robe pour ses noces, la moitié des frais des noces et chaudon. Témoin Hues DE VENDEVILLE (Hugues DE VENDEVILLE) laboureur à Fourmestraux, paroisse d'Avelin.

2 E 3 / 3852 acte 67 du 05/04/1567 - FRAD059\_2E3\_3852\_0201

Guillaume BOUTRY fils de Pasquier, assisté de son père, Wallerand BOUTRY son oncle paternel, Daniel DE BERNE son beau-frère et Jacques DECROIX dit de Drumez aussi son oncle maternel d'une part, Noël DESBONNET et Demoiselle Isabeau LECLERCQ sa femme, auparavant veuve d'Antoine DUPONT vivant sergent au roi en sa prévôté de Lille, forts de Bauduine DUPONT fille dudit Antoine et de ladite Isabeau, assisté de Pierre DUPONT Sr de Mons en Baroeul, oncle paternel de ladite Bauduine (Jean F...ET son bel-oncle - rayé) et de Thierry LECLERCQ son oncle maternel d'autre part. Lui apporte de formature d'Anne DECROIX dit Drumez sa mère et première femme de son père, 100 florins en une lettre de rente héritière de 780 livres obligeant ledit Jacques DECROIX dit de Drumez pour l'achat de l'hôtellerie ou pend pour enseigne le Lion d'Or à Lille, l'absence de dettes, dudit DESBONNET et sa femme 200 florins que lui doit ledit Sr de Mons en Baroeul, 40 florins de la donation de maître Eleuthère DUPONT aussi son oncle. Elle apporte 22c de labeur à Gondécourt que tient en cense Adrien DE CAIGNY (DE CHAIGNY). 30/04/1567 Attestation dudit couple d'avoir reçu les 240 florins dudit Sr de Mons en Baroeul, oncle paternel de ladite femme.

2 E 3 / 3852 acte 68 du 19/06/1566 - FRAD059\_2E3\_3852\_0205

Pasquier COMMUN fils de Nicolas, assisté de son père et Demoiselle Jeanne DUTHOIT sa mère, Allard COMMUN Son oncle, Thomas DUTHOIT son bel-oncle et Mathieu COMMUN son cousin germain d'une part, Pierre DE BRUIELLE, Demoiselle Catherine CORNILLE sa femme, auparavant veuve de Gaspard WAIGNON, forts de Simonette WAIGNON fille dudit Gaspard et de ladite CORNILLE, assistés de Philippe WAIGNON frère de ladite Simonette, Laurent DE NOYELLES, Gaspard DESFOSSEZ et Jean DOUCHET beaux-frères, Alphonse et Noël WAIGNON oncles paternels, Oste CORNILLE oncle, Martin LEGRAND et Jacques AU PATIN beaux-oncles de ladite Simonette du côté maternel d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 2000 livres, l'avant-bail d'une crasserie pour 4 ans et ses vêtements de noces. Elle apporte 1/4 des 2/3 des édifices et bois montants de la cense de Clenckemeure que tient en cense Antoine LEURIDAN à Radinghem sauf la portion à Vaast LEMAHIEU et Jacques FRUMAUT avec leurs femmes, aussi beaux-oncles de ladite Simonette et 1/4 des 2/3 de terre cotières de ladite cense, faisant le quart 2b, une lettre de rente héritière de 1559 obligeant Nicolas BARGE, Wallerand HERRENG et Pierre DESBUCQUOIS, marchands associés aux tuteurs des enfants dudit feu Gaspard WAIGNON qu'il eut de ladite CORNILLE pour 600 livres, une autre de 600 livres obligeant Antoine HERMAN, teinturier à Lille pour l'achat d'une maison en la Sotte rue emprès le fien du Thonnelet à usance de teinturerie devant la justice du Breucq, autre de 400 livres obligeant l'empereur au profit de Jean MASCLIER marchand à prendre sur ses domaines de Cassel, bois de Nieppe et autres depuis 1554 dont ledit Gaspard a acquis droit par transport, la moitié à l'encontre dudit DOUCHET époux de Demoiselle Catherine WAIGNON, d'une rente de 200 livres sur lesdits domaines depuis 1554, 300 livres dont 100 d'arriérage desdites lettres et 200 de don par ladite BRUIELLE et sa femme, faisant le tout 3000 livres. Témoins Guillaume TRESSEL Sr de Lenthout et Jean VREDIERE dit Berlette de Lille.

2 E 3 / 3852 acte 69 du 15/05/1566 - FRAD059\_2E3\_3852\_0210

Philippe HOCHART fils de feu Pierre vivant procureur général de la ville de Lille qu'il eut de feu Demoiselle Catherine LE WEDDIER, assisté de Monsieur Philippe HANGOUART conseiller du roi et receveur des aides de la châtellenie de Lille, son parrain, Michel DESMARETZ et Jean DUBOIS ses beaux-frères d'une part, Marie CARLIER fille de feu Arnould vivant receveur de Berlettes et de feu Demoiselle Jacqueline CLICQUET, assistée d'Antoine CLICQUET son oncle maternel, Josse et Claude CARLIER ses frères et de Jean FLOURENT son beau-frère d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte ce qui lui revient du partage avec ses frères et sœurs devant échevins de Lille il y a six mois, savoir en lettres de rentes héritières 920 livres, 5 quartrons de pré à Ascq estimés 80 livres, 35 grandes verges à Ascq estimés 80 livres, 2c au même lieu estimés 50 livres, 4c à Ascq estimés 280 livres et 9c de labour à Annappes estimés 340 livres, 1/9° de 675 livres dues par Hector CLICQUET de reste de l'achat d'héritage appartenant aux neuf héritiers desdits Arnould et sa femme à Harnes avec 1/6° en 1/9° de ce qui lui revient de feu Henri CARLIER son frère, portant le tout 86 livres, 1/6° par le trépas dudit Henri en un lieu manoir à Anstaing sur 9c estimé 800 livres faisant 133 livres 10s., 1/6° comme dessus de 4c 1q à Anstaing et 1c à Sainghin estimés 180 livres faisant 30 livres, 1/6° venant du même de 576 livres d'une lettre de rente héritière dus par Porrues CLICQUET son oncle faisant 96 livres, 1/9° et 1/6° en 1/9° de trois maisons rue de Fives à Lille estimés 518 livres, 1/9° en 1/9° de terre à Wingles venant dudit (sic) feu Philippe CARLIER son frère estimés 50 livres faisant 19 livres 10s, arriérages de censes et rentes 100 livres, faisant le tout 2780 livres sur quoi elle est chargée pour 1/9° et 1/6° et 1/9° pour les trois maisons pour 200 livres. Témoin Jacques BAUWET serviteur domestique dudit HANGOUART. Quittance aux dits Josse et Claude CARLIER de l'administration des biens de ladite Marie alors qu'elle était mineure.

2 E 3 / 3852 acte 70 du 25/04/1566 - FRAD059\_2E3\_3852\_0213

Jean WINS fils de feu Jean, bourgeteur, assisté de Liévin HENDRICK son beau-frère, Etienne MICHEL et Antoine LE MIEULURE ses cousins germains (ou Michel est un prénom ?) d'une part, Marguerite GILLES fille de feu Allard GILLES et de feu Marie CHARLET, assistée de Wallerand HEDDEBAUT son beau-cousin germain, Jean HEDDEBAUT, Charles SALEMBIEN, Toussaint DE MOL et Pasquier MADOUL ses parents et tuteurs d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte de la succession de ses père et mère 1/6° de plusieurs lettres de rente et autres biens déclaré devant gardes orphènes le 1er décembre 1564 350 livres.

2 E 3 / 3852 acte 71 du 14/03/1567 - FRAD059\_2E3\_3852\_0215

Thierry BALLOY fils de feu Thierry et de feu Jeanne (blanc - au-dessus : une motte ?), assisté de messire Jean GHISELIN chevalier, Sr de Bousbecque son maître d'une part, Jean DURIEU, Agnès CASTELAIN sa femme auparavant veuve de Bertrand DE SCRIVERS forts de Caisine SCRIVERS fille de ladite Agnès, assistés de Georges CASTELAIN oncle maternel et de Martin DUPONT beau-frère de ladite Caisine d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte de la succession de son père 4c de jardin avec 1b de labour tenant audit jardin à Tongrinne près Fleurus pays de Namur et deux rentes sans rachat sur certain héritage audit Tongrinne, pour son bon service par le Sr de Bousbecque 196 livres 16s qui est le rendage de la maison et cense à usance de logis où end pour enseigne Le Cheigne (Le Cygne) sur la place de Bousbecque et terres y appendant dont il fait bail, promettant de faire un honnête dîner le jour de chaudeau aux plus prochains parents et amis des dits mariants. Elle apporte venant de son père 200 livres et une bonne vache et de sa mère les dîner et souper des noces et ses vêtements de noces. Témoins Grard DAMARD receveur du Sr de Bousbecque et Adrien GHISELIN bailli de ladite Srie de Bousbecque [1566 ancien style].

2 E 3 / 3852 acte 72 du 08/09/1565 - FRAD059\_2E3\_3852\_0218

Jean LEROY écuyer, acc Josse DU CHASTEL écuyer et prévôt de Lannoy son beau-frère et de maître Adrien MOREL Sr du Rutoive (?) d'une part, Barbe DELERUE fille de feu François et de feu Demoiselle Marguerite BONNEL, assistée de maître Allard DELERUE, docteur en médecine, son frère, maître Laurent LHETSTET, chapelain de Rayneval, cousin et maître Jean GAILLART maître de l'hôpital St Sauveur, tuteurs de ladite Barbe, Allard FACHES cousin d'icelle et Anne DE BAILLEUL dit de Bapalmes veuve de François CHOMBAR (ou CHOMBER) vivant aussi son tuteur d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte un lieu manoir à Sainghin en Weppes sur 4b 1/2, un autre sur 14c 1/2 à Lorgies et Lorques, une lettre de rente héritière de 100 livres obligeant Jacques WATRELET de Sainghin, autre de 200 livres obligeant Jacques WUCART. Elle apporte la moitié d'une cense de le Porte à Heule lez Courtrai sur 20 bonniers que tient en cense Pasquier HAMERBEKE,

1/4 cense à Menin sur 17b faisant 4b 4c que tient en cense Guillaume VANDERBECQUE, moitié de 4c 1/2 de labour à Annappes, moitié de 3c 1q de jardin à Ascq, moitié de 2c à Ascq, moitié de la maison occupée par son dit frère rue des Malades à Lille, moitié d'autre maison dans la même rue, moitié de 17c 91 livres de rente et autres parties estimées 800 livres, faisant le tout 12000 livres.

2 E 3 / 3852 acte 73 du 27/06/1565 - FRAD059\_2E3\_3852\_0222

Pierre DUBOIS fils de Guillaume, assisté de Jacques DUBOIS son frère, Eustache LIENART, Pierre ROUSSEAU, André DILLIES et Pierre DESOBRIS ses beaux-frères d'une part, Péronne DELOS fille de feu Michel qu'il eut de Péronne DUVRELIER à présent femme de Pierre LUTUN, assistée de Jean ROHART, Gilles DESCAMPS ses beaux-oncles et de Mahieu DELOS son cousin germain d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte en lettre de rente 350 livres obligeant Martin CORNILLE, charpentier à Marcq en Baroeul, 175 livres de 8 années de cours de ladite rente, la formoture mobilière de son père pour 267 livres 10s, 5c de labour à l'encontre de ses frères à Wambrechies et 2c à Wambrechies en 5 quartiers dont sa mère à la jouissance sa vie durant, faisant en tout 800 livres.

2 E 3 / 3852 acte 74 du 25/06/1565 - FRAD059\_2E3\_3852\_0224

Antoine REGNIER fils de Claude, assisté de son père, Benoît REGNIER son oncle, Robert LEOEUF son beau-frère et Philippe CARDON bourgeois de Lille, son ami, d'une part, Agnès DORBECQUE fille de feu Thierry, assistée de Marguerite DELANDRE sa mère, Jean RESTEAU, auditeur en la chambre des comptes de Lille et Jean DE FRELIN bourgeois de Lille, ses amis d'autre part. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 23c 1/2 de labour à Sainghin en Mélanthois, deux parts peu plus de 22c jardin et labour à Lambersart que tient en cense Michel DE GHESTEM et sa femme, deux parts de 2c à Fretin et deux parts de 4c à Ennetières en Weppes, estimé le tout avec habits et bijoux 1000 florins.

2 E 3 / 3852 acte 75 du 27/04/1565 - FRAD059\_2E3\_3852\_0226

Michel PLOYART fils de feu Jacques, assisté de Toussaint PLOYART son oncle et Pierre LE BAY son oncle maternel, François JACQUEMONT son beau-frère d'une part, Jacques SIX père et se faisant fort de Jacqueline SIX qu'il eut e feu Demoiselle Jeanne BAILLET, assisté de Monsieur maître Jean SIX prêtre, curé propriétaire de St Etienne à Lille, son fils (ou frère), Hector, Guillaume et François COYART ses beaux-fils, Guillaume et Martin BAILLET ses oncles maternels, Jean HESPEL, Pierre DAMIDDE et Jean LEFEBVRE beaux-oncles à ladite Jacqueline d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte après partage avec ses sœurs ou mari un lieu manoir sur 12c tenant à la ruelle du ponchel à Escobecque à Ennetières en Weppes, 2b 12c de fief en trois pièces à Radinghem, un lieu manoir sur 12c à Escobecque dont Jacqueline PLOYART, sa soeur, en a la moitié qui est séparée, une lettre de rente héritière de 200 livres obligeant André HAVET du Maisnil. Elle apporte 900 florins à rapporter si son père se marie en secondes noces et 100 florins. En pasquères (semaine de Pâques qui eut lieu le 22)

2 E 3 / 3852 acte 76 du 03/04/1565 - FRAD059\_2E3\_3852\_0228

Luc DESPREZ fils de feu Luc qu'il eut d'Isabeau BONNE à présent femme de Jean DELERUE, assisté de sa dite mère et dudit DELERUE, Gilles RUSTIN bel-oncle et parrain dudit Luc d'une part, Jossine DE MARTINSART fille de feu Adrien et de feu Jeanne DELAHAYE, assistée de Noël LE CANDELE son beau-cousin, Jean DAUDENARDE cousin de ladite Jossine, Jacques MALFAIT et Jacques HOVART ses tuteurs d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 50 florins, la formoture de son père pour 50 Florins, de donation de Pélonne BLAUWART veuve de Jean BONNE, sa grand-mère maternelle 200 florins à prendre après son trépas, ses vêtements et aucunes dettes. Elle apporte venant de ses parents et de la succession de Jean MARTINSART son grand-père une lettre de rente héritière de 350 florins, moitié d'une choque de maison rue du Molinel à Lille estimée ladite moitié 200 florins, moitié d'un lieu manoir sur 3c 1/2 et 3c 1/2 de labour à Santes estimés ladite moitié 150 florins, de même suivant le décès de frère Nicole, sœurs Chrétienne et Agnès MARTINSART ses oncle et tantes 137 florins 10 patards sur une lettre de 900 florins obligeant Nicolas MAHIEU, marchand à cause de l'achat d'une maison rue des Malades à Lille, bagues, habits et bijoux pour 62 florins, faisant le tout 900 florins [1564 avant Pâques].

2 E 3 / 3852 acte 77 du 24/12/1564 - FRAD059\_2E3\_3852\_0230

Salomon DE LANDAS, assisté de Quentin DE LANDAS son père de Louvil, Bruno CAMPENARE son grand-oncle de Lille, Mathias CAMPENARE son oncle maternel et Mathias MESREL son beau-frère de Cysoing d'une part, Michel DESBUISSONS bourgeois et marchand à Lille, père et se faisant fort de Françoise DESBUISSONS qu'il eut de Demoiselle Marie DUPONT, assisté de Pierre, Gard et Antoine DUPONT oncles maternels de ladite Françoise, Robert et Gard DESBUISSONS frères à ladite Françoise d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 600 florins en lettres de rentes et deniers comptants, aucunes dettes. Elle apporte de l'hoirie de sa mère 450 florins, 1/6° d'une lettre de rente héritière de 188 florins obligeant Paul DELEBARRE, marchand à Lille, 1/6° de 50 florins de rente obligeant Nicolas DELERUE de Wasquehal, 1/6° de 2c de pré à Forest, paroisse d'Ascq, le tout à l'encontre de ses frères et sœurs au nombre de cinq, excluant ledit Gard qui est déjà fourni, avec les cours des rentes estimés 72 florins, 100 florins par son père, de la part de sa feu mère une robe de drap gris fourrée d'agneaux noirs et une faille de saye estimée 750 florins.

2 E 3 / 3852 acte 78 du 26/01/1564 - FRAD059\_2E3\_3852\_0233

Pierre COGET fils de Jean, assisté de son père, Jean DORCHIES son bel-oncle, Gaspard COGET son frère, Jean DESMONS et Jacques MAZENGE ses cousins germains d'une part, Saint WARTEL veuve de Pierre FAVIER, assistée de Simon et Martin WARTEL ses frères et Jean DUBURG son beau-frère (et Jacques FAVIER aussi son beau-frère - rayé) d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 1/2b à Tourmignies compris l'avesture de blé estimés 180 livres, 140 livres, deux moutons et trois tonneaux de bière pour ses noces et chaudes. Elle apporte ce qui lui reste après parchon à ses trois enfants. Témoins Jacques FAVIER de Wachemy, paroisse de Chemy et Antoine DORCHIES de Tourmignies.

2 E 3 / 3852 acte 79 du 29/07/1564 - FRAD059\_2E3\_3852\_0235

François DAMETTE fils de feu Jean, assisté de Demoiselle Jeanne GILLES veuve de son père, sa mère, Jean GILLES son grand-père maternel, Guillaume GILLES son oncle, Martin et Cornille DAMETTE ses frères d'une part, Marie PETIT, assistée de Moïse PETIT son père, Jean et Evrard PETIT ses oncles, Nicolas PETIT son frère, Gard COMBLET et Adam HENNOCQ ses beaux-frères d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 400 livres et ses vêtements de noces. Elle apporte de formature de feu Péronne DUTRIEZ sa mère 800 livres contre la jouissance à son père des héritages patrimoniaux et acquêts dont elle ne devra rapporter que 700 livres à la succession de son père avec ses autres enfants, ledit Jean PETIT donne à sa nièce pour ses bons services 72 livres, et une bonne robe de noces.

2 E 3 / 3852 acte 80 du 06/07/1564 - FRAD059\_2E3\_3852\_0237

Jean DEBOEUF fils de feu Jacques, assisté de Mathieu, Joachim et François DEBOEUF ses frères et de Robert MASURE son beau-frère d'une part, Isabeau BEGHIN veuve de François LEROY? assistée de Julien et Jean BEGHIN ses frères et de Gilles SIX son beau-frère d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte de son père par Marguerite DEGOY veuve dudit Jacques, sa mère, 300 florins et ses vêtements de noces. Elle apporte après partage à ses enfants 1750 florins en lettres de rentes, dettes, meubles et autres.

2 E 3 / 3852 acte 81 du 17/05/1564 - FRAD059\_2E3\_3852\_0239

Antoine JACQUART, assisté de Lion JACQUART son père, Jean TREFFEL son oncle maternel, Jean DELEBAILLE son oncle paternel et d'Arnould DE BEAUVENTRE son beau-frère d'une part, Marie FAVIER fille de feu Thomas et de feu Martine DE VENDEVILLE, assistée de Jacques, Jean et Noël FAVIER ses frères, Laurent DUGARDIN et Jeanne FAVIER sa femme, soeur de ladite Marie d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte de formature de Philippotte TREFFEL sa mère, sa première femme dudit Lion 50 livres, un lieu manoir au hameau de Has, paroisse d'Avelin sur 3c où son père demeure, quart de 10c de labeur à Seclin, quart de 6c 1/2 à Avelin, quart de 5c à Has, quart de 4c à Avelin, tiers à l'encontre de son père de 150 livres de rente obligeant ledit Jean TREFFEL, tiers de 50 livres d'une rente viagère la vie durant dudit Jean TREFFEL et autres, l'avesture sur les dites terres, deux moutons gras et 2 rasières de blé. Elle apporte de ses parents un lieu manoir de 6c au hameau des Prés à Avelin, 15c avestis de blé à Avelin, 9c avestis de marchaines à Avelin, divers biens meubles pour 400 livres.



2 E 3 / 3852 acte 82 du 17/05/1564 - FRAD059\_2E3\_3852\_0242

Jacques, Jean et Noël FAVIER, Laurent DUGARDIN, Jeanne FAVIER sa femme, les dits Noël et Laurent tuteurs des enfants de feu Pierre FAVIER, les dits Jacques, Jean, Noël, Pierre et Jeanne FAVIER enfants des feu Thomas et feu Martine DE VENDEBILLE, Clément SOUPLET époux de Marie FAVIER en ladite qualité et forts de Laurent et Joachim FAVIER, ledit Jacques FAVIER tuteur avec autres de Jeannin FAVIER, les dits Laurent, Joachim, Jeannin et Marie FAVIER frères et soeur et neveux et nièces et héritiers en ligne directe des dits Thomas et Martine, se soumettent à l'arbitrage de Jean FLINOIS bailli du Sr de Haillie et d'autres pour procéder au partage entre eux de la succession des biens des dits Thomas et Martine sous huit jours.

2 E 3 / 3852 acte 83 du 22/05/1564 - FRAD059\_2E3\_3852\_0243

Blaise CTOMBET fils de feu Jean, assisté de Guillaume CROMBET son frère (Pierre LHOMMEL (?) - rayé), Jacques THIBAUT (ses -rayé) son beau-frère (et Antoine LEMOINE son oncle maternel et Jacques LEROY son parrain et compère - rayé) d'une part, Madeleine LETHERY fille de Jean, assistée de son père et Demoiselle Isabeau VREDIERE sa mère, Pierre LETHERY son oncle, Jean et Mahieu VREDIERE aussi ses oncles maternels d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. elle apporte 5c à Engrain et Gamans, d'image de Lesquin que son père pourra reprendre sous trois ans moyennant 75 florins, 75 florins en deux fois, en habits, bagues et bijoux 50 florins, 2 rasières de blé et 2 tonneaux de keulte, faisant le tout 200 florins. Témoin Jacques LEROY, clerc de Péronne en Mélanthois, parrain dudit Blaise.

2 E 3 / 3852 acte 84 du 07/10/1563 - FRAD059\_2E3\_3852\_0245

Mathieu COMMUN fils de feu Jean, assisté de Nicolas et Allard COMMUN ses oncles paternels et de Jean PETIT son bel-oncle d'une part, Marie MILLE fille de feu Pasquier et de feu Péronne CARPENTIER, assistée de Gilles MILLE son frère, Denis DU VRELIET son beau-frère, Pierre TAHON et Henri DE CARNIN tuteurs de ladite Marie et Jean CAUWET, parâtre de ladite Marie ayant épousé ladite CARPENTIER d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte en maisons, lettres de rentes la moitié à l'encontre de son frère venant de leurs père et mère, déduction faite des charges, rentes et obligations 350 livres de gros faisant 2100 florins. Elle apporte de la succession de ses père et mère en même parties par partages devant la justice de la ville d'Armentières les 13 décembre 1549 et 19 janvier 1559, 4000 florins.

2 E 3 / 3852 acte 85 du 17/11/1563 - FRAD059\_2E3\_3852\_0247

Jean BONNIER, assisté de Bauduine LOBBE veuve de Charles BONNIER, sa mère, Jean DE LHOMMEL son bel-oncle et Noël LE CANDELLE son cousin d'une part, Jeanne FOURMENT fille de feu Louis et de feu Catherine PREVOST, assistée de Pierre DUTHOIT naguère son beau-père, Jacques PREVOST et Roger LEFEBVRE ses tuteurs d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte par donation de Jean COPPIN son parrain une lettre de rente héritière de 200 livres obligeant la veuve dudit Jean, un lit et parchevet avec les autres choses servant pour étoffer ledit lit, un hostile kerquié de l'étoffe d'une saye et 30 livres et autres ustensiles de ménage. Elle apporte de formature de son père et succession de sa mère en rentes héritières pour 500 livres.

2 E 3 / 3852 acte 86 du 14/07/1653 - FRAD059\_2E3\_3852\_0249

Thomas DELESALLE fils de feu Pasquier, assisté de Marie CORMORANT veuve dudit Pasquier, sa mère, Monsieur maître Jacques CORMORAND prêtre, chanoine de l'église collégiale St Pierre de Lille, son oncle maternel, Marc DELESALLE son oncle paternel, maître Mahieu DELESALLE et Jean DELESALLE ses frères d'une part, Demoiselle Jeanne PETIT veuve dernièrement d'Hubert BENDART et auparavant de Gaspard DUBOIS, mère et se faisant fort de Cécile DUBOIS, assistée de Sire Quentin DUBOIS prêtre à Haubourdin, frère dudit feu Gaspard, Jean PETIT son frère, Wathier HACHIN et Jérôme LEFEBVRE ses beaux-fils d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 1100 livres, la moitié des frais de noces. Elle apporte 333 livres 10s 8d de formature de son père, tiers en la moitié d'un lieu manoir sur 5 quartiers à Emmerin, sa part appréciée 333 livres 6s 8d, tiers de 3 quartiers de labour audit lieu apprécié 166livres 13s 4d, tiers de 10c de labour en trois pièces audit lieu apprécié 100 livres, tiers d'un petit lieu manoir sur 2c audit lieu, apprécié 66 livres 13s 4d, ledit tiers à l'encontre de Marguerite et Antoinette DUBOIS ses sœurs, 66 livres 14s 4d en liquide, la moitié des frais de noces et ses accoutrements. Avant-cense d'un lieu manoir sur 26 à 27 bonniers à Hallennes par la mère du fiancé.

2 E 3 / 3852 acte 87 du 07/06/1563 - FRAD059\_2E3\_3852\_0251

Jean PLAHIER fils de feu Jean, assisté de Demoiselle Jeanne DE LE COUCHELLES veuve dudit Jean, sa mère, Nicolas DE COURCHELLES son grand-père maternel, Philippe PLAHIER son frère, Gaspard DUMOULIN son beau-frère, Jean DE ECERPONT son bel-oncle, Jean PLAHIER son cousin, Louis BEGHIN aussi son cousin germain d'une part, Marie LEMESRE fille de feu Jacques, assistée de Louis VREDIERE, Jeanne LEMESRE sa femme auparavant veuve dudit feu Jacques, sa mère, Antoine et Gaspard PETIT ses beaux-oncles, Piat BERNARD son cousin germain, Denis DELEZENNES son cousin, Guillaume VREDIERE son ami d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte venant de son père le fief du sart à Chéreng sur 2b pour le gros dont sont tenus plusieurs rentes seigneuriales que tient en cense Allard HENNOCCQ de Chéreng, le fief seigneurial des Terrages à Baisieux sur 20b dont sa mère a droit de douaire tel que la moitié du revenu à quoi elle renonce présentement, sa mère lui donne en bail un lieu manoir avec grange, porte, étable et brasserie sur 6c et 5c 1/2 de jardin en deux pièces pour neuf ans compris un moulin servant à moudre wedde et une maison occupée par Bauduin PINCHART, maréchal moyennant 72 livres par an avec obligation d'entretenir lesdits lieux, le bail e 7c 1/2 de jardin et 10 à 11b de labeur que sa mère tient en cense du Sr DUBOIS de Tournai et des pauvres de Ste Marguerite de Tournai, une couche, un lit et parchevet, la moitié des dépenses des noces et ses vêtements de noces. Elle apporte un fief de 12c avec lieu manoir où ledit Louis VREDIERE et sa femme demeurent à Fâches, un fief de 8c à Fâches de ces deux fiefs sa mère à droit de douaire pour la moitié du revenu, moitié de 8b en plusieurs pièces à Fâches, Wattignies, Avelin et Lesquin à l'encontre de Marguerite LEMESRE sa soeur dont sa moitié est appréciée 800 florins, 100 florins qui devra revenir au partage avec ses frères et sœurs venus ou à venir, la moitié des frais de noces et ses vêtements de noces.

2 E 3 / 3852 acte 88 du 29/04/1562 - FRAD059\_2E3\_3852\_0254

Michel DE GHESTEM assisté de Jean DE GHESTEM son père d'une part, Marguerite LANNYOT assistée de Jean HANNYOT son père d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte de formature d'Adrienne DESAINS sa mère 25 livres en vêtements venant de sa mère, son père lui baille sa vie durant la moitié d'un lieu manoir, grange, étable et autres édifices à Lambersart dont l'autre moitié est occupée par son père comme acquis avec ladite DESAINS sa première femme.

2 E 3 / 3852 acte 89 du 15/04/1562 - FRAD059\_2E3\_3852\_0255

Jean OLIVIER assisté de Jean OLIVIER son père, Martin et Jacques OLIVIER ses frères, Gilbert THEVELIN, Cornille LECOMTE, Jean RAMERY ses beaux-frères d'une part, Catherine DUPREZ fille de feu Jean et de feu Catherine DE COUROUBLE, assistée d'Antoine DUPREZ son frère, Pasquier DUPREZ son oncle, Jacques DUBOIS son bel-oncle et Jean CAPPEL son tuteur avec les dits Antoine, Pasquier et Jacques d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 400 livres, une vache, le bail de la moitié de la maison et cense appartenant à son père à Quesnoy sur 12b pour 6 ans, la moitié des bois et haies de ladite cense et si son père meurt durant le bail ils en auront la jouissance totale, la nourriture et gouverne du couple par son père et ses vêtements de noces. Elle apporte 700 livres, 1/8° de 14b 12c à Lompret avec édifices. Témoins Louis DUPREZ, laboureur à Lomme et Antoine COUSIN de Quesnoy. Après Pâques.

2 E 3 / 3852 acte 90 du 18/03/1563 - FRAD059\_2E3\_3852\_0258

Pierre LANSSEL fils de feu Jean, assisté de Demoiselle Catherine RUSTIN veuve dudit Jean, sa mère, Sire Piat LANSSEL prêtre, chanoine de l'église collégiale St Piat de Seclin, son oncle, Claude TURPIN son beau-cousin et Liévin LECLERCQ son ami d'une part, Gard BAILLET père et se faisant fort d'Antoinette BAILLET sa fille, assisté de Jean BAILLET son oncle, Jacques et Robert BAILLET ses frères, Lambert MASUREL et Nicolas AGACHE ses beaux-frères d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 200 florins que sa mère payera en deux fois, la nourriture et gouverne du couple un an chez sa mère avec place pour ouvrier à son style avec ustensiles, place et ustensiles qu'ils conservera une deuxième année et sa robe (sic) de noces. Elle apporte une lettre de rente héritière de 400 florins obligeant la veuve Roland LEGRAND demeurant au Cœur d'Or pour l'achat de ladite maison et sa robe de noces (1562 a.s.)

2 E 3 / 3852 acte 91 du 29/06/1561 - FRAD059\_2E3\_3852\_0260

Georges SIMON fils de feu Robert, assisté de Jacquemine DELERUYELLE veuve dudit Robert, sa mère, Antoine AGACHE, Bernard WARESQUIEL et Jean DUGARDIN ses beaux-frères d'une part, Jean HUGHELOT père et se faisant fort de Florence HUGHELOT sa fille qu'il eut de feu Catherine DESRUMAUX sa seconde femme, assisté de Guillaume LEROY, Jacques LEDOUX et Bastien BOUREL ses beaux-frères d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 300 florins, 100 florins par sa mère pour ses bons services. Elle apporte 250 florins compris 1/6° que ladite Florence a droit en 1500 florins de parchon maternelle, tiers de 300 livres de rente héritière obligeant la ville de Lille faisant sa part 50 florins à l'encontre de Marguerite et Péronne HUGHELOT ses sœurs, 1/7° de 27c en plusieurs pièces à Ennetières à l'encontre des enfants de feu Pierre BUSQUEL estimée sa part 50 florins et sa robe de noces estimée 50 florins, faisant le tout 400 florins.

2 E 3 / 3852 acte 92 du 10/06/1561 - FRAD059\_2E3\_3852\_0262

Philippe REGNIER fils de feu Simon, assisté de Jean REGNIER son frère et Pierre LEBRUN son beau-frère d'une part, Demoiselle Jeanne LEROY veuve de Jean DELEDALLE, assistée de Martin LEROY son frère, maître Antoine BOUREL avocat postulant au siège de la Gouvernance de Lille et Jacques DE WILDE ses beaux-frères et Pierre DESPINOY son beau-neveu d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 22c de labeur à Ronchin et Thumesnil estimés 700 livres, un lieu manoir à Santes sur 12c estimé 600 livres, une lettre de rente héritière de 300 livres obligeant Martin DE CROIX, une autre de 280 livres obligeant les veuve et hoirs Grard DE HAS, une autre de 100 livres obligeant maître Philippe TOURNEMINE, une autre de 100 livres obligeant la veuve Pierre DE CROIX de Wattrelos, une autre de 100 livres obligeant Jean VREDIERE d'Hallennes, le droit de quint sur 2b de fief à la Chapelle Grenier appartenant audit Martin LEROY son frère estimé 50 livres, en chas, ustensiles de ménage pour 700 livres, portant le tout à 3000 livres. Témoin Zeghelin VANDAM serviteur dudit BOUREL.

2 E 3 / 3852 acte 93 du 05/05/1561 - FRAD059\_2E3\_3852\_0265

Louis LE HUGIER fils de feu Robert de Lille (mention d'habitants de Wambrechies), assisté de Demoiselle Françoise DE CORENHUSE veuve dudit Robert, sa mère, Simon BEL...KEN et Sire (?) Louis DELATTRE (?) ses beaux-oncles d'une part, Gaspard PREVOST, bourgeois de Lille, père et se portant port fort de Péronne PREVOST, assisté de Simon CUVILLON (?) procureur à Lille naguère son voisin et ami acquis d'autre part. Contrat de mariage. Lui un apporte un fief de 10b à Loos, 1b 5c 50v tenus de Quesnoy, avec Antoinette, Péronne et Isabeau LE HUGIER ses sœurs à charge du douaire de le veuve Noeren (?) DESTRAYELLES à sa mère Françoise DE CORENHUSE [Acte très peu lisible]...

2 E 3 / 3852 acte 94 du 15/01/1560 - FRAD059\_2E3\_3852\_0267

Robert DUBOIS dit Pottin, fils de feu Pierre, assisté de Demoiselle Isabeau GILLES veuve dudit Pierre, sa mère, Jean MEURICE son bel-oncle, Josse CARLIER aussi son bel-oncle d'une part, Antoinette LEBUCQ dit LE BOUCQ fille de Georges qu'il eut de feu Mathienette DESCAMPS sa première femme, assistée de son père, Pierre LEBUCQ dit LE BOUCQ son oncle, Antoine BUINART (?) son oncle maternel, Antoine LEMESRE et Jean DELEMOTTE ses beaux-oncles paternels d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte un fief de 10c 1/2 1/3c à Anstaing à la charge du douaire d'Isabeau sa mère, de formature de son père 350 florins si elle se remarie et ses vêtements de noces. Elle une maison à usance d'hôtellerie où pend pour enseigne Le Chine (Le Cygne) rue des Malades à Lille qu'occupe Jean DELOBEL devant de Pierre DESCAMPS son grand-père vivant charpentier estimé 1125 florins chargés de 9 florins de rente viagère à la vie de Marguerite FAUCQUET veuve dudit Pierre DESCAMPS, 72 florins de parchon de sa mère, 300 Florins et ses vêtements de noces.

2 E 3 / 3852 acte 95 du 27/12/1560 - FRAD059\_2E3\_3852\_0270

Philippe DUCROCQ teinturier, assisté de Guillaume TAILLEFER son neveu d'une part, Adrienne DEOBERCOURT veuve de Jean DE WAILLY d'autre part. Contrat de mariage. Ils ne précisent pas leurs dots.

2 E 3 / 3852 acte 96 du 23/12/1560 - FRAD059\_2E3\_3852\_0271

Jacques BRIDOUL fils de feu Olivier, assisté de Mathieu WILLANT son beau-frère, Pierre LECLERCQ son cousin et Hugues VARES (?) dit Caudrelier d'une part, Catherine SALEMBIEN fille de feu Mathelin, assistée de Pierre et Jean SALEMBIEN ses frères, Nicolas SALEMBIEN son oncle et Philippe DE BAILLEUL son oncle Nicolas DELORTHIOIR d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 1200 florins la plupart en grains es mains de Guillaume THIEFFRIES, tiers de 350 livres en deux lettres de rentes obligeant Piat COCHET et Vincent DESOBRIS et 1/6° de la moitié d'un lieu manoir à Don, paroisse d'Annœullin sur 4b 2c. Elle apporte 1/4 de 6b en plusieurs pièces à Mons en Baroeul dont sa part est estimée 1200 livres, 1/4 d'un lieu manoir audit lieu sur 8c estimée sa part 200 livres, tiers d'un lieu manoir sur 10c hors la porte de Fives estimé 150 livres, quart de 12c de terre hors ladite porte pour 50 livres, tiers d'un lieu manoir hors ladite porte sur 4c pour 100 livres, 100 livres de lettre de rente héritière obligeant ledit Pierre SALEMBIEN, 100 livres de formoture de sa mère, moitié de 300 livres, portant le tout à 2450 livres.

2 E 3 / 3852 acte 97 du 29/06/1560 - FRAD059\_2E3\_3852\_0273

Martin VAN RONNE assisté de Josse VAN RONNE son neveu d'une part, Françoise DUQUESNE veuve de Michel DE HOUCHIN, assistée de André DUQUESNE son frère et de Thibaut CARPENTIER son beau-frère d'autre part. Contrat de mariage. Ils ne précisent pas leurs dots.

2 E 3 / 3852 acte 98 du 22/06/1560 - FRAD059\_2E3\_3852\_0274

Jean BARIZEL assisté de Jacques BARIZEL son frère, Pierre LECLERCQ son beau-frère et Jacques HOVART tuteur avec Jacques BARIZEL dudit Jean d'une part, Mariette HENNO assistée de Pierre DANZEL son parrain et tuteur et de Jean LEROY aussi son parrain. Contrat de mariage. Ils ne précisent pas leurs dots.

2 E 3 / 3852 acte 99 du 01/06/1560 - FRAD059\_2E3\_3852\_0275

Louis VREDIERE assisté de Guillaume VREDIERE son père, Jean et Jacques VREDIERE ses frères, Pierre RIOULT (?) et Mahieu ROUSSEL ses beaux-frères d'une part, Demoiselle Jeanne LEMESRE veuve de Jacques LEMESRE, assistée de Pierre DESCAMPS et Guillaume CARDON marchands détailliers de draps, ses beaux-cousins d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 100 florins et 4 rasières de blé et ses vêtements. Elle ne précise pas sa dot.

2 E 3 / 3852 acte 100 du 31/05/1560 - FRAD059\_2E3\_3852\_0276

Pierre ESTALIN fils de feu Antoine, assisté de Marie HAUTELET veuve dudit Antoine, sa mère, Louis ESTALIN son oncle, Jacques CUIGNET son bel-oncle d'une part, Catherine DELEMOTTE assistée de Jean DELEMOTTE et Demoiselle Antoinette LEBOUCC dit LEBUCQ ses père et mère, Georges LEBOUCC dit LEBUCQ son oncle et Antoine LEMESRE son bel-oncle d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 50 florins, en vêtements, bagues, bijoux et ustensiles de ménage pour 125 florins, 25 florins que son père lui donne par affection, faisant le tout 200 florins. Témoin Jérôme HAUTELET, changeur assermenté à Lille.



# L'Abbiette à Wervicq

## Témoins lors d'un procès

**Conflit** – Les procès impliquent souvent de faire comparaître des témoins, révélant ainsi des informations généalogiques et historiques que les seuls registres paroissiaux ne mentionnent pas. Régis NOLF prend ici comme exemple un conflit de compétences juridiques entre la Dame de Wervicq et le couvent de l'Abbiette qui est seigneur féodal de la Srie de Eecke dite de l'Abbiette en ladite paroisse.

A.D.59 - 130 H 185 Abbiette de Lille - Documents divers concernant Wervicq

**Pièce 1** (Photo 2) Procès - Wervicq - 09/10/1681

Transcription d'un original - pas de signature. L'acte ne précise pas si le père du comparant est vivant ou décédé ; exemple : "Sieur Estienne VAN ELSLANDE fils de Jean, âgé de 77 ans ou environ". Ce sont des témoignages concernant un conflit de compétences juridiques entre la Dame de Wervicq et le couvent de l'Abbiette qui est Seigneur féodal de la Srie dite de l'Abbiette en ladite paroisse.

Actum dans la ville de Wervy le 9 d'octobre 1681

Information tenue par Jean MATTHYS greffier du conseil souverain de Tournai comme juge en la cause du Bailly des Dames prieure et religieuses du couvent de Notre Dame dit la neufve

L'Abbiette à Lille contre la Dame douairière de Mouscron Dame de Wervy... exhibe des lettres de fondation en langue latine...

- Josse CATRY fils de Josse, 96 ans ou environ, sergent de la ville de Wervy affirme... qu'il a été passé 50 ans ou environ officier des Dames defenderesse sur leur Srie dit de Eecke dit vulgairement l'Abyette... dans le cabaret de Sainte Barbe dans la ville de Wervy tenu des Mesdites Dames... Pierre DARLUU at esté arrêté au corps par les officiers de Wery passé diverses années dans le cabaret nommé le Pied de Boeuf sur la juridiction de l'Abbiette... et estoit signé la marque de Josse CATRY
- François BARTHOLOMEUX fils de Pierre, 65 ans ou environ, marchand à Wervy tesmoing sermenté pour verifier la signature de Jean WEYMEAU apose sur certains registres... dit et declare que la signature est faite par Jean WEYMEAU lequel etait confrere de la confrerie de Ste barbe audit Wervy... donnant le deposant d'avoir etait confrere de ladite confrerie... et estoit signe François BARTHOLOMEUX
- Pierre DARLUU fils de Josse, 47 ans ou environ, marchand à Wervy... la signature propre de Jean WEYMEAU... dit et declare en outre que passe environ 6 ou 7 ans il at este pris au corps par les sergents de Wervy dans le cabaret appelle le Pied de Boeuf en ladite ville de Wervy... et estoit signé Pierre DARLUY
- Jean VERCRUYCE fils d'Antoine, âgé d environ 40 ans, cabaretier à la taverne appelée St Georges à Wervy... estoit signe Jean VERCRUYCE

Actum le 14 d'octobre 1681... audition des tesmoin suivants :

- Adrien BEHAEGHEL fils de Pierre âgé de 46 ans ou environ, cabaretier en la taverne nomme Ste Barbara dans cette ville de Wervy dit et déclare... et estoit signe Adrien BEHAEGHEL
- Jeanne VANDENBOGAERDE fille de Jean, femme d'Adrien BEHAEGHEL, âgée de 45 ans ou environ, dmt au cabaret nommé Ste Barbe en la ville de Wervy... et estoit signé la marque de Jeanne VAN BOGAERDE
- Le Sieur Etienne VAN ELSLANDE fils de Jean, âgé de 77 ans ou environ, échevin et receveur à son tour de la ville de Wervy, tesmoin... et estoit signé Estienne VAN ELSLANDE

- Le Sieur Philippe VAN ELSLANDE fils de Jean âgé de 50 ans ou environ bailli de Wervy tesmoins... et estoit signé Philippe VAN ELSLANDE
- Henri VANZUYT fils de Paul âgé de 59 ans ou environ, propriétaire sous la Srie dit l'Abbiette à Wervy, tesmoing... que depuis 40 années en deça les baillly et eschevins de ladite Srie y ont fait toutes sortes de juridictions et passements des actes, et ainsi qu'ils ont pris congnoissance et fait les devoirs necessaires dans la maison mortuaire de feu le père du déposant comme demeurant sous ladite Seigneurie, lesquels ont etably les tuteurs necessaires et les fait rendre compte ainsi et en la forme qu'on use ordinairement dans les maisons mortuaires de tous autres.  
Dit et déclare d'avoir bonne mémoire qu'en l'an 1640, le 24 juin jour de Saint Jean, le soir on a battu dans ledit cabaret de Sainte Barbe pour lors occupé par Noël SIGIER lors qu'il y at este blessé certain Martin LECOMTE, sans que le déposant at jamais ouy ou entendu que ledit baillly ou officier de la ville de Wervy ont fait devoir de prendre congnoissance dudit fait, encore moins tenu aucune information... déclare d'avoir demeure sur ladite Srie l'espace de 40 ans ou environ... et estoit signé Henry VANZUYT
- Jacques SIX fils de Jacques âgé de 59 ans ou environ temoing... bonne mémoire que passé environ 30 ans il était dans la taverne appelée Saint George a Wervy en compagnie de Pierre PARET, Pierre LEFEBVRE, Philippe BERTE, Gilles DELANNOY et autres, lesquels estoient en carelle contre George MINIAU, Pasquier VANDECNOCKE et Jean YDE de quoy les baillly et eschevins de la Srie de l'Abbiette ont pris information et le deposant estant adjourné par Josse CATTRY sergent de ladite Srie de l'Abbiette, comme estant accusé de la querelle, dont le père dudit déposant at fait accord avec le baillly de ladite... estoit signé la marque Jacques SIX

Actum dans la ville de Wervy le 30 septembre 1681

Information tenue par Jean MATTHYS greffier du conseil souverain de Tournai de la residence d'Ypres a la requete de Madame la Comtesse de Mouscron Dame de Wervy...

- Le Sr Boniface François DE BUUS fils de François, âgé de 63 ans ou environ, bourgmestre à son tour de la ville de Wervy, tesmoing... declare d'avoir en qualité de Bourgmastre de Wervy les annees 67 68 et 69 de faire les... et estoit signe Boniface François DE BUUS
- Le Sr Cornille BOGAERT fils de Gaspard, âgé de 61 ans ou environ presentement bourgmestre de la ville de Wervy, tesmoing... declare avoir veu, memes assiste en qualié d'eschevin et après de Bourgmestre dudit Wervy passé environ 18 ou 20 années en deca... et estoit signé Cornille BOGAERT
- Jean PARDOEN fils de Mahieu, âgé de 64 ans ou environ, échevin de la ville de Wervy, tesmoing... et estoit signé Jean PARDOEN
- Le Sieur Pierre DE CEUNINCK bailli de la ville de Wervy, tesmoing, dit et déclare que pendant sa fonction de Bailli de Wervy qui a duré l'espace de 14 ans... et estoit signé Pierre DECEUNINCK
- Le Sieur Philippe VANELSLANDE a son tour eschevin, d'age d'environ 50 ans, tesmoing... dit et declare... d'avoir bonne mémoire qu'estant Bailly dudit Wervy qui fut depuis l'an 1656 jusqu'à environ l'an 1665, il a fait... et estoit signé Philippe VANELSLANDE
- Pierre DESBONNET fils de Pierre, âgé de 40 ans ou environ, sergent de la ville de Wervy , tesmoing... declare qu'il at, le jour de Ste Marie Madeleine dernier qui fut le 22 juillet, esté calangé par Charles BEGHIN baillly de l'Abbiette dans la taverne nommé Ste Barbara dans la ville de Wervy envion les 9 heures du soir a raison ou sur le pretexte qu'il y estoit et buvait hors l'heure prescrite par le ban politique audit Wervy... et estoit signé la marque de Pierre DESBONNET
- Marin PARET fils de Daniel, âgé environ de 45 ans, sergent de la ville de Wervy, tesmoing... et estoit signe la marque de Maryn PARET
- Pierre SPILLAERT fils de Pierre dmt à Wervy, âgé d'environ 40 ans, tesmoing .. et estoit signe Pierre SPILLAERT
- Le Sieur Jean BARTHOLOMEUS fils de Michel, âgé d'environ 34 ans, maitre d'école dans la ville de Wervy, tesmoing... d'avoir bonne mémoire que du vivant de feu son père... et estoit signé Jean BARTHOLOMEUS
- Maître Hubert VANDELANNOOTE fils de maître François, chirurgien de son stiel, jeune homme à marier âgé de 37 ans ou environ, tesmoing... dit que passé quelques semaines, le déposant estant en la taverne de la Ste Barbe audit Wervy sur un dimanche ou feste au soir, environ les 9 heures et demie ou 10 heures, buvant dans le bourloire avec autres scavoir le Sieur Martin GOBERT, Maistre André POLDERMAN et deux autres manans de Geluwe, pendant lequel temps y arriva Charles BEGHIN se qualifiant Bailly de l'Abbiette avec

l'espée au costé accompagné de Apollonius HOLLEBETTE officier de la susdite Srie de l'Abbiette, lequel BEGHIN avec son arrivée at calangue le déposant et aultres de ladite compagnie de la part du Roy,... signé Hubert VANDELANNOOTE

- Jeanne VANDENBERGHE veuve de Michel BARTHOLOMEUS, âgée d'environ 62 ans, dmt dans la ville de Wervy tesmoing... quelle a demeuré en l'auberge nomme Sainte Barbara en la ville de Wervy depuis l'an 1645 jusque l'année 1669... et estoit signé Janneken VANDENBERGHE
- Adrien BEHAIGHE fils de Pierre, âgé d'environ 46 ans tesmoing... déclare d'avoir demeure environ 10 années dans la taverne appelée Sainte Barbe...et estoit signé Adrien BEHAIGHE

**Pièce 2** (Photo 34) Reprend les témoignages de septembre et octobre 1681 - Nouveaux témoignages sans date écrite, estimée au 30/10/1681

Plaise a Monsieur MONDET conseiller du Roy en son Conseil Souverain de Tournai d'ouyre et interroger particulièrement et par serment les tesmoins cy dessous nommés

(Procès entre les religieuses du Couvent de la Neuve Abbiette a Lille contre Dame Cosme Marie Magdelaine SPINOLA comtesse douairiere de Mouscron)

- Josse CATRY fils de feu Josse sur ce quil a servy lesdites Dames Deffenderesses en qualité d Officier de leur Srie de Eke dit l'Abbiette l'espace de 56 ans, dont il at esté remercié passés un an et demy ou environ,...
- Pierre DARLUIN sur le contenu...
- François BARTHOMOMEUS...
- Jean SCRUISSE...
- Adrien BEHAEGLE occupeur de ladite taverne...
- Jeanne VANDENBOGAERDE
- Etienne VAN ELSLANDE
- Philippe VAN ELSLANDE
- Henri VANZUTTE
- Jacques SIX
- Martin GOBERT marchand brasseur a Wervy sur ce que le cabaret de Ste Barbe audit Wervy est tenu des Dames de l'Abbiette a Lille a cause de leur Srie qu elles ont audit Wervy appelée de different nom scavoit l'Abbiette, Charluy, Suelpure ou Eecke, que ce tennement est... (en marge : receu copie de cette le 17 mai 1687)

### **Pièce 3**

Dame Cosme Marie Madeleine SPINOLA comtesse douairière de Mouscron Dame de Wervy contre le Couvent de la Neuve Abbiette. Compte des dépenses faites pour le procès.

(Une feuille de procédure, sans date)

Extrait hors certains acte passe pardevant Pierre LIPPINS notaire résident en la ville de Lille en présence de Jean PORTEBOIS et Martin DELATTRE tesmoins le 24 de janvier 1652, ou est fait mention de ce que s'ensuit : Comparurent en leurs personnes la Prieuse de Notre Dame de la Neuve Abbiette et les religieuses dudit couvent... reconnurent que pour le bon raport, fidélité, et idointé quelles ont eu de la personne de François BEGHEIN dmt a Wervy leur bailly de leur fief et Srie de Churluy (nomination de François BEGHIN comme bailly)

Extrait de certain livre nommé Le Rouge Livre contenant les titres et privilèges du Couvent de l'Abbiette a Lille en copie prins ce que sensuit : A tous ceux qui ces presentes lettres verront ou orront Gilles DELEVAL bailly a min tres redoubté Sr Monseigneur le Duc de Bourgoigne et de Brabant, Comte de Flandres de sa ville de Wervy SALUT ET DILECTION, comme naguerrés en ladite ville de Wervy sur la terre et Srie apopelle le fief de Ter Ecke gisant deca la riviere du Lis appartenant aux Religieuses prieuses et couvent de la Neuve Abbiette de Notre Dame en la ville de Lille, alla de vie a trespas Jean WAULLART non bourgeois de Courtray, pour laquelle cause je allay a l'ostel dudit Jean WALLART pour avoir le meilleur meuble, ou chastel demouré apres le decés dudit Jean au profit de mondit tres redoubté Sr comme il est accoustumé de faite en ladite

Castellenie de Courtray, pour ce que ledit fief et Srie de le Ecke est enclavé en ladite Castellenie, la je ie maintenant avoir droit, et de y prendre le meilleur chastel a la mort sur les biens des trespassez illecq non bourgeois dudit Courtray, et je y prins une huppelande en valeur de 36 gros pour ledit meilleur castel dudit deffunct et pour ce que depuis lesdites religieuses prieuse et couvent... de bonne memoire les comtes et comtesses de Flandre... a cause de leur dite fondation et datation leur appartient ledit fief et Srie Del Ecke gidant en ladite ville de Wervy en la Chastellenie de Lille tenue en justice de vicomte de la Salle de Lille, comme de ce me est apparu plainement par chartre de privileges données a icelles religieuses, par feu Madame Marguerite jadis Comtesse de Flandres, et confirmee par feu Monseigneur le Comte Guy de Flandres, et Marquis de Namur que Dieu absolve, lequel fief est amorty a ladite Eglise a cause de la fondacion, et dotation d icelle... restituer le meilleur chastel... mon scel le 5 jour de janvier 1444 (1445 ns)

Extrait du compte rendu le 16 de juillet 1612 présenté aux Dame prieuses et religieuses du Couvent de Notre Dame de la Neuve Abbiette

Du folio 108 verso : Autres recepte des droix advenus et receu durant lan de ce compte

Du folio 110 verso : Joir YDE et Pieter SUDT ont donné aux pauvres de Wervy l'an 1610 une portion d'heritage contenant par mesurage 5 verges 3 quart de verges et 1/2 quart de verges porte cy devant folio 104 verso article dernier. Item pour une autre portion d'héritage contenant par mesurage 1/2 c de terre porté cy devant folio 105 article premier par accord fait avec François DUBUUS pauvrisseur dudit Wervy. Receu pour le droit Srial 8 £. Cette maison s appelle l'hospital du St Esprit

C'est le Rapport et Denombrement que fait et baille Jacques CARDON, ministre de la Carié des pauvres de Wervy, a venerables Dames du Couvent de la Neuve Abbiette en la ville de Lille de l'heritage cy apres nommé gisant audit Wervy et tenue en cotterie de leur fief et Srie de Cherluy s'extendant illecq et a l'environ, appartenant a ladite Carité a scavoir : une choque de plusieurs maisons et heritages vulgairement nommé le St Esprit haboutant du lez de soleil levant a la cimentiere du l'Eglise paroissiale dudit Wervy, de midy a l'heritage de la vefve Jean VAN MONGEY, du couchant a une rue menant de la rue des Vaches a la Lys et d Escoche a la rue des Vaches dit de Houstraeken, chargés de rentes seigneurialles chacun an a la St Remy 40 sols parisis et doit le double de la dite rente pour le relief a la mort du responsable et le 10° denier a la vente don ou transport... le dernier de septembre 1665

Je soussigne Jacques CARDON misnistr des pauvres de Wery cognois et confesse d'avoir ce jourd'huy dernier d'octobre 1665 constitue responsable au nom des pauvres dudit Wervy Jacques CARDON mon fils presentement âgé de 4 ans ou environ a raison de l'heritage du Saint Esprit

Extrait de certain gros livre en papier servant de coeuilloir du Couvent de la Neuve Abbiette a Lille

Du folio 318 recto : Déclaration des heritages gisans en la paroisse de Wervy

Du folio 320 : La Carite des pauvres de Wervy pour une choque de plusieurs maisons et heritages vulgairement nommé le St Esprit gisans a Wervy tenus desdites Dames a cause de leur fief et Srie de Churluy au nouveau Brief folio 190 haboutant du soleil levant a la cimentiere du l'Eglise paroissiale dudit Wervy, de midy a l'heritage de la vefve Jean VAN MONGEY, du couchant a une rue menant de la rue des Vaches a la Lys et d'Escoche a la rue des Vaches dit de Coestrat, chargés de rentes seigneurialles tous les ans vers lesdites Dames : A la St Remy 40 sols

Jacques CARDON est constitué responsable au nom des pauvres de Wervy le dernier octobre 1665.

Receu comprins 1664, 1670, 1671, 1672, neuf années compris 1681

**Pièce 4** (Photo 62d) Nouveau Brief du 05/12/1668

(Extrait) Ce sont les terriers briefs et cartulaires contenant la déclaration de tous les terres tenus tant en fief que cotteries et mains fermes des Dames du couvent de la Neuve Abbiette s'extendant aux villages de Hellemmes, Lezennes, Annappes, Péronne, Fretin... Wambrechies, Quesnoy... Wervy... "Philippe par la grace de Dieu roi de Castille... tenus de la Salle de Lille... a malines le 17 de décembre 1664 "... fait le 5 décembre 1668



Du folio 190 : S'ensuivent le contenu du fief du Churluy gisant en la paroisse de Wervy vers le Magdeleine dont le gros du fief est dedans ladite ville de Wervy a la Fosse du Charluy

Premier : La Carite des pauvres de Wervy pour une choque de plusieurs maisons et heritages vulgairement nomm e le St Esprit gisans a Wervy tenus desdites Dames a cause de leur fief et Srie de Churluy haboutant du soleil levant a la cimenterie du l'Eglise paroissiale dudit Wervy, de midy a l'heritage de la vefve Jean VAN MONGEY, du couchant a une rue menant de la rue des Vaches a la Lys et d'escoche a la rue des Vaches Kouystraette

**Pi ce 5** (Photo 70d) - Proc s 24/09/1682

A la cour Souveraine du Roy   Tournai

Remonstrant tres humblement les Dames prieures du couvent de la Neuve Abbiette a Lille... qu'a cause de leur fiefs et seigneuries tenus de la Salle de Lille elles ont diverses maisons et heritages es mouvans scituez a Wervy, et entre autres la maison et h ritage nomm e le Saint Esprit, meme les Baillys de Wervy ayans voulu cy devant attenter sur leur juridiction, ils sont este renvoyes, jusque par le trespas de Gilles DELMOTTE termin e conchierge de ladite Maison du St Esprit, Pierre DECOENNYNCK lieutenant bailly s'est ingere par nouveaut e de prendre et lever quelques pi ces de meubles pour le meilleur cattel, quy occasionna que les remonstrantes s'adresserent en cette cour par requete plaintive le 29 7bre 1682 cy jointe...

**Pi ce 6** (Photo 101d) - Proc s 25/08/1682

(Probl me de juridiction avec la Dame de Wervicq sur le cabaret de Saint Barbe)

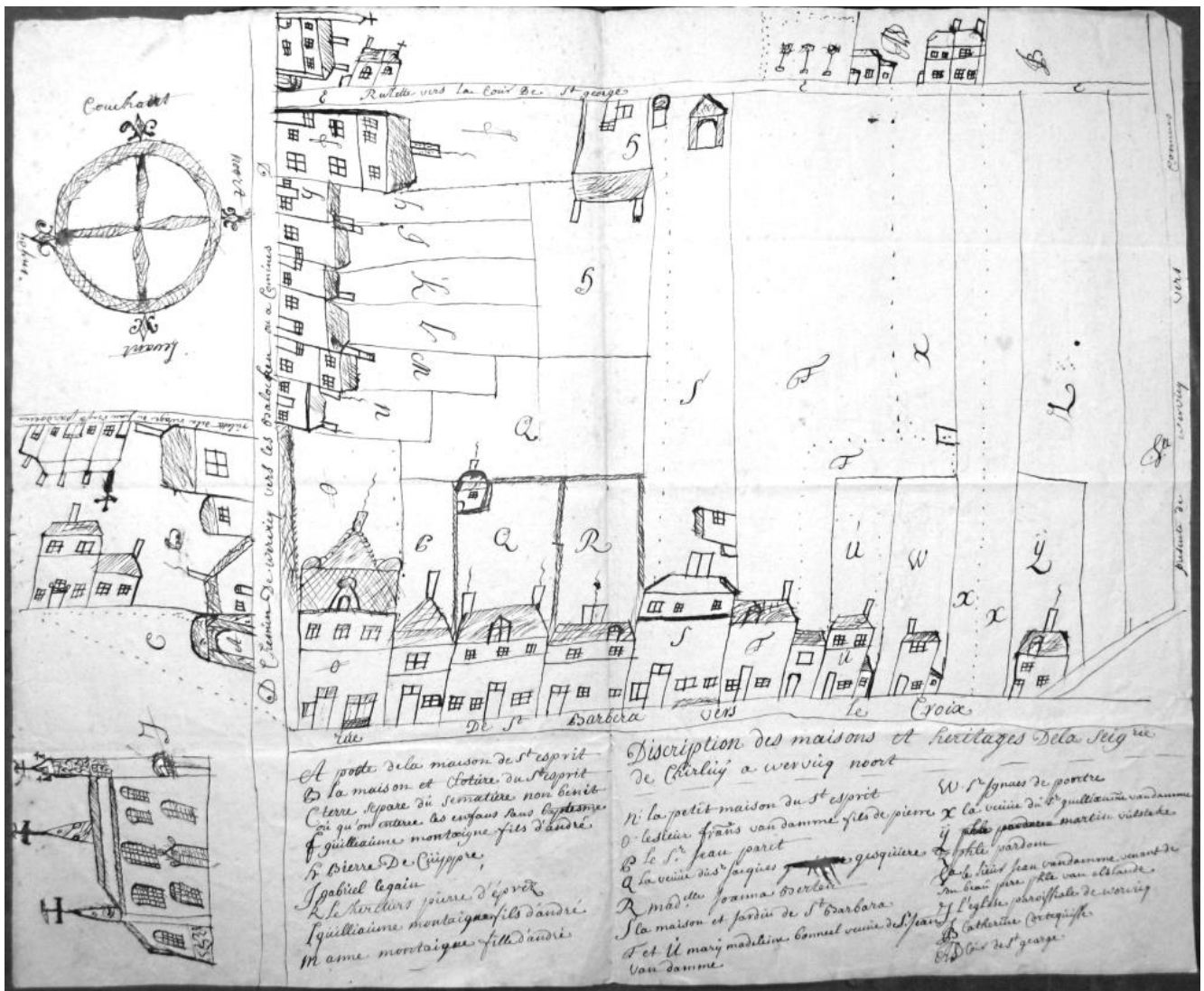
Enquete faite a l'Hostel de Ville a Wervy ce 25 d'aoust 1682 par Nous messire Adrien MONDET conseiller du Roy en son Conseil Souverain de Tournai a la requete de Dame Cosme marie Magdelaine SPINOLA Dame de Wervy...

- Jean PARDON fils de Mathieu d' ge de 67 ans ou environ eschevin de la ville de Wervy tesmoing produit ouy... et d clare en en oultre que depuis 1649 il fust echevin de ma mesme ville grand nombre d'annees, et que pendant l'exercice de cet office... donnant pour raison de science icelle que dessus ensemble qu'il est natif dudit Wervy y avoir toujours demeure et avoir souvent fait frequenter ledit cabaret Sainte Barbe... qu'il a donn e d position le 30 7bre 1681 par devant l'huissier Mathys... et estoit sign e Jean PARDOEN
- Le Sr Cornil BOGAERT fils de Gaspard,  g e de 62 ans ou environ, pr sentement bourgmestre de la ville de Wervy tesmoin... en oultre depuis 1658 il fut par 3 divers fois bourgmestre et eschevin de la mesme ville pendant le terme de 12 ans et demy... donnant pour raison de science celle que dessus ensemble d'avoir demeur e audit Wervy depuis 39 ans en a, et y avoir fr quente ledit cabaret Sainte Barbe... qu'il a donne d position le 30 7bre 1681 par devant l'huissier Mathys... et estoit sign e Cornelis BOGAERT  
[Note : pas n e   Wervicq, y habite depuis 1643. S'est mari e   Wervicq le 04/10/1642]
- Le Sr Boniface Fran ois DEBUUS fils de feu Fran ois,  g e de 64 ans ou environ a son tour bourgmestre de la ville de Wervy tesmong... qu'il a donn e d position le 30 7<sup>bre</sup> 1681 par devant l'huissier MATHYS... donnant pour raison de science d'avoir le tout ainsy veu et ouy ensemble, d'estre originaire dudit Wervy et y avoir toujours demeure, mesme d'avoir est e depuis 1659 par trois diverses fois au Magistrat et d'avoir lui mesmes tant en qualit e de Bourgmestre que d'eschevins... et estoit sign e Boniface Fran ois DEBUUS
- Pierre BERTIN fils de feu Jacques, d' ge de 86 ans ou environ dmt a Wervy, tesmoing... d'estre originaire audit Wervy et y avoir toujours demeure... et estoit sign e Pierre BERTEN
- Fran ois BERTEN fils de feu Jacques, d' ge de 70 ans ou environ dmt a Wervy, cy devant tavernier au mesme lieu, tesmoing... donnant pour raison de science y avoir toujours demeur e et d'avoir est e hoste 40 ans de suite... et estoit sign e Fran ois BERTEN
- Jean WEMEAUX fils d'Ollivier d' ge de 55 ans, cy devant eshevin de la ville de Wervy et y demeurant tesmoing... donnant pour raison de science l'avoir veu faire... estoit sign e Jean WAYMEAUX
- Le Sr Pierre DECEUNINCK de feu Pierre, bailly de la ville de Wervy, d' ge de 60 ans tesmoing... il s'en souvient bien d'avoir empech e une fois et deffendu expressement qu'on y joue a la boule pendant les vespres, comme de mesme qu'un jour de St Barbe passe 3 ans il y a deffendu   Jean BERTHOLOMIEUX, fils de Michel, de jouer du violon, ainsi qu'il faisait en plusieurs assembl e de la confrerie Ste Barbe... sa d position par luy donn e le 30 7bre 1681... estoit sign e Pieter DECEUNINCK

## Pièce 7 Plan de la Srie de Churluy à Wervicq

### Description des maisons et héritages de la Seig<sup>rie</sup> de Chirluy a Wervicq Noort

A	porte de la maison du St Esprit	Q	La veuve du Sr Jacques GHESQUIERE
B	La maison et cloture du St Esprit	R	Madelle Joanna BERTEN
C	Terre separé du sematiere non benit où qu'on enterre les enfants sans baptisme	S	La maison et jardin de Ste Barbara
F	Guillaume MONTAIGNE fils d'André	T et U	Mary Madeleine BONNEEL veuve de Sr Jean VANDAMME
H	Pierre DE CUYPPRE	W	Sr Ignaes DE POORTRE
I	Gabriel LEGAIN	X	La veuve du Sr Guillaume VANDAMME
J	L'église paroissiale de Wervicq	Y	(Barré : Phl PARDOEN) Martin VULSTEKE
K	Les heritiers Pierre DEPREZ	Z	Phile PARDOEN
L	Guillaume MONTAIGNE fils d'André	Sa	Le Sieur Jean VANDAMME venant de son beau père Phle VAN ELSLANDE
M	Anne MONTAIGNE fille d'André	J	L'église paroissiale de Wervicq
N	La petit maison du St Esprit	JB	Catherine CORTEQUISSE
O	Le sieur Frans VANDAMME fils de Pierre	AS	Cour de St George
P	le Sr Jean PARET		



# La Boutillerie

## Chartreuse à Fleurbaix

**Chartreuse** – Fondée par Jean LE VASSEUR, maire de Lille, la chartreuse de Notre-Dame des Douleurs dit de la Boutillerie ne possède plus guère d'archives. Nous allons consulter celles du fond qui lui est consacré aux A.D.59 et en collecter quelques autres.

Je ne m'étendrai pas sur l'histoire de la chartreuse de la Boutillerie, je vous renvoie à l'ouvrage mis en ligne sur mon site "*Jean Le Vasseur, sa vie édifiante, sa chartreuse de Notre-Dame des Douleurs à la Boutillerie*" par l'abbé Léon PEULMEULE<sup>1</sup>.

Je m'attarderai davantage sur ses rares archives concernant aussi bien le Pays de l'Alleeu dont faisait partie Fleurbaix où elle était implantée, que le secteur d'Hazebrouck et les châtelainies de Lille et d'Ypres où elle possédait plusieurs terres.

J'ai repris les intitulés des différentes pièces du dossier de la chartreuse de la Boutillerie tels qu'indiqués dans l'inventaire des Archives Départementales du Nord. Comme vous pourrez le constater, ils ne correspondent pas toujours au contenu réel du dossier. Il y a d'ailleurs des inversions de cote : le 19 a été mis à la place du 21 et inversement. Il s'agit probablement des papiers d'un homme d'affaires de la chartreuse et non pas des archives de la chartreuse elle-même.

### 63 H 1 / 1 à 4 Documents de la fondation

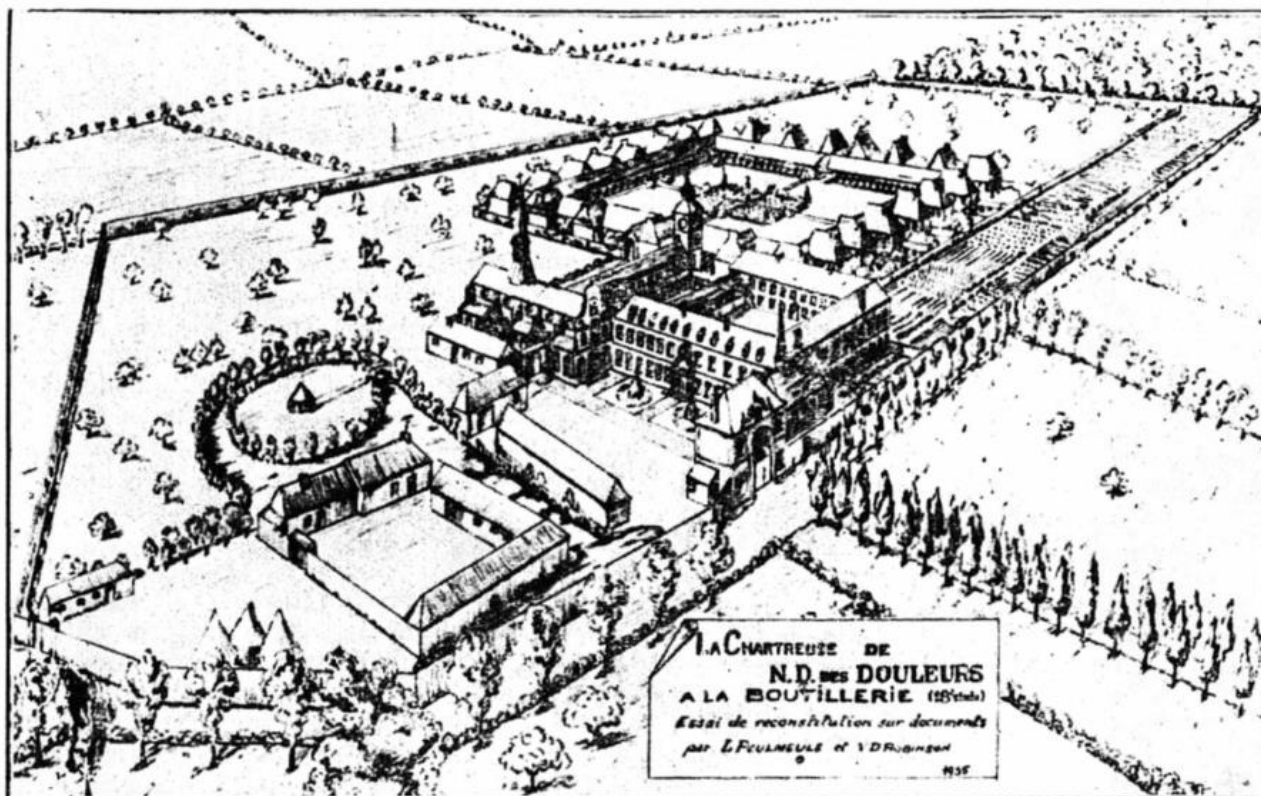
Lille le 10/04/1618 Jean LE VASSEUR licencier es lois, Sr de la Boutillerie, bourgeois de Lille afin de prier pour l'âme de demoiselle Antoinette DE LIOT qui fut sa femme, ses père et mère et autres parents à présents terminés, il veut faire bâtir une nouvelle chartreuse en ladite seigneurie qu'on nommera Notre-Dame des Douleurs. Il lui donne donc à prendre le jour de son trépas :

- La cense, fief et seigneurie de la Boutillerie sur 50 bonniers 708 verges en une masse tenue de la Salle de Lille dont sont tenus 14 arrière-fiefs
- Le fief et cense de Ter Mersch sur 28 bonniers à Frelinghien par-delà la Lys tenu de la Salle d'Ypres
- La cense et maison à Esquermes sur 21 à 22 bonniers
- 12 bonniers à Emmerin
- Le fief et cense e Layens sur 21 bonniers à Allennes
- 29 ou 30 bonniers en une masse à Flers et Annappes
- 4 bonniers à La Madeleine tenus de la Cessoie
- 5 bonniers à Fournes tenus de Cysoing
- Une cense à Prêmesques sur 12 bonniers
- Une petite maison à Lille front à la rue de le Nef à la réserve d'en disposer autrement

S'il meurt avant l'accomplissement des bâtiments les religieux seront tenus de les terminer, puis les revenus desdits biens seront employés à leur nourriture. Les notaire Jean et Allard CUVILLON de Lille acceptent au nom de l'Ordre des Chartreux.

---

<sup>1</sup> [www.lillechatellenie.fr](http://www.lillechatellenie.fr), section : Télécharger / Sur ce site / Religions



### 63 H 2 / 2 Liste et copie des titres de fondation 1632

Janvier 1619 Pierre LION prieur de la chartreuse de Valenciennes et Agathangelus LECLERCQ prieur de la chartreuse de Tournai font enregistrer les lettres patentes obtenues en avril 1618 d'Albert et Isabelle Clara Eugenia infante d'Espagne autorisant la demande d'aumône de l'amortissement des biens légués par ledit LE VASSEUR à raison de ce que les cloîtres dudit Ordre sont affectés par les réparations des ruines de leurs bâtiments souffertes par la rage des Huguenots et eu égard de que, de mémoire d'homme, on ne trouve avoir été bâti en leurs pays de par-deçà une nouvelle chartreuse. A charge de deux messes solennelles du St Esprit pendant leurs vies aux jours de leurs naissances et après leurs trépas au jour des obits, à commencer ce jour en chacun des deux cloîtres jusqu'à ce que la nouvelle chartreuse soit terminée. Ce que les comparants promettent d'accomplir.

### 63 H 2 / 3 Conflit avec les héritiers Le Vasseur 1644/1661

Testament de Jean LE VASSEUR du 28/01/1639 devant Jacques BRIDOU, notaire. Enregistré au baillage le 05/08/1655. D'obligation passé devant Gilles DUBOIS 27/05/1667. Il donne à :

- Jean DELANNOY son neveu aîné le fief et cense de la Deûle à Quesnoy sur 30 bonniers qu'occupe Jean DEROUCLERS et Isabeau VERMERSCH sa femme. Le fief et seigneurie de Rabodingue à Avelin qu'occupe Jean DUTILLEUX. 2 cens à Ennetières lez Avelin. Le tout à charge de 8 florins par an au profit des Chartreux de la Boutillerie.

- Jacques DELANNOY frère dudit Jean : la cense de Quennelet à Huvet, paroisse de Fretin sur 15 à 16 bonniers occupée par Pierre WAUQUIER et son fils. Le fief de Thieffries à Ronchin occupé par Jean DELEMER et Nicolas PLICHE sur 6 à 7 bonniers. A charge de 5 florins de pareille rente.

- Paul DELANNOY frère des précédents : la cense d'Erquinghem sur 22 bonniers occupée par Maximilien LESAFFRE et Jeanne BOUCHERIE sa femme. Le fief des Prés à Mouvaux sur 11 bonniers occupé par Marie BONTE veuve de Jacques LIBERT. Sans pouvoir prétendre à la donation par lui faite de 6000 florins lors de son mariage. A charge 5 florins de pareille rente.

- Demoiselle Marie DU RIVAGE sa nièce : la cense de la Pilatrie sur 15 à 16 bonniers à Marcq en Baroeul occupée par Jeanne POISSONNIER veuve de Robert DELSALLE. A charge de 5 florins de même. Ils ne pourront rien contester de la donation faite aux Chartreux à peine de perdre leur part.

### **63 H 2 / 4 Correspondance 1632/1683**

21/02/1643 devant Jacques BRIDOUL, notaire.

Jean LE VASSEUR ayant de plus près considéré sa donation au cloître et couvent des frères de St Bruno dits Chartreux à la Boutillerie, trouvant les biens donnés insuffisants à l'entretien des religieux et des ornements au nécessaire service divin, y ajoute tous ses biens meubles ou tels réputés, arriérages de rentes et de censes sauf les édifices et bois montants qu'il a sonné à ses parents et héritiers. A charge de ses obsèques. Donne aux pauvres de la Boutillerie 28 cens à Sailly et Fleurbaix occupés par Robert BOUCHERY ou 2000 florins. Témoins André DUMOULIN serviteur du comparant et Jacques BRDOUL licencier es droits, fils du notaire.

### **63 H 2 / 5 Baux du fief de Layens à Allennes 1623/1788**

26/09/1788 Dom Benoît LECHON religieux, procureur des chartreux de la Boutillerie à Augustin Joseph PHILIPPO fermier sortant à Allennes les Marais et demoiselle Henriette LE PETIT sa femme. Fief de Layens à Allennes sur 23 bonniers 577 verges suivant le plan figuratif de 1762.

02/07/1623 Antoine DONGNIES chevalier, Sr d'Allennes etc. suite à la donation par Jean LE VASSEUR Sr de Rabodenghe, mayeur de Lille aux chartreux de la Boutillerie, présent Dom Bruno DOUTELAIR prieur de la chartreuse de Bruxelles, les faits quittent des frais d'amortissement à charge des droits seigneuriaux pour quoi ils doivent installer homme vivant et mourant. Il participe à la fondation en instituant une messe anniversaire perpétuelle le jour se son trépas.

### **63 H 2 / 6 Baux du Fresnes à Flers 1660**

30/06/1660 Rapport et dénombrement par le procureur de la Boutillerie à noble homme Charles Jacques DE VOOGLT écuyer, Sr d'Aascq, Rocq, Oudenhove, Nieuwenhove, du fief du Quesne appartenant aux chartreux par donation de Jean LE VASSEUR sur 10 bonniers à Flers. Jean COUROUBLE fils de François de Flers est nommé homme vivant et mourant.

### **63 H 2 / 7 Fiefs à Fromelles 1769/1771**

Pièces d'un procès entre Ferdinand Séraphin, Joseph Auguste et Lucie Alexandrine LEFEBVRE DELATTRE, de Gonnehem et autres lieux, enfants de feu Michel Alexandre écuyer, Sr de la Fresnoye, propriétaires par indivision des fiefs et seigneuries des grand et petit Pierrebaix à Radinghem, Fromelles, Aubert et environs déjà depuis les 22 ans de leur minorité, contre les chartreux de la Boutillerie. Commencé le 26/01/1769. Par sentence au Baillage de Lille du 08/02/1771 les premiers ont été déboutés au sujet du droit d'amortissement pour un fief de 4 bonniers 8 cens et un de 2 bonniers 4 cens à Fromelles tenus dudit grand Pierrebaix. Ayant lesdits chartreux payé 330 florins le 07/08/1687, jour de l'adhérentement ; ayant été quittent de celui de 1717 et n'ayant pas payé celui du 07/08/1747 comme la coutume veut qu'il soit payé tous les trente ans comme lesdits de la Fresnoye l'affirment et non une fois pour toutes. Lesdits chartreux sont gens de main morte.

### **63 H 2 / 8 Baux du fief de Laquerie ou La Querrue à Prêmesques 1700/1788**

08/03/1788 Benoît DE GRUISON prieur et visiteur de la province de Picardie et Dom Benoît LECHON prêtres, religieux profès de la chartreuse de la Boutillerie en la paroisse de Fleurbaix baillent à Pierre Antoine WIART et Marie Antoinette DESMAZIERES sa femme, fermiers à Prêmesques, 10 bonniers 501 verges à Prêmesques en plusieurs pièces dit fief de la Querrue.

08/07/1700 Rapport et dénombrement par sire Michel Archange CUVELIER prieur, François Hugues ELLIEUL procureur des chartreux de la Boutillerie rendu à messire Ignace Ferdinand DE CROIX chevalier, Srr de Dadizele, Moorslede, Nieuwenhove etc. de 8 bonniers ½ de fief nommé Laquerie et 12 cens de terres cotières en une masse à Prêmesques, tenant de midi au chemin qui mène de la Maison Bleue à la Prévôté et de couchant à la piedsente de ladite maison à Armentières tenus de Srie d'Helbuterne. [SCEAU PH880]

02/03/1618 Accord donné par J. VAN DE VICHT, Sr d'Helbuterne, pour ne pas payer le droit d'amortissement, donné aux chartreux de Valenciennes et Bruxelles sur les dites deux pièces de terre à Prêmesques suite à la donation par Jean LE VASSEUR. Ledit Sr leur fait don des droits seigneuriaux pour sa participation.

### **63 H 2 / 9 Biens dans les Pays-Bas autrichiens 1787**

03/05/1787 Déclaration faite à M. d'ESMANGART, intendant de Flandre et d'Artois des biens de la Boutillerie dans ses états sous sa majesté impériale et royale, par Frères Bernard DE GRUISON, prieur et Benoît LECHON chartreux, procureur :

- Frelinghien fief de Ternest [Sic. Ter Meersch] 30b 10c tenus de la Salle d'Ypres au produit annuel de : 1524 florins
  - Village de Becquelet lez Tournai une cense de 42b ½ : 960 fl.
  - A Obigies lez Tournai 12b de prairies : 1248 fl.
  - Hameau de Proustaert (sic : Ploegsteert) à Warneton une cense de 24b : 750 fl.
  - Au même lieu une cense de 7b ½ : 306 fl.
  - Nieppe diocèse d'Ypres une cense de 11b ½ sur terre d'empire et 1b ½ sur France : 650 fl.
  - Nieppe une petite cense sur 11 mesures ½ : 132 fl.
- Bénéfice total : 5570 fl.

### **63 H 2 / 10 Biens à Emmerin 1786**

24/05/1786 Bail par Benoît LECHON prêtre, religieux et procureur de la chartreuse de la Boutillerie par autorisation de Dom Bernard DEGRUISON prieur et visiteur de la province de Picardie à Eugène DILLIES fermier à Haubourdin de 9b 939v en plusieurs pièces à Emmerin.

### **63 H 2 / 11 Biens à Esquermes, Loos, Wazemmes 1783**

01/09/1783 Bail par Benoît LECHON prêtre, religieux et procureur de la chartreuse de la Boutillerie par autorisation de Dom Bernard DEGRUISON prieur et visiteur de la province de Picardie à Pierre Joseph PEUCELLE veuf d'Albertine Monique LEURIDAN, fermier à Esquermes d'un lieu manoir sur 22b 150v à Esquermes, Loos et Wazemmes qu'il occupe depuis plusieurs années. Confirmé par ledit PEUCELLE devant le district le 20/10/1790.

### **63 H 2 / 12 Biens et droits à Fromelles 1784/1790**

14/05/1784 Bail par Benoît LECHON prêtre, religieux et procureur de la chartreuse de la Boutillerie par autorisation de Dom Bernard DEGRUISON prieur et visiteur de la province de Picardie à Jacques LEURIDAN fermier à Fromelles et Anne Marie Joseph LEBLANC sa femme de 5b à Fromelles qu'ils occupent depuis longtemps.

26/03/1790 Dom Bernard DEGRUISON prieur de la chartreuse de Boutillerie et Dom Jean Baptiste CARPENTIER procureur de ladite, baillent à Charles Joseph DASSONVILLE fermiers à Aubers et Philippine Védastine Joseph DELECOURT sa femme 4b 12c à Fromelles tenus de la Srie du grand Peinebaix (sic). Sommaton à comparaître devant le district en 1792 pour reconnaître le bail.

### **63 H 2 / 13 Maison au marché au Verjus à Lille 1784**

04/08/1784 Bail par Dom Bernard DEGRUISON prieur et visiteur de la province de Picardie et Benoît LECHON prêtre, religieux et procureur de la chartreuse de la Boutillerie baillent à Pierre Joseph CADRAN, avocat au parlement, une maison au marché du verjus à Lille.

### **63 H 2 / 14 Maison rue des Jésuites à Lille 1784/1789**

02/06/1784 Bail par Benoît LECHON prêtre, religieux et procureur de la chartreuse de la Boutillerie par autorisation de Dom Bernard DEGRUISON prieur et visiteur de la province de Picardie à François Joseph DUPONT avocat au parlement, une maison.

11/01/1788 Bail par Benoît LECHON prêtre, religieux et procureur de la chartreuse de la Boutillerie à maître François Marie Nicolas Antoine STA avocat au parlement et demoiselle Marthe BALT son épouse, une maison avec une cave et trois autres dont celle occupée par DUPONT, tenant derrière au refuge de la chartreuse. Inventaire des objets dans la maison en 1790.

25/01/1788 Bail par Benoît LECHON prêtre, religieux et procureur de la chartreuse de la Boutillerie à Pierre François Joseph LYS, avocat et notaire à Lille, une maison rue des Jésuites tenant derrière au refuge de la chartreuse. Inventaire des objets dans la maison (s.d. prob. 1790)

20/02/1789 Bail par Benoît LECHON prêtre, religieux et procureur de la chartreuse de la Boutillerie à demoiselle Marie Thérèse Scholastique GHERAERDT fille majeure, une maison rue des Jésuites vis-à-vis de leur église.

### **63 H 2 / 15 Arrentement du jardin du refuge 1789**

30/10/1789 Dom Bernard DEGRUISON prieur de la chartreuse de Boutillerie et Dom Jean Baptiste CARPENTIER procureur de ladite avec l'autorisation du Père général de l'Ordre, baillent à maître Alexandre Antoine Joseph LEROY, conseiller su roi, greffier conservateur des minutes de la chancellerie du parlement de Flandre et notaire à Lille, 36v de terre à l'extrémité du jardin du refuge de la chartreuse pour 99 ans à condition d'entretenir un mur, démolir celui séparant le terrain et en construire un nouveau.

### **63 H 2 / 16 Dîmes et rentes Radinghem 1789**

29/09/1781 Bail par Benoît LECHON prêtre, religieux et procureur de la chartreuse de la Boutillerie par autorisation de Dom Bernard DEGRUISON prieur et visiteur de la province de Picardie à Joseph DUCHETELET laboureur à Radinghem, bail des 2/3 d'une dîme sur 24b 5c et 1/12c à Radinghem auprès de Lobel et de 2c de labour fief audit lieu pour neuf ans moyennant 115 florins 4 patards par an avec obligation de payer le cours d'an en an.

### **63 H 2 / 17 Plan Belle-Cuisine à Steenwerck 1701 (Renvoi à Hazebrouck plan 9)**

### **63 H 2 / 18 Plan d'une ferme 1701 (Renvoi à Hazebrouck plan 9)**

### **63 H 2 / 19 Rentes. Echange avec ASSIGNIES 1648 [Contenu inversé avec le n°21]**

Parties à Verlinghem sous Ypres imposées sur 40b 4c portant 585 florins, faisant 14 fl. 12p 3d le bonnier  
Les chartreux en possèdent 25b 4c

Faisant 245 fl. 5p en 1673, 368 fl. 19p 3d en 1675 et 454 fl. 10p en 1676

Parties au hameau de Westhouck Overbeck châtellenie de Warneton sur 33b 224v

Les chartreux en possèdent 2b 12c ou  $\frac{3}{4}$

Faisant 29 fl. 4p 4d en 1675 et 39 fl. 1p en 1676

Payés le 10/01/1675 à frère Denis Drion DELECOURT

### **63 H 2 / 20 Imposition à Obigies (B) XVIII<sup>e</sup>**

Demande adressée par les chartreux au marquis DE RICHEBOURG. On a donné aux chartreux 12b à Obegies près de l'Escaut en dessous de Tournai dont le gros du village paye contribution sauf quelques enclavements tenus de Templeuve en Dossemer comme le château, 7b à Madame DE FLORIMONT en 14b du chapitre Notre-Dame de Tournai pris en 2b ou le Sr DU MOULIN et 12b tenues des chartreux qui ne payent par les 20°, tailles et autres contributions de guerre. A cause des retentions, relâchements des eaux à Tournai et Audenarde, leurs terres ont été presque continuellement inondées et il fut impossible d'en toucher le rendage. On s'en prend présentement aux chétifs fermiers de la chartreuse pour leurs réclamer le paiement des impositions avec peines d'emprisonnement et longue détention sans même leur demander une quote part comme aux autres mais aléatoirement. Afin de ne plus être molestés et inquiétés à ce sujet. Et s'il faut subir la contribution (conte ce qui est pratiqué de tous temps) que ce soit en leur attribuant une quote part.  
63 H 2 / 21 Impositions à Verlinghem 1673/1676 [Contenu inversé avec le n°19]

08/07/1648 Dom Philippe BEHAREL prêtre, religieux et procureur de la chartreuse de la Boutillerie d'une par, Jean DASSIGNIES chevalier, Sr de Tourelle, La Haye etc. et Dame Marie Françoise LEBLANCQ dame de Prouville sa compagne d'autre part. Comme feu dame Isabeau LEBLANCQ veuve de messire Ferdinand DE MAUBUS chevalier, Sr de Schoondorp a légaté à ladite femme et à demoiselle Hélène Julienne LEBLANCQ épouse du Sr D'HOUPINES, ses nièces, diverses rentes héritières. Ladite chartreuse par don de Jean LE VASSEUR a droit d'une rente de 1000 florins constituée sur Alexandre LEBLANCQ écuyer, fils mineur de feu Alexandre écuyer, Sr de Meurchin etc. au profit de Marie MUISSART veuve dudit Sr de Meurchin depuis le 14/01/1576 depuis acquise par ledit LE VASSEUR dont sont dues 3 années d'arriérage faisant 302 florins 11 patards 6 deniers. Cette rente est échangée contre une autre de 1000 florins obligeant Louis DE TENREMONDE chevalier, Sr de Bachy etc. y demeurant au profit de messire Ferdinand DE MAUBUS Sr de Schoondorp depuis le 02/11/1639 à ladite dame de Schoondorp par partage avec les héritiers dudit feu Sr

son mari par acte devant Martin DE BLYE et Luc MOUCQUE, notaires, le 04/10/1646, légatée à ladite dame d'Assignies par ladite dame de Schoondorp sa tante. Ajoutant 20 florins pour l'inégalité des cours. Le 19/05/1650 Vénérable Père Dom Jean MALDEMAN prieur de la Boutillerie confirme.

### **Voyons maintenant quelques actes qui concernent la chartreuse, conservés dans d'autres fonds :**

2 E 3 / 4246 acte 305 du 10/10/1669 Contrat de mariage entre Jacques CARRETTE fils de feu Jacques, censier de la "Caverne" à **Camphin lez Tournai** (en Pévèle) assisté de Pierre et Simon CARRETTE ses frères de Baisieux et Annappes et d'autres parents et amis qui apporte le bail de **la cense appartenant aux Chartreux** sur 35 bonniers 10 cens avec ses meubles, outils, chevaux, vaches et moutons devant 1000 livres parisis de formature à ses frères et sœurs à payer d'ici un an et un pourceau maigre par an à Jacqueline CARETTE sa mère sa vie durant d'une part, Michelle LEURIDAN fille de feu Pierre du dit Camphin assistée de Jean François LEURIDAN son frère, Charles DENOYELLE son beau-frère allié et d'autres parents et amis qui apporte 20 cens et 1 quartron de labour à Emmerin et Wattignies, 700 livres paris dont une lettre de rente entre les mains de François HENNEBEL son oncle d'Houplin son tuteur et ses vêtements de noces d'autre part.

2 E 3 / 8807 acte 48 du 07/05/1650

Vénérable père Dom Philippe BEHAREL prêtre, religieux et procureur de la Chartreuse baille à Antoine LEBLON fils de feu François laboureur, et Chrétienne DUPONT sa femme de **Fromelles**, tout un lieu manoir sur 2 bonniers 2 cent qu'ils occupent déjà à Fromelles. Témoin : Maître Thomas BRAME prêtre, **naguère pasteur du Maisnil en Weppes, à présent résident au couvent des vénérables pères Chartreux de la Boutillerie.**

Acte 49 à Louis POLLET fils de feu Toussaint, laboureur, et Marie DELAVAL sa femme du **Maisnil**, 28 cent de labour au Maisnil et Fromelles.

2 E 3 / 8808 acte 31 - 10/06/1652

Dom Jean DEMELDEMAN prieur de la Chartreuse de Notre Dame des douleurs située à la Boutillerie et Dom Philippe DEBEHAREL procureur de ladite maison d'une part, Philippe PAES charpentier et serviteur d'icelle maison fils de feu Philippe et de Françoise GODIN, natif de Béthune, âgé de 25 ans d'autre part, lequel RAES considérant les vanités du monde et les grandes difficultés pour y faire son salut, reconnaissant aussi les obligations qu'il a envers Dieu son créateur et de son très doux sauveur et rédempteur Jésus Christ détestant sa vie passée totalement contraire et répugnante aux devoirs d'un bon chrétien et désirant se réunir et réconcilier pleinement avec Dieu par une vraie pénitence et amendement de vie et mettre en exécution les promesses faites au St Baptiste de renoncer absolument au diable et à ses œuvres malignes et péchés comme aussi au monde à ses pompes et vanités et **choisi pour cet effet l'ordre des Chartreux de cette maison religieuse pour y servir Dieu le reste de ses jours**, se dédier et se donner entièrement à lui par une donation pure et irrévocables sous l'habit de frère donné et comme serviteur prébendaire et perpétuel d'icelle maison, s'il plaît au supérieur et religieux lui faire cette grâce comme il les prie et supplie instamment d'user de miséricorde en son endroit et le vouloir admettre en cette qualité pour l'amour de Dieu etc.

2 E 3 / 8806 acte 116 du 23/02/1649

Mathieu DUHAMEL et Marie PINCHON sa femme d'**Aubers** vendent à François LEURIDAN ET Marie VANDERMES sa femme censier de La Boutillerie des terres à **Fromelles**.

2 E 3 / 8807 acte 35 du 11/04/1650

Louis POLLET lieutenant de La Boutillerie et Marie DELESALLE sa femme, ledit Louis comme fils et héritier de feu Louis et de feu Marie BEHAGLE ses père et mère, vendent au vénérable Père Dom Philippe BEHAREL prêtre, religieux et procureur de la Chartreuse de Notre Dame des Douleurs une lettre et rente.



2 E 3 / 8807 acte 45 du 28/04/1650

Pierre CATTEAU et Marie BARBRY sa femme, sœur et héritière de Gaspard BARBRY de La Boutillerie, vendent au vénérable Père Dom Philippe DE BEHAREL une lettre de rente.

2 E 3 / 8807 acte 72 du 02/07/1650

Témoïn : Pierre DELAVAL fils de Pierre couturier **demeurant en l'Abbaye de la Chartreuse** à La Boutillerie.

2 E 3 / 8807 acte 74 du 19/07/1650

Denis HOCHART dit Mon Homme, hôte à **Radinghem** doit à la chartreuse une rente seigneuriale.

2 E 3 / 8807 acte 75 des 19 et 21/07/1650

Louis DUMETZ fils de feu Jean, laboureur à **Radinghem**, au nom de Françoise DESMAZIERES veuve dudit feu Jean, sa mère, doit une rente seigneuriale.

2 E 3 / 8807 acte 76 du 20/07/1650

Jacques BILLAU fils de feu Jean, laboureur, et Jeanne BAUVIN sa femme de **Fromelles** doivent une rente seigneuriale.

2 E 3 / 8807 acte 95 du 15/02/1651

Guillaume SOHIER fils de feu Lambert, laboureur et Isabeau POLLET sa femme confessent que moyennant la somme de 937 florins 5 patars 6 deniers tournois qu'ils ont reçu de Maître Thomas BRAME prêtre naguère pasteur dudit Maisnil **demeurant présentement chez les révérends pères Chartreux** à la Boutillerie dont ils lui passent quittance, ils lui ont vendu, cédé et transporté une lettre et rente donnée d'auditeurs du souverain baillage de Lille datée du 16/04/1636 où appert être obligé Bauduin SOHIER fils de feu François laboureur, et Jeanne DELEBARRE sa femme de Fromelles pour 1100 florins, lesquels demeurés au rachat de 937 livres 5 patars 6 deniers. Présent : Louis SOHIER fils audit Guillaume laboureur dmt audit lieu.

2 E 3 / 8808 acte 74 du 14/12/1652

Jeanne BEHAGLE veuve de feu Philippe LEURIDAN de Nieppe, vend à Jean AUDENT fils de feu Pierre laboureur au hameau de la Boutillerie, paroisse de **Fleurbaix**, 5c de terre à labour à Fromelles tenu en fief de la Seigneurie du Maisnil à prendre en ½ bonnier à l'encontre des pères Chartreux de La Boutillerie.

2 E 3 / 8808 acte 110 du 23/05/1653

Laurent BOULLENGER fils de feu Robert, laboureur à Fournes, doit à Jacques DEWISMES de Fournes 32 livres à cause de prêt. Présent : Adrien CRAMETZ **serviteur aux vénérables pères Chartreux** de la Boutillerie.

2 E 3 / 8808 acte 113 du 14/06/1653

Thomas BRASME naguère pasteur du Maisnil en Weppes, **présentement à la Boutillerie** déclare que l'adhérentement qu'il a pris ce jour de la justice DELEVAL de 5c de terre à labour à Fromelles et tenu de ladite Seigneurie DELEVAL a été pris au nom de la Chartreuse de La Boutillerie, à laquelle il a donné par donation d'entre vif les deniers de la vente qui seront lesdits pères Chartreux desdits 5 cent de labour pour la plus grande gloire de Dieu, et pour participer es mérites sacrifices et prières et bonnes œuvres des dits vénérables pères et religieux dudit ordre ce que vénérable père Dom Philippe DEBEHAREL procureur de ladite Chartreuse accepte. Lesdits 5c haboutant d'un bout aux terres d'un lieu manoir appelé fief de la Bretagne.

2 E 3 / 8808 acte 114 du 16/06/1653

Antoinette CHOMBART veuve de Jean FACON censière à Fromelles confesse avoir reçu de Maître Thomas BRASME prêtre **chez les vénérables pères Chartreux** de la Boutillerie la somme de 572 livres pour vente des avestures étant et croissant sur plusieurs pièces de terre.

2 E 3 / 8808 acte 117 du 03/07/1653

Contrat de mariage entre Jean WAYMEL fils de Jean **demeurant présentement chez les vénérables pères Chartreux** de la Boutillerie, assisté de son père, de Charles de Lomme et Mahieu WAYMEL de la Chapelle Grenier, paroisse d'Armentières, ses frères, de Denis WALLART laboureur à Lomme son beau frère d'une part, Barbe SOHIER fille de Guillaume laboureur au Maisnil en Weppes, assistée de son père, d'Isabeau POLLET sa mère, de Roger, Louis, Michel et Guillaume SOHIER ses frères tous audit Maisnil, Jean UGEUX son beau frère, Jean SOHIER lieutenant dudit Maisnil, son parrain d'autre part. Lui apporte en argent de son épargne 300 livres et son père promet lui donner en avancement de son mariage la somme de 200 livres et il lui appartient le 1/5° de tout un lieu manoir sur 4 cent de jardinage à Lomme. Elle 600 livres et 2 paires de linceuls, un en lin et l'autre en étoupe.

2 E 3 / 8808 acte 122 du 13/08/1653

Les vénérables pères Dom Jean DE MELDEMAN prieur de la Chartreuse de la Boutillerie et Dom Philippe DE BEHAREL procureur de ladite Chartreuse déclarent que l'offre qu'ils ont fait au procès pendant par devant Messieurs les bailli et hommes de fief du souverain baillage de Lille en opposition contre Jean, Jacques, Paul DELANNOY écuyer et demoiselle Marie DURIVAGE veuve d'Allard CARRON et à présent contre leurs hoirs, de s'expurger par serment et faire expurger tous et chacun des religieux qu'il plaira aux dits demeurants, de n'avoir ni avoir vu ni eu en leur puissance et même n'avoir aucune connaissance d'autre instrument de fondation qu'a fait feu Monsieur LE VASSEUR Sgr de Rabodencque que celui passé le 10/04/1618 par devant Jean et Allard CUVILLON notaire à Lille, a été par leur ordonnance et volonté particulière dont à ces fins, ont les dits vénérables pères prieur et procureur prêté le serment par devant moi de n'avoir ni avoir vu ni eu en leur puissance et même n'avoir connaissance d'autre instrument que celui que ledit feu LE VASSEUR fondateur de ladite Chartreuse ne leur a montré ni mis en main autres titres de fondation soit de sa main propre ou autres personnes publiques que celui ci dessus déclaré. Présent : Maître Thomas BRASME prêtre **chez les vénérables pères Chartreux** et Maximilien MOREAU **serviteur domestique** à iceux.

2 E 3 / 8808 acte 131 du 07/10/1653

Maître Laurent FOURNIER à présent pasteur de Salomé, affirme d'avoir bonne connaissance que sur la fin de 1648, Mgr CHARVEL lors receveur et commissaire pour les contributions de La Bassée, aurait diminué sur la taxe du village de **Esquermes** pour les terres appartenant aux vénérables pères Chartreux de la Boutillerie ensuite de l'ordre du Roi et de Mgr de CLERMONT, de quoi il en peut témoigner pour y avoir été présent lorsque le dit Mgr CHARVEL disant procureur de la susdite Chartreuse es présence de ceux du village d'Esquermes "voilà que y a diminué à ceux d'Esquermes leur taxe générale de la contribution pour vos terres" et s'en tient satisfait pour en avoir profité.

2 E 3 / 8809 acte 11 du 08/04/1655

Dom Philippe DEBEHAREL procureur et receveur de la Chartreuse de la Boutillerie, paroisse de Fleurbaix, s'est fondé en plainte sur tous les biens meubles droits et actions de Marie LEFEBVRE veuve de Florent LEFEBVRE de **Fournes** pour avoir solution et paiement de la somme de 1311 livres 6 sols qu'elle lui doit pour arriérages de cense des terres qu'elle occupe appartenant à ladite Chartreuse échu jusqu'à Noël 1654.

2 E 3 / 8809 acte 35 du 02/05/1656

Les vénérables pères Dom Jean DESMELDEMAN prieur de la Chartreuse de Notre Dame des douleurs de la Boutillerie paroisse de Fleurbaix et Dom Philippe DEBEHAREL procureur de ladite Chartreuse, affirment que Nicolas COLBAULT Sgr de SISUAL y **est passé un mois venu dans leur monastère** à raison de certaine promission de prise de corps contre lui donnée à la requête de Mgr le procureur général du Roy à Malines. Et comme auparavant ladite promission de prise de corps, ledit Sgr de SISUAL aurait été amené à comparaître au grand conseil de sa dite Majesté à Malines tant par cris publiques qu'autrement, lesdits vénérables pères déposants savent fort bien que ledit Sgr SISUAL est incapable de faire le voyage dudit Malines au péril évident de sa vie, tant à raison de sa vie clémente d'environ 80 ans que de sa rupture, et en raison des dits accidents, tenir le plus souvent le lit et qu'il ne sait marcher fors qu'en se traînant. Présent : Maître Thomas BRAME prêtre chez les vénérables pères Chartreux et Laurent CAILLET demeurant audit lieu.

2 E 3 / 8809 acte 43 du 08/06/1656

Vénérable père Dom Philippe DEBEHAREL procureur de la Chartreuse à la Boutillerie d'une part, Pierre BATTEUR fils de feu Jean laboureur de **Radinghem** d'autre part, pour éviter aux frais sur l'ordonnance de deniers des héritages vendus par Jacques, Louis et Pierre EMPIS frères, moyennant la somme de 53 livres 2 sols 6 deniers que ledit BATTEUR promet en acquis de François EMPIS payer audit vénérable père procureur à la St Jacques et St Christophe 1656, ledit vénérable père transporte audit BATTEUR 1/5° de certaine lettre et rente provenant d'Antoine WILLEMET portant en capital 150 livres compris 15 années d'arriérage de ladite lettre et rente. Présent : Simon DUMOULIN **serviteur à la Chartreuse**.

2 E 3 / 8809 acte 52 du 27/07/1656

Vénérable père Dom Philippe DEBEHAREL procureur de la Chartreuse de Notre Dame des douleurs au Hameau de la Boutillerie baille à Jean DELEBARRE fils de feu Jean, et Jacques DERACHE fils de feu Etienne, laboureurs à Ennetières en Weppes, 2c de labour gisant à **Radinghem** et les 2/3 de dîme qui se cueille et lève sur 24 bonniers 5 cent et le 12° d'un cent de terre à labour audit Radinghem. Présent : Maître Thomas BRAME **prêtre chez lesdits vénérables pères Chartreux** et François LEURIDAN fermier à ladite Chartreuse.

2 E 3 / 8809 acte 59 du 03/12/1656

Maître Thomas BRAME prêtre naguère pasteur du Maisnil en Weppes, **demeurant chez les vénérables pères Chartreux de la Boutillerie**, déclare que depuis naguère il aurait été adhérité de 2 cent et ½ de déricqué d'Antoine CARPENTIER laboureur d'Hantay, tant en son nom que comme père et tuteur de François, Michel et Antoine CARPENTIER ses enfants qu'il a retenu de feu Judith JACQUEMONT, qu'il en aurait été adhérité de la vente faite iceux par Jeanne BEHAGLE veuve de feu Philippe LEURIDAN, item la ½ de ½ bonnier de jardinage avec la ½ du lieu manoir étant dessus vendu par Andrieu EMPIS et par dessus ce déclare lesdits vénérables pères Chartreux son command de 7 cent et ½ d'héritage qu'il a acquis de Jacques et Appollanie DELEBECQUE et de Betreumieux DEHENNIN père et tuteur de Catherine DEHENNIN qu'il a eu de feu Chrétienne DELEBECQUE. Déclarant ledit comparant que les paiements ont été fait par les vénérables pères, ce que Dom Philippe DEBEHAREL procureur de ladite Chartreuse aurait accepté.

2 E 3 / 8809 acte 76 du 07/04/1657

Jean DE MELDEMAN prieur comparu vénérable père Dom Philippe DE BEHAREL prêtre religieux et procureur de la Chartreuse Notre Dame des douleurs au Hameau de la Boutillerie, baille à Antoine ROUSE fils d'Antoine laboureur à Wazemmes, 19 à 20c tant jardin que pré gisant à **Esquermes** et par autre partie 20 bonniers de terre à labour gisant au dîmage d'Esquermes, Loos et Wazemmes haboutant si comme ledit jardin d'un côté au chemin qui mène dudit Esquermes à Basenghien en plusieurs pièces; item 2b, 1b, 18c, 6c autres 6c, 24c, 4c, 6c autres 6c, 7c, 2b 7c cent tenant à la terre de la Bonne maladrerie, 2b, 6c, 18c, 24c à Esquermes et **Loos**, 43c et un lieu manoir sur 8c. A condition expresse que ledit ROUSE preneur sera tenu de faire obliger au présent bail Catherine DEBAILLEU sa femme, ensemble Antoine ROUSE son père. Présent : Maître Thomas BRAME **prêtre dmt chez lesdits vénérables pères Chartreux** et Maximilien MOREL **serviteur domestique** à ladite Chartreuse.

2 E 3 / 8809 acte 96 du 25/10/1657

Simon HENNOCQ fils de feu Wallerand, marchand apothicaire à Lille de présent **au cloître de la Chartreuse** de la Boutillerie, déclare étant ému de dévotion et pour la bonne affection qu'il porte à la dite Chartreuse et particulièrement à ce que les vénérables pères d'icelle aient à prier Dieu pour le repos de son âme sitôt qu'elle sera décédée, il lui donne par pur don d'entre vif la somme de 600 livres une fois avec un crucifix d'argent de bois d'ébène à prendre la dite somme sur les plus clairs apparents biens qu'il délaissera à son trépas et auparavant tous autres héritiers, ce que le vénérable père Dom Philippe DEBEHAREL procureur de ladite Chartreuse accepte au nom d'icelle. Présent : Maître Thomas BRAME prêtre **résidant chez ladite Chartreuse** et Jean GUILBERT fils de feu Pierre **serviteur domestique** à ladite Chartreuse.

2 E 3 / 8809 acte 104 du 11/01/1656

Denis Druon DELECOURT novice à la Chartreuse de la Boutillerie mis en liberté et sorti dudit cloître pour contracter avec plus grande liberté, déclare que pour le bon amour qu'il porte à Marie DELECOURT sa sœur et femme à Gérard BLONDEL, il lui donne tous et quelconques les biens meubles à condition que Catherine WARQUAIN femme de Pierre SOHIER et auparavant veuve de Jacques DELECOURT, sa mère, jouira des lieu manoir et héritage à lui appartenant qui sont gisant à Camphin sa vie durant, l'acquittant de sa formature mobilière à lui due et dévolue par le trépas dudit feu Jacques DELECOURT son père, à charge encore que ledit Gérard BLONDEL paiera tant pour ses habits que pour avoir fait raccommoier une chambre pour ledit novice par sa charge au vénérables pères dudit Boutillerie la somme de 600 livres une fois. Témoin Jean ACQUART fils de feu Pierre serviteur aux dits pères Chartreux.

2 E 3 / 8810 acte 30 du 27/09/1658

Jacques MOREL laboureur et Anne PETIT sa femme au Maisnil en Weppes, fille et héritière de feu François et de feu Jacqueline DEGRUISON, vendent au vénérable père Dom Philippe DEBEHAREL receveur et procureur de la Chartreuse de la Boutillerie, paroisse de Fleurbaix, la moitié de 7c à Armentières à l'encontre de Jean PECQ à cause de Madeleine PETIT sa femme. Sommes qui viendront en moins des arriérages et principaux deniers de certaine lettre et rente qu'ils doivent à la Chartreuse par décompte fait par ensemble. Présent : Maître Thomas BRAME prêtre chez les vénérables pères et Pierre DELAVAL fils de feu Pierre couturier y demeurant.

2 E 3 / 8810 acte 110 du 03/09/1659

Antoine DEBUS fils de feu Robert Sr de l'Etoile etc. de Douai, vend au profit de la Chartreuse de notre Dame des douleurs au hameau de la Boutillerie, acceptant vénérable père Dom Philippe DEBEHAREL prêtre religieux et procureur de ladite Chartreuse et au nom d'icelle, 2b 14c à Fromelles en diverses pièces aboutant au chemin qui mène de la fausse Rue à La Boutillerie dont 12c qui est fief tenu de Berlaimont. Présent : Maître Pierre DEFLISE procureur de la Chartreuse de Douai.

2 E 3 / 8810 acte 112 du 07/09/1659

Monsieur maître Thomas BRAME prêtre naguère pasteur du Maisnil en Weppes, présentement à la Chartreuse de la Boutillerie nomme procureur Maître Simon LEURIDAN prêtre, pasteur propriétaire dudit pour bailler en cense divers biens. Il devra rendre compte en cas de décès du constituant à Madeleine BRAME sa sœur et à François LEURIDAN son neveu.

2 E 3 / 8810 acte 118 du 22/09/1659

Maître Thomas BRAME prêtre naguère pasteur du Maisnil en Weppes, demeurant à présent La Chartreuse de la Boutillerie, âgé de 72 ans... Attestation à propos de contributions.

2 E 3 / 8811 acte 5 du 02/02/1660

Vénérable père Dom Philippe DE BEHAREL procureur de la Chartreuse de Notre Dame des douleurs au hameau de la Boutillerie, paroisse de Fleurbaix, baille à Pierre FICEAUX fils de feu Pierre, laboureur et Anne DUMETZ sa femme de Fromelles 3b en diverses pièces à Fromelles. Présent : Louis POLLET lieutenant de la Boutillerie et Antoine LCONTE demeurant en la chartreuse.

2 E 3 / 8811 acte 9 du 12/02/1660

Vénérable père Dom Philippe BEHAREL procureur de la Chartreuse Notre Dame des douleurs au hameau de la Boutillerie, paroisse de Fleurbaix, baille à Betreumieux DEHENNIN et Anne POLVESCHE sa femme de Fromelles, 11c ½ à Fromelles.

2 E 3 / 8811 acte 26 du 02/05/1660

Témoin : Jean GUILBERT serviteur à la Chartreuse de la Boutillerie.

2 E 3 / 8812 acte 96 du 04/07/1661

Florent LEPETIT fermier de la **cense de la Boutillerie** d'une part, François LEURIDAN naguère fermier de ladite cense des Mottes d'autre part. Accord concernant la réfection de ladite cense.

2 E 3 / 8812 acte 97 du 04/07/1661

François LEURIDAN fils de feu Adrien, fermier de la cense des Mottes paroisse d'Armentières, pour satisfaire aux arriérages de rendage de la **cense de la Boutillerie** appartenant aux vénérables pères de la Chartreuse dudit Boutillerie, il vend à ladite Chartreuse, ce acceptant le vénérable père Dom Antoine ROSEAU procureur de ladite Chartreuse, une lettre et rente du 29/05/1658 obligeant Jeanne LESAFFRE veuve de Martin DENOEUFLISE de Fromelles au profit dudit LEURIDAN et une autre lettre du 23/11/1658 ladite.

2 E 3 / 8812 acte 135 du 12/11/1661

Vénérables pères Dom Antoine ROSEAU prieur et Dom Paul DE CLETY procureur de la Chartreuse de la Boutillerie, baillent à Jacques et Pierre MOREL frères et fils de feu Jean, laboureurs à **Prêmesques**, un lieu manoir avec terres à labour sur 10b 5c 1v à Prêmesques nommé le fief de Lauquerie. Présent : Maximilien MOREAU **serviteur domestique à la Chartreuse**.

2 E 3 / 8812 acte 136 du 12/11/1661

Vénérable père Dom Paul DE CLETY procureur de la Chartreuse de la Boutillerie, déclare que moyennant la somme de 646 livres 7 sols 6 deniers qu'il a reçu du dépositaire de la gouvernance de LILLE provenant des héritages vendus par Jacques MOREL et Anne PETIT sa femme pour 9 années de rente héritière échue le 21/04/1661 en laquelle ledit MOREL et Anne petit sa femme, François PETIT, Jean TOULOUSE et Madeleine PETIT sa femme sont obligés comme héritiers de feu François PETIT, il vend audit MOREL la même somme pour à ces fins en faire et intenter toutes actions et poursuites judiciaires. Présent : Maximilien MOREAU **serviteur domestique à la Chartreuse**.

2 E 3 / 8812 acte 141 du 22/11/1661

Vénérables pères Dom Antoine ROSEAU prieur et Dom Paul DE CLETY procureur de la Chartreuse de la Boutillerie, paroisse de Fleurbaix d'une part, Pierre BOUCHIER fils de feu Michel maréchal à la Boutillerie d'autre part. Accord pour que ledit Pierre instruisse Andrieu WICQUART fils de Jacques, ci devant **serviteur domestique à ladite Chartreuse**, du **métier de maréchal** pendant deux ans commençant ce jour à conditions que les révérends pères paieront audit Pierre la somme de 24 livres annuellement, ledit Pierre devra alimenter, buer et entretenir avec son aliment et promet lui payer un salaire. Présent : Jean TURMINES **serviteur domestique à la**.

2 E 3 / 8812 acte 158 du 13/12/1661

Michel PETILLON fils de feu Jacques et Marie LEBLOND de Warneton et de présent à Armentières, forts de Madeleine PETILLON sa sœur, jeune fille célibataire, vendent aux enchère à André DUMOULIN, bourgeois de Lille, qui déclare son command des personne des révérends pères Dom Antoine ROSEAU prieur et Dom Paul DECLETY procureur de la Chartreuse de la Boutillerie, la moitié d'un lieu manoir sur 20c à **Fromelles**, au quartier de la Boutillerie, haboutant à front du chemin menant de l'oblaie de la Croix à la Boutillerie, en deux parties

2 E 3 / 8813 acte 13 du 04/02/1662

Vénérables pères Dom Antoine ROSEAU prieur et Dom Paul DECLETY procureur de la Chartreuse de la Boutillerie, baillent à François LEPLUS fils de Jacques, laboureur à Fromelles, un lieu manoir sur 2b 10c à **Fromelles**. Présent : Maximilien MOREAU **serviteur domestique de la Chartreuse**.

2 E 3 / 8813 acte 65 et 80 du 31/05/1662

Jacques DE BEAUVOIS bailli de la seigneurie d'Allennes les Marais, vend au vénérable père Dom Antoine ROGEAU prêtre, prieur de la Chartreuse Notre Dame des douleurs au hameau de la Boutillerie, 6c 63v de labour à **Fromelles**.

2 E 3 / 8814 acte 44 du 12/05/1663

Maître Jean BAILLET prêtre **novice à la Chartreuse de la Boutillerie**, paroisse de Fleurbaix, déclare que auparavant faire profession, il aurait fait son testament comme suit : que pour la bonne affection qu'il porte à ladite Chartreuse de La Boutillerie il donne 1500 florins à prendre sur les plus clairs et apparents biens; item 300 florins pour être employé à ladite Chartreuse et pour l'embellissement de l'église dudit lieu, il a aussi résigné au seul et singulier profit de Marie DESANTES veuve de Jacques BAILLET sa mère, les profits et revenus qu'il recevra sur certaine maison et héritage situés en la Rue de l'ABC à Lille, appartenant à ladite Marie DESANTES sa mère, sur laquelle maison il aurait passé son titre de prêtrise ; item pour le bon amour et affection qu'il porte, il donne son long manteau de drap noir à Maître Jean Baptiste LECOCQ prêtre et pasteur d'Emmerin ; item donne son manteau de soie à Maître Frédéric BONVIN prêtre et pasteur de Comines ; item donne sa longue soutane de drap noir à la disposition du testateur ; item donne sa courte soutane de drap noir à sa discrétion ; item donne son manteau de drap à Maître Robert DEFRENNES prêtre, chapelain de l'église de Saint Maurice à Lille ; item à Pierre DURIEZ jeune homme, fournier au marché aux moutons à Lille ; item son bréviaire audit Maître Jean Baptiste LECOCQ qu'il a choisi pour son testateur. Présent : Pierre CASTEAU **sergent de la Boutillerie** et Wallerand BEAUVENTI fils de feu Jean maçon étant à présent audit Boutillerie.

2 E 3 / 8814 acte 45 du 18/05/1663

Betreumieux DEHENNIN fils de Jacques, laboureur à **Fromelles** étant au lit malade, vend au vénérable père Paul DE CLETY procureur de la Chartreuse de la Boutillerie, diverses avestures, à condition que ledit vénérable père procureur prendra les avestures ci dessus entre deux St Pierre par priserie par dire de gens cela connaissant, choisis de part et d'autre, et la somme à quoi sera trouvée porter ladite priserie viendra en diminution de la somme de qu'il doit pour l'occupation de d'héritage qu'il occupe appartenant à ladite Chartreuse échus jusqu'à mi-mars 1663.

2 E 3 / 8814 acte 65 du 02/08/1663

Frère Charles CALLAN **demeurant en la Chartreuse de la Boutillerie**, fils de feu Françoise DESOBRY, en son vivant femme de feu Charles CALLAN, moyennant 400 livres qu'il a reçu de Michel RICHART fils de feu Pierre, boucher à Haubourdin, lui vend une lettre et rente.

2 E 3 / 8814 acte 75 du 30/08/1663

Ferdinand FOURMESTRAUX **novice à la Chartreuse de Notre Dame des douleurs au hameau de la Boutillerie** par consentement et autorisation du vénérable père Dom Antoine ROGEAU prieur de ladite Chartreuse, affirme avoir bonne connaissance d'Antoinette VANGARD fille de feu Liévin demeurant en la taverne du Petit Cherf à Tournai où il a diverses fois logé... Présent : Siméon HOCHART fils de Denis, **serviteur domestique à ladite Chartreuse**.

2 E 3 / 8814 acte 96 du 19/12/1663

Betreumieux DEHENNIN fils de feu Jacques, laboureur à Fromelles, à présent à Lille, vend à la Chartreuse de Notre Dame des douleurs au hameau de la Boutillerie, accepté par vénérable père Dom Paul DE CLETY prêtre religieux et procureur d'icelle Chartreuse, un lieu manoir sur 3c à **Fromelles** haboutant de midi aux terres desdits Chartreux.

2 E 3 / 8814 acte 101 du 05/01/1664

Pierre VILLERS fils de feu Jean, laboureur à Fleurbaix, époux de Catherine DEHENNIN, sœur germaine de Betreumieux DEHENNIN a appris que le vénérable père Dom Paul DE CLETY procureur de la Chartreuse de la Boutillerie avait été adhérité d'un lieu manoir sue 3c à **Fromelles**, désirant ledit remontrant au nom de ladite sa femme, ratraire lesdits lieu manoir et jardin à titre de proximité lignagère, il requiert qu'ils soient saisis, suivant quoi ledit vénérable père pour éviter à ultérieure procédure, consentit au décrément.

2 E 3 / 8815 acte 28 du 03/03/1665

Vénérables pères Dom Antoine ROGEAU prieur et Dom Paul DE CLETY procureur de la Chartreuse Notre Dame des Douleurs au hameau de la Boutillerie, paroisse de Fleurbaix, baillent à Louis POLLET fils de feu Louis, et Marie DELESALLE sa femme, une choque de maisons, brasserie et héritage occupée par Jeanne DUBASLE veuve de Charles DEMAIN à Armentières, à front de la Rue du Caufour qui est la maison et refuge de ladite Chartreuse.

A.M.Lille 12120 affaire 281 du 22/06/1652 AML\_FA\_12120/651

André HENNART fils de feu Louis, âgé de 40 ans natif de Fleurbaix, manant du Maisnil en Weppes. Etant pressé de faim et importuné par ses enfants de leur donner du pain, le jour de la Pentecôte dernière, il a enlevé une échelle hors du jardin de Jean HENNART son cousin et l'a cachée dans une sienne campagne avec laquelle, le jour suivant vers une heure de la nuit, est allé vers le cloître des Chartreux à Fleurbaix vulgairement nommé le Boutillerie où il a apposé la plus grande partie de l'échelle (qui avait été rompue en chemin) au pied de la muraille, monté et descendu par le moyen d'icelle, a passé un fossé après l'avoir mise au travers puis l'a dressée contre une autre muraille qu'il a franchie en pensant défoncer la serrure d'une chambre par le moyen d'un coustre qu'il avait pris et détaché d'une charrue étant sur une campagne voisine du dit cloître qu'il comptait remettre en place.

Ayant la volonté d'enlever un havot ou deux de blé pour subvenir à sa dite nécessité. Il a été surpris et diverti de son dessein par ceux de la Boutillerie qui l'ont appréhendé, lié et garrotté et emmené prisonnier en cette ville. Suspecté d'avoir, au mois d'avril 1651, enlevé et dérobé des pièces d'habits hors d'une chambre du dit cloître après avoir quitté les aisselles qui bouchaient une fenêtre.

Condamné à être fustigé par les carrefours de cette ville, banni des villes et châtellenie de Lille, Douai et Orchies et enclavement pendant cinq ans.

2 E 3 / 6108 acte 92 du 30/01/1641

Monsieur Jean LEVASSEUR, licencié es loi, seigneur de la Boutillerie, Rabodenghe etc. procureur spécial des Pères Chartreux dudit Boutillerie, demeurant Lille, baille à Pierre DE GRUISON fils de feu Jean, laboureur au Maisnil en Weppes, 6b 2c de labour appartenant à la Chapelle dudit Boutillerie gisant à Fromelles haboutant vers soleil levant au courant descendant du Pont de pierre audit Boutillerie.

2 E 3 / 6108 acte 93 du 30/01/1641

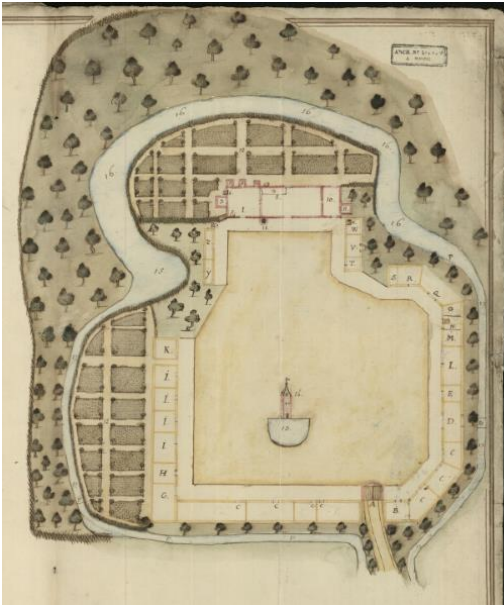
Le même baille à Jacques GUILLEBERT laboureur à Fromelles 2b de labour appartenant à la Chapelle dudit Boutillerie gisant à Fromelles haboutant de deux sens au chemin qui mène dudit Boutillerie à le Mallelacque, étant tenu de livrer voie et passage à Pierre DE GRUISON occupeur du surplus de terre de ladite Chapelle pour aller et venir avec ses blancs bestiaux sur ledit surplus desdites terres.

2 E 3 / 4996 acte 63 du 18/11/1735

Ambroise Joseph DEDAMPS d'une part, Bauduin Jean LESCORNET présentement à Frelinghien d'autre part. Ledit LESCORNET étant entré dans les droits de Denis BOUCHERY, Sr du Petit Prets, fermier de la ferme et seigneurie de Ter Mesch, appartenant aux R.P. Chartreux de la Boutillerie, suivant la vente et transport fait par ledit DEDAMPS et sa femme par contrat passé devant le notaire soussigné le (blanc) 1735 et d'autant qu'il convenait pour le droit des parties faire priseries et estimations des meubles et effets repris audit acte, ils ont déclaré pour se faire de dénommer Pascal COUSIN et Pierre DESRUMAUX, maîtres maçons à Houplines et Frelinghien, Guillaume PRINGHEL, chaudronnier à Armentières, François CHARLET et Séraphin SCHOUSTESTEN, tonnelier à Frelinghien, Jean DUCATEAU et Jean Baptiste FAUCQUENOIS, maîtres charpentiers à Houplines et Frelinghien, à la priserie desquelles les parties comparants se sont engagés se rapporter et à cet effet ont obligés tous leurs biens. Témoin : Bauduin Jean LESCORNET fils du second comparant.

2 E 3 / 4996 acte 62 du 18/11/1735

Liquidation faite entre Denis BOUCHERY ayant droit de la ferme de Ter Mesch à **Frelinghien** appartenant aux R.P. Chartreux, dont Ambroise DEDAMPS, blanchisseur, a droit du bail de la blanchisserie par bail qui doit finir à la mi-mars prochaine d'une part, ledit Ambroise DEDAMPS, d'autre part. Accord. Témoins : Jean Baptiste LESCORNEZ et Alexandre REUBLIN, frère et beau-frère des parties.



*Cense du Grand Mesnil à Radinghem  
Propriété de la commanderie de Caestre  
A.E. Mons*

2 E 3 / 5801 acte 50 en 1633 - Cartulaire de la dîme d'**Erquinghem sur Lys**

Marie Anne LEPLAT veuve de Thomas COUSTENOBLE, **fermière de la Commanderie de Caestre à Radinghem**, laquelle déclare avoir accordé jusqu'à révocation et suivant sa connaissance la dîme qu'elle avait droit de lever en nature conformément au bail qu'elle a de ladite Commanderie Caestre, à Dom NORBERT nouveau prêtre, procureur de la Chartreuse au hameau de La Boutillerie en ce nom, ladite dîme qu'elle a droit de lever sur plusieurs parties de terres à labour qui sont exploitées par ladite Chartreuse comme suit (suite le détail). Il est ainsi à l'originel selon collation et fait par les féodaux du pays de Haynin ? Soussignés LEMOISNE 1633 et NICODEME 1633.

B 4001 - Rapport et dénombrement de la seigneurie de Ter Meersch à **Frelinghien**-Flandre

Rapport et dénombrement par les vénérables Pères prieur et religieux de la chartreuse Notre-Dame des douleurs à la Boutillerie, paroisse de Fleurbaix fondée par feu Monsieur

Jean LE VASSEUR vivant écuyer, licencié es droits, Sr de Rabodenghes, La Boutillerie etc. à noble seigneur Jean DE VOOGHT écuyer, seigneur de Geluvelde etc. en qualité de bailli du roi notre sire, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandres etc. de tout un fief et noble tènement nommé Ter Mersch tenu de sadite majesté à cause de sa Salle d'Ypres se comprenant en un lieu manoir contenant parmi fossés, cingles, prés, terres à labour, 25 bonniers et 40 verges [Le total ci-dessous fait 25b 22v] d'héritage, mesure dudit Ypres gisant en la paroisse de Frelinghien dont la déclaration s'ensuit.

1° Ledit lieu manoir amassé de maison manable, grange, étables et autres édifices contenant 9c ou environ [Erreur : 12c 22v] tenant de tous côtés aux héritages dudit fief

2° 26c de pré tenant à la rivière du Lys, du second sens au pré appartenant à Guillaume BOUCHERY, du tiers aux pâtures de ladite cense et du quart à la montée d'icelle cense

3° Autre pré de 28c tenant à la rivière, second à ladite montée, tiers aux pâtures de ladite cense, quart aux prés des hoirs Noël WACRENIER

4° Pré de 2c ½ tenant à ladite rivière, autre au pré desdits hoirs WACRENIER, tiers à 1/2b de pré ci-après, quart au pré des hoirs François VAN DIXMUDE

5° Autre pré de 8c tenant auxdits 2c ½, autre aux prés des hoirs WACRENIER, tiers aux pâtures de ladite cense, quart aux prés desdits hoirs François VANDIXMUDE

6° Pâturage de 10c environ tenant aux huit cents que dessus, autre au pré des hoirs WACRENIER, tiers au jardin de la cense du Petit Pré, quart à la chaussée menant de Frelinghien au moulin de Rabecque

7° Autre pâturage de 20c tenant aux prés desdits hoirs WACRENIER, second aux 28c de pré ci-dessus, tiers au grand fossé de ladite cense, quart au jardin d'icelle cense

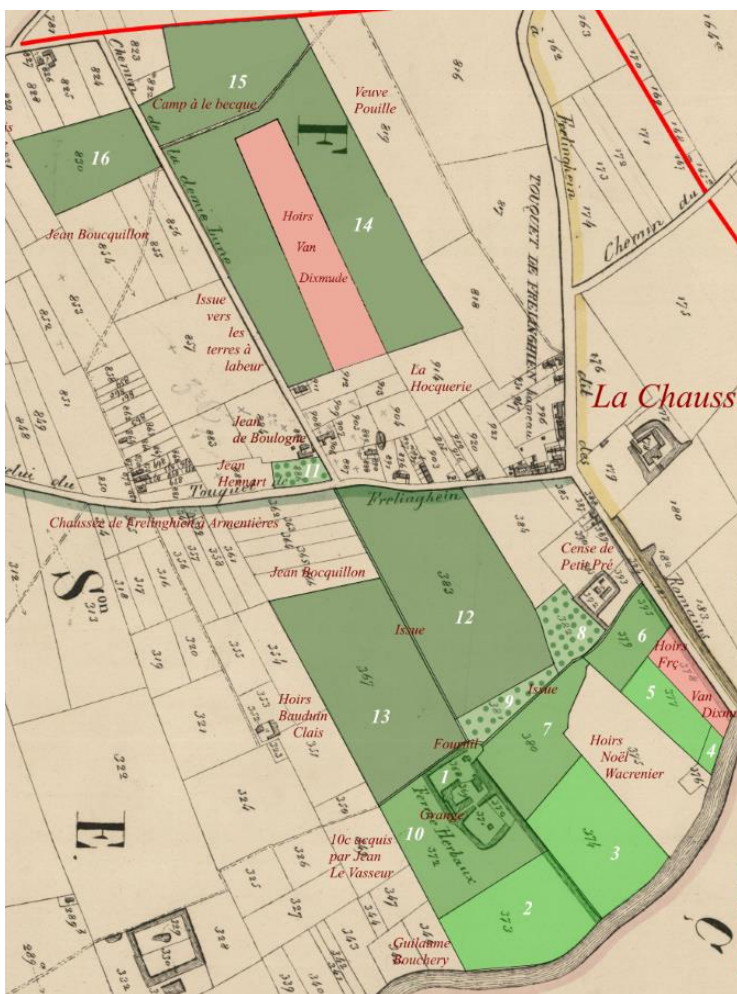
8° Un jardin planté d'arbres, fruits montants et bois montants de 8c tenant à la pâturage que dessus, autre à portion de terre à labour appartenant à ladite cense, tiers et quart aux terres et jardin de ladite cense du Petit Pré

9° Autre jardin planté comme dessus de 5c environ tenant au jardin que dessus, autre à la pâturage de 20c ci-dessus, tiers à l'issue de ladite cense, quart aux terres à labour que dessus

10° Autre pâturage derrière la grange contenant parmi portion de jardin 25c environ tenant à la grange que dessus, tiers à 10c de terre que ledit Sr LE VASSEUR a acquis et quart aux terres de ladite cense



- 11° Autre jardin planté comme dessus contenant 5c environ tenant au chemin menant de la chaussée de Frelinghien vers la ville d'Armentières, second au jardin des enfants de la veuve Jean HENNART, tiers au jardin Jean DE BOULONGNE et quart à certaine issue menant de la cense aux terres à labour d'icelle
- 12° Une pièce de terre à labour contenant 4b 1c 1/2 environ tenant de deux sens au jardin que dessus, tiers à ladite issue et quart audit chemin menant de la chaussée dudit Frelinghien vers Armentières
- 13° Autre pièce de terre à labour contenant 3b 9c environ tenant à certain fossé contiguë le fournil de ladite cense, autre à l'héritage des hoirs Bauduin CLAIS, tiers à Jean BOCQUILLON
- 14° Autre pièce de terre à labour contenant 4b 14c tenant à ladite issue, deux sens aux terres des hoirs François VAN DIXMUDE, quart à la piedsente menant de Warneton à Armentières et à l'héritage de la veuve POUILLE
- 15° Autre pièce de terre à labour de 30c nommé le Camp à le Becque tenant à ladite piedsente, autres aux terres desdits hoirs DIXMUDE et à ladite issue
- 16° Autre pièce de terre à labour de 20c tenant à ladite issue, autre aux terres de Jean BOCQUILLON, tiers aux terres des hoirs François DAMBRE



*Seigneurie de Ter Meersch à Frelinghien-Nord  
Aujourd'hui Warneton (Belgique)  
Au nord de la Lys.*

*Frelinghien se trouvant juste au sud de la seigneurie, au sud de la Lys.*

Auquel fief appartient un bailli, sept échevins, un amman et ce qu'on dit en thiois Pit dun [Sic : en] ghalghe, l'amende 60 livres parisis et autres amendes en dessous. Et peuvent lesdits bailli et échevins connaître et juger de toutes causes et matières concernant la judicature d'échevins selon les keures, coutumes et statuts de la châtellenie d'Ypres sauf la souveraineté de sadite majesté comme comte de Flandres. Si est dû audit fief droit seigneurial tel que le 15° denier à la vente, don ou transport des héritages cottiers en tenus qui sont en nombre de (blanc) sur lesquels il y a plusieurs manoirs, édifices. Etant iceux héritages chargés de rentes seigneuriales, à savoir 4 livres 18s 6d parisis, 12 chapons et 13 havots de blé froment, mesure d'Ypres et droit de relief.

Appartient audit fief une issue et voie par-delà ladite rivière menant jusqu'à l'âtre de l'église dudit Frelinghien, lequel fief est chargé d'un plein relief de 10 livres parisis à la mort de l'héritier et du dixième denier à la vente, don ou transport avec droit de cambrelage portant 20s parisis et service de court.

6 avril 1645. Signé Frère Jean DE MELDEMAN prieur de la chartreuse et Frère Philippe BEHAREL procureur de ladite chartreuse. Récépissé du 06/05/1645.

A quoi s'ajouteront deux fiefs sur 2b 14c (36 et 6c) par achat de DE DIXMUDE en rose ci-dessus. Bail de ladite cense en 2 E 3 / 6171 acte 9 du 07/09/1673 ... compris 36c et 6c de prés que ladite chartreuse a nouvellement acquis de Monsieur DIXMUDE d'Ypres.

# Procès à Comines

## En pièces

**Bon à prendre** – Dans le cadre d'un procès dont la motivation et la conclusion me sont inconnues, plusieurs actes anciens sont exhibés. Ils concernent des Cominois et Linsellois.

A.D.59 - 5 B 122

1585 Jacquemine BONDUEL (?) veuve d'Olivier LECOCQ, fille et héritière de feu Daniel à Lille et Marie LECOCQ sa fille âgée de 25 ans, vendent à Adrien GILLEMAN, président de la Chambre des Comptes à Lille, un lieu manoir sur 4b 14c à Comines tenu des franchises de Blaton et Linselles occupé par Guillaume DELEBECQUE. Avec nomination comme procureurs spéciaux de Maximilien GILLEMAN son fils, Antoine DUBUS et Jean LE PE ses beaux-fils.

20/11/1587 Jean LE PE bourgeois et marchand à Lille a acquis 20c de plat bois à Comines tenus du fief de Looz de Pierre DE LE NEF pour lui et fort de (illisible) PINCQUEL, tuteurs de Marie DE LE NEF fille et héritière de feu Charles et de feu Jeanne CASTELAIN morts à Comines ayant plusieurs enfants, faisant par mesurage 16c 20v tenant à l'héritage de Charles SERUS fils de feu Charles.

31/08/1615 Mesurage d'un lieu manoir et terres à Comines faisant 13b 7c 10v ½ tenus de Blaton, Caignarde, Melseant et Loos par Henri COUSTENOBLE parteur et mesureur assermenté de la châtelainie de Lille demeurant à Armentières en présence de Pierre VANDERBEKEN procureur à Lille, propriétaire à cause de sa femme avec Maximilien et Agnès LE PE et de Guillaume DELEBECQUE, censier dudit lieu.

28/02/1662 Louis CUVELIER fils de feu Robert, et Marguerite DELEBECQUE sa femme, laboureur à Comines ont acheté à Isaac SIX fils de feu Jacques, couturier à Linselles, pour lui et comme procureur par acte du 17/01/1661 devant Jean GHEMART notaire à Selise en Zélande, de Jeanne SIX veuve de Pierre FRILEU (sic - FRULEUX) et d'Arnould DUTHOIT époux d'Esther SIX, enfants et héritiers dudit feu Jacques et de Catherine DELEBECQUE de Comines, 15c et 12c à Comines tenus des franchises de Blaton.

23/12/1671 Louis CUVELIER fils de feu Robert laboureur, veuf de Marguerite DELEBECQUE à Comines, père et tuteur de Michel, Philippe, François, Marie, Anne et Jeanne CUVELIER (sic - dans un autre acte : Marie Angélique, Agnès et Jeanne) qu'il eut de ladite, précise que bien de Marie Anne DE PARMENTIER veuve avec enfants du Sr Adrien MIROUL à Lille ait déclaré par contrat de vente de 12c à Comines par lui fait à son profit devant le présent notaire ce jour pour satisfaire à deux années de rendage d'un lieu manoir qu'il occupe à Comines échues à la dépouille de 1669 comme devant 760 livres, il doit par-dessus 1400 livres mentionnées au contrat, faisant les deux sommes 2160 livres pour les dites deux années. Elle l'acquitte de 600 livres suite à ladite vente et il s'engage à payer 60 livres à sa première volonté. Devant Claude HOCHART, notaire à Lille.

05/01/1672 Marie Anne DE PARMENTIER veuve avec enfants du Sr Adrien MIROUL à Lille a acheté à Louis CUVELIER fils de feu Robert, laboureur à Comines, 12c tenus de Blaton, se faisant fort de ses enfants et de Pierre DELEVOYE et Marguerite VANDAMME sa femme de Comines. Mise de fait du 05/04/1672.

14/06/1679 Agnès VANDERBEKEN de Lille, veuve du Sr Jacques DE PARMENTIER, comme grand-mère et tutrice d'Adrien Dominique Hyacinthe et Marie Agnès MIROUL, enfants mineurs du Sr Adrien MIROUL et de

Marie Anne DE PARMENTIER, déclare être command de Pierre DUTHOIT fils de feu Martin et Jacques GHESQUIERE fils de feu Jacques, laboureurs à Comines, ayant acheté 8c moins 2v de labour à Comines tenus de la Caignarde, vendus par Jean VANDAMME fils de feu Jacques et Jeanne DUMONT de Marcq en Baroeul pour lui et comme procureur spécial de Jacques et Jeanne VANDAMME de Marquette et Comines, et d'Adrien BOUSMART et Anne VANDAMME sa femme de Marcq. Adhértée le 23/08/1679.

04/06/1680 Michel, Philippe et Jeanne CUVELIER, Guillaume SMECKERE et Marie Angélique CUVELIER sa femme, Martin VILLERS et Agnès CUVELIER sa femme, lesdits CUVELIER ses enfants (sic) qu'il eut en premières noces de Marguerite DELEBECQUE, tous de Comines, forts de François CUVELIER leur frère mineur. Ledit Louis pour satisfaire Marie Anne DE PARMENTIER veuve avec enfants du Sr Adrien MIROUL à Lille de 1400 livres à cause de deux années de rendage d'un lieu manoir sur 13b 13c à Comines, a vendu 12c à Comines tenus de Blaton que ledit avait acquis avec sa femme le 05/04/1662, à quoi les dits enfants ne veulent contredire. Acte accepté par Agnès VANDERBECQUE veuve de Jacques DE PARMENTIER comme grand-mère des dits enfants MIROUL. Chez Philippe DELEVOYE, notaire à Comines.

19/11/1695 Devant Christophe CUVELIER, notaire à Linselles. Louis CUVELIER fils de feu Robert, laboureur à Comines sur les franchises d'une part, François CUVELIER son fils qu'il eut de Marguerite DELEBECQUE de Comines d'autre part. Accord entre eux après que ledit François ait fait saisir les biens de son père pour avoir répétition des fruits, profits et revenus que son père a eut venant de la succession de sa dite mère, tant de sa part que de celle de Marguerite VANDAMME sa sœur utérine dont il a acquis droit en 12c vendus naguère par son père durant sa minorité. Le père lui assigne 2c en 4c de pré de rivière à Wervicq et sa part des bois et biens meubles des héritages patrimoniaux de ladite DELEBECQUE estimés 300 livres. Le père jouira sa vie durant des biens acquis durant son mariage y compris des 2c ci-dessus à charge chacun de la moitié d'une lettre de rente héritière. 11/12/1697 Ledit François ratifie la vente des 12c.

## **Le Chapitre Ste Ramfroye de Denain était propriétaire dans la châtellenie de Lille**

### **- D'une dîme à Erquinghem sur la Lys**

22/03/1623 Bail à Guillaume et Antoine GILLES père et fils et César CASTEL laboureurs à Erquinghem Lys  
- 24 H 13 pièce 182

### **- D'une dîme et 6c à Hallennes lez Haubourdin**

01/02/1538 Bail à Marc GRANDEL d'Hallennes - 24 H 14 pièce 194  
17/02/1541 Bail à Jacques DELEFORTRIE et Marie MALLEBRANCQ sa femme auparavant veuve de Marc GRANDEL d'Hallennes - 24 H 14 pièce 195  
08/04/1567 Bail à Marie MALLEBRANCQUE veuve de Jacques DELEFORTRIE pour elle et Pierre DELEFORTRIE son fils d'Hallennes - 24 H 14 pièce 197

### **- De 9 bonniers à Haubourdin**

05/05/1584 Bail à Abraham DENGLOS fils de feu Nicolas d'Haubourdin - 24 H 15 pièce 210  
29/09/1608 Bail à Jean DESCAMPS et Marie COURCHELLES sa femme d'Haubourdin - 24 H 15 pièce 211  
18/05/1627 Bail à Marie DECOURCHELLES veuve de Jean DESCAMPS d'Haubourdin pour elle et Marguerite DESCAMPS sa fille et Michel CARPENTIER son mari - 24 H 15 pièce 213  
30/07/1636 Bail à Guillaume HEDDEBAUT fils de feu Hubert, laboureur à Emmerin - 24 H 15 pièce 214 (215 brouillon)  
29/04/1664 Bail à Guillaume HEDDEBAUT fils de Guillaume, laboureur à Haubourdin et Catherine WATTRELOS sa femme - 24 H 15 pièce 216

# Roubaix

## Archives communales II

**Extraire** – Dans le Castelo-Lillois n°39 Maxime SENAWE nous offrait le dépouillement d'un certain nombre de documents anciens conservés aux Archives Municipales de Roubaix. En voici un autre tout aussi intéressant, suite de son dépouillement.

### A.C Roubaix – AA 9-1 - Briefs des rentes de la seigneurie de Roubaix de 1491

(Copie CC bis 1-4) Sous le texte originel, après un tiret : les ajouts ultérieurs.

Notre tres redoubte sieur monseigneur l'archiduc pour 2 bonniers 2 cens et demie de terre ou environ qui parchidevant appartenait à Georges DEBUISNES gisant entour le Leuvrie de la paroisse de Hem en quatre pièces à savoir 5 quartiers, item 10 cens et les deux parts d'un cent, item 3 cens 8 verges et le tiers d'une verge, item 2 cens et le tiers d'un cent.

Item Monseigneur l'archiduc pour 7 cens 13 verges et demie de terre ou environ.

Item pour 2 cens 15 verges enclavés entre le fief Delarondrie et les terres renteuses.

Item pour la part et portion du dit Bauduin à cause du fief Delarondrie.

Item pour 15 cens de terre jadis appartenant à Messire Hues DELANNOY séant en la paroisse de Hem emprès Roubaix, haboutant au chemin qui maisne de le Leuvrie à l'église de Hem.

- Anthoine DELEDOYERE par achat. Repris par Madame de RICHEBOURG et depuis à la Capelle du Sépulcre à Roubaix.

Jehan DEQUARTES, fils de feu Guilbert pour un bonnier de terre ou environ gisant en la ville et paroisse de Hem, emprès le Fosse de le Leuvrie, haboutant au chemin qui maisne de la dite Leuvrie à Lampepont.

- à Willame DELESPIERE par relief. A Jehenne et Olive DELESPIERE, filles du dit Willame par relief. Les hoirs Blaze DELESPIERE, la moitié et Louise DELESPIERE, l'autre moitié.

Thiery DELESPIERE, fils de feu Willame pour un bonnier de terre ou environ gisant en la cousture de Roubaix.

- c'est à Willame DELESPIERRE par achat. A Hacquet et Willame DELESPIER, fils de feu Jacques par demi relief.

Item Phelipot DELESPIERRE, fils de feu Pierart pour la moitié de 5 cens un quartron et demi ou environ de terre jadis appartenant à Lotart DE LA RONDRIE et depuis à Gilles DELEPIERRE.

- à Hacquet et Willame DELESPIER, fils du dit Jacques par relief.

Item le dit Phlipot pour 5 cens un quartron et demi ou environ de terre qui fut à Jehan DEBUISNES et depuis à Willame DECOTIGNIES.

Guilbert DUGARDIN, fils de feu Lotart pour demi bonnier de terre ou environ parmy son manoir qui fut Laurens DEMAY.

- à Lion MEURISSE. La veuve et enfant Lion MEURISSE. Relevé par Haquot, Chonette, Jennette, Margot, Allizon et Miquelette, enfant Lion par relief.

Item au dit Guilbert pour 4 cens de mesure.

- La dite veuve et enfants. Relevé par les dits enfants.

Item le dit Guilbert pour 4 cens de jardin qui sayette sur le brief pret.

- relevé par les dits enfants.

Hacquin MORTIER, fils de feu Collart Jehan, pour 6 cens de terre en manoir gisant emprès la Rondrie.

Willame LECLERCQ, fils de feu Jehan, demeurant à Hem pour 3 quartrons de terre en manoir ou environ pris hors de un cent et demi.

- à Caterine, sa fille par relief avec son fils par relief. A Mahieu DUSSOLIER par achat.

Item pour 2 cens et demi et 3 verges de pret ou environ.

- à Willame PICAUVET dit Cuvelier à cause de sa femme par relief.

Item pour 2 cens de terre ou environ qui furent Manfrihem, gisant entour le Leuvrie.

- au dit Willame à cause de sa femme.

Item pour 10 cens et demi de terre ou environ.

- à Victor DUGARDIN à cause de sa femme.

Item pour 7 cens 3 quartrons ou environ.

- à Willame PICAUVET dit Cuvelier à cause de sa femme excepté 4 cens qu'il a par achat.

Item pour 4 cens de terre ou environ en manoir.

- à Noël par relief. A Tonin LECLERCQ, fils de feu Noël par relief.

Pierart DESMULIERS à cause de sa femme, fille de Willame DECOTIGNIES pour 3 quartrons de terre ou environ qui furent au dit Willame, gisant entour le Leuvrie.

- à Jehan LIBERT. A Willame PICAUVET dit Cuvelier par achat.

Item Pierart DESMULIERS pour 4 cens de terre gisant entour le Leuvrie.

- à Willame PICAUVET dit Cuvelier par achat.

Les veuve et hoirs Jehan DELOBIEL pour 3 cens de terre à labour ou environ qui furent Lotart DELARONDRIE.

Item les dits pour 3 cens 3 quartrons de terre pris en une masse de 10 cens un quartron qui furent Jehan DEBUISNES, gisant à le Leuvrie, paroisse d'Hem.

Item aux sus-dits pour un bonnier de fief à la Rondrie pour leur part et portion du pourcelet.

Maroy LECLERCQ, veuve Jaquemart DUWALT pour un quartier de terre qui fut Watier BOUCHE et depuis à feu Jehan LECLERCQ par achat.

- à Jehan LEBEUF à cause de Catherine DUWALT, sa femme. A Oste DELECAMBRE par achat. A Jehan, son fils. A Oslet et Villot, enfants de Jehan DELEDERCQ par plein relief.

Hayne LEHIERE, fils de feu Jacquemart pour 8 cens de terre en jardin et manoir ou environ à cause de Jehenne LECLERC, sa femme et ses enfants gisant au Wault qui se nomme sur les vieux briefs en trois parties, à ce présent incorporés ensembles.

- à Beatris CATOIRE, femme de Jehan PARSYS, la moitié par relief et Cotin CATOIRE, l'autre moitié.

Item le dit Heyne LEHIERE à cause des enfants de feu Jacquemart CATOIRE pour 5 cens de terre gisant au dit Wault.

- Cotin CATOIRE à cause du dit.

Item le dit Hayne pour 7 cens 20 verges ou environ de terre qu'il tient par achat, gisant au dit Wault.

- à Béatrix CATOIRE, veuve de Jehan PARSYS par plein relief de sa mère la moitié, l'autre moitié à Philippart DEBUISNES par achat. A ses enfants par relief.

Item pour un fond d'un fosset qu'il tient par achat, gisant au dit Wault.

- la moitié est à Béatrix CATOIRE, femme de Jehan PARSYS, l'autre moitié à Philippart DEBUISNES par achat. A ses enfants par relief.

Item le dit Hayne pour 2 cens en jardin qu'il tient par achat venant de Margrite LERATTE, femme qui fut Coquelet WILLAIN gisant au dit Wault, haboutant au triez du dit Wault.

- à Béatrix CATOIRE, femme de Jehan PARSYS tout par relief. A Philippart DEBUISNES la moitié par achat et l'autre moitié à la dite Béatrix. Aux enfants du dit Philippart par relief.

Item le dit Hayne pour 6 cens de terre ou environ qu'il tient par achat venant d'une masse de 5 quartiers 3 quarterons qui furent aux hoirs Allard PREVOST gisant au dit Wault, haboutant au chemin qui maisne du molin au triez de la Pontenerie.

- à Philippart DEBUISNES par achat à deux fois la moitié et à Béatrix PARSYS l'autre moitié.

Item de dit Hayne pour 3 cens 23 verges de terre gisant au dit Wault venant d'une pièce de 5 cens 23 verges qui furent Michiel LERATTE.

- Béatrix, femme Jehan PARSIS par plein relief. A Philippart DEBUISNES la moitié par achat. A ses enfants par relief et l'autre moitié à la dite Béatrix.

Item le dit Hayne pour 4 cens de terre en jardin et manoir qui furent à Michiel LERATTE gisant au dit Wault.

- à Philippart DEBUISNES, par achat. A ses enfants par relief.

Jacquemart LECLERC, fils de Jehan pour 11 cens 8 verges et demi ou environ gisant d'emprès le Wault.

- à Gilbert DELECAMBRE, par achat. A Jehenne, Maigne, Ysabel et Margot, ses filles par relief. A Thomas LEURIDAN.

Philippot LECLERC, fils de feu Philippart pour 7 cens et le tiers d'un cent de terre en jardin ou environ pris hors d'une masse de 13 cens qui furent Jehan CAITTIEL.

- à Philippart DEBUISNES par achat. Aux enfants du dit Philippart DEBUISNES par relief.

Jehan LEURIDAN, fils de feu Jehan pour la moitié de 6 cens 13 verges de terre qui furent à Pierart DESBARBIEURS.

- à Hacquot et Pierrot LEURIDAN par relief.

Guilbert DESBARBIEURS, fils de Grard pour un bonnier 19 verges jadis en trois pièces, toutes incorporées en une gisant emprès le Grimbrie au camps Gardiel.

- à Jehenne DESBARBIEURS, femme Pierart PATIN, par retrait.

Grard TIBREGHIEN, demeurant à Roubaix pour 3 cens de terre pris hors d'une masse de 13 cens qui furent à Gillart DESBARBIEURS gisant emprès le Grimbrie.

- à Gilbert PREVOST dit des Huchons par achat. à Jehan LEFEBVRE, dit Haro à cause de Margrite, sa femme par don de mariage.

Jehan DELEHAYE, demeurant à Lille pour 7 cens de terre gisant aux Barbieurs.

Pour les terres qui furent à Hayne DEHERZELLES, à savoir premier pour 10 cens de lieu manoir et demi cent d'accroissement ou environ, tenant au chemin qui maisne vers Espinoit.

- à monseigneur de Roubaix venant par avoir de bastard. La chapelle du St Sépulcre.

Item pour un quartier de terre tenant au dit lieu.

Item pour un bonnier de terre.

Item pour 5 quartiers et demi cent de terre ou environ.

Jehan DELERUYELLE, fils de feu Luc pour 6 cens et demi et 4 verges de terre ou environ parmi 2 cens et demi et 4 verges qu'il arrente à Monseigneur.

- à la veuve et hoirs du dit Adrien les 2 parts par relief. A Adrien DELESCLUSE le tiers à cause de Alis sa femme par relief, et les deux autres parts à lui par achat.

Jehan LEDRUT premier pour un lieu manoir nommé le Grimbrie gisant en la paroisse de Roubaix contenant par mesure 14 cens 11 verges.

- à Pollet, Jehan et Germain, enfants du dit Germain par relief en l'an 1503

Item le dit Jehan pour 6 cens 8 verges de terre en jardin gisant devant le dit manoir et haboutant au lieu Jehan DELERUYELLE.

Item le dit Jehan pour 7 cens 6 verges de terre tenant du long la piedsente qui maisne de le Grimbrie aux Hucquets.

Item le dit Jehan pour 20 cens 8 verges de terre.

Item le dit Jehan pour 7 cens 5 verges de terre empesché de la justice.

Item pour 11 cens 5 verges de terre.

Item le dit Jehan pour 6 cens 22 verges de terre.

Item le dit Jehan LEDRUT pour 7 cens 6 verges demie de terre.  
Item le dit Jehan pour 12 cens 10 verges de terre.  
Item le dit Jehan LEDRUT pour 12 cens 22 verges de terre.  
Item le dit Jehan pour 8 cens 20 verges et demie de terre, tenant du long le chemin qui maisne de le Grimbrie aux Barbieurs.  
Item le dit Jehan pour 12 cens 22 verges de terre, tenant au chemin.  
Lesquels héritages et masses déclarés en a certaine portion appartenant aux enfants de Pierre BOUTRY.

Jehan PROVOST, dict des Huchons, l'aîné, demeurant à Lannoy pour un cent et demi de terre venant hors d'une pièce de 9 cens qui fut Jehan ROUSSEL, bâtard.  
Item le dit Jehan pour 8 cens 8 verges et les deux parts de demie verge venant d'une masse de 10 cens venant des Huchons.  
Item le dit Jehan pour 9 cens et demi de terre qui fut à Jaquemart LEDRUT, depuis au dit Jehan par achat.  
Item le dit Jehan pour 3 cens 6 verges et demie venant d'une pièce de 6 cens 13 verges qui fut Guilbert DESBARBIEURS et depuis au dit Jehan par achat.

### **Dubusquet**

Item le dit Jehan pour 6 cens et demi de terre gisant au Busquet qui furent Pierart PREVOST dict des Huchons venant hors d'une masse de 11 cens.  
Item le dit Jehan pour un cent et les deux parts d'un cent de terre en pret pris hors de plusieurs masses qui fut auparavant à Gilbert DESBARBIEURS.  
Item le dit Jehan pour 7 cens un quartron de terre venant de la masse qui fut Guilbert DESBARBIEURS.  
Item le dit Jehan pour 12 cens de terre venant de la masse de 2 bonniers 6 cens 17 verges qui fut Guilbert LECLERC.  
Item le dit Jehan pour 4 cens de terre venant de la dite masse.

Guilbert PREVOST, dict des Huchons pour un lieu manoir gisant à le Grimbrie contenant 7 cens ou environ.  
- à Jehan, son fils par relief.  
Item le dit Guilbert pour 6 cens de terre ou environ qui furent Micquiel DESBARBIEURS.  
- au dit Jehan, son fils par relief.  
Item le dit Guilbert pour 4 cens et demi de terre venant d'une pièce de 9 cens qui fut Jehan DESBARBIEURS et depuis au dit Guilbert par achat.  
- au dit Jehan, son fils. Jehan LEFEBVRE dict Haro à cause de sa femme par don de mariage.  
Item le dit Guilbert pour 8 cens de terre venant d'une pièce de 12 cens et pour un cent acquesté de part Huchon DESNOLES, venant de la dite masse à cause d'Ysabel CASTELLAINNE, sa femme.  
- à Jehan son fils.

### **Dubusquet**

Item le dit Guilbert PROUVOST pour 4 cens et demi de terre venant d'une pièce de 11 cens gisant au Busquet.  
- à Jehan son fils.  
Item le dit Guilbert pour 8 cens 14 verges et demie de terre venant d'une masse de 2 bonniers 6 cens 16 verges.  
- à Haquin MULIER, fils de Jehan PREVOST par relief.

Item Jehan PROVOST, l'aisné, dict Huchon pour 2 cens de terre pris hors de 3 cens contre Philippart DELEPLANCQUE, à cause de Jehenne DURIEU, sa femme pour l'autre cent. Au dit Jehan les 3 cens de terre par achat venant d'une pièce de 9 cens.  
Item le dessus dit Jehan pour le tiers de 5 cens duquel tiers les deux parts appartiennent au dit Jehan et l'autre part au dit Jehan par achat venant d'une masse de 10 cens qui fut à Miquiel DESBARBIEURS.

Willame DEBUSNES, fils de feu Guilbert pour 2 cens et demi et le sixième d'un cent de terre ou environ, tenant à la terre de Piret de Maufrehem et pour le tiers d'une pareille masse de 6 cens et demi et le sixième d'un cent qui porte 2 cens 10 verges et le sixième d'une verge de terre.

- à Pierrart FOURNIER, à cause de sa femme.

Les hoirs de feu Miquiel DEBUSNES, frère du dit Willame pour le tiers de 6 cens et demi et le sixième d'un cent gisant envers la Rondrie.

- au dit Pierart FOURNIER à cause de sa femme. A Ysabeau, hoir du dit Miquiel. Au dit Willame DEBUSNES. A ses hoirs par relief, à savoir Willame et Hacquin DEBUSNES, dont Jehan de Huchons, l'aisné a payé.

Jehenne DEBUSNES, fille de feu Pierart DEBUSNES, fils de feu Guilbert, demeurant à Lille pour 4 cens de terre ou environ gisant à la Rondrie.

- à Wallerand DECANTELEU par relief à cause de femme. A Jehan et Médart ses deux fieux par relief. Pierart MASUREL à cause d'Ysabel PREVOST, sa femme par proximité.

Item la dite Jehenne pour 5 cens un quartron et le sixième d'un cent de terre ou environ gisant comme dessus.

- à Pierart DECOTYGNIES. Au dit Pierart MASUREL par achat fait au dit Pierart DECOTYGNIES.

Henry DEBUSNES, fils de feu Jehan pour 3 cens 2 verges et un quart de verge ou environ en jardin manoir haboutant au triez du Wault et à 5 cens un quartron de mesure appartenant au dit Henry et paravant à Oste PROVOST.

- La veuve et enfants du dit Henry. Pierchon, Haquot, Jennette, Maigne, Pelonne, Willeme, Calline et Marion par plein relief.

Item le dit Henry pour 5 cens un quartron en mesure ou environ qui fut à Jehan CAILLIEL, venant d'une masse de 13 cens et le sixième d'un cent, tenant aux terres des Hucquets.

- la dite veuve et enfants.

Item le dit Henry pour 4 cens et demi de terre ou environ venant d'une masse de 9 cens qui fut à feu Péronne DESPLANCQUES, dit Merlin.

- la dite veuve et enfants.

Item les dits enfants pour un cent de terre venant d'une masse de 4 cens et demi qui fut à Jehan LOQUIFIER, dit Fournier et depuis à feu Jehan DEBUSNES par achat.

Item le dit Henry pour 4 cens de terre venant d'une masse de 8 cens qui fut à Pieronne DESPLANCQUES, dit Merlin, tenant au fief de le Pontenerie.

Item le dit Henry pour 8 cens de terre qu'il tient à cause de sa femme, venant d'une masse de 20 cens, tenant aux terres de le Pontenerie.

- à la veuve et enfants du dit Henry. Pierchon DEBUSNES.

Item le dit Henry pour 2 cens et demi et 5 verges et demie gisant à Hem, emprès le fief de la Ronderie.

- la veuve et hoirs Henry DEBUSNES.

Item le dit Henry pour le tiers de 6 cens et demi et le sixième d'un cent de terre gisant emprès la Rondrie.

- aux dits veuve et enfants.

Guillebert DEBUSNES pour 10 cens de terre venant d'une pièce de 20 cens, venant de Jehan LOQUIFIER, dit Fournier, tenant au chemin qui maisne du Wault à Beaumont.

- aux enfants du dit Guilbert par relief.

Item au dit Guilbert pour 3 cens de terre qui fut à Thiery BLANCQUART et depuis à Jehan FOURNIER par achat et à présent appartenant au dit Guilbert.

- la veuve et enfants.

Item le dit Guilbert pour 4 cens 4 verges venant d'une pièce de 8 cens qui fut à Jehan DESBARBIEURS et depuis à Jehan LOQUIFIER, haboutant au chemin qui maisne des Hucques à Lille.

Item le dit Guilbert pour 7 quartrons de terre ou environ qui fut à Guilbert DESBARBIEURS et depuis à feu Jehan DEBUSNES par achat.

- à Jehan, fils du dit par relief.



Le dit Guilbert pour la moitié de 5 cens un quartron et le sixième d'un cent de terre ou environ, gisant emprès la Rondrie.

- à Jehenne DEBUISNES, veuve de feu Beltremieu LECLERCQ. Berthélémy LECLERCQ par relief.

Item le dit Guilbert pour 3 quartrons de terre ou environ venant de plus grande masse gisant entre le Wault et le Grimbrie, haboutant au Quesne Baudet.

- à Jehan, son fils par relief.

Caterine DEBUISNES, jadis veuve de Jehan SEGART et à présent femme de Jehan DESFRENNES pour 2 cens et le sixième d'un cent de terre venant hors d'une masse de 9 cens et le tiers d'un cent qui fut à Caterine LOME, tenant à autre 7 cens et le sixième d'un cent qui est de la masse gisant entre le Wault et le Grimbrie.

- c'est à Jehan MAS, par achat

Guillaume SAYE à cause de sa femme pour 7 cens et le sixième d'un de terre venant d'une pièce de 9 cens et le tiers d'un cent qui fut par ci-devant à Caterine LOME gisant entre le Wault et le Grimbrie.

- aux enfants du dit Henry DEBUISNES par relief et l'autre moitié à Jehan MAS par achat.

Jehan MAS, fils de Jehan pour 4 cens 3 quartrons de terre ou environ à cause de Péronne DEBUISNES, sa femme venant d'un bonnier qui fut Jehan CAILLIEL gisant au Wault et depuis fut à Jehan DEBUISNES par achat.

Les hoirs de feu Jehan DEBUISNES, fils de Jehan pour 4 cens de terre qui fut aux hoirs Guilbert MERLIN.

- la veuve.

Item les dits hoirs pour 4 cens et demi de terre venant d'un masse de 9 cens, venant de Péronne DESPLANCQUES.

Item les dits hoirs pour un cent de terre venant d'une masse de 4 cens demi en deux pièces, qui fut Jehan LOQUEFIER dit Fromez.

L'église de Roubaix pour 4 cens de terre à terrage ou environ séant emprès le triez de Hustin.

Les veuve et hoirs Jaquemart MIROUL, l'aisné, premier pour 7 cens et demi de terre gisant emprès le molin à Oille.

- c'est à Jehan MULIER, fils de Philippart. A Jehan FOURNIER, monier de Roubaix à cause de Caterine MIROUL, sa femme

Item la dite veuve et hoirs pour 7 cens de terre gisant derrière la maison Willame CASIERS.

- aux hoirs Pierart MIROUL. A messire Grard MIROUL, son fils.

Item les dits veuve et hoirs pour 8 cens de terre gisant au Wault.

- à Allart MIROUL, par achat.

Les dits veuve et hoirs pour 6 cens de terre gisant derrière le petit Quesnoit, tenant à la terre de la Pontenerie.

- c'est à Jaquemart MIROUL. A Philippart, son fils par achat.

Item les dits veuve et hoirs pour 7 cens de terre en jardin manoir tenant au chemin qui maisne du molin au Petit Quesnoit.

- à Jaquemart MIROUL. A Philippart, son fils par proximité.

Item les dits veuve et hoirs pour demi bonnier de terre ou environ gisant vers le Vuigne.

- à Jaquemart MIROUL la moitié et l'autre à Pierart SORY.

Item la dite veuve et hoirs pour 7 cens et demi de terre en jardin.

- les hoirs Pierart MIROUL. A messire Grard MIROUL.

Item les dits veuve et hoirs pour 4 cens de terre ou environ en jardin manoir gisant au Grand Quesnoit.

- aux hoirs Pierart MIROUL. A messire Grard MIROUL.

Item les dits veuve et hoirs pour la mesure fossez et ruielle contenant 2 cens ou environ gisant au Grand Quesnoy.

- les hoirs Pierart MIROUL. A Grardin. A Allard MIROUL par don fait par le dit Grardin et depuis à Loy LEPERS par achat. A gilles WAUCQUET par achat.

Item la dite veuve et hoirs pour 11 cens et demi ou environ de terre.

- à la veuve et hoirs Pierart LEBOURGOIS. A messire Grardin MIROUL par proximité.

Item la dite veuve et hoirs pour 10 cens de terre ou environ tenant au chemin de Courcelles.

Jaquemart MIROUL, fils de feu Jaquemart pour 6 cens de terre en jardin gisant au Petit Quesnoit

- à Philippart, fils de feu Jaquemart par proximité.

Pierart PREVOST dit Layens pour 7 cens de terre en jardin manoir qui fut les hoirs Simon MIROUL.

- c'est à Willame PREVOST dit Layens les 2 parts et à Henry DEBUISNES à cause de sa femme l'autre tiers.

Item le dit Willame pour 5 verges de terre de long les fossez Jehan LEFEBVRE.

Item le dit Pierart pour 8 cens 6 verges et demie venant d'une masse de 24 cens et demi qui fut Guillaume LOMME.

- à Willame PREVOST dit Layens le tiers et à la veuve Henry DEBUISNES et ses enfants les deux parts.

Willame CASIER, fils de feu Allard pour 13 cens de terre tant en jardin qu'en labour venant d'une pièce de 22 cens qui fut Miquiel CASIER et depuis au feu Allard.

Item le dit Willame pour 12 cens de terre ou environ qui fut Bernard DELEGRANGE et depuis à Allard CASIER par achat, tenant aux prés de Courcelles.

Item le dit Willame pour un quartier de terre ou environ gisant emprès le dit manoir.

Item le dit Willame pour 4 cens de terre qui fut aux hoirs de feu Jehan CASIER, tenant à la ruelle emprès les fossez du lieu manoir.

Item le dit Willame pour 2 cens de terre en jardin tenant au chemin qui maigne du Quesnoit à la Grange de le Disme.

- à Gonis LESCEVIN. A Agnies CASIER, femme de feu Gautier.

Item le dit Willame CASIER pour 7 cens de terre ou environ gisant emprès mon dit manoir, à savoir du dit Willame.

Gontier LESCEVIN, à cause d'Alys CASIER, sa femme, fille de feu Allard CASIER pour 9 cens de terre gisant en deux pièces venant d'une masse de 22 cens.

- c'est à Willame CASIER par échange.

Item le dit Gontier à cause de sa dite femme pour 2 cens de terre en jardin venant d'une masse et jardin de 10 cens gisant emprès la Grange de le Disme.

- la dite Angnes.

Jehan DELETOMBE dit Brugois pour 4 cens de terre en jardin venant hors d'une masse de 10 cens.

- à Jehan PREVOST, par achat, repris par proximité par Jehenne CASIER, femme de Jehan DELAOUTRE. Maintenant à Jehan et Willotin DELAOUTRE, leurs enfants.

Jehan DELAOUTRE à cause de Jehenne CASIER, sa femme pour 2 cens de manoir.

- aux dits maître Jehan et Willotin par relief.

Baudart FARVAQUE, fils de Jehan pour demi bonnier de lieu et manoir qui fut à Jehan CASIER, depuis par achat au dit Baudart.

- Hacquin et Grardin, ses enfants les 4 cens l'an 15...

Item le dit Baudart pour 2 cens et demi de terre ahanable contenant une pièce de 4 cens et demi qui paravant furent à Willame LOMME et depuis à Allard CASIER par achat.

- à Willame CASIER par achat.

Item le dit Baudart FARVAQUE pour 5 cens de terre ou environ qui furent Allard CASIER.

- d'iceux 5 cens en appartient 2 cens vendus par Pierrot, son fils et repris par proximité par Willemine, femme Quentin PLANQUETTE et les 2 cens à Haquot et Grardin par relief.

Jaquemart LOQUIFIER, dit Fournier pour un lieu manoir contenant 8 cens d'héritage qui fut Jehan LOQUIFIER, père du dit Jaquemart.

Item le dit Jaquemart LOQUIFIER pour demi bonnier de terre.

- Fremin MARCHAIN à cause de Maryne FOURNIER, sa femme. Relevé par Guilbin FOURNIER, fils du dit Jaquemart. A Adrien et Pierre FOURNIER, ses frères, par relief.

Item le dit Jaquemart LOQUIFIER pour 7 cens de mesnage ou environ qui fut jadis LECOCQ.

- à Pierart LOQUIFIER, dit Fournier.

Item le dit Jaquemart pour 4 cens de jardin qui fut Micquiel MERLIN et depuis Jehan LOQUIFIER.

- à Pierart.

Item le dit Jaquemart pour la moitié de 6 cens de terre ou environ où le molin à faire huile siet.

- à Pierart

Item le dit Jaquemart pour 10 cens d'héritage qui jadis furent à Jehan LOQUIFIER, père du dit Jaquemart.

- à Pierart LOQUIFIER.

Item le dit Jaquemart pour un cent de terre pris en 4 cens qui furent jadis Tiery BLANCQUART, qui est à présent Guillebert DEBUISNES.

- à Guillebert DEBUISNES. A Pierart FOURNIER.

Item le dit Jaquemart pour 4 cens d'héritage et la moitié du tiers d'un cent d'une masse de 8 cens qui fut à Hennekin DESBARBIEURS.

- Jehan MAES à cause de sa femme par proximité.

Item le dit Jaquemart pour 4 cens d'héritage ou environ séant en une pièce de 20 cens qui fut jadis à Jehan FOURNIER, père du dit Jaquemart.

- à Jehan MAS à cause de sa femme par proximité.

Item le dit Jaquemart pour 4 cens et demi de terre en jardin

- à Adrien, son fils.

Allard FOURNIER, fils du dit Jaquemart LOQUIFIER dit Fournier pour 6 cens et demi de terre qu'il tient à mortgaige de son dit père gisant devant la grange de le disme.

- à Adrienot et Jacot, ses enfants par relief. A Pierret, enfant du dit Jacot.

Jehan LOQUIFIER dit Fournier, fils de Jaquemart pour 8 cens de terre ahanable venant d'une masse de 20 cens à lui donné de son dit père en don de mariage.

- à Philippart MIROUL, maréchal par achat.

Les veuve et hoirs Guilbert LOQUIFIER dit Fournier pour 7 cens et demi de terre qui fut à feu Jehan LOQUIFIER dit Fournier et à présent mis en jardin et manoir.

- à Jehan, son fils, monier de Roubaix par hoirie et le reste par achat.

Willame LEROUGE, fils de feu Jehan pour 10 cens de terre qui par avant fut ahanable et à présent en jardin et maisons et fut à feu Jehan LOQUIFIER dit Fournier et puis par achat au dit Willame.

- à la veuve et enfants Robert CARETTE par relief.

Laurens DELEMOTTE pour 7 cens de terre en jardin et manoir, haboutant contre le chemin qui maisne de le Pontenerie à le grange de le disme.

- aux enfants du dit Laurens, Hues et Pierart. A Guillaume WILLOCQUE, par achat.

Item le dit Laurens pour 2 cens de terre venant d'une masse de 5 cens 23 verges qu'il acheta à Michiel LERALLE.

- au dit Willame WILLOCQUE par achat.

Péronne CARETTE, veuve de Guilbert CARETTE, 4 cens un quartron et demi de terre en jardin et manoir gisant emprès la grange de le disme.

- à Robert CARETTE. A la veuve et enfants du dit Robert CARRETTE par relief.

Guilbert CARRETTE, fils de feu Guilbert pour 5 cens de terre ahanable qui depuis a tourné à jardin gisant emprès le Tilleul, haboutant au chemin qui maisne de le disme au Quesnoit.

Item le dit Guilbert pour 2 cens de terre ahanable ou environ qu'il tient par achat de Pierart MIROUL gisant devant le cousture de le disme.

Messires du Chapitre Notre-Dame de Tournay à cause de le grange de le disme.

Guilberde LOQUIFIER, dit Fournier, veuve de Jehan DEVRENAY pour un lieu manoir gisant au Tilleul emprès le grange de le disme contenant 6 cens d'héritage ou environ.

- à Jehan LOQUIFIER, fils de Jaquemart par proximité. A Lambin DUPRET par achat.

Item la dite Guilberde pour demi bonnier et le tiers de demi cent de terre qui fut acheté à la veuve de Jehan RAMART.

- à Jaquemart PREVOST et à sa femme. Aux enfants du dit Jaquemart par relief du trépas de leur mère.

Item la dite Guilberde pour 6 cens et demi de terre ahanable qui fut auparavant à Tomas LOSTE.

Item la dite Guilberde pour 4 cens de terre ou environ qui furent à Robert POLLET par achat à la dite Guilberde.

- à Margite WANNELE, femme à Jaquemart PREVOST. A la dite veuve et hoirs du dit Jaquemart. Aux enfants de la dite Marguerite par relief du dit Jaquemart.

Jaquet SORIS, fils de feu Liévin pour 2 cens d'héritage ou environ en manoir gisant au Bos.

- à Driennot DELETOMBE dit Brugeois.

Item le dit Jaquet pour 4 cens de terre ou environ gisant emprès le Tilleul et le Ponchiel de Courcelles.

- à Haquot SORIS, son fils par relief.

Item le dit Jaquet pour 2 cens et demi ou environ.

- à Haquot SORIS, son fils.

Pierart SORIS, fils de feu Liévin pour 6 cens d'héritage ou environ en manoir séant au Tilleul.

Item le dit Pierart pour un quartier de terre ou environ gisant devant la grange de le disme.

Jehan BOUTRY, fils de feu Jehan pour 5 cens de jardin et manoir, moins le sixième d'un cent ou environ.

- à Jennon BOUTRY 3 cens et Belin BOUTRY 3 quartrons, ses deux filles par relief. Willame DELETOMBE, dit Brugeois par achat.

Robert POLLET, fils de feu Jehan pour deux masses de terre à savoir un jardin et manoir qui fut Willame LOME contenant 4 cens ou environ.

- à Pierart MIROUL pour 3 cens 3 quartrons. A Margot MIROUL, fille du dit Pierart et femme à Gourde LESCEVIN.

Jehan DESCAMPS, dit Ledrut pour un quartron venant des dessus dits 4 cens à présent à Jennette BRAQUAVAL par achat.

- à la dite Margot MIROUL.

Haquinet PREVOST, fils de feu Jehan, demeurant à Roubaix pour 4 cens de terre ou environ d'une masse de 11 cens qui furent jadis à Jehan PREVOST et Lotart, depuis au dit Jehan, père du dit Haquinet.

Item du dit Haquinet pour le mesure et jardin qui fut Godault et depuis à feu Jehan PROUVOST contenant 7 cens ou environ.

- au dit Willame BRUGOIS par achat.

Jehan, Pierart, Jacot et Robin DESCAMPS, frères, enfants demeurés de feu Robert DESCAMPS, dit Ledieu pour 7 cens de terre ou environ en jardin manoir qui fut à Jehenne PREVOST et paravant à Godault.

- à Jehan LORFEVRE par achat

Item les dits hoirs pour 9 cens un quartron de terre ou environ venant hors d'une pièce de 13 cens un quartron qui fut à Allard LEFEVRE et à Guillebin et Jehenne DEVRENAY.  
- à Haquin DESCAMPS, fils de feu Pierart par relief.

Gillot MERLIN, fils de feu Jehan, tant pour lui qu'au nom de sa mère, de Margrite, Chonnette, Marion et Magdelaine, ses soeurs, premier pour 5 cens et demi de terre en jardin et manoir qui fut à feu Jehan, leur père venant d'une masse de 24 cens, haboutant sur le chemin qui maisne de Beaurewart au Bois.

Item les dits hoirs pour 10 cens et demi de terre ahanable ou environ qui furent à leur dit père.

- à Gillot MERLIN.

Item les dits hoirs pour un cent et demi de terre ahanable ou environ qui fut au dit feu Jehan, leur père.

- à Gillot MERLIN.

Item les dits hoirs pour 10 cens ou environ de pré qui fut à leur dit père.

- à Willame STEPPE, escrinier à cause de sa femme

Item les dits hoirs pour 3 cens et demi de terre ahanable qui fut à leur dit père.

- à Gillot MERLIN.

Item les dits hoirs pour 6 cens de terre ahanable qui furent à leur dit père.

- à Willame PREVOST dit de Layens à cause de sa femme.

Item les dits hoirs le dit Gillot MERLIN pour 8 cens de terre ahanable qui fut à leur dit père.

Item les dits hoirs pour 3 cens de terre ahanable qui fut à BULCART et depuis à leur dit père gisant au vinage des Courteaux.

- à Jehan WAUCQUET à cause de sa femme.

- à Jehan et Gilles WAUCQUET, ses enfants par relief.

Item les dits hoirs pour 3 cens de terre ou environ qui fut BULCART venant en une masse de 6 cens.

- à Jehan WAUCQUET à cause de sa femme.

Item les dits hoirs pour 4 cens une verge et demie de terre en jardin qui fut à Riffart DELETOMBE et depuis à leur dit père.

- à Willame PREVOST dit de Layens. A Jehan son fils par don de mariage.

Item les dits hoirs pour 2 cens de terre en pret ou environ gisant aux prez De Le Becque.

- à Willame STEPPE, escrinier.

Item les dits hoirs pour 3 cens et demi de terre ahanable ou environ gisant à le Gobrie.

- à Willame PREVOST dit de Layens.

Item les dits hoirs pour 6 cens et demi de terre ahanable gisant au camp Gallet.

- à Willame PREVOST dit de Layens.

Item les dits hoirs pour 3 cens 8 verges de terre ahanable venant d'une pièce de 4 cens qui fut paravant à Jehan DELEMASURE et depuis à leur dit père par achat.

- à Willame PREVOST dit de Layens. A Jehan son fils par don de mariage.

Item les dits hoirs pour 6 cens et demi de terre ahanable gisant au Bos Hermont.

- à Willame STEPPE, escrinier. A Gilles MERLIN par achat.

Item les dits hoirs pour 8 cens de terre ahanable gisant au Bos Hermont.

- à Willame STEPPE, escrinier.

Item les dits hoirs pour 7 cens de terre en jardin et terre ahanable ou environ à savoir 3 en jardin et le surplus en terre ahanable qui fut aux hoirs DELEMASURE.

- à Gillot MERLIN.

Item les dits hoirs pour 5 cens de terre à terrage gisant à la ruelle de Frommes.

- à Willame PREVOST dit de Layens et Willame STEPPE, escrinier ensemble chacun par moitié.

Item les dits hoirs pour 3 cens un quartron moins de terre à terrage gisant à Frommes.

- à Guillebin DUCROCQUET.

### **Fontenoit a mesure Lilloise**

Item les dits hoirs pour un cent et demi de terre en jardin ou environ gisant au petit triez de Fontenoit.

- à Guillebin DUCROCQUET.

Item les dits hoirs pour 4 cens de terre venant d'une masse de 12 cens qui fut Maroye HESPIELLE, femme qui fut GOSSART et depuis au père des dits hoirs.  
- à Willame STEPPE, escrinier.

Guilbert MERLIN, fils de feu Jehan pour un lieu manoir contenant 6 cens et demi de pret ou environ.  
- la veuve et ses enfants par relief.

Item le dit Guilbert pour 5 quartiers de pret ou environ ahanable parmi 4 cens et demi en jardin pris hors les dits 5 quartiers.

- la veuve et les enfants du dit Guilbert par relief.

Item le dit Guilbert pour 6 cens et demi de terre ahanable.

- la veuve et enfants du dit Guilbert.

Item le dit Guilbert pour 6 cens de terre ahanable ou environ gisant derrière le jardin des hoirs TOMBANNE.

- la veuve et enfants du dit. A Baubechon HESPEL par don de mariage.

Item le dit Guilbert pour 7 cens de terre ahanable pris hors d'une pièce de 13 cens gisant derrière Loissellerie.

- la veuve et les enfants du dit Guilbert. A Baudechon HESPEL.

Item le dit Guilbert pour 3 cens et demi de terre ahanable qui fut aux hoirs Bernard DELEMASURE gisant à le Marliere Bunreche.

- la veuve et enfants du dit.

Le dit Guilbert pour 3 cens et demi de terre qui fut Riffart gisant à Fromez.

- à Jehan DUPIRE, fils de Pierrart. La veuve et enfants du dit Guilbert.

Item le dit Guilbert pour 4 cens de terre qui furent au dit Riffart gisant auprès Froitmes. DELETOMBE

- au dit Jehan DUPIRE, fils de Pierrart. La veuve et enfants du dit Guilbert.

### **Du fief Delevingne**

Le dit Guilbert pour 6 cens de terre à terrage qui fut Riffart DELETOMBE gisant à Froitmes.

- la dite veuve et ses enfants.

Item le dit Guilbert pour 4 cens de terre à terrage gisant à Froitmez.

- Jehan DUPIRE, fils de Pierrart. A Jehan son fils par achat. Les enfants du dit par relief. aux enfants de feu Jehan MERLIN, fils de Guilbert.

Item le dit Guilbert pour la moitié de 9 cens de terre appelé le Camp Cornu gisant auprès les prez Delebecque.

- à Jehan MERLIN. Aux dits enfants par relief.

Item le dit Guilbert pour 5 cens de terre à terrage qu'il a par achat fait aux hoirs de feu Jehan COUTIEL.

- à Jehan LEPERS à cause de sa femme par don de mariage et les a relevé par le trespas du dit Guilbert.

Le dit pour 2 cens de terre à terrage.

### **Du fief de Fontenoit messieurs de Lille**

Le dit Guilbert MERLIN pour un manoir gisant auprès le petit triez de Fontenoit, contenant 6 cens de terre en jardin ou environ.

- à Jehan MERLIN, son fils. Aux enfants du dit Jehan par relief.

Item le dit Guilbert pour la cinquième part d'un quartier de jardin.

- à Jehan MERLIN, son fils. Aux enfants du dit Jehan par relief.

Sire Guilbert BOURSSUT, prêtre, fils de feu Guilbert pour un lieu manoir contenant 4 cens ou environ de terre haboutant au chemin de le Gobrie.

- à Jehenne, sa femme par relief. A Guilbert BOURSSUT par achat et Belin DELEPORTE viager.

Item le dit sire Guilbert pour 16 verges et les deux parts d'une verge de terre qui furent extraites hors d'une masse de 3 cens qui furent à Pierchin DARRAS.

- à Guilbert MERLIN par achat.



*Les sections de Roubaix sur le cadastre consulaire  
mis à disposition sur le site des Archives Départementales du Nord*

### **Du fief de Fontenoit**

Le dit Sire Guilbert BOUSSUT pour un encloiste contenant 4 cens 8 verges de terre ou environ.

- à la veuve et hoirs Jehan BOUSUT. A Jacquemart DESTOMBES par achat.

### **Roubaix**

Ysabel CORNILLE, veuve de Jehan TOMBAINE pour un cent 8 verges de terre en jardin venant d'une masse de 3 cens 8 verges et le tiers d'une verge qui fut PELLERIN gisant devant le Bos.

- c'est à Gillot MERLIN par achat.

Item la dite Ysabeau pour 3 cens 8 verges et le tiers d'une verge de terre qui fut Ollivier DELETOMBE.

- c'est au dit Gillot par achat.

Pierart DUPIRE pour 6 cens 6 verges de terre en jardin ou environ en un vieux manoir qui fut Jehan DELEBECQUE, paravant Michel DELEMOTE.

- à Ector et Ysabelet, ses enfants par relief. A Pierre DEHEULLE à cause de sa femme.

Item le dit Pierart pour 8 cens de terre ou environ qui furent à Jehan DUPIRE gisant envers le Fourquientpire.

- à Jehan DEREUST dit Bourlut par achat. à Charles DUGARDIN par don.

Item le dit Pierart pour un cent de terre ahanable venant d'une pièce de 5 cens et demi gisant à Lommelet.

- à Jehan, son fils par plein relief. A Guillebert MATON, fils de feu Jacquemart par achat. A Guillebin DELEBECQUE par proximité.

### **Fontenoit**

Item le dit Pierart pour 10 cens de terre en jardin et manoir ou environ gisant au Gaucquier.

- à Jehan, son fils par plein relief.

Item le dit Pierart pour 6 cens de terre ahanable ou environ.

- à Jehan, son fils par plein relief.

Item le dit Pierart pour 8 cens de terre ahanable ou environ venant hors d'une pièce de 12 cens gisant vers le Bourde.

- à Jehan, son fils par plein relief.

Item le dit Pierart pour 6 cens de terre ou environ gisant emprès Fontenoit.

- à Jehan, son fils par plein relief.

Maistre Grard LEDRUT premier pour 6 cens de terre en jardin gisant emprès le Bos et fut paravant à Grard DELETOMBE.

- c'est aux hoirs Jehan DELETOMBE, dit Brugois. A Guillebert DUPONT les 6 parts par achat. A la veuve la moitié et à sa fille sa part. Tout au dit Guilbert DUPONT par achat.

Item le dit maistre Grard pour 8 cens de terre ahanable gisant au Camp Danset.

- à Marie LEDOUCH, femme de Jehan HOVART par relief.

Jacques et Guillaume DUPRET, hoirs de feu Jehan DUPRET premier pour 2 bonniers de terre ahanable ou environ.

- Pierre DUPRET.

Item les dits pour 6 cens de terre ahanable ou environ qui furent à Allard LEFEBVRE.

- au dit Pierre.

Item les dits hoirs pour 5 cens et demi qui fut Guillaume DUPRET.

- au dit Pierre.

Item les dits hoirs pour trois quartiers de terre ou environ qui fut Jehan LEFEBVRE.

- le dit Pierre.

Item les dits hoirs pour 5 cens un quartron de terre ou environ qui fut à Jehan BARBION.

- à Robinet DUPRET. A Jehan DUPRET, son frère par relief.

Item les dits hoirs pour un quartier de terre ou environ qui fut à Willaume DUPRET gisant à Lommelet.

- au dit Robinet. Au dit Jehan DUPRET par relief.

Item les dits hoirs pour un quartier de terre ou environ de la terre de Marins.

- à Robinet DUPRET. A Jehan DUPRET, son frère par relief.

### **Alevingne**

Item les dits hoirs pour un bonnier de terre en plusieurs pièces, savoir premier 5 cens de terre, item un cent 3 quartrons de terre, item 2 cens un quartron, item 7 cens de terre et un cent 3 quartrons.

- au dit Robinet Jehan par relief.

Jehan POLLET, fils de feu Jehan, demeurant à Roubaix pour 3 cens un quartron de terre ou environ en un vieux manage.

- c'est à Jehan DUPIRE, fils Pierart, par achat.

Item le dit Jehan pour 6 cens 5 verges de terre ou environ d'une masse de 12 qui fut aux enfants DELEMASURE.

- c'est à Guilbert MERLIN, par achat. Au dit Jehan LEPERS à cause de sa femme et le dit a relevé du trespas du dit Guilbert.



Pierre DESPREZ à cause de Jehenne POLLET, sa femme, demeurant à Lannoy premier pour 4 cens 16 verges de terre en jardin manoir qui fut à Jehan DELEMASURE, dit du Gaucquier.

- à Noël DESPREZ, son fils par plein relief.

Item le dit Noël Pierart Noël pour demi cent de terre venant d'une masse de 4 cens 10 verges.

Jehan DUMOLIN au nom de Margrite COUTIEL, sa femme, Maignon, Pelote et Alizon COUTIEL, hoirs et enfants de feu Jehan COUTIEL pour 4 cens de terre qui fut paravant à Baltazart DEROUBAIX et depuis au dit feu Jehan COUTIEL.

- c'est à la veuve et hoirs Jehan CATOIRE par achat. A Gillot CATOIRE, leur fils par parchon.

Guilbin DELEBECQUE, fils de feu Pierart premier pour 3 cens de terre ahanable qui fut paravant à feu Jehan COUTIEL et depuis au dit Guilbin par achat. et 4 cens qui furent au dit Jehan COUTIEL.

Item le dit Guilbin pour 4 cens de terre qui fut paravant au dit Jehan COUTIEL et depuis au dit Guilbin par achat.

- au dit Jehan DUPIRE par achat.

Jehan CATOIRE, fils de feu Jehan premier pour 12 cens de terre en manoir et jardin gisant à Roubaix qui fut à Jacquemart COUTIEL.

- c'est à la veuve et hoirs Jehan CATOIRE. Les 6 cens de lieu manoir sont à la veuve du dit Jehan et les 6 cens de terre tenant au dit lieu à Gillot, leur fils par parchon passé à loy. A Philippot DELEBECQUE par achat les dits 6 cens.

Item le dit Jehan pour cent et demi de terre à terrage qui fut aux hoirs de feu Jehan COUTIEL gisant à le Hustin.

- à la veuve et hoirs. A Gillot CATOIRE, leur fils.

Le dit Jehan pour 8 cens de terre à terrage qui fut à feu Sire Pierre DEVERNAY.

- à la dite veuve et hoirs.

Item le dit Jehan pour 8 cens de terre à terrage, tenant au Bos de le Marque.

- à la dite veuve et hoirs.

Item le dit Jehan pour 3 cens et demi de terre à terrage qu'il a par achat aux hoirs de feu Guilbert DELESPAULT tenant au rieu Delebecque qui va à le planckue des Masures.

- à la dite veuve et hoirs.

Item le dit Jehan pour 4 cens de terre à terrage venant d'une masse de 6 cens.

- à la dite veuve et hoirs. A Philippot DELEBECQUE à cause de sa femme. A Jehenne, leur fille par don de mariage.

Pierart COUTIEL, fils de feu Jacquemart COUTIEL premier pour 2 cens de terre ou environ qu'il prend en une pièce de 4 cens prise par ci-devant hors d'un demi bonnier qui fut à Jacquemart et paravant à Huart MARCHANT, à lui eschu par le trespas de Catherine COUTIEL, sa soeur, qui fut femme Lotard TIBREGHIEN.

- à Henotte et Loyse, ses enfants par relief de Margrite LEPLAT, fille de Terion. A Pierre LEPERS par achat.

Item le dit Pierart pour 3 cens de terre pris hors une pièce de 6 cens de terre ou environ qui fut Riffart DELETOMBE.

- au dit Guilbin DELEBECQUE par proximité.

#### **Du dit fief Alevingne**

Item le dit Pierart pour un cent de terre à terrage d'une pièce de demi bonnier qui fut à Jacquemart COUTIEL son père.

- au dit Gillot CATOIRE par proximité.

Item le dit Pierart pour 8 cens de terre en jardin et manoir ou environ qui fut à son dit feu père gisant à Roubaix à Laubel Wintmaille.

- le dit Gillot CATOIRE par proximité.

Item le dit Pierart pour un cent de terrage ou environ venant d'une masse de 3 cens et demi seant au dit Roubaix.

- le dit Gillot CATOIRE par proximité.

Jaquemart COUTIEL, frère du dit Pierart pour 2 cens de terre ou environ pris hors de 4 cens que le dit Pierart COUTIEL, son frère à lui eschu par le trespas de Catherine COUTIEL, sa sœur, femme qui fut Lotart THIBREGHIEN.

- c'est à Tiery LEPLAT et ses enfants par achat. A Jennotte et Loise GRUART, ses nièces par relief. Au dit Pierart LEPERS par achat.

Jehan CATOIRE, fils de feu Michiel premier pour 14 cens de terre ou environ qui fut à feu Bernard HOUZET et depuis par achat à Sire Pierre DEVERNAY et depuis au dit Jehan par achat.

- c'est à la veuve et hoirs Jehan CATOIRE. A Gillot CATOIRE 4 cens et la fille Gillart CATOIRE 10 cens par relief. Le dit Jehan pour 5 cens et demi de terre en jardin et manoir ou environ qu'il a par achat à Pasquier ROUSSEL, hoir de feu Cristofre ROUSSEL et paravant fut à Lotin ROUSSEL.

- c'est à la veuve et hoirs du dit Jehan. A Pierart CATOIRE par relief. A Haquin CATOIRE et sa femme par relief. A Marc DEBUISNES par achat.

Le dit Jehan pareillement pour 7 cens de terre en jardin ou ceriserie ou environ qu'il a acquis de du dit Pasquier, hoir de Cristofre ROUSSEL, son père et par ci-devant fut à Cristofre ROUSSEL;

- à la veuve et hoirs. A Pierart CATOIRE par relief. A Haquin, son fils et Belote, sa femme par relief. A Marc DEBUISNES par achat.

Item le dit Jehan pour 3 cens de terre en jardin et manoir qui fut la veuve et hoirs Jehan DELESPAULT, a lui par achat fait à Jehan DELESPAULT, fils de feu Mahieu.

- à la dite veuve et hoirs. Gillot CATOIRE paye pour la moitié des dits 3 cens. A sa fille par relief par le trespas de son père.

Gilbert DELESPAULT, fils de feu Guilbert premier pour 8 cens et demi de terre ahanable gisant au Bos.

Item le dit Guilbert pour un cent et demi ou environ venant d'une pièce de 4 cens ou environ qui fut Bernard DELEMASURE gisant au Bos.

### **Roubaix**

Item le dit Guilbert pour 4 cens de terre ou environ qui fut à Jaquemart DELESPAULT et à présent au dit Guilbert Pierart par achat.

- c'est à Pierart DELESPAULT par achat.

Item le dit Guilbert pour la moitié de 9 cens et demi de terre ahanable.

- au dit Pierart DELESPAULT par achat.

La veuve Mahieu DELESPAULT pour l'autre moitié des dits 9 cens et demi dessus-dit.

- au dit Pierart.

Jaquemart BRAYE, fils Pierrart BRAYE à cause d'Alys DELETOMBE, sa femme pour 10 cens de terre en jardin manoir qui fut à feu Magrite DELETOMBE, veuve Jehan DEBUISNES, père de la dite Alys et paravant DELEMASURE.

- c'est à la veuve et hoirs Pierart DEFARVAQ. Relevé par Jehan DELEFARVAQUE et Magrite, ses enfants chacun par moitié par demi relief dont Raisse BOURSUT en a demi cent par achat fait à la dite Magrite, femme Jaquemart DELEGATTE. A la veuve Pierre LEPERS et ses enfants les 7 cens et les 3 autres cens à Nicolas DELEGATTE par relief

Margrite DELETOMBE, veuve de Jehan DEBUISNES premier pour 7 cens de terre en jardin et manoir gisant à Froymes, de quoi les quatre viennent d'une masse de 14 cens qui fut à Quenet DELETOMBE, père du dit Jehan.

- à Jehenne leur fille, femme de Jehan DECOURCELLE.

Item la dite veuve et hoir pour 7 cens de terre ou environ.

- à Hacquin FARVACQUE.

## Du dit fief de Roubaix

- Pierart FARVAQUE premier pour 4 cens de pret en mesure qui fut à feu Quinnet DELETOMBE.  
- c'est à la veuve et hoirs du dit Pierart. A Jehan, son fils par relief. A Haquin, son fils par relief.
- Item le dit Pierart pour 3 cens 19 verges ou environ de terre ahanable à cause de sa femme.  
- à la dite veuve et hoirs. A Jehan DELEFARVAQ, leur fils par relief. A Haquin, son fils par relief.
- Item le dit Pierart pour un cent 16 verges de terre ahanable à cause de sa femme gisant à Froymez.  
- la dite veuve et hoirs. A Jehan, leur fils par plein relief. A Haquin, son fils par relief.
- Item le dit Pierart pour un bonnier de terre ahanable gisant à Froymez qu'il tient à cause de sa femme.  
- la dite veuve et hoirs. A Jehan, le fils par plein relief. A Haquin, son fils par relief.
- Item le dit Pierart pour 8 cens de terre ahanable qui fut à feu Jehan COUTIEL et depuis au dit Pierart par achat.  
- la dite veuve et hoirs. A Margrite DEFARVAQUE, femme Jacquemart DELEGATE par demi relief. A Guilbin DESPLANQUES dit Merlin par achat. A Jehan DESPLANCQUES de Fromes.
- Item le dit Pierart pour 9 cens de terre ahanable qui fut à Jehan COUTIEL.  
- les dits veuve et hoirs. A Jehan FARVAQUE. A Haquin, son fils par relief.
- Item le dit Pierart pour 3 cens de terre ahanable par lui acquis de Martin SALMON.  
- la dite veuve et hoirs. A Haquin, son fils par relief.
- Item le dit Pierart pour 5 cens de terre ahanable ou environ qui fut par ci-devant à Bernard DELEMASURE et depuis à Martin DESALMON, haboutant à la terre de mon dit seigneur de sa dite cense Delevingne.  
- la dite veuve et hoirs. A Margrite FARVAQUE, femme Jacquemart DELEGATE par relief. A Guilbin DESPLANCQUES par relief. Au dit Jehan DESPLANCQUES de Fromes.
- Item le dit Pierart pour la moitié de 15 cens d'héritage ou environ qu'il a acquis à Gilles DELANGLEE gisant à Roubaix.  
- la dite veuve et hoirs. A Jehenne DELEFARVAQUE, femme Pierart LECONTE par demi relief.
- Item le dit Pierart pour un lieu manoir contenant 7 cens d'héritage ou environ qui fut aux hoirs BUCSAUT à Froimes.  
- la dite veuve et hoirs. Au dit Jehan FARVAQUE par relief. A la dite Jehenne.

Ollivier BATAILLE, à cause de sa femme pour la moitié des dits 15 cens.

- la dite veuve et hoirs. A la dite Jehenne par relief.

Jehan BUCSAUT premier pour 9 cens de terre gisant à Froimes.

- à Jehan DELEFARVAQUE par achat fait l'an 1500. A Haquin, Jennette, Cecille et Margot, ses enfants par relief.

Item le dit Jehan pour 3 cens de terre ahanable gisant à Froimes.

- à Hacquin, Jennette, Cecille et Margot, ses enfants par relief. Jehan DELEFARVAQUE par achat.

Item le dit Jehan pour 5 cens de terre gisant au dit Froimes.

- à Jehan DELEFARVACQUE par achat. Les dits enfants par relief.

Baudart LEFLAMENT pour 2 cens de terre en prez des pretz Delebecque

- à Pierart DELESPAULT.

## Alevigne

Jaque PICAUVET, veuve de Jehan FREUMAULT pour un cent de terre des prez Delebecque.

- c'est à Jacquemart FREUMAULT. A Pasquier LIBERT, par achat. A Guilbert DUPONT par proximité.

Collart DECOURCELLES, fils de feu Watier premier pour 4 cens et demi de terre en jardin manoir ou environ qui fut à Jehan LEMESTRE, dit Marchant, gisant au Hustin.

- à Jehan FREUMAULT par achat.

Item le dit Collart pour 3 cens demi de terre en jardin et manoir qui fut à Jehan DUBOS dit Bosquet gisant au Hustin parmi demi cent de bosquet.

- à Willame CUVELIER par achat relevé de ses hoirs demi relief. A Daniel POLLET, fils de feu Jehan par achat.

Item le dit Collart pour 6 cens de terre ou environ en jardin et manoir qui fut au dit Jehan DUBOS appelé la mesure Robin.

- à Willame CUVELIER par achat relevé de ses hoirs demi relief. Au dit Daniel POLLET par achat.

#### **Du dit fief de Roubaix**

Item le dit Collart pour 5 cens et demi en cerisier qui fut aux hoirs de feu Jehan COUTIEL.

- à Willame CUVELIER par achat relevé de ses hoirs demi relief. Au dit Daniel POLLET par achat.

Item le dit Collart pour 10 cens de terre ahanable tenus du fief de Roubaix à le Vigne acquis à Petronelle BOURSSETTE.

- à Jehan FREMAULX par achat.

Item le dit Collard pour 4 cens de terre à terrage qu'il a acquis de la dite Petronelle du dit fief à le Vigne.

- à Willame STEPPE, escrinier par achat.

Item le dit Collart pour 2 cens de terre ou environ d'une masse de 3 cens.

- à Willame CUVELIER par achat relevé de ses hoirs demi relief. Au dit Daniel POLLET par achat.

#### **Alevigne**

Item le dit Collart pour un cent à terrage.

- au dit Daniel POLLET par achat.

Item le dit Collart pour 4 cens de terre à drage.

- à Willame STEPPE, escrinier par achat.

Item le dit Collart pour 9 quartrons de terre à drage.

- au dit Daniel POLLET par achat.

Les hoirs de feu monseigneur DE SARS, en son temps seigneur Desmasures pour 5 cens de terre ou environ qui furent Dame Cicille, de lesquels tenant au vieux manoir DESPREZ.

- au censier Desmasures par ..... (blanc).

Hector DEMERIADEC à cause de sa femme pour 9 cens 3 quartrons de terre ou environ par ci-devant appartenant au Seigneur de DERLICQUE et fut à Madame DECROIX et paravant aux hoirs Pierre DELETAVERNE et sont en trois pièces.

- à Josse Jacques DEBERGITTE, son fils par relief.

Item 2 cens envers le Grande Planque des Masures.

Item 4 cens 3 quartrons tenant au manoir Frommes.

Item le dit Hector à cause de sa femme pour 11 cens de terre ou environ qui fut à Madame DECROIX.

Item le dit Hector à cause de sa dite pour 5 cens 2 verges demie des pretz Delebecque, savoir 2 cens qui furent ESPAULX, item un cent 2 verges demie qui furent DELEMASURE, item 2 cens qui furent Pierart DELEBEKE.

- au dit Jacques.

Item le dit Hactor à cause de sa dite pour 4 cens de pret des dits prez Delebecque qui furent à Madame DECROIX.

- au dit Jacques.

Item le dit Hector à la cause dite pour un cent de pret des dits prez qui fut Miquiel HANIN et depuis à ma dite Dame DECROIX.

- au dit Jacques.

#### **Delavigne**

Le dit Hector à cause dite pour 6 cens de terre ou environ qui furent à la dite Dame DECROIX.

- au dit Jacques.

#### **à Fontenoit**

Le dit Hector à cause dite pour 6 cens de terre ou environ qui furent à la dite Dame DECROIX, et paravant Jehan MALLET.

- au dit Jacques.

Les hoirs de feu Mélichiat FOURNIER premier pour 5 cens 4 verges de jardin et manoir gisant au triez du Hustin.

- à la veuve et hoirs Jehan FOURNIER à savoir Caisin et Pelonne FOURNIER, par relief. A la dite Pelonne par proximité.

Item les dits hoirs pour 7 cens 11 verges et le tiers d'une verge ou environ gisant au Hustin.

- aux dites Caisin et Pélonne par relief. A Philippe PHLIPPOT 6 cens par achat.

Item les dits hoirs pour 9 cens 6 verges de terre ou environ qui furent à Jehan et Cornille PHLIPPOT, gisant au Hustin.

- aux dites Caisin et Pélonne par relief. A la dite Pelonne.

### **Au fief de Roubaix**

Jehan DESTOMBES, fils de feu Gillart, demeurant à Roubaix premier pour 4 cens et demi de terre ou environ qui furent aux hoirs Bernard DELEMASURE, gisant à Roubaix.

- à Jacques, son fils par demi relief.

Item le dit Jehan pour 4 cens et demi de terre ou environ qui furent Jehenne DELEMASURE, femme Miquiel LERALLE.

- à Jehan, son fils par relief.

Item le dit Jehan pour 5 quartrons et demi de terre ou environ des prez Delebecque, venant de la veuve et hoirs Bernard DELEMASURE.

- le dit Jacques DESTOMBES en à demi cent, Mahieu LEFEBVRE, dit Dupas.... un quartron, Jacquemart ROUSSEL, leur beau-frère, demeurant à Marcq un quartron, le reste à Germain DESTOMBES.

Item le dit Jehan pour 4 cens de terre ou environ qui furent à Jehan MERLIN, venant de la masse Jacquemart COUTIEL.

- au dit Jehan, son fils par relief.

Item le dit Jehan pour 8 cens de terre ou environ gisant à Laubel Wintmaille, savoir 4 cens achetés à Jehan FREMAULT et les autres 4 cens furent à Jacquemart BURGOIS et tout au dit Jehan par achat.

- à Haquinot, fils de feu Margot par relief.

Item le dit Jehan pour 6 cens de terre ahanable qui furent Margot LEBAS gisant devant le Tombe.

- au dit Jehan, son fils par relief.

### **A Fontenoit**

Item le dit Jehan pour 2 cens de terre ou environ par achat à Willame ROUSSIEL venant d'une masse de 8 cens qui furent Jehan DUPIRE.

- à Daniel POLLET par achat. Au dit Jehan DESTOMBES par achat.

Item le dit Jehan pour 4 cens de terre ou environ qu'il a acquis à Jehan BOUSSUT venant d'une masse de 12 cens 6 verges.

### **Au dit fief de Roubaix**

Baudechon et Binot DELESPAULT 4 cens de jardin par relief et encore à eux de jardin par proximité Hennote LEPERS 4 cens de pret par proximité.

- à Pierre et Mahieu 8 cens par relief de jardin et terre à labour.

Liévin DELESPAULT, fils de feu Guillebert, premier pour un lieu et manoir contenant 12 cens qui furent à Guilbert DELESPAULT et depuis au dit Liévin, haboutant au chemin qui maisne du Bos à le Vingne.

Item les dits hoirs pour 6 cens de terre ahanable, gisant au Camp à le Croisette, haboutant à la cense Delevingne.

- c'est à Pierart DUPIRE par achat. Au dit Jehan DUPIRE, son fils par plein relief.

Item les dits hoirs pour un cent demi venant d'une masse de 4 cens qui paravant fut au dit Bernard DELEMASURE.

- au dit Baudechon et Vignot DELESPAULT par relief.

### **Du dit fief de Roubaix**

Marguerite ROUSSEL, veuve de Guillebert DELESPAULT pour 3 cens demi de terre ahanable ou environ venant d'une pièce de 14 cens 15 verges et demi.

- à Guillebert DELESPAULT par relief.

### **Du dit fief de Roubaix**

Jehan FREMAULT, à cause de son fils pour un cent de terre ahanable gisant emprès le Bos, venant d'une masse de 4 cens qui fut la veuve et hoirs Bernard DELEMASURE.

- à Baudechon et Vignot DELESPAULT par relief.

### **Du dit fief de Roubaix**

La veuve et hoirs de feu Jehan DUPONT pour 5 cens et demi de terre en lieu manoir, haboutant au chemin du bos.

- à Guilbert DUPONT.

Item les dits hoirs pour un bonnier de terre ou environ qui fut la veuve et hoirs Bernard DELEMASURE.

- à Guilbert DUPONT.

Item les dits hoirs pour 3 cens demi venant d'une masse de 12 cens qui fut Ollivier DELETOMBE.

- à Guilbert DUPONT par achat.

### **Du dit fief de Roubaix**

Jehenne PLANCQUE, veuve de feu Gilles DELETOMBE, dit "Bourssette" et les hoirs du dit Gilles premier pour 5 cens de terre ou environ que fut Jehan GLORIEUX, dit "Busant" et depuis à Rollant BULCART.

- c'est aux hoirs Jehan POLLET, fils de Daniel

Item la dite veuve et hoirs pour 3 cens de terre ou environ qui fut Jehan BOCHUT et aux filles Watier ROUSSEL, tenant à le Grand Plancque des Masures.

- aux dits hoirs Jehan POLLET.

Item la dite veuve et hoirs pour 6 cens de terre ou environ qui fut Gallehaut CARETTE, machon et paravant à Huart MARCHANT.

- à Daniel POLLET par achat.

Item la dite veuve et hoirs pour 3 cens de terre ou environ qui fut Guilbert PLANCQUE.

- c'est à Peronelle BOURSSETTE. A Tonin, son fils par achat.

Item la dite veuve et hoirs pour 8 cens de terre qui fut Sire Pierre ROUSSEL, gisant au Bos.

- à la dite Peronelle BOURSSETTE. Au dit Tonin par achat.

Item la dite veuve et hoirs pour 4 cens de terre en mesure qui fut à Guilbert PLANCQ et paravant à HANOTIEL.

- à la dite Peronelle BOSETTE. Au dit Toquin par achat.

Item la dite veuve et hoirs pour un cent et demi 8 verges et le tiers d'une verge qui fut Sire Pierre ROUSSEL.

- Peronelle BOURSSETTE. Au dit Toquin par achat.

Item la dite veuve et hoirs pour un cent et demi 8 verges et le tiers d'une verge qui fut à Liévin SORIS et paravant Jehan ROUSSEL, carlier.

- Peronelle BOURSSETTE. Au dit Toquin par achat.

### **Du dit fief de Roubaix**

La veuve et hoirs de feu Jehan ROUSSEL, fils Lotard pour 7 cens de terre en jardin et manoir qui fut à Loy DECOURTRAY.

- à Jehan ROUSSEL, son fils par achat la moitié et l'autre moitié à la veuve Jacques DELESCLUZE et à Willotin et Pierchon, ses deux fils.

Loy CORNILLE, fils de feu Willame pour 11 cens et demi de terre en jardin et manoir qui fut à Watier ROUSSEL et depuis Willame, son fils.

- au dit Jehan ROUSSEL, la moitié et l'autre à la veuve du dit Jacques, Willotin et Pierchon.

### **Du dit fief de Roubaix**

Gillart CATOIRE, fils de Jehan pour 2 cens de terre en jardin et manoir qui fut au hoirs de feu Pironne DEGHERMAUPRET d'une pièce de 4 cens que fut Lotard ROUSSIEL.

- Jehan ROUSSIEL, par achat

### **Du dit fief de Roubaix**

Gillart HOUZET pour 3 cens de terre en jardin et manoir, qui fut paravant au jardin Jacquemart DEVRENAY, gisant emprès le fosse du Quesne.

- à Jehenne BOSETTE, femme Nicaise MALFAIT par relief. Au dit Jehan ROUSSIEL par achat.

### **Du dit fief de Roubaix**

Pierart HOUZET, fils de feu Guilbert pour 7 cens et le tiers d'un cent de terre en jardin et manoir qui fut à Jehenne DUCOULOMBIER, tenant au chemin qui tire de Fontenoit vers Lille.

- à Gilles HOUZET, la part du dit Jehan par achat et Gilles, ses deux fils par relief.

Jehan HOUZET, fils de feu Guilbert pour 4 cens et les deux parts d'un cent de terre en jardin et manoir qui fut à Alix DUCOULOMBIER, veuve de feu Guilbert ROUSSIEL, gisant au Quesne.

- à Gilles HOUZET, par proximité.

### **Du dit fief de Roubaix**

Péronne DELERUE, veuve et les hoirs Jacquemart DELETOMBE, dit "Pincendent" premier pour 3 cens de terre ou environ qui fut Pierart DELETOMBE Pincendent.

- c'est à Guilbert DUPONT par achat.

Item la dite veuve et hoirs pour 3 cens 16 verges de terre ou environ qui fut Jehan BOSSUT, pris d'une masse de 14 cens 15 verges et demie gisant en trois pièces.

- c'est à Jacqueline, sa fille. A Guilbin, Willotin et Jennette, ses enfants de Jehan MERLIN par relief à demi.

Item la dite veuve et hoirs pour un cent de terre au camp Gallet qui fut Jehan BOSSUT.

- c'est à Pierard, son fils. A Guilbert DUPONT par proximité.

Item la dite veuve et hoirs pour 2 cens de terre ou environ qui fut le dit Jehan BOSSUT, tenant au chemin de le Gobrie.

- c'est à Jacqueline, sa fille. A Gilles MERLIN par achat.

Item la dite veuve et hoirs pour un cent 8 verges et le tiers d'une verge de une pièce de 3 cens 8 verges et le tiers d'une verge qui fut aux hoirs PELERIN, gisant devant le Bos.

- c'est à Jacqueline, sa fille. A Gilles MERLIN par achat.

Item la dite veuve et hoirs pour un bonnier et le tiers d'un cent de terre qui fut Ollivier DELETOMBE.

- c'est à Guilbert DUPONT par achat.

Item la dite veuve et hoirs pour 7 cens de terre ou environ d'une pièce de 12 cens qui fut Ollivier DELETOMBE, gisant en trois pièces.

- à Pierard, son frère par relief. Les quatre cens sont à Jehenne DELETOMBE. Au dit Gilles MERLIN par achat.

Item la dite veuve et hoirs pour 2 cens de jardin qui fut Lotard ROUSSIEL.

- c'est à Guilbert DUPONT par achat.

### **Du dit fief de Roubaix**

Jehan DELETOMBE, dit "Brugois" et ses enfants pour 6 cens de terre ahanable ou environ tenant au chemin du Quesne et à la piedsente qui maisne du petit triez de Fontenoit à la Masure.

- à Adriennot DELETOMBE dit "Brugois".

Item le dit Jehan pour 2 cens demi de terre ou environ qui fut le veuve et hoirs Grard DELETOMBE, gisant au camp Gallet.

- c'est à Pierard DELETOMBE.

Item le dit Jehan pour un cent de terre ou environ qui fut à la dite veuve, tenant à lencloistre du Quesne.

- à Adriennot DELETOMBE dit "Brugois".

Item le dit Jehan pour un lieu manoir qui fut Grard DELETOMBE contenant 4 cens ou environ.

- c'est aux hoirs du dit Jehan DELETOMBE dit "Brugois". C'est à la veuve la moitié et sa fille une parts de sept et à Ghilbert DUPONT six parts par achat. Au dit Guilbert DUPONT le tout par achat.

#### **Fontenoit**

Le dit Jehan et ses enfants premier pour 5 cens de terre en jardin et manoir gisant sur le petit triez de Fontenoit.

- le dit Adriennot DELETOMBE, dit "Brugois".

Item le dit Jehan pour 4 cens de terre ahanable qui fut Pierard DELETOMBE tenant aux fossés de le Moustrie.

- c'est à Willamme DELETOMBE, dit "Brugois".

#### **Du dit fief de Roubaix**

Guillebert DUCOULLOMBIER, premier pour 2 cens de terre en la cousture de Lhommelet.

- c'est à Angniez, veuve de Pierard DESCAMPS.

Item le dit Guilbert pour 3 cens et 6 verges à la Croisette du Pret, tenant au chemin de la dite Croisette du Pret aux Blancques.

- la dite Angniez.

Item le dit Guilbert pour un quartier de terre.

- c'est à messire Jehan DUCOULLOMBIER et Binet DELEBECQ au dit Guilbin par achat.

Item le dit Guilbert pour 9 cens de terre ou environ, tenant au chemin de la dite Croisette du Pret aux Blancques

- à Pierart DEGRIMAUPONT 4 cens demi par achat fait au dit Collin et les autres 4 cens demi au dit Pierart par achat fait au dit Phlipot.

Item le dit Guilbert pour un quartier de terre tenant à la voye qui maisne de Fontenoit à Wattlelos.

- c'est à messire Jehan DUCOULLOMBIER et Binet DELEBECQ au dit Guilbin par achat.

#### **Fontenoit**

Item le dit Guilbert pour demi bonnier de jardin, tenant aux terres du dit Fontenoit et au chemin qui vient de le Rue allant à Fontenoit.

- c'est à messire Jehan DUCOULLOMBIER, la moitié et l'autre moitié à Jacquemart DELESCLUZE. Jacquemart DELESCLUZE à Jehan, son fils par parchon. Au dit Jehan ROUSSIEL par achat.

Jacquemart DELESCLUZE, fils de feu Bernard à cause de sa femme pour 3 cens et demi de terre ou environ.

- au dit Binet Guilbin DELEBECQUE, par achat.

Item le dit Jacquemart pour 3 cens 3 verges de terre en jardin venant du jardin et manoir qui fut Guillebert DEVRENAY et depuis aux hoirs de feu Gillart DEGHERMAUPRET, tenant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

- à Willemine, fille du dit par parchon. Au dit Jehan ROUSSIEL par achat.

Tiery LEPLAT à cause de Marguerite ROUSSIEL, sa femme pour 4 cens de terre ahanable gisant aux Masures.

- c'est aux hoirs de la dite Marguerite ROUSSELLE. C'est à Guilbert DUPONT par achat fait le 14 de may 1500.

Item le dit Tiery pour 10 cens de terre ahanable gisant à Fronnez, haboutant à la terre Delevigne.

- à Pierart LEPIERS par achat les dits 10 cens en l'an 1500.

Les hoirs de feu Allard DEGHERMAUPONT, dit "Loncle" pour 3 cens et demi de terre ahanable gisant à la Rondel qui fut à Liévin SORY et depuis par achat du dit Allard.

- à Wattier DESROUSSEAULX par la moitié à cause de Péronne LONCLE, sa femme et Pierart GRIMAUPONT.

Jehan MARQUANT, demeurant à Tourcoing, à cause de sa femme pour 4 cens 4 verges de terre en jardin et manoir qui fut Guilbert DEVRENAY et depuis à feu Gillart DEGHERMAUPRET.

- Jehan, fils d'Allart DELEFARVACQ pour la moitié et l'autre les enfants Guilbert DELEFARVACQ. De la moitié en l'an 1500 à savoir jennette, Marie, Jacquemine et Margot, enfants du dit Guilbert par relief. Aux enfants du dit Allart la moitié par relief l'an 1516 et l'autre aux enfants Guilbert DELEFARVACQ.



### **Du dit fief de Roubaix**

Gontier DE GHIERMAUPRET pour un cent une verge en jardin et manoir qui fut Guilbert DEVRENAY, tenant au chemin qui maisne de Roubaix à Fontenoit.

- c'est à Bernard GRIMAUPONT. C'est à Jehan CARRETTE par achat.

### **Du dit fief de Roubaix**

Gilles DEVERNAY pour un lieu manoir contenant 4 cens 6 verges de terre ou environ, haboutant sur le chemin qui maisne de Roubaix à Fontenoit.

- à Hayne DELETOMBE, à cause de Caterine POLLET, sa femme par proximité.

### **Du dit fief de Roubaix**

Margrite DECOURTRAY, fille de feu Loy, veuve de feu Pierart HOVINE pour 4 cens de terre ou environ en jardin et manoir qui fut à Jehan DUBRUILLE, d'une masse de 8 cens 17 verges, tenant pardevant au chemin qui maisne de le fosse au Quesne vers Roubaix.

- à ses trois filles par relief à savoir la part Margrite par achat, Cateline et Alizon. Pierrart CARETTE à cause de Alizon, sa femme.

### **Du dit fief de Roubaix**

Jehenne MATON, veuve de feu Pierart DUBRUILLE, pour et au nom de Haquinot, Drienot, Marquet et Allardin, ses enfants, premier pour 2 cens 8 verges et demie de terre en jardin ou environ d'une masse de 8 cens 17 verges qui fut à la veuve de feu Micquiel DUBRUISLE.

Item la dite veuve et hoirs pour la moitié de 3 cens et demi d'héritage qui fut aux hoirs et enfants Jehan DEZELANDES et depuis à Marc DUBRUISLE.

Item la dite veuve et hoirs pour 4 cens 6 verges et la moitié des deux parts d'un cent d'une masse de 12 cens 19 verges qui fut à la veuve et hoirs Micquiel DUBRUISLE.

- à Marquet DUBRUISLE.

Jaque LEROYNE, veuve de feu Jaquemart DUMOLIN, premier pour 5 cens de jardin et manoir ou environ qui fut Micquiel DUBRUISLE et à Pierart LEBOUQC et depuis à Jehan DUBRUISLE.

- les quatre fils de feu Pierart DUBRUISLE en sont héritiers et n'est à la dite Jaque que son usage. A Adrien DUBRUISLE.

Item la dite veuve pour 2 cens 8 verges demie de terre en jardin ou environ d'une masse de 8 cens 17 verges de laquelle en a Margrite DECOURTRAY, veuve de feu Pierart HOVINE, 4 cens que tout fut à la veuve et hoirs Micquiel DUBRUISLE et depuis à Marc DUBRUISLE.

- à Marquet DUBRUISLE. A sa veuve et hoirs.

Item la dite veuve pour 4 cens 6 verges et la moitié des deux parts d'une verge d'une masse de 12 cens 19 verges qui fut la veuve et hoirs Micquiel DUBRUISLE, de laquelle somme en appartient à Angnies DUCOULOMBIER 4 cens ..... (blanc) verges et Jehenne MATON, veuve de feu Pierart DUBRUISLE en a à cause de ses enfants 4 cens 6 verges et la moitié des deux parts d'une verge. La dite veuve n'a que son usage et les enfants du dit feu Pierart DUBRUISLE sont héritiers.

- à Marquet DUBRUISLE par achat.

Item la dite veuve pour la moitié de 3 cens et demi qui fut aux hoirs et enfants Jehan DEZEELANDRES et depuis acheté par Marcq DUBRUISLE et la dite veuve.

### **Du dit fief de Roubaix**

Pierart CARRETTE, demeurant à Roubaix premier pour 4 cens et demi de terre en jardin manoir qui fut à Jehan DELEBECQUE, tenant au chemin qui maisne de l'église de Roubaix à Fontenoit.

- à la veuve et hoirs de feu Pierart CARRETTE.

Item le dit Pierart pour 3 cens 3 quartrons ou environ de terre en jardin venant d'une masse de 7 cens et demi gisant devant le dit manoir, tenant au chemin qui maisne de Roubaix à Fontenoit.

- la dite veuve et hoirs de Pierart.

Item le dit Pierart pour un cent de terre ahanable pris hors d'une pièce de 5 cens et demi, gisant emprès Lommelet.

- la dite veuve et hoirs.

Lion DELEBECQUE, fils de feu Willamme pour un cent de terre.

- son fils par relief.

Item le dit Pierart pour la moitié de 18 cens et les deux parts d'un cent qui fut à Jehan DELEBECQUE, gisant emprès le manoir du dit Pierrart, tenant au chemin qui maisne de l'église de Roubaix à Fontenoit.

- la dite veuve et hoirs.

#### **Du dit fief de Roubaix**

Pieronne LEFINE, dite "Le Wanière", veuve demeurant à Tournay pour la moitié d'un jardin contenant 7 cens et demi qui fut paravant Watiers, tenant au chemin qui maisne de l'église de Roubaix à Fontenoit.

- à Pierart CARRETTE, fils de Jehan. A Mahieu, son fils par relief. A Noëlle et Cateline par relief du dit Mahieu en l'an 1500. A Jacquemart CARRETTE par achat fait aux dites Noëlle et Cateline en l'an 1500.

#### **Du dit fief de Roubaix**

La dite veuve et ses enfants pour un lieu manoir contenant 18 cens de terre ou environ.

- c'est à Daniel POLLET par achat. C'est à Pasquier LIBERT par achat.

#### **Du dit fief de Roubaix**

Jehan DELEBECQUE, fils de Jehan, demeurant à Roubaix pour 7 cens de terre en jardin et manoir ou environ qui fut Demoiselle DECOURCELLES et depuis à feu Jehan DELEBECQUE, père du dit Jehan, tenant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

- à Tonnin et Jacquet DELESALLE par relief.

#### **Du dit fief de Roubaix**

Ysabeau DELEBECQUE, veuve de feu Jehan PARSIS pour 3 cens et demi de terre en jardin pris hors du manoir et jardin contre Demoiselle DECOURCELLES, contenant en somme 10 cens et demi, haboutant au chemin qui maisne de l'église de Roubaix à Fontenoit.

- à Jehan PARSYS par relief. A Guilbert DUPONT par achat. A Colin Jacquart CARETTE, fils de feu Pierart, par proximité.

#### **Du dit fief de Roubaix**

Les hoirs de feu Pierre DUQUESNOIT et demoiselle Marie LEDOULX pour un lieu manoir qui fut Pierart COLLIN et pour le manoir qui fut Pierrart MARISSIEL, tenant tout ensemble contenant 9 cens 6 verges, haboutant sur le chemin emprès l'église.

- à Guilbert LECLERC, le tiers par relief et les autres deux parts par achat.

#### **Du dit fief de Roubaix**

Les ministres et gliseurs de l'église du dit Roubaix à cause et pour le lieu de le Cousterie du dit lieu contenant la moitié d'un tiers de 4 cens ou environ, tenant au chemin qui maisne de l'église à Fontenoit.

#### **Du dit fief de Roubaix**

Jehan DECOURCELLES, fils de Gard pour un cent 10 verges de terre ou environ en jardin qui fut Micquiel WIBERT, tenant au chemin qui maisne de Fontenoit à l'église.

- à Margot DECOURCELLES, sa fille par relief.

Item le dit Jehan pour 2 cens de terre ahanable gisant à le Grimbrerie, qui fut à Gard DECOURCELLES, tenant au chemin qui maisne vers les Barbieurs.

- à la dite Margot DECOURCELLES.

### Du dit fief de Roubaix

Grardine DEVRENAY, fille de feu Lotard, premier pour 7 cens de terre en jardin et manoir gisant à le Cauchie.  
- à Jacquemart CATOIRE par proximité. La veuve Jacquemart CATOIRE et sa fille par relief.

Item la dite Grardine pour 6 cens de terre ahanable venant d'une masse de 2 bonniers qui fut à ceux de Marchenelles, tenant au chemin qui maisne du molin à Hucques.

- à Péronne, fille du dit Jacquemart CATOIRE les dits 4 cens par demi relief. A Jehan ROUSSIEL le tiers.

Item la dite Grardine pour 2 cens et demi de terre qui fut à Appollonne MIROUL, tenant au chemin qui maisne du Tilleul à Lannoy et aux terres du fief de Courcelles.

- à Haquinot SORIS par relief.

Margrite DELETOMBE, veuve de feu Pierart DELEBECQUE, tant pour lui comme pour ses enfants, premier pour 4 cens et demi de terre en jardin manoir qui fut Jehan DELEBECQUE, tenant au chimentiere du dit Roubaix.

- à Guilbin DELEBECQUE.

Item la dite Margrite pour 4 cens 8 verges et le tiers d'une verge de terre en jardin et manoir qui fut Margrite DELEBECQUE, tenant au dit chimentiere de Roubaix et au Bautihart.

- au dit Guilbin.

Item la dite Margrite pour un bonnier de terre gisant à le Vigne à présent appartenant Jehan WARNEWIT, tenant au chemin qui maisne de le Croisette du Pret au Fresnoit.

- à Jehan DELEBECQUE 4 cens. A Josse HLIN par achat. A Lambert BARBION et Angniez, sa femme par mise de fait et dont j'ai reçu le prix de la vente de 8 cens de Gabriel MALFAICT par achat. Repris par proximité par Angniez, femme Lambert BARBION.

Item la dite Margrite pour 2 cens et demi de terre ahanable gisant à Lommelet, venant hors d'une pièce de 5 cens qui fut à Jehan DELEBECQUE.

- à Guilbin DELEBECQUE par proximité.

Item la dite Margrite pour la moitié de 18 cens et deux parts d'un cent de terre ahanable qui fut à Jehan DELEBECQUE gisant au Cauffier, tenant au chemin qui maisne de Fontenoit à Roubaix.

- à Jacquemart CARETTE par proximité.

Item la dite Margrite pour 4 cens 4 verges en jardin et manoir qui fut VREDON et depuis à Riffart DELETOMBE et à présent à la dite Margrite, gisant aux Couteaux, tenant au chemin qui maisne du dit vinage au molin des Masures.

- à Lambert BARBION à cause de Angniez, sa femme.

Item la dite Margrite pour 7 cens de terre en jardin ou environ gisant aux Couteaux, tenant au chemin qui maisne au molin des Masures.

- à Lambert BARBION à cause de sa femme.

Item la dite Margrite pour 3 cens de terre ahanable ou environ gisant envers Fronnes venant d'une pièce de 7 cens, haboutant aux autres 4 cens appartenant à présent à Guilbert MERLIN.

- à Jehan FREMAULX par achat.

Item la dite Marguerite pour 2 cens de terre à terrage venant d'une masse de 6 cens venant de Riffart DELETOMBE, gisant emprès le Vingne.

- à Guilbin DELEBECQUE.

### Du dit fief de Fontenoit

Item la dite Marguerite pour 3 cens verge et demie de terre ou environ en jardin venant d'une pièce de 12 cens 5 verges qui fut paravant à Jehan BOUSSUT et depuis à feu Pierart DELEBECQUE, gisant sur le grand triez de Fontenoit, tenant à la ruyelle qui maisne sur le dit triez.

- à Guilbin DELEBECQUE.

### Du dit fief de Roubaix

Anthoine DUBOIS et ses enfants pour un lieu manoir contenant en tout 21 cens 2 quartrons à lui par achat fait à demoiselle Jehenne RANAVY, veuve de feu Guillaume DUBOIS, haboutant au chemin allant de l'église de Roubaix à Fontenoit et à la ruyelle menant de Bautihart à Lommelet.

- à Guerin, son fils 9 cens demi par achat.

### **Du dit fief de Roubaix**

Pierart SORIS pour un jardin pourplante contenant ... (blanc) ou environ, haboutant devant Bentihart et à la ruyelle qui maisne du dit Bentihart à le Croisette du Pret.

- c'est à Willame ROUSIEL. A la veuve et enfants du dit Willame par relief. A maîtres Georges et Jacques ROUSIEL par relief.

### **Du dit fief de Roubaix**

Ollivier DECOURCELLES, premier pour 4 cens de terre en jardin manoir qui fut à Mahieu POLLET et paravant à Pierart DEMILESCAMPS, tenant au neuf chemin qui maisne de l'église au molin.

- à l'ospital des soeurs de Sainte-Elizabet par don.

Item le dit Ollivier pour 10 cens de terre ou environ qui furent Jehan POLLET et depuis à feu Mahieu ..... (blanc), tenant du long sur le rieu.

Item le dit Ollivier pour 8 cens de terre ou environ qui furent à Jehan POLLET et depuis à feu Mahieu POLLET, tenant au dit neuf chemin.

- à Guilbert MATON, par achat.

### **Du dit fief de Roubaix**

Pol WAUCQUET, fils de feu Florens pour 9 cens de terre en jardin manoir en deux masses tenant ensemble qui fut à Gard DECOURCELLES et paravant à Boussart DUGARDIN, haboutant au bos de Roubaix et au Ponchiel BOUSSART.

- aux sœurs de Ste-Elizabet par don fait par madame de RICHEBOURG.

Item le dit Pol pour un manoir tenant à celui d'icelle masse, tenant au chemin de la Cauchie.

- aux dites religieuses par don que dessus.

### **Du dit fief de Roubaix**

Katerine et Clémence, filles de feu Gard DECOURCELLES pour 7 cens de terre ahanable ou environ, tenant au chemin qui maisne de la Rondiel au Fresnoit.

- c'est à Jehan DUREUST dit "Bourlut" par achat.

### **Fontenoit**

Item les dites filles pour le tiers de 11 cens de terre ou environ tenant aux terres tenues du fief de Warcoing.

- Jehan MERLIN, par achat. Les enfants Jehan MERLIN par relief la moitié et leur mère l'autre.

### **Du dit fief de Roubaix**

Les hoirs de feu Pierart AGACHE pour ..... (blanc) de terre en jardin et manoir qui fut à Jehan HOLLEBECQ.

- c'est la fille du dit Pierart AGACHE. Jacques DUGARDIN tient la .....

### **Du dit fief de Roubaix**

Guilbin DESNOLLES, fils de feu Jehan pour 14 cens en jardin et manoir par devant déclaré en trois parties et maintenant tout en une masse, tenant à la ruyelle qui maisne de le Cauchie à le Tomasserie.

- à Jacquemart DUGARDIN par achat.

### **Du dit fief de Roubaix**

Pierart DESNOLLES, fils de feu Pierart, demeurant à Roubaix, premier pour 11 cens de terre en jardin manoir qui fut à feu Pierart ..... (blanc), gisant aux Poles et tenant au chemin qui maisne de l'église de Roubaix au molin de bled.

- aux soeurs de l'ospital Ste-Elizabet par don que dessus.

Item le dit Pierart pour 11 cens de terre en jardin manoir, gisant que dessus, tenant au chemin qui maisne de l'église au molin.

- aux dites soeurs.

Item le dit Pierart pour 4 cens de terre en jardin qui fut à Ysabeau POLLETTE et depuis par achat au dit Pierart, tenant à la ruyelle qui maisne de le Cauchie au pret Tomas.

- aux dites soeurs.

Item le dit Pierart pour 3 cens 2 verges en jardin venant d'une masse de 8 cens et le tiers d'un cent qui fut Jehan MATON et depuis par achat à Jehan OUDOIRE, tenant au chemin qui maisne de l'église au molin.  
- à Nicaise BROQUAVAL, par achat.

#### **Du dit fief de Roubaix**

Jacquemart ODEVARE, fils de feu Guilbert, demeurant à Lille pour la moitié de 8 cens et le tiers d'un cent de terre en jardin manoir ou environ qui fut à Jehan MATON et depuis à Jehan ODEVARE.  
- c'est à Gilles POLLET à cause d'Elaine, sa femme par relief la moitié et l'autre moitié par achat.

#### **Du dit fief de Roubaix**

Willame CATOIRE, fils de feu Jehan pour 4 cens de jardin ou environ, tenant au chemin qui maisne de Roubaix au molin.  
- c'est à Nicaise BRACAVAL par achat.

#### **Du dit fief de Roubaix**

Watier DUGARDIN pour 3 cens de terre en jardin manoir qui fut Pierart PUCHIEL.  
- à Jehan son fils un cent et à Jacqueline, sa fille 2 cens. Aux hoirs Jehan DUGARDIN un cent par relief.  
Item le dit Watier pour 2 cens de terre en jardin qui fut Pierart PUCHIEL.  
- à Jehan son fils. Aux hoirs Jehan DUGARDIN.

#### **Du dit fief de Roubaix**

La veuve et hoirs de feu Grard LEFEVRE, dit "Lanqueir" pour 5 cens de terre en jardin manoir qui est une masse de 10 cens qui fut Pierart PUCHIEL.  
- c'est à Hacquoir DUGARDIN par achat. Aux hoirs Jehan DUGARDIN.

#### **Du dit fief de Roubaix**

La veuve et hoirs Pierart DESCAMPS, monnier, premier pour 4 cens de terre en jardin qui fut Rogier ONDEVARE, tenant au chemin qui maisne de l'église au molin.  
- à Agnès DUCOULOMBIER  
Item la dite veuve et hoirs pour 5 cens de jardin gisant au Wault, qui fut à Guilbert DESCAMPS, haboutant sur le chemin qui maisne des Hucques à Ghorghemes.  
- à la dite Agnès.  
Item la dite veuve et hoirs pour 4 cens 7 verges et le tiers d'une verge de terre ahanable gisant à la Rondel.  
- à Gilbert MATON, par achat.  
Item la dite veuve et hoirs pour 4 cens de terre en jardin manoir gisant au Bos, tenant au chemin de le Gobrie.  
- la dite Agnès et Pierart DESCAN.

#### **Du dit fief de Roubaix**

Pierot DELETOMBE, dit Collart, fils de feu Collart, premier pour 4 cens de terre ou environ qui fut Catherine DUMORTIER, femme Jehan DEWALENCAMPS, tenant au chemin qui maisne de Lille à Mouscron.  
- c'est à Jehan VANRUST, dit "Bourlut".  
Item le dit Pierot pour 3 cens de terre ou environ qui fut Margrite DEFRELIN, femme à Noël DEFFONTAINES, tenant au chemin qui maisne de Lille à Mouscron.  
- c'est à Jehan VANRUST, dit "Bourlut".  
Item le dit Pierot pour 4 cens de terre ou environ qui fut Alyx DUTRIEZ, femme Jehan CAUDRON et depuis à Willame DELEBECQUE, fils de feu Jehan, tenant au chemin du Fourquet Pire du Fresnoit.  
- au dit Jehan VANRUST.

### **Du dit fief de Roubaix**

Pierart SEGART, fils de feu Jacquemart, premier pour 18 cens de terre ou environ parmi le jardin manoir, tenant au chemin du Fourquet Pire.

- le dit Pierart SEGART à la moitié des dits 18 cens et Willame SEGARD 8 cens et les hoirs Simon SEGARD un cent qui fait le reste des 18 cens.

Item le dit Pierart pour 5 cens de terre ou environ qui fut le dit Jacquemart, tenant aux terres de le Vigne.

- la veuve et hoirs Simon SEGARD 3 cens et le reste de 2 cens est au dit Pierart SEGARD.

Item le dit Pierart pour un cent et demi de terre ou environ qui fut au dit Jacquemart.

- c'est à la dite veuve et hoirs Simon SEGART.

### **Du dit fief de Roubaix**

Pierart MIROUL, fils de Simon pour 5 cens de terre en jardin et manoir qui fut Lotart MIROUL, tenant au chemin qui maisne au Petit Quesnoit.

- à Jehan DELECAMBRE, par achat fait en l'an 1515. A la veuve et hoirs du dit Jehan par relief.

### **Du dit Roubaix**

Jehan DESMULIERS, fils de feu Pierart, demeurant à Mouvaux pour un cent et demi 3 verges, gisant emprès Larondiel, haboutant au chemin qui maisne de le Croisette du Pret au Fresnoit.

Jehan ROUSSEL, fils de feu Jehan pour un cent et demi de terre ahanable, gisant à le Croisette du Pret.

- à Jehan DESMULIERS par achat. Ratraicte à monseigneur pour rentes non payées. Rendues à Pierrart DESNOLLES par monseigneur.

Les Pauvres de Roubaix pour 10 cens de terre ou environ, gisant au Quesne Catier

### **Du dit fief Roubaix au lieu de Carihem en la paroisse de Leers**

De Jehan PLANCQUIELLE, demeurant à Tournay, premier pour 4 cens de terre en manoir ou environ.

- à Tirron GLORIEUX par achat.

Item du dit Jehan pour 2 cens et demi de terre en jardin et manoir.

- aux hoirs Mathieu DECOURCELLES, fils Loys la moitié par achat et depuis l'autre moitié par achat au dit ..... (blanc).

Item du dit Jehan pour 13 cens de terre ou environ.

- à Martin DELEMONTAIGNE par achat. La veuve et enfants Martin. Jehan, Josse DELEMONTAIGNE par proximité. A Gilles DEFFRESNES la moitié par achat.

Item du dit Jehan pour 2 cens de jardin ou environ.

- à Tirron GLORIEUX par achat.

Item du dit Jehan pour un quartier de terre ou environ, tenant à la cense de Carihem.

- au dit Tirron par achat.

Item du dit Jehan pour 3 cens de terre ahanable à terrage, tenant à la cense de Carihem.

- à Martin DELEMONTAIGNE par achat. La veuve et enfants par relief.

### **Du dit fief au dit Carihem**

La veuve et hoirs de feu Gillart PLANCQUIELLE, premier pour 5 cens de terre en jardin manoir, gisant au triez de Carihem.

- à Pierart LEBLANC à cause de Jaque, sa femme par relief. A Gillot MIGNOT par achat et la dite Jacquette, femme Pierart LEBLANC viagère.

La dite veuve et hoirs pour 8 cens 12 verges de jardin ou environ d'une masse de 11 cens 12 verges qui fut à Pierart PLANCQUIELLE.

- à Gillot MIGNOT par achat et la dite Jacquette, femme LEBLANC viagère.

Gontier DECOURCELLES par achat pour 2 cens et demi de jardin.

- à Mahieu DECOURCELLES, par proximité la moitié et l'autre moitié par proximité.

Loys DECOURCELLES pour 2 cens 8 verges de terre ahanable ou environ qui fut Allard DELESCLUZE.

- à Jehan GLORIEUX par don de mariage à cause de sa femme.

Ollivier DELESCLUZE par achat pour 9 quartrons de terre ou environ qui fut Allard DELESCLUZE.

- à Jehan et Saintine, ses enfants par le trespas de leur mère à demi relief. Olivier DELESCLUZE.

#### **Du dit fief au lieu de Carihem**

La veuve et hoirs de feu Bernard DELESCLUZE pour 3 cens de jardin ou environ.

- à Willame DELESCLUZE.

#### **Du dit fief de Carihem**

Jehan RYS, fils de Jehan, demeurant à Leers, premier pour 5 cens un quartron de terre ou environ qui fut à Watier DECOURCELLES, tenant au triez de Carihem.

Item le dit Jehan pour la moitié de 9 cens de terre ou environ en deux mesures à cause de sa femme et furent à Watier DECOURCELLES, tenant au triez de Carihem.

Item le dit Jehan pour 6 cens de terre qu'il acheta à Jacquemart LE BOURGOIS.

#### **Du dit fief de Carihem**

Loys DECOURCELLES, premier pour 5 cens 9 verges demie de terre en jardin et manoir qui fut Jehan DEGHIERMAUPRET compris en deux masses, savoir 4 cens et demi et demi quartron qui sont ensemble.

- à Jehan DECOURCELLES, son fils les dits 4 cens demi et demi quartron. A Laurence, sa fille pour les 3 quartrons.

Item le dit Loys pour 2 cens de terre derrière son dit manoir.

- à Mathieu son fils.

Item le dit Loys pour 2 cens et demi de terre ahanable qui paravant fut à Jehan GHIERMAUPRET.

- à Laurence DECOURCELLES.

Item le dit Loys pour 5 cens 3 verges de terre en jardin qui fut Margrite DECOURCELLES, mère du dit Loys.

- à Margrit DECOURCELLES, sa fille, femme de Jehan GLORIEUX

Item le dit Loys pour 5 quartrons de terre en jardin, gisant au triez de Carihem.

- à Mathieu, son fils par parchon.

Item le dit Loys Mathieu pour 11 cens un quartron de terre ahanable d'une pièce de 8 cens un quartrons déclaré sur les viez briefz.

Item le dit Loys pour 3 cens de terre ou environ qui fut à Jehan PLANCQUIELLE d'une masse de 11 cens 12 verges de terre.

- à Margrit, sa fille, femme Jehan GLORIEUX.

Item le dit Loys pour 4 cens et demi en mesure qui fut Ghodoffroy DEGHIERMAUPRET.

- Jehan GLORIEUX à cause de sa femme.

Item le dit Loys pour 2 cens de terre en jardin qui fut Godeffroy DEGHIERMAUPRET.

- au dit Jehan GLORIEUX à cause de sa femme.

Item le dit Loys pour 5 cens un quartron de terre ahanable qui fut à feu Gontier DEGHIERMAUPRET.

- Laurence DECOURCELLES pour 5 quartrons, Jehan GLORIEUX pour 2 cens et Mathieu DECOURCELLES pour 2 cens à son advenant.

Les hoirs de feu Jehan DUTRIEZ pour 2 cens de terre ahanable venant d'une masse de 8 cens et un quartron qui fut Lotard DESCUIREUX.

- à Mathieu son fils par parchon.

#### **Du dit fief de Carihem**

Sire Guilbert DEGHIERMAUPRET pour 8 cens de terre en mesure, gisant au Carihem.

- à Simon DEBARGES et Jenne, sa femme.

Collart DECOURCELLES pour 3 cens de mesure qui fut Watier DECOURCELLES, tenant au triez de Carihem.

- à Mathieu DECOURCELLES, fils de feu Gontier par achat.

Item le dit Collart DECOURCELLES pour 8 cens de terre en jardin et manoir qui fut Oste LEDOUCH, venant d'une masse de 2 bonniers 11 cens.

- à Mathieu, son fils par achat.

#### **Du dit fief Carihem**

Gontier DECOURCELLES, fils de feu Watier, premier pour 12 cens de terre ahanable ou environ qui fut Oste LEDOULCH et depuis à Jacques LE BOURGOIS, venant de plus grande masse.

- à Mathieu et Gontier, ses fils par relief les 4 parts et à Jehan LETIERCH, une part à cause de Péronne, sa femme. Au dit Mathieu par achat la part du dit Gontier. Au dit Mathieu DECOURCELLES, fils de Gontier le tout.

Item le dit Gontier pour 10 cens de terre ahanable ou environ venant de la dite masse qui fut Oste LEDOUCH et depuis à Jacquemart LE BOURGOIS, tenant à la ruyelle qui maisne de Ghiermaupret à Carihem.

- à Jehan LETIERCH, la moitié à cause de sa femme et l'autre moitié par proximité.

Item le dit Gontier pour 9 cens de terre ou environ venant de la dite masse qui fut Oste LEDOUCH et Jacquemart LE BOURGOIS.

- à Collart son fils. A Mathieu, son frère par achat. Jehan LETIERCH en a de cette masse 4 cens par achat.

Pierart DEBARGES pour 4 cens de terre ou environ, gisant emprès le Coulombier.

- Jehan LELEU par achat.

Le dit Pierart DEBARGES pour 8 cens de terre qui fut à Ysabeau DERHEM et depuis à Jehan CAUDRON.

- la veuve et hoirs à Pierart DEBARGES.

#### **Du dit fief de Carihem**

Pieronne DESCAMPS, veuve de Jehan DELEBARRE, dit "Barrois", demeurant à Willems pour 4 cens de terre ahanable ou environ gisant à Carihem.

- Huart DESCAMPS, demeurant à Willems rendu par monseigneur sur son ratraict fait par loy.

Item la dite veuve pour 9 cens de terre ahanable tenant à la terre du Collombier.

- au dit Huart que dessus.

Item la dite veuve pour 3 cens venant d'une pièce de 6 cens qui fut à Jehan et Huart DESCAMPS.

- au dit Huart.

#### **Du dit Carihem**

Pierre DEMARCHENELLES, escuier pour 10 cens de pret.

- à Jehan DEMARCHENELLES, son fils les 5 cens par relief. Ysabeau DEMARCHENELLES, femme à Pierre DEHEULLE les autres 5 cens.

#### **Du dit fief de Carihem**

Guilbert MAINDALLE, premier pour 7 cens demi pris hors du jardin et manoir qui fut feu Willame MAINDALLE, venant d'une masse de 10 cens.

- ses enfants par relief et la veuve la moitié.

Item le dit Guilbert pour 9 cens de terre ahanable qui fut LECLERCQ vieil, tenant aux terres du Collombier.

- à la veuve et hoirs par relief.

Item le dit Guilbert pour un manoir contenant 4 cens 20 verges qui fut Bernard BOUCHIEL, tenant au triez du Carihem.

- c'est à Jehan RIS, le josne par achat.

Item le dit Guilbert pour la moitié de 8 cens de mesure qui fut Mahieu MAINDALLE, haboutant au triez de Carihem.

- à la veuve et enfants de Willame DELECAMBRE.



### **Du dit fief de Carihem**

Jehan ROHART, premier pour 2 cens et demi de terre en jardin pris hors de 10 cens du lieu et manoir qui fut Willame MAINDALLE gisant à Carihem.

- c'est aux hoirs Jehan ROHART. Au dit Willame par achat. A la dite veuve et enfants Willame DELECAMBRE.  
Item le dit Jehan pour 5 cens un quartron de terre ahanable gisant à Carihem, derrière le dit jardin et manoir.  
- à la dite veuve et enfants.

Item le dit Jehan pour 5 cens 4 verges de terre ahanable gisant à Carihem.

- à la dite veuve et enfants.

Item le dit Jehan pour 4 cens de terre en jardin manoir qui fut mahieu MAINDALE, tenant au triez et à la ruyelle qui maisne de Carihem à le Plancque.

- à la dite veuve et enfants.

Item le dit Jehan pour 3 cens de terre ahanable venant d'une pièce de de 7 cens qui fut Willame MAINDALE.

- à la dite veuve et enfants.

Item le dit Jehan pour un cent de terre de une pièce de 2 cens, tenant à la terre de Carihem.

- à la dite veuve et enfants.

Item le dit Jehan pour 3 cens de terre ahanable qui fut Willame MAINDALLE.

- à la dite veuve et enfants par relief.

### **Du dit fief de Carihem**

Haquin et Gillart DEFFRASNES, enfants de Jehan DEFFRASNES, fils Watier à cause de Maigne MAINDALE leur mère, premier pour un cent de terre d'une pièce de 3 cens.

- à Jehan et Gillot par moitié. Au dit Gillot.

Item les dits hoirs pour 5 cens de terre ou environ.

- à savoir Jehan et Gillart DESFRESNES, chacun la moitié.

Item les dits hoirs pour 5 cens un quartron de terre ou environ venant d'une masse de 8 cens et demi qui fut Grard DECOURCELLES.

- à Gillart DESFRESNES.

Item les dits hoirs pour 4 cens de terre ou environ d'une masse de 7 cens de terre qui fut Lottin MAINDALE.

- à savoir Jehan et Gillart DESFRESNES, chacun la moitié.

### **Du dit fief de Carihem**

Loyset ROHART, fils de feu Jehan pour 5 cens de terre ahanable gisant au dit Carihem.

- à la veuve et enfants par relief Willame DELECAMBRE.

### **Du dit fief de Carihem**

Bernard GOSSART, fils de feu Bernard pour un cent et demi de terre ahanable d'une masse de 6 cens qui fut aux enfants Jehan et Huart DESCAMPS.

### **Du dit fief de Carihem**

Wallery AUPORTIN pour un cent de terre de la dite masse de 6 cens qui fut aux enfants Jehan et Huart DESCAMPS.

- c'est au dit Bernard GOSSART.

### **Du dit fief de Carihem**

Ostelet DUSOLIER, fils de feu Mahieu pour demi cent de terre d'une masse de 6 cens qui fut aux enfants Jehan et Huart DESCAMPS.

- au dit Bernard GOSSART.

### **Du dit fief de Carihem**

Les hoirs WANIN, Jehan, Selpin, Grard, Wautier, frères et autres pour 2 cens de terre en jardin gisant sur le triez de Carihem.

- à Mathieu DECOURCELLES, fils de feu Loys par achat.

### **Du dit fief de Carihem**

Loys DECOURCELLES pour 2 cens de terre en jardin qui fut à Oste DUGARDIN et ses frères, tenant au triez de Carihem.

- à Mathieu, son fils.

### **Du dit Carihem**

Jehan DEGHIERMAUPRET pour 4 cens de terre en jardin, tenant à la ruelle de Ghermaupret.

- à la veuve et hoirs du dit Jehan DEGUERMAUPRET. A Micquielle DEGUERMONPRET, veuve de feu Jehan LERBEE par achat.

Hacquin DUVRELIET, fils de Jacquemart à cause d'un rejet qu'il tient en fief de mon dit seigneur, gisant en la paroisse de Marquette, sur le chemin qui maisne du Quesne au grand chemin qui va à Lille.

- Allard LEMAN par achat.

Item héritage de la chapelle Saint-Georges et Saint-Sébastien parmi la maison et jardin contenant 3 quartrons de terre.

Item héritage du jardin des arbalestriers appartenant à Saint-Georges contenant 2 cens et demi de grandeur.

**Cy après senssuivent les terres tenues de monseigneur de Roubaix à Dottignies** a 6 havots d'avoine mesure de Roubaix et 12 deniers le bonnier a le petite rente et 4 rasieres et demi havot d'avoine dite mesure et 2 deniers le bonnier a la grande rente

Jehan CALLEWART pour 39 verges de terre ahanable à lui par achat et fut à Hayne LAMBECQUE pris en une pièce de 5 quartrons ou environ.

- à Simon, son fils par transport et don. A Collin CALLEWART par achat fut au dit Simon.

Item le dit Jehan pour 2 bonniers 9 cens demi de terre, tenant au chemin menant du Faich à Courtray.

- à Simon. Au dit Collin par achat que dessus.

### **Au dit Dottignies**

Jehan DELEHOLLE, fils d'Andrieu pour un bonnier demi cent de terre, tenant au chemin menant vers Roubaix.

- à Jehan DEWALLE par décret.

Item le dit Jehan pour un lieu manoir contenant 8 cens 6 verges.

- au dit Jehan DEWALLE par décret, demeurant à Gueghien.

Item le dit DELEHOLLE pour un bonnier 14 cens et demi gisant en deux pièces, tenant au chemin menant vers Courtray.

- au dit Jehan DEWALLE par décret.

Item icelui Jehan pour 5 cens de terre en une pièce de 10 cens allencontre de Grard DEGRIMAUPONT à cause de Bette DELEHOLLE, sa femme.

- à Jehan DELEWALLE, par décret.

Jehan WIMBERCQUE pour un bonnier 4 cens 10 verges.

- à Willame, Jehan, Simon, Gardine, Jacquemine, Ysabel et autres leurs enfants par relief par le trespas de leurs père et mère. A Jehan DEWALLE 10 cens par achat. A Grard DEWINBERCQUE par relief.

Item le dit Jehan pour 14 cens de terre.

- aux enfants du dit Jehan. A Colart CALLEWART les 4 cens. A Willame NYFLE et Marguerite WIMBERCQUE les 10 cens.

Item le dit Jehan pour 9 cens 2 verges de pret.

- aux dits enfants. A Collin CALLEWART, par parchon.

Item le dit Jehan pour 25 cens et demi de terre, tenant au bois de Le Havrie.

- à Jehan DELEWALLE 6 cens 12 verges par décret et aux dits enfants le surplus.

Item icelui Jehan encore pour demi bonnier 8 verges de terre, tenant à le ligne de le Havrie.

- à Jehan DEWALLE par achat.

Item le dit WIMBERBEKE pour 6 cens de pret, tenant à le ligne de le Havrie.

- à Jehan DEWALLE par achat.

Item le dit Jehan pour 6 cens de manoir pris en 9 cens allencontre Jehan DEHONT.  
- demi bonnier; 6 cens de pré; 6 cens 12 verges; 10 cens 10 verges à Jehan DELEWALLE, par achat.  
- aux dits hoirs. A Marcq DELECANET.

Jehan DEHONT pour 3 cens pris en 9 cens allencontre Jehan WIMBERBEKE, tenant au chemin qui maisne à Courtray.  
- à Jehan DEHONT, son fils le tiers par relief et la part de ses soeurs par achat.

Joos TANGHE, à cause de Griete DELEHOLLE, sa femme pour 17 cens de terre ahanable ou environ, tenant au fief de le Lampardrie.  
- à Hacquinot, Collin, Jennette et aux dits enfants par relief.

Item le dit Josse pour 5 quartier de terre.

- aux dits enfants par relief.

Item icelui Josse à cause de la dite pour 5 quartiers demi cent de terre en deux pièces, tenant au chemin menant vers Courtray.

- à Margrite TANGHE, femme Olivier SNOUCK 12 cens par relief et les 8 cens d'icelle pièce aux dits hoirs Joos TANGE.

Item le dit Josse pour 2 cens de terre.

- aux dits enfants par relief.

Item le dit Josse pour 6 cens de terre ou environ.

- aux dits enfants par relief.

Le veuve et hoirs Coppin DELENESTE, premier pour demi bonnier de terre appelé le Camp a le Podte.

- à Symon DELENESTE. A Marguerite DELENESTE.

La dite veuve et hoirs pour 10 cens de terre.

- Simon DELENESTE a 6 cens 6 verges et Loy DELENESTE, son frère 2 cens 6 verges et Jehan DELEWALLE un cent demi.

Item la dite veuve et hoirs pour 5 cens de terre, tenant au fief de le Lampardrie.

- à la veuve Gart DELENESTE.

La dite veuve et hoirs pour 8 cens 20 verges.

- à la dite Marguerite DELESNESTE.

La dite veuve et hoirs pour 3 cens 3 verges de pret, tenant au fief de le Havrie.

- à la dite Marguerite DELENESTE.

La dite veuve et hoirs pour 7 cens 20 verges de terre, tenant le long de Lespiere.

- à Jehan DE HASEBROUCQ par achat l'an 1515.

Item la dite veuve et hoirs pour 6 cens de pret, tenant à le ligne de le Havrie.

- à Jehan DELEWALLE par achat à Loy DELENESTE.

La dite veuve et hoirs pour un lieu manoir contenant 2 bonniers 6 cens demi en quatre pièces de terre tout en une masse.

- à la dite Marguerite DELENESTE la moitié et l'autre moitié à la veuve Gart DELENESTE.

Les dessus nommés pour 6 cens 6 verges tenant au chemin allant vers Courtray.

- à la dite Marguerite DELENESTE.

Grard DEGRIMAUPONT, à cause de sa femme pour un lieu manoir contenant 8 cens 3 verges.

- à Mikelette, Calline et Jennette, leurs enfants par plein relief.

Le dit Grard encore pour 19 cens de terre.

- aux dits enfants.

Le dit Grard pour un bonnier 18 verges de terre en trois parties.

- les dits enfants par relief.

Le dit Grard pour 5 cens de terre allencontre de Jehan DEHOLLE en une pièce de 10 cens.

- les dits enfants par relief.

Jehan DESCAMPS, à cause des enfants qu'il a eut de Marie DELEHOLLE pour 10 cens 12 verges de terre.

- à Josse DESCAMPS, son fils par relief. Les hoirs du dit Josse.

Le dit Jehan pour 11 cens demi de terre, tenant à la terre de le Lampardrie.

- à Jehan DEHASBROUCQ par achat.

Le dit Jehan pour 10 cens de terre.

- à Jehan DELEWALLE par achat, demeurant à Cuighem.

Item Le dit Jehan pour 4 cens 6 verges de pret.

- à Jossekin par relief. Les dits hoirs Josse DESCAMPS.

Le dit Jehan pour 10 cens de terre, tenant à le ligne de le Havrie.

- au dit Jossekin DESCAMPS par relief. Les dits hoirs.

Le dit Jehan pour un bonnier de terre ou environ.

- au dit Jehan DEHASBROUCQ par achat.

Jacquemart DESCAMPS pour 28 cens de terre qu'il a à cause de ..... (blanc) DELEHOLLE.

- aux enfants Pierart SANDRART par relief. Marcq DELENESTE a vendu 10 cens de jardin à Pierart SANDRAT et à Grard DELENESTE 4 cens et à Jehan DELEWALLE 6 cens.

Stassin SALLEMBIEN pour 7 cens de terre, tenant au fief de le Lampardrie.

### **Du dit fief de Roubaix en la ville de Néchin**

Des hoirs de feu Tiercelet DELANNOY pour 4 cens de terre ahanable ou environ, tenant à la piedsente qui maisne de l'église de Néchin à Templeuve.

- à Pierre, son fils par relief.

Jacot BILLECOQ, fils de feu Jehan pour 5 cens de jardin ou environ, tenant au chemin qui maisne de le forge au Quesne pret de leu.

- Jehan GARGATE par achat.

Pierart DESCARIES pour 6 cens demi de jardin et manoir ou environ.

- à Grard DEFFRESNES à cause de Ysabel DESCARYES, sa femme.

Le dit Pierart pour 6 cens d'héritage ou environ de nouvel mis à jardin.

- au dit Grard à cause de sa femme.

Le dit Pierart pour 15 cens et demi de terre ou environ.

- au dit Grard le tierch à cause de sa femme et à Jehan PREVOST, le reste. A Cornille DUBUS le reste en relief à cause de sa femme.

L'église du dit Néchin pour 2 cens 16 verges de terre ou environ.

Collart DEFASNE, fils de feu Willame pour 7 cens et demi de terre ahanable ou environ.

- à Ghilbin DELATRE la moitié par relief.

Jehan DESCARIES pour un quartron de terre ahanable ou environ.

- à Cornille DUBUS à cause de sa femme par relief.

Jehenne DELEGRANGE, veuve de feu Jehan MORGANT, Jehan, Jennon et Marion, leurs enfants pour 6 cens d'héritage ou environ, haboutant à front de rue au chemin qui maisne de l'église de Néchin à le lee Rue.

- à Jehan MORGANT par relief.

La dite veuve et hoirs pour 2 cens de jardin ou environ, venant à front de rue au chemin dessus dit.

- à Regnault DUWAST à cause de Jehenne MORGANT, sa femme. Jehan MORGANT par relief.

Jehan HUGHES, fils de feu Hughe pour 6 cens de jardin ou environ, tenant au chemin qui maisne de l'église de Néchin à Lespinette.

- Jehan DEFFRENES, fils de Jehan. A Grard, son fils par relief.

Philippart DEFRESNE, fils de feu Jehan pour 7 cens et demi de terre ou environ.

- à Amande, sa fille par relief, femme Jacquemart ESPIEREGARD.

Le dit Philippart pour 6 cens de jardin ou environ, tenant au chemin qui maisne de l'église de Néchin à Lespinette.

- à Grard DEFRESNE par relief. Aux enfants du dit.

Jehan DEQUARTES, fils de feu Guilbert pour 9 cens et le tiers d'un cent de jardin ou environ, tenant au chemin qui maisne de l'église au Quesne pret de leu.

- à Rolland DECALLONNE à cause de sa femme par relief.

Le dit Jehan pour 2 cens de jardin ou environ, haboutant à la ruielle de le Forge

- à Jehan DEFRENNES, fils de feu Philippart par achat.

Le dit Jehan pour 2 cens 3 quartrons de terre ou environ.

- la moitié à Ghilbin DELATRE par relief.

Le dit Jehan pour 2 cens et demi de terre.

- à Guilbin DELATRE la moitié.

Le dit Jehan pour 6 cens de terre ou environ.

- à Jehenne DELATRE, veuve par relief.

Le dit Jehan pour 6 cens de terre ou environ à cause de Maygne DELATRE, sa femme.

- la dite Jehenne par relief.

Le dit Jehan pour 10 cens de terre ou environ à cause de sa femme.

- à Guilbin DELATRE par relief.

Le dit Jehan à cause de sa femme pour 5 cens demi de terre ou environ.

- à Jehenne DELATRE, veuve par relief. A Jehan DELATRE, fils de Colart par achat.

Jehan DEFRESNES dit Freumel pour 4 cens de jardin ou environ, tenant à la piedsente qui maisne de le Royère à Tournay.

Jehan POUILLAIN pour 5 cens de terre ou environ.

- Jennette, sa fille par relief.

Hacquinet MORGANT, fils de feu Jehan au nom et pour Jehenne DELEGRANGE, veuve du dit feu Jehan MORGANT pour 2 cens de jardin, tenant au chemin qui maisne à le lee Rue.

La dite veuve pour 4 cens de terre ahanable tenant aux 2 cens dessus et au chemin dessus dit.

Oste PROVOST, fils de Pierart pour un cent et le tiers d'un cent de terre ahanable ou environ venant d'une pièces de 4 cens de terre qui fut à Jehan DELEBOURDE.

Jaquemart DEFRENNE pour la mote d'un molin a huile contenant ..... (blanc), tenant à la terre de la cure de Néchin.

- reste de long temps ratrait à monseigneur.

Jehenne DEFRESNE, veuve de feu Jehan DELEBOURDE Colin, Loyset et Jaquet, ses enfants pour un quartier de terre ahanable

- à Jehan DEQUARTES. Rolland DECALLONE à cause de sa femme par relief.

Robert DELERUE, fils de feu Guilbert pour 2 cens de terre ou environ à cause de Jehenne DELEBROUC, sa femme, tenant à la terre de la capelle de Néchin.

- à Jehan DEQUARTES. A Jehenne DELATRE, veuve, par relief.

Gilles HESPIEL pour un quartier de terre ou environ, gisant emprès le Royère.

- à la veuve et hoirs. A Jehan DEFRESNE par achat.

Rolland DEFFRENNES, fils de feu Jehan pour 5 cens de terre en jardin manoir ou environ qui fut Collart PIEDELEU, tenant au chemin qui maisne de l'église de Néchin à le lee Rue, du long au chemin qui vient de la dite église à le Royère.

- à Grardine et Maigne, ses filles par relief. A Jehan DEFFRENNES, son frère par achat la part de la dite Maigne. Le dit Rolland pour 2 cens de jardin qui fut à Angniez DESURNESTE, tenant au chemin qui maisne de à l'église de Néchin.

- c'est à Jehan GARGATE.

Item le dit Rolland pour 10 cens 3 quartrons de terre ou environ gisant en plusieurs pièces.

- c'est à Jehan GHERMAUET. A la carité des povres de Roubaix à la charge d'un obit feu monseigneur de Roubaix et est responsable Pierre SORIS, fils de feu Liévin.

Maygne PIPENNE, veuve de feu Jaquemart LOSTE pour 4 cens 13 verges de terre à labour ou environ

- à Cornille DUBUIS.

Messire Anthoine DEHERINNES pour 3 bonniers de terre.

- à Jehan CAMBRY par achat. A maître Michiel, son fils par relief.

Allard POULLAIN pour 5 cens de jardinage en deux parties qui fut à son père.

- à Jehan POULLAIN, son fils par relief.

#### **Au dit Néchin du fief de Bourgies**

Messires DE CAPPRE de Tournay pour 5 quartiers de terre gisant aux Plancques Delewaine.

**Cy apres sensuivent les rentes du fief de la Royere au dit Nechin** deues au terme de Noel, rapport au terme de le candeler bled mesure du grenier du dit Nechin renouvellez par devant les rentiers.

Gillart HURT pour un lieu manoir contenant 12 cens de terre, haboutant au chemin qui maisne de la dite Royère au Quesne Piedeleu.

Jehan DELEMOTE dit "Quaret" pour son lieu manoir contenant 2 cens et demi pris en une masse de 13 cens qui fut aux hoirs de feu Jehan PARFAICT, tenant au chemin qui maisne de Sallines à la dite Royère.

- à Loyset et Hacquot, ses enfants par relief.

Baudart DUBOS dit "Boquart" pour un lieu manoir contenant 3 cens et demi venant de la dite masse de 13 cens, tenant au chemin dessus-dit.

- à Jehan DEFFRENNES, cauderlier par achat.

Jehan MOIREL dit "Charlois" pour un lieu manoir contenant 6 cens, venant d'une masse de 12 cens, tenant au chemin qui maisne de Sallines à la Royère.

- à Estienne DELEPLANCQUE par achat.

Jehan DUBOS dit "Bosquart" pour un lieu manoir contenant 6 cens venant d'une masse de 12 cens, haboutant au chemin qui maisne de Sallines à la Royère.

- relevé par ses enfants à savoir Haquin, Ostelet, Belin, Rolland et Collin.

Jehan LECLERC à cause de Katerine BLAUWETTE, sa femme pour un bonnier 6 cens 10 verges de terre ahanable, tenant au bos de le Royère et aux terre du fief du Carnoy.

- à Pierart PARFAIT par achat.

Jehan DUFRESNE à cause de Margrite DELEPLANCQUE, sa femme pour 3 bonniers 4 cens de terre ahanable, tenant au bois de le Royère.

- à Amande DUFRESNE, femme Jaquemart ESPIREGAT par relief. Jacquemart ESPIEREGART.

Jehan DEFFRENNES, cauderlier, fils de Rolland pour 3 bonniers 11 cens de terre qui furent Jaquemart DUPRET.

Jehan LEDRUUT à cause de sa femme pour 2 cens demi de terre ahanable.

- Haquin, leur fils par relief.

### **A le Vigne**

Loy BREUGHE, fils de feu Zeghere pour 6 cens de jardin en manoir ou environ qui fut aux hoirs de feu Jehan COUTIEL.

- à la veuve Jehan LEMOUTON la moitié et l'autre moitié à Haquinot Willotin, Gillot et Jennette par relief en l'an 1515.

### **Du dit fief de le Vigne**

La veuve et hoirs de feu Allard DELELYS pour 6 cens de terre en jardin et manoir ou environ, gisant au triez de le Sollerie.

- à Jacques DELELYS par relief et par achat.

La veuve et hoirs de feu Percheval DELATRE pour 7 cens de terre à terrage venant d'une masse de 14 cens qui fut paravant à Collart DELATRE.

- à la veuve Jehan DESCOURTIERS à Lille par relief.

Guillame DEBUSNES pour 3 cens de terre en jardin et manoir qui fut la veuve et hoirs Jehan DELESPAULT, tenant au bosquet de la Marque et au chemin qui maisne de Couteaux au molin Desmasures.

- à Jennette, sa fille par relief, femme à Pierart SEGART par le trespas de son père et puis encore par le trespas de sa mère par relief. A Pierart SEGART à cause de sa femme.

Jehan MAS, fils de Rogier, demeurant à Croix pour 4 cens 10 verges de terre ahanable venant d'une masse de 26 cens 6 verges gisant au Busquet, tenant au Chemin qui maisne de Roubaix à Croix.

- à Pierart SABIN par achat.

Grard VANMEL, tuteur des enfants de feu Clément VANMEL pour 4 cens 10 verges de terre ahanable gisant au Busquet, tenant au chemin qui maisne de Roubaix à Croix.

### **Du dit fief du Busquet**

Godeffroy LECLERC, fils de feu Guilbert pour 6 cens de terre qui fut au dit Guilbert.

- à Jehan LECLERC, fils du dit.

Pierart SEGART, à cause de sa femme pour demi bonnier de terre ou environ qui fut paravant à Guilbert DESBARBIEURS venant de plus grande masse gisant au dit Bosquet.

- c'est à Jacquemart PICAUVET par achat.

La veuve et hoirs de feu Grard CASIER, premier pour 8 cens 5 verges un quart de verge de jardin et manoir, tenant au chemin qui maisne de Roubaix à Croix.

- à Jehan CASIER la moitié du coste vers Roubaix et Guilbert l'autre moitié.

La dite veuve et hoirs pour 8 cens 5 verges demie et un quart de verge ou environ de terre ahanable.

- à Jehan CASIER la moitié et Guilbert l'autre moitié.

La dite veuve et hoirs pour 22 cens 10 verges demie de terre ou environ parmi 3 cens de jardin.

- à Jehan CASIER la moitié et Guilbert l'autre moitié.

La dite veuve et hoirs pour 2 bonniers 13 cens de la masse qui fut Guilbert DESBARBIEURS.

- De cette masse de 2 bonniers 13 cens Jehan CASIER à Guilbert 3 cens par achat pris hors du dit bonnier. Guilbert CASIER un bonnier et Jehenne CASIER, veuve de Jehan MONTAIGNE 13 cens par parchon en l'an 1504.

Jehan DEMILESCAMPS pour 16 cens de terre en deux pièces, savoir première 9 cens en une pièce.

Le dit Jehan pour l'autre pièce contenant 7 cens.

- Jehan DELEMONTAGNE, fils de feu Jehan par achat.

Les hoirs de feu Jehan VANMEL, premier pour 3 bonniers 2 cens de terre tant en manoir et bosquet qu'en terre ahanable.

- à Lion PLUCQUIN par achat.

Jehan VANMEL pour 11 cens demi et 5 verges.

Rogier VANMEL 3 cens demi une verge.

Jehan DELERUIELLE 3 cens une grande verge.

Jehan LEBOEUF dit "Billecocq" 3 cens et le tiers d'un cent et une verge.

Les dits hoirs pour 4 cens 13 verges de terre venant d'une pièce de 26 cens 13 verges, tenant au chemin qui maisne de Roubaix à Croix.

- à Jaquemart PICAUVET par achat.

Gillart CASIER, fils de feu Jaquemart pour 4 cens 5 verges et 3 parts de verge.

- c'est à la veuve et hoirs Guillaume FIN.

La dite veuve et hoirs pour 5 cens 3 quartrons un verge moins de terre en jardin pris hors du lieu et manoir des hoirs de feu Grand CASIER, tenant au chemin qui maisne de Roubaix à Croix.

La dite veuve et hoirs pour 4 cens 21 verges de terre en jardin gisant devant le Fremaudrie.

Les hoirs de feu Allard DESMULIERS à Lille pour 4 cens de terre ahanable gisant au dit Busquet.

- à Jehan PREVOST, fils de Guilbert par achat.

#### **Au dit Busquet**

Katerine DEGRIMAUPONT, demeurant à Croix pour un lieu manoir contenant 3 cens ou environ.

- à Pierrart, son fils par proximité.

#### **Du dit fief du Busquet**

Jehan DUPIRE, demeurant à Croix pour 7 cens de terre ahanable ou environ gisant au dit Busquet, venant d'une masse de 15 cens, tenant au chemin qui maisne de le Fremauderie à Croix.

- à Jehan HAZART à cause de sa femme.

Collard AGACHE pour 4 cens de terre ahanable ou environ qui fut à Jehan LECLERC, tenant à la ruelle de le Fremaudrie.

#### **Au Busquet**

Margrite LECLERC, fille de feu Guilbert pour 8 cens de terre ahanable gisant au Busquet, venant de 2 bonniers 6 cens 16 verges.

- c'est à Jehan DESHUCHONS.



Item la dite Margrite pour 6 cens de terre gisant au dit Busquet, haboutant aux 8 cens devant dit, tenant au chemin qui maisne de Roubaix à Croix.

- à Hacquin LECLERC, fils de feu Godeffroit les 2 cens et les 4 cens à Haquin LECLERC par proximité.

#### **Du dit fief du Busquet**

Gillart SABIN, demeurant à Croix pour 4 cens 10 verges de terre gisant au Busquet, venant d'une masse de 26 cens, tenant au chemin qui maisne de Roubaix à Croix.

#### **Du dit fief du Busquet**

Jehenne VANMEL, sœur de Jehan pour 4 cens 13 verges de terre ou environ gisant au dit Busquet, venant d'une masse de 26 cens, tenant au chemin qui maisne de Roubaix à Croix.

- Lion PLUCQUIN par achat.

#### **Au Busquet**

Guillame WANMEL, fils de Willame pour 4 cens de terre ahanable gisant au dit Busquet, venant d'une masse de 26 cens.

- Pierart SABIN par achat.

#### **Du dit fief du Busquet**

Jacques DUPRET, demeurant aux Triestres pour 8 cens de terre et une verge gisant aud it Busquet.

- c'est à Anthoine DESREVEAUX par achat.

#### **Au Busquet**

Jaque, veuve de feu Jehan FREMAULT pour 15 cens et demi de terre gisant au dit Busquet.

- c'est à Jehan MONTAIGNE par achat.

Item pour 3 cens de bosquet gisant au dit Busquet.

- la moitié des 3 cens de bosquet à Jehan DELEMONTAIGNE et l'autre moitié à Haquin CASIER.

#### **Du dit fief du Busquet**

Pierre SABIN, fils de feu Jehan pour 8 cens de terre ou environ gisant au dit Busquet.

#### **Du dit fief du Busquet**

Grard WAYMIEL, demeurant à Wasquehal pour 27 verges de terre ahanable gisant au dit Busquet.

- à Jehan DELEMONTAIGNE par proximité.

Le dit Grard pour 19 verges de terre ahanable gisant au dit Busquet, tenant au chemin qui maisne de Roubaix à Croix.

- à Cornille MASUREL par achat. A Josse DEFFRENNES la moitié par sa femme.

La veuve et les hoirs de feu Bertelun NOF pour 2 cens de terre en jardin, haboutant au chemin qui maisne de Roubaix à Croix.

- c'est à la veuve et hoirs Grard CASIER. A Jehan, son fils par relief. Aux enfants du dit Jehan par relief.

Messire Anthoine DEHERIN pour 17 cens d'héritage tenant à la ruielle allant au Noef Marquet et à le piedsente qui maisne de Roubaix à Croix.

- à Josse DEFFRENNES par sa femme la moitié et l'autre moitié par sa femme.

#### **Du dit fief de Roubaix à Fontenoit**

Gilles DUCOULOMBIER à cause de Jaquemart DUCOULLOMBIER, son oncle pour 4 cens de terre haboutant au petit triez de Fontenoit.

- à Miquiel CATOIRE par achat. A Jehan CATTOIRE.

### **Du dit fief de Fontenoit**

Péronne DELERUE pour 3 cens verge et demie de terre ou environ d'une pièce de 12 cens 6 verges qui fut Jehan BOUSSUT.

- c'est à Guilbert DUPONT par achat. Aux enfants Pasquier DUQUESNOIT 1573.

Item la dite Péronne pour 3 cens 5 verges de terre en jardin ou environ.

- à Guilbert DUPONT par achat. A Pierre HOUBELON 1573.

### **Du dit Fontenoit**

Jehan ASHAISES pour demi bonnier de jardin et manoir ou environ qui fut à Grard DECOURCELLES, tenant à la ruielle qui maisne à le Monstrier

- à Piat LEMIQUEL par achat.

Item le dit Jehan pour 10 cens de terre ou environ qui furent à Jehan DESRANNES et depuis à Jehan CORNILLE, tenant aux prez Delebecque.

- les enfants Pasquier DUQUESNOIT.

### **Du dit Fontenoit**

Maigne ROUSSEL, femme qui fut Jacquemart DUCOULLOMBIER pour 3 cens demi et demi quartron de jardin, haboutant au grand triez de Fontenoit.

- à Allard POLLET par achat.

La dite Maigne pour demi cent demi quartron de jardin amazet, tenant au grand triez de Fontenoit.

- au dit Allard POLLET par achat.

### **Du dit Fontenoit**

Pol FREMAULT, fils de feu Jehan pour 6 cens de terre en jardin manoir ou environ venant d'une pièce de 9 cens qui fut Jehan DEVRENAY, tenant par derrière aux fossez de le Monstrie.

- c'est à Jehan POLLET, fils Mahieu par achat. A Gilles FARVACQ.

### **Du dit Fontenoit**

Allard BOSQUILLON et Robert DELECARNOYE, au nom et pour Margot et Valentine, sœurs enfants de feu Jehan FRISEE, dit "Cappitaine" pour 4 cens de terre en jardin et manoir qui fut Grard DUTRIEZ et depuis au dit Jehan FRISEE, par achat, tenant au bos de Fontenoit.

- à Anthoine HOVINE à cause de Marie HANGONART, sa femme par don et transport. Aux veuve et enfants Pasquier DUQUESNOIT.

### **Du dit Fontenoit**

Clémens POLLET pour 4 cens de terre en jardin manoir qui fut Michiel ROUSSEL, haboutant sur le triez de Fontenoit.

- à Collin POLLET, son fils, la moitié par relief et l'autre par achat. A Jehan CARNIERS.

Le dit Clémens pour 3 cens un quartron de terre en jardin.

- au dit Collin POLLET. Au dir CARNIERS.

### **Du dit Fontenoit**

Mahieu POLLET, fils de feu Lotart pour 3 cens de terre en jardin ou environ qui furent à Alyx DUTRIEZ, d'une masse de 4 cens de jardin parmi un cent pris avec ce, tenant par derrière aux prets de Fontenoit.

- à Antoine POLLET, par relief et achat.

Item le dit Mahieu pour 3 cens de jardin ou environ d'une masse de 9 cens qui fut Jehan DEVRENAY, tenant aux terres de Fontenoit.

- le dit Anthoine POLLET par relief et achat.

### Du dit Fontenoit

Guillame ROUSSEL pour 7 cens et demi de pré en jardin manoir gisant à Fontenoit venant d'une masse de 8 cens qui fut Bernard ROUSSEL.

- la veuve et enfants du dit Willame ROUSSEL par relief. A Pierart DUPRET par achat fait à Jennette ROUSSEL. A Jehan DESTOMBES.

### Du dit Fontenoit

Margrite DEROUBAIZ, femme Jehan FIERET, dit "Esquignet" pour un cent et demi de jardin manoir qui fut Miquiel DESCARNEEZ, venant de plus grande masse, haboutant sur le triez de Fontenoit.

- à Jehenne FIERET un cent et à Calline demi cent, filles des dits. A Piat LEMICQUIEL à cause de sa femme. A Péronne POLLET.

Item la dite Marguerite pour demi cent de terre en jardin, tenant au triez de Fontenoit.

- à Calline, sa fille. A Eloy LEURIDAN.

### Du dit Fontenoit

Oste DECOURCELLES, fils de Jaquemart, pour un jardin et manoir contenant 5 cens gisant sur le petit triez de Fontenoit.

- à Allard DELESPAULT, à cause de Caterine, sa femme par relief de ses père et mère. A Caterine et Pasquier DELESPAULT chacun. A Anne LEURIDAN, veuve de Jehan DESTOMBES 2 cens 3 quartrons.

### Du dit Fontenoit

La veuve et hoirs de feu Pierart LESAUVAGE pour 7 cens demi et 8 verges en jardin et manoir qui fut à feu Guilbert DUPIRE, tenant au triez de Fontenoit.

- à Pierart et Adrien LESAUVAGE par relief. A Jehan POLLET.

Jaquemart DELECOURT pour le tiers de 11 cens de terre qu'il tient à cause de Jehenne DELANGLE, sa femme, tenant aux fossez de le Monstrie.

- Jehan NOLIN par achat. A Guilbin, Willotin, Jennette et Calline, ses enfants par relief.

### Du dit Fontenoit

Mahieu DUSOLIER, fils de feu Jehan, premier pour 4 cens 8 verges de terre ahanable gisant emprès le petit triez de Fontenoit qui maisne de Fontenoit à Masures.

- à Miquiel CATOIRE par achat. A Noël DELESPAUL.

Le dit Mahieu pour 14 cens 24 verges de terre venant d'une masse de 22 cens 3 quartrons qui fut à Guilbert DUPIRE.

- c'est au dit Pierart LESAUVAGE par achat. A Jehan POLLET.

Le dit Mahieu pour le tiers de 11 cens de terre ou environ, tenant aux fossez de le Monstrie.

- à Allart MATON par achat. A ses enfants par relief. Le dit Anthoine POLLET dit "Poullies" par achat. A la veuve et enfants du dit Anthoine par relief. A Pierchon et Jennette la moitié par relief.

Le dit Mahieu pour 4 cens de manoir jardin ou environ qui fut Margot LEBAST, gisant sur le petit triez de Fontenoit.

- à Michel CATOIRE par achat. Aux veuve et enfants Pasquier DUQUESNOIT par achat.

### Du dit Fontenoit

La veuve et hoirs de feu Jehan BOUSSUT, fils de Guillebert pour un lieu manoir contenant 2 cens 3 verges de terre ou environ, haboutant sur le grand triez de Fontenoit.

- à Raisse BOURSUT, son fils par relief. A Jehan DESTOMBES par achat.

Item la dite veuve et hoirs pour demi cent de jardin acheté à feu Willame ROUSSEL

- au dit Raisse. A Jehan DESTOMBES par achat.

Jehan DUBOS pour demi cent de terre en jardin manoir, haboutant au triez de Fontenoit.

- à la fille du dit Jehan par relief. A Piat LEMICQUIEL par achat.

**Cy apres sensuivent les nouveaux arrentements tenus et donnez par Pierre, seigneur de Roubaix et de Herzeelles, chevalier en sa dite ville de Roubaix, au bourg du dit lieu de Roubaix depuis l'an 1450...**

- De Gillart DELETOMBE pour son lieu manoir gisant sur le place, contenant une verge et demie.  
- à Guilbert DESNOLLES par achat. A ses hoirs par relief. A Jehan BARBIEUR par achat. A Willame DUHAMEL par achat. A Jehan DELECOURT par achat.
- Item de Huart BONENFANT pour son lieu manoir contenant en grandeur une verge demie et demi quart de verge.  
- à Estienne DUPONT par achat.
- De Jehan DELESCLUSE pour son lieu manoir sur la dite place contenant 2 verges et un quart de verge.  
- à Marcq DUBRUISLE.
- Item de Jehan LOQUIFIER pour son lieu manoir sur la dite place, contenant 2 verges et trois quarts de verge.  
- à Josse VANEEKE, demeurant à Gand par achat. A Josse DUQUESNE.
- De Estienne LEBRUN pour son lieu manoir contenant 3 verges trois quarts de verge séant sur la place.  
- au dit VANEEKE, demeurant à Gand. A Josse DUQUESNE.
- Item de Mahieu DUSOLIER pour son lieu manoir sur la dite place contenant 3 verges  
- à la veuve Mahieu DUSOLIER.
- De Pierre DEMARCHENELLES pour son lieu manoir gisant en la grand rue contenant 2 cens 13 verges et demie.  
- à Ysabeau ses enfants la moitié par relief. A la dite Ysabeau le quart par relief. A Pierre DEHEULLE à cause de la dite Ysabeau DEMARCHENELLES, sa femme.
- De Oste DELETOMBE pour son lieu manoir contenant 2 cens de terre.  
La veuve et hoirs de feu Jehan DESBARBIEURS pour leur lieu manoir contenant 3 cens de jardin.  
- à Pierart DEBUSNES par achat fait en l'an 1511.
- Item le jardin qui fut Grard RAMART contenant 2 cens et demi.  
- rendu par madame à Willame BRUGOIS a un cappon daccroissement de rente.
- Item du jardin qui fut à Olivier DECOURCELLES sur la dite grand rue contenant 2 cens de jardin.  
- à Charles LECONTE par achat.
- De Jehan BARBIEUR dit "Delescluze" pour son manoir contenant 2 cens de jardin sur la grand rue.  
- à Jacques, son fils par relief.
- De Jacques DEBAUDIMONT pour son lieu manoir vers la chapelle contenant un cent 3 verges trois quarts de verge.
- De Tiery LEPLAT pour son lieu manoir gisant sur le grand rue.  
- ses nièces la moitié par relief. A Gillart LOCUFIER dit "Fournier" par achat.
- De Jaquemart MIROUL pour son lieu manoir contenant 3 cens 3 qartrons présentement en deux parties a savoir 2 cens et demi en une pièce et 5 qartrons en l'autre sur la dite grande place.  
- à Pierart, son fils 2 cens demi par proximité et à Pierart DUGARDIN 5 qartrons par achat en l'an 1513.
- Item sire Jacques WERI pour son jardin et manoir contenant un cent 3 qartrons.  
- à Jaquet et Haquinot DELESCLUZE par transport.
- De sire Pierre PETIT pour son lieu manoir contenant en tout cent et demi séant sur la dite grand rue.  
- à Mahieu PETIT et ses enfants.
- De Estienne LEBRUN pour son lieu manoir gisant sur le grand rue contenant 2 cens de jardin.  
- à Jehan DEWALLES par don fait par madame.
- Item le jardin qui fut Ollivier DECOURCELLES sur la dite grand rue ontenant un cent 3 qartrons et les deux parts de demi qartron.  
- à Jacques DESBUSQUOIS par achat. A Willot, Haquin et Ermisut, Martinne, Margot et Piate, ses enfants la moitié par relief. A la veuve et enfants Jehan DESBUCQUOIS le tout.
- Item Jehan RAMART pour un qartron de terre en jardin.  
- à Jehan LECOUVREUR par don de madame.
- De la veuve DESBUCQUOIX pour la maison au four contenant 7 verges.

### **En la rue Saint George**

Premier de Jehan WAUCQUET pour son lieu manoir contenant 2 cens de jardin.

- à Jehan, Gilles, Margot et Maroye par relief par le trespas de leur mère l'an 1500. A Jehan WAUCQUET et ses enfants.

Item Ruffin MATON pour son lieu manoir contenant 2 cens et demi de jardin.

- à Jehan BREUSE par achat.

De Anthoine DELESPINE pour son lieu contenant un cent 13 verges.

- à petit Jehan LECOUVREUR par achat.

De Willame STEPPE pour son lieu contenant 2 cens et le tiers d'un quartron.

De Guilbert MATON pour son lieu manoir contenant cent et demi et demie verge séant vers le Triechon.

De Willame AGACHE pour 17 verges et un quart de verge de jardin séant emprès le Triechon.

Item du dit Willame pour la rente d'un cent de jardin.

De Phelipart LEGRAIN dit "Hioche" pour son lieu manoir contenant un cent et le tiers d'un cent.

- c'est le lieu manoir Willame AGACHE.

Du dit Willame AGACHE pour son lieu manoir contenant 2 cens de jardin séant à le Plancque au Triechon.

De Josset DEVRENAY pour un cent et demi et demi quartron de jardin manoir en la dite rue.

- à la veuve et enfants par demi relief.

Du dit Josset pour la rente d'un autre cent et demi de jardin manoir.

- à la veuve et enfants par demi relief.

De Anthoine DUBOIS pour son lieu de Sainte Barbere contenant 2 cens de jardin.

- à Pasquier DUTOIT par transport.

De Marc DUBRUISLE pour la rente de son lieu manoir contenant un cent et les deux parts d'un cent.

- à Jehan DUCOULOMBIER par achat.

De Jehan PARISIS pour la rente de son lieu manoir contenant 4 cens.

- la veuve et Jehan, Huchon, Cotin, ses enfants par relief.

De Anthoine DUBOS pour la rente de demi cent de jardin manoir acquis de Willame ROUSSIEL.

- à Nutin CASTIEL par achat. A Jehan CASTIEL par achat. A Gilles GLORIEUX par achat l'an 14.

De Jehan BOUCQUET, Rigault LEHAQUIN et la veuve et hoirs de feu Willame ROUSSIEL, les principaux pour la rente de deux cens trois quartrons et demi de jardin.

- à Meens CRUDENAIRE, brasseur par achat, la moitié à ses enfants par relief.

Le dit Willame ROUSSIEL a de cette masse 2 cens 3 verges.

- De la veuve et enfants du dit Willame par relief. A maîtres Georges et Jacques ROUSSIEL.

Meaux CRUDENESRE en a 11 verges et le tiers d'une verge.

La veuve et hoirs Rigault en ont 7 verges demie ou environ.

### **En le rue de Lommelet dite Dorée**

De Jacquemart CAMBIER pour la rente d'un cent 17 verges de jardin manoir.

- à Gilbert PICAVET dit "Cuvelier" par achat.

Du dit Jacquemart pour la rente d'un cent et demi et demi quartron sur la dite rue.

- Jaque PREVOSTE viagère et Piate POLLET, sa fille par achat.

De Anthoine DUBOS pour la rente d'un cent 19 verges demie de jardin.

- à Jehan DELENESTE par achat fait en l'an 1511.

De Gillart DELETOMBE pour la rente d'un cent 10 verges de manoir.

- à Pierart, son fils par relief.

De Jacquemart DESNOLLES pour la rente de 3 cens de terre en la dite rue de le Houbelonnerre.

Item de Willame ROUSSIEL pour la rente d'un cent 23 verges et les deux parts d'une verge de jardin acquis à Pierart SORIS, haboutant sur le Bentihart.

- à la veuve et enfants du dit feu Willame ROUSSIEL par demi relief. Au dits maîtres Georges et Jacques ROUSSIEL par relief.

### En le rue Paillart et Pourret

De Pierart DELETOMBE dit "Gontier" pour la rente de 2 cens de jardin.

- aux enfants du dit par demi relief en l'an 1516.

De Jacquemart DUPIRE pour la rente de 2 cens de jardin manoir.

- à Jaquies ASHAISES par achat.

De Belote PIATE pour la rente d'un cent et demi de jardin.

- à Jehan DELESCLUSE par achat.

De Jehan DELERUYELLE pour la rente de 2 cens de jardin.

De Jehan DELEBECQUE pour la rente de 2 cens de jardin.

- à Guilbin DELEBECQUE par relief.

De Willame GODENERS pour la rente de 3 cens 14 verges de manoir.

- à Margot, sa fille par relief. Veuve de Noël LEMAN.

Du dit Willame GODENERS pour la rente de 3 cens 14 verges en manoir.

- à Quintin PLOUCQUET par achat.

De Guilleberde DUCOULLOMBIER pour la rente de 3 cens 14 verges de manoir.

- à Jehenne et Pieronne WELCOMME, enfants de la dite.

De la veuve et hoirs de feu Jehan JOSEPH pour la rente de 4 cens 10 verges de jardin manoir.

- à Anette JOSSET par relief de la moitié.

De Jehan MATON pour la rente de 6 cens en jardin manoir en deux pièces tenant ensemble à savoir 4 cens en l'une et 2 cens en l'autre, sur chacune maison.

- Garin POLLET les 4 cens par achat, à la veuve et enfants du dit Garin. Le tout à Simon DELESCLUSE par achat.

Item encore le dit Jehan pour la rente de 2 cens de manoir.

- à Jennon DELESCLUSE par achat.

De Marcq DEVRENAY pour la rente de demi cent 6 verges, tenant à l'héritage de couteaux.

- à Estienne HOUZET par achat.

De la veuve et hoirs de feu Vincent COUTIEL pour la rente d'un cent de jardin et le tiers d'un quartron.

- à Micqlet et Haquinet PICAUVET par achat. La veuve et hoirs Jehan PICAUVET.

De Pierart DESCAMPS pour la rente d'un cent de terre.

- à Haquet, son fils par relief. La veuve et hoirs Pierre DESCAMPS.

De Jacquemart CASTELLAIN pour la rente d'un cent de terre en jardin manoir.

- la veuve et hoirs.

De Jehan DUQUESNE pour la rente de deux parts d'un cent d'héritage gisant et à fronte sur le chemin qui vient de le rue Pourret vers le capelle du Sepulcre.

- à Estienne HOUZET par achat.

De Willame ROUSSEL, carpentier, fils de feu Jehan pour la rente de demi cent de terre en jardin manoir en le rue Saint George.

De Gilles DUQUESNOIT pour l'arrentement de 18 verges et trois quarts de verge

- à Pierart BONENFANT fait en l'an 1511.

De Pierart DEHENNION dit "Bause" pour l'arrentement d'un cent demie verge.

De Willame LESAUVAGE pour le jardinet qui fut le Malladrie Lotart PLANCQ au pret du molin des mesures, haboutant au chemin qui maisne du dit molin à Mouscron, contenant 9 verges et un quart de verge.

De Guilbert DUPONT pour un rejet à lui donné par madame de RIKEBOURG en l'an 1499, le 20 de janvier.

# Bibliothèque de Lille

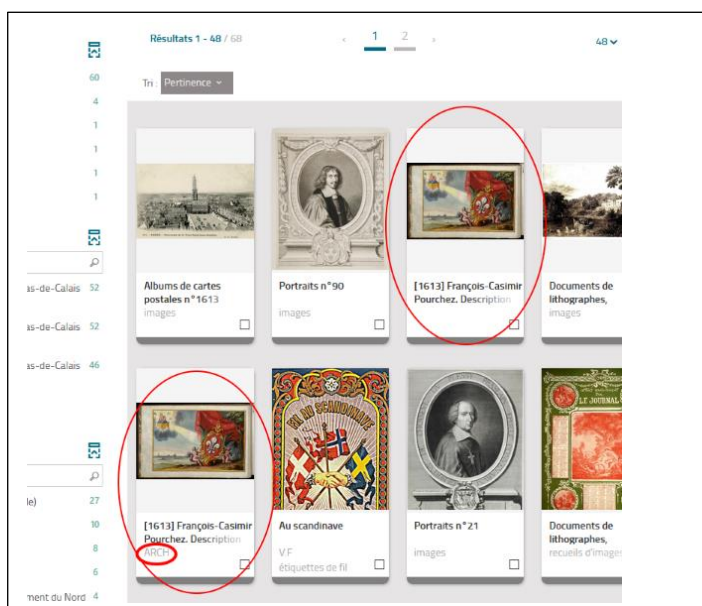
## En ligne

**Plus** – Après de nombreux mois d'attente des documents numérisés conservés à la Bibliothèque Municipale de Lille sont en ligne sous une nouvelle forme. Etablissement qui ne conserve pas seulement des livres mais également des archives anciennes.

En vous rendant sur le site : <http://bm-lille.fr/patrimoine/SearchMinify/Z6AfvVviZ0mt19dA10Bomg>

Vous pourrez consulter un certain nombre de documents et même les télécharger image par image.

Attention toutefois : contrairement à ce qui est indiqué, les vignettes qui s'affichent ne permettent pas toutes d'accéder au document numérisé, certaines ne renvoient qu'à une notice. Pour trouver la version numérisée vous devez repérer le titre, effectuer une recherche avec tout ou partie de ce titre et repérer la vignette ARCH. Par exemple l'ouvrage contenant les célèbres illustrations de Lille au XVIII<sup>e</sup> par POURCHEZ contient la cote "1613" que j'ai indiquée dans le champ de recherche, ce qui me donne :



Quelques documents repérés :

- *Ce sont les parryes et li hommage que on tyent en fief frankement de monsieur Robert de Flandres, signeur de Cassiel, en descendant du castiel de Warneston*

<http://bm-lille.fr/patrimoine/digital-viewer/c-16456>

- [1613] François-Casimir Pourchez. Description des réjouissances qui se sont faites en la ville de Lille, le 29 septembre 1720, et jours suivans, pour la naissance de Monseigneur le Dauphin

<http://bm-lille.fr/patrimoine/digital-viewer/c-142285>

- *Liber amicorum. Dessins anciens*

<http://bm-lille.fr/patrimoine/digital-viewer/c-16425>

- [1127] Répertoire du plan de la ferme de Lezennes, appartenant à l'évêché de Tournai que Mgr Guillaume Florentin (1781)

<http://bm-lille.fr/patrimoine/digital-viewer/c-141871>

- [1129] Répertoire du plan de la ferme de Wazemmes appartenant au temporel de l'évêché de Tournai. (1781)

<http://bm-lille.fr/patrimoine/digital-viewer/c-141870>

- [1142] Copie des dénombrements des fiefs de la terre et seigneurie de Bouvines appartenant aux religieux, abbés et couvent de Saint-Amand-en-Pévèle. (XVII<sup>e</sup> siècle)

<http://bm-lille.fr/patrimoine/digital-viewer/c-141963>

- *Terrier de Bouvines. 1665*

<http://bm-lille.fr/patrimoine/digital-viewer/c-16451>

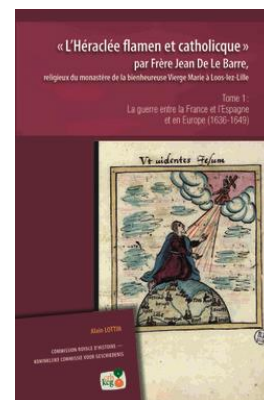
- *Jean de le Barre. L'héraclée flamand et catholique. 1618-1658. Chronique régionale*

Document publié par † Alain LOTTIN →

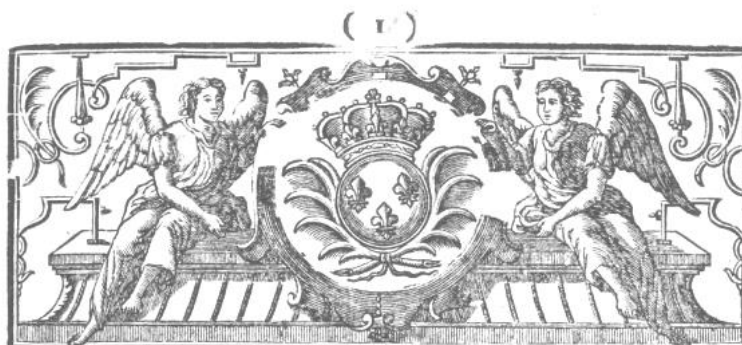
<http://bm-lille.fr/patrimoine/digital-viewer/c-16439>

- *Journal catholique L'Union des jeunes Deûlémontois en exile 1915-1916*

[http://bm-lille.fr/patrimoine/SearchMinify/yc0zio9e7ECNb\\_0aut4XDg](http://bm-lille.fr/patrimoine/SearchMinify/yc0zio9e7ECNb_0aut4XDg)



Cliquez sur l'image



# ARRÊT DE LA COUR DE PARLEMENT

Du 17 Avril 1742

*Qui ordonne que l'Edit du mois de Juillet 1682 concernant les Devins, les Empoisonneurs, le débit des Poisons, sera de nouveau lû, publié & affiché dans tous les Sieges, Bourgs & Villages du Ressort d'icelle, & à Jean-Dominique Tiberghien Marchand Epicier au Bourg de Tourcoing, de comparoir en personne au Parquet des Gens du Roi, pour répondre aux Conclusions que le Procureur Général du Roi voudra prendre à sa charge, pour avoir contrevenu à l'article VII. dudit Edit.*

**S**ur le Requisitoire du Procureur Général du Roi, contenant que par la visite qu'il a faite du Procès criminel instruit à la charge de Jean-Baptiste Hovelacque, il auroit remarqué, que l'arsenic dont ce malheureux s'est servi pour empoisonner son pere, lui auroit été vendu sans précaution suffisante par Jean-Dominique Tiberghien, Marchand Epicier au Bourg de Tourcoing ; ce qui forme de la part dudit Tiberghien, une double contravention à l'Edit du mois de Juillet 1682, qui défend aux Epiciers, Merciers & autres Marchands demeurans dans les Bourgs & Villages, de vendre ou retenir chez eux de l'arsenic, du régal, de l'orpiment & du sublimé, & ne permet aux Marchands même demeurans dans les Villes d'en distribuer, qu'après avoir pris les précautions qu'il exige pour s'assurer, tant du nom & de la qualité des acheteurs, que de l'usage auquel lesdits Poisons doivent être employés ; que cet exemple étoit une preuve funeste du peu d'exactitude avec laquelle les dispositions de cet Edit sont exécutées, tout importantes qu'elles sont, pour le bien & la sûreté publique ; que le moyen le plus certain de les rappeler efficacement à l'esprit des Peuples, & d'en procurer l'exacte observation seroit, non-seulement d'ordonner, qu'une Loi si sage & si nécessaire, soit derechef exposée à la connoissance de tous, par une nouvelle publication, mais encore de faire sentir la severité des peines qu'elle décerne contre les convenans, à celui, dont la facilité, ou la prévarication ont donné lieu à un empoisonnement horrible, & à un crime inconnu jusqu'à présent dans le ressort de la Cour : A CES CAUSES, requeroit le Procureur Général, qu'il soit ordonné à Jean-Dominique Tiberghien, Marchand Epicier au Bourg de Tourcoing, de comparoir en personne au Parquet des Gens du Roi, dans le délai qu'il plairoit à la Cour lui accorder, pour répondre aux conclusions qu'il voudra prendre à sa charge, & que l'Edit du mois de Juillet 1682, soit de nouveau envoyé avec l'Arrêt à rendre sur le présent Requisitoire, à tous les Bailliages & Sieges inférieurs du Ressort, ensemble dans tous les Bourgs & Villages de leur dépendance, pour y être lus, publiés & affichés, à ce que personne n'en puisse prétexter cause d'ignorance. Vu le Requisitoire, l'Edit du mois de Juillet 1682, oüi le Rapport de Messire PAUL-BON-MARTIN VERNIMMEN Conseiller, tout considéré.

LA COUR a ordonné & ordonne à Jean-Dominique Tiberghien, Marchand Epicier au Bourg de Tourcoing, de comparoir en personne au Parquet des Gens du Roi, dans la huitaine de la signification du présent Arrêt, pour répondre aux conclusions que le Procureur Général voudra prendre à sa charge, ordonne que l'Edit du mois de Juillet 1682, sera de nouveau envoyé avec le présent Arrêt, à tous les Bailliages & Sieges inferieurs du Ressort, ensemble dans tous les Bourgs & Villages de leur dependance, pour y être lûs, publiés & affichés, à ce que personne n'en puisse prétexter cause d'ignorance. Fait à Douay en Parlement le dix-sept Avril mil sept cens quarante-deux. Collationné. Signé LEQUINT.